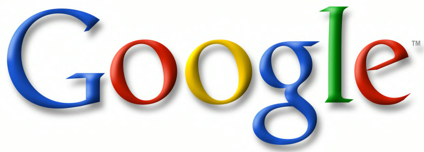
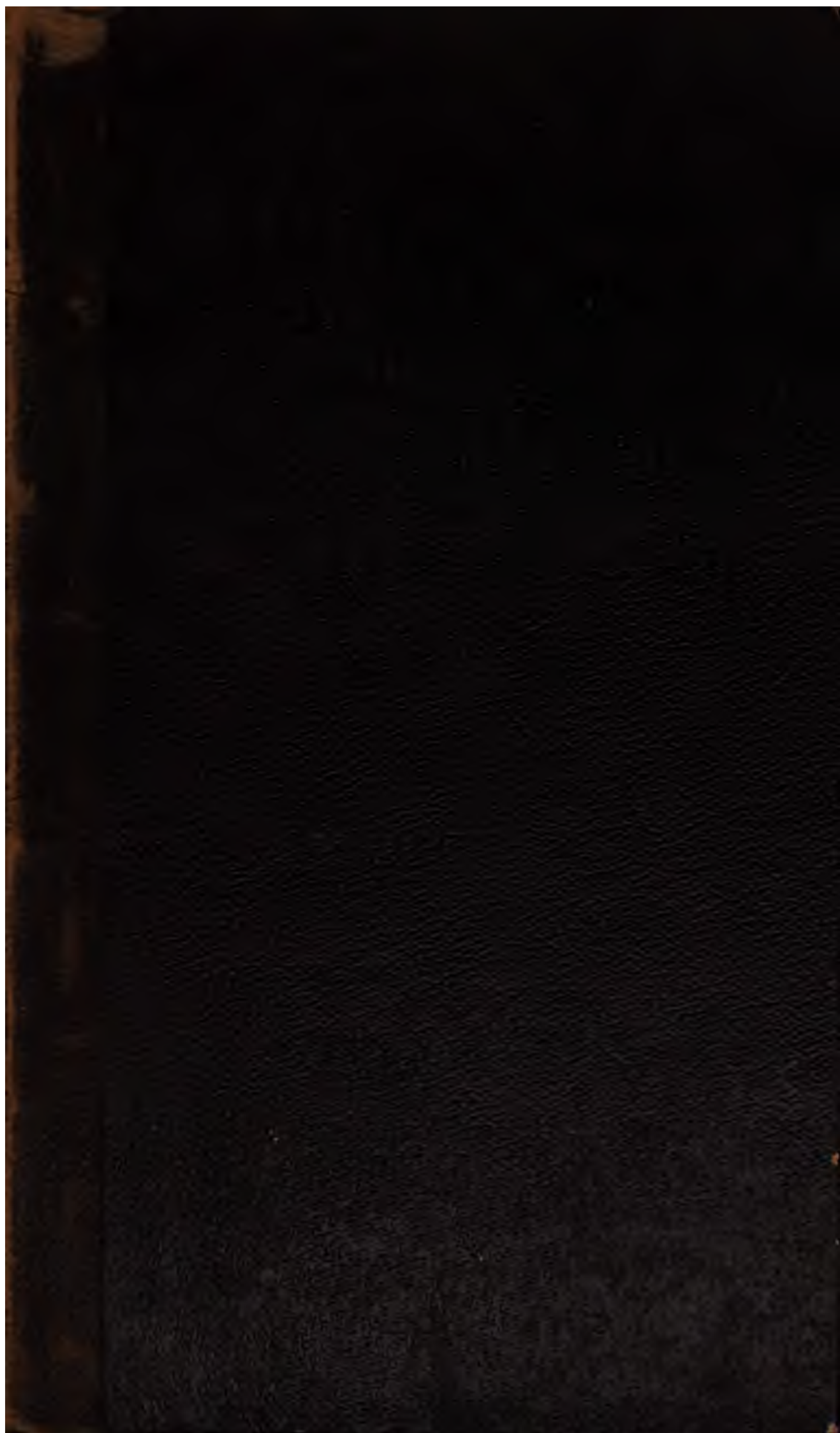
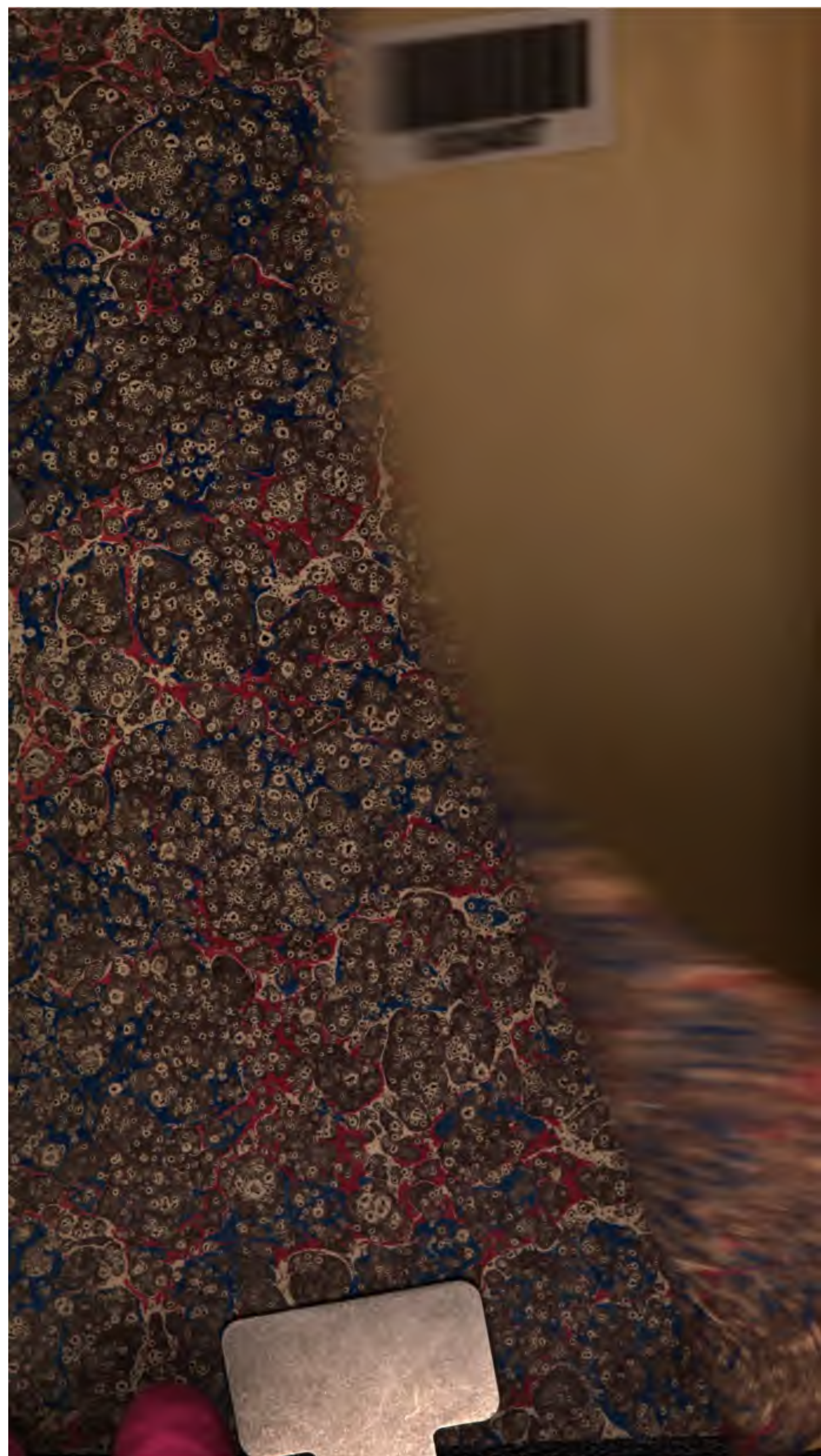






HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE

ET

PROFANE

DU HAINAUT,

PAR M. l'Abbé HOSSART.

TOME DEUXIEME.





ISTOIRE

CCLÈSIASTIQUE

ET

PROFANE

U HAINAUT,

Par Mr. l'Abbé HOSSART.

TOME DEUXIEME.



A MONS,

Chez A. J. LELONG, Imprimeur-Libraire, rue de la Chauffée.

1792.


BIBLIOTHECA



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET PROFANE DU HAINAUT.

LIVRE QUATRIEME.

Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre & de Hainaut, & Jean d'Avesnes, son fils, déclaré comte de Hainaut par les empereurs.

(Année 1245 à 1279.)

MArguerite, fille cadette de Baudouin, premier empereur latin de Constantinople, fut héritiere universelle de sa sœur Jeanne. Son inauguration se fit à Lille, à Valenciennes, à Mons, avec beaucoup de magnificence & de pompe, parce que les Flamands & les Vallons étoient fort attachés à la maison des Baudouin.

Guillaume de Dampierre, second mari de Marguerite de Constantinople, étoit mort dès l'an 1242, & avoit été inhumé au monastere d'Orchies;

Marguerite & Jean d'Avesnes.

cette comtesse avoit eu de ce prince 1°. Guillaume, 2°. Gui, 3°. Jean, tous trois vivants & trois filles; il ne lui restoit de Baudouin d'Avesnes que Jean & Baudouin: elle aimoit beaucoup moins ces derniers que les Dampierre, comme il arrive presque toujours dans ces sortes de mariages; mais cette prédilection causa des jalousies, source de beaucoup de malheurs.

Marguerite s'étoit néanmoins appliquée de longue-main à prévenir ces maux, car elle avoit résolu depuis bien du tems de laisser la principauté de Flandre aux Dampierre, & de donner le Hainaut aux d'Avesnes. L'on veut même que la comtesse Jeanne ait approuvé ce projet, & que le pape, ne légitimant les d'Avesnes, l'ait trouvé très-propre à prévenir la mésintelligence des enfants des deux lits. Mais l'empereur Fréderic Barberousse avoit déja assuré, dans une diette d'empire, la possession du Hainaut aux d'Avesnes, (1) & Guillaume, comte de Hollande, ne fit épouser sa sœur Adelaïde au comte Jean, que dans la vue de l'aggrandir autant qu'il dépendroit de lui.

Les premieres démarches de Marguerite furent fort critiquées, & donnerent sujet aux politiques de mal augurer de son regne; car elle se brouilla tout à la fois avec l'évêque de Liege pour le relief du Hainaut, avec l'empereur au sujet des fiefs mouvants d'Empire, & avec le roi st. Louis par rapport à la Flandre. Quant à la brouillerie néanmoins avec ce dernier, elle en fut moins la cause que les Flamands & que le monarque lui même, car il refusoit de l'admettre à la prestation d'hommage, si elle & ses sujets ne ratifioient le traité de Melun, quoiqu'il eût été annullé par la reine Blanche de Castille; condition à laquelle

(1) Voyez Pfeffel, regne de cet empereur.

Marguerite & Jean d'Avesnes.

elle étoit prête de souscrire, mais que les Flamands rejettoient avec indignation : car il faut remarquer que dans ce traité, il y avoit des articles qui regardoient directement les Flamands, & dont la dureté étoit telle, qu'ils ne vouloient point en entendre parler (a). St. Louis, ayant compris lui-même combien ce qu'il exigeoit devoit paroître révoltant aux Flamands, peuple libre, envoya des commissaires en Flandre avec plein pouvoir d'adoucir les articles ; de sorte néanmoins qu'en paroissant relâcher quelque chose, ils ne devoient en rien déroger à la dignité de sa couronne. Ainsi au-lieu d'exiger tout cruement comme à Melun : *que les Flamands auroient à quitter le service de leur prince d'un commun accord, s'il déclaroit encore la guerre à la France ou qu'il se joignît à ses ennemis, & que quiconque ne le feroit point seroit exilé, non seulement de la Flandre, mais de tout le royaume, sans pouvoir jamais rentrer en grace, ni en la jouissance de ses biens que de l'aveu du roi*; L'on régla seulement : *que les états de Flandre n'aideroient point leur comte en aucune maniere quand il se rangeroit contre le roi, mais qu'il leur seroit libre de se déclarer pour l'un de ses enfants, s'il en avoit, ou de prendre le parti du roi.* L'article passa moyennant ce tempérament, & la comtesse Marguerite se rendit aussi-tôt à Paris pour le relief de sa principauté.

Comme cette princesse n'avoit rien plus à cœur que d'assurer la Flandre aux Dampierre, elle conduisit avec elle son fils Guillaume pour faire la prestation d'hommage conjointement avec lui ; mais les d'Avesnes, s'étant douté de la ruse, prirent le devant, & s'étant trouvé auprès du roi

(a) Voyez ce traité, pag. 398 du premier volume.

Marguerite & Jean d'Avesnes.

lorsqu'elle faisoit sa demande, ils protesterent contre, alléguant pour raison : qu'étant du premier lit, & reconnus légitimes, ils devoient hériter de la Flandre comme du Hainaut : ce qui fut cause que st. Louis ne voulut recevoir l'hommage que de la mere seulement.

L'on ne sauroit croire quelle fut la surprise & l'étonnement des peuples quand ils ouïrent cette aventure. Les esprits s'échaufferent, & tout le monde prit parti, le Hainant se déclara pour les d'Avesnes, & la Flandre pour les Dampierre; les d'Avesnes néanmoins y pouvoient aussi compter sur le zele & l'affection de quelques seigneurs.

La comtesse, voyant cette fermentation & ce commencement de guerre civile, pria le roi st. Louis & le légat du pape, qui se trouvoit alors en France pour les affaires de la chrétienté, de régler sa succession & de faire le partage de ses enfants Le roi l'accepta pourvu que les d'Avesnes & les Dampierre passassent un compromis & que toutes les villes de Flandre donnassent un acte d'adhésion à sa sentence. Le jour où le roi devoit le porter étant arrivé, *sire*, dit Jean d'Avesnes, qui voulut derechef lui exposer sa cause, *il est aussi honorable qu'avantageux à mon frere & à moi de porter à votre connoissance aussi bien qu'à celle du légat du st. siege un différend sur lequel toute l'europe a aujourd'hui les yeux ouverts; l'on est persuadé que vous ne vous conduirez dans cette décision que par les seuls principes de religion, de justice, d'équité, par l'amour de votre propre gloire, & nullement par des considérations politiques, ni par aucun préjugé ni prévention. Sire, il s'agit seulement de savoir si les principautés de notre mere doivent être séparées ou rester unies. Il est connu d'un chacun que la Flandre & le Hainaut furent tenus indivis par Baudouin de Mons, Baudouin V, Baudouin VI, par la princesse Jeanne, notre tante, sans que*

Marguerite & Jean d'Avesnes.

notre très-honorée mere, sa sœur, prétendit les désunir, ni y avoir sa part; à présent elle veut changer les choses, parce qu'elle a des enfants de deux lits, & qu'elle veut favoriser ceux du second; or, cette raison, sire, quels troubles, quels désordres ne peut elle pas causer dans le monde, si elle avoit le sceau de l'autorité royale? Mais ce qu'il y a de plus étrange dans la conduite de notre mere, c'est que des deux principautés qu'elle occupe, elle destine à ceux du second lit la principale, car la Flandre est tout autrement considérable que le Hainaut. Voyez, sire, si les loix & les coutumes de tous les pays ne réclament point contre de telles dispositions, celles de Flandre au moins y sont tout à fait contraires. Tout le monde admira l'éloquence de ce jeune prince & la netteté de son esprit. Guillaume de Dampierre en fut tout déconcerté; il se remit néanmoins de son trouble, mais au lieu de réfuter le discours de son frere utérin, il l'apostropha de *bâtard*, & demanda seulement au roi, *si des enfants illégitimes étoient habiles à succéder? Sachez*, reprit Jean d'Avesnes, *que nous sommes reconnus légitimes par le souverain pontife, & par les princes actuellement regnants, & que personne n'est bâtard en Flandre, que par l'infâmie & la mauvaise foi de la mere, ce qu'on est bien éloigné de croire dans le cas présent.* St. Louis leur imposa silence; puis s'étant retiré avec le légat, & ayant mis en considération, non les raisons alléguées, mais le bien-être de son royaume & l'abbaissement de ses vassaux, il rendit cette fameuse sentence, par laquelle il adjugea le Hainaut aux d'Avesnes & la Flandre aux Dampierre. *Sire*, dit là-dessus Jean d'Avesnes, *vous ne nous donnez que ce que vous ne pouvez nous ôter, & vous nous ôtez tout ce que vous pouvez nous donner*: voulant lui faire entendre qu'il ne pouvoit point disposer du Hainaut, dont la possession leur étoit assurée par un diplôme de l'empereur Fré-

Marguerite & Jean d'Avesnes.

deric. Ce jugement fut porté à Paris, & non à Peronne comme on le lit dans quelques auteurs, au mois de juillet l'an 1246, nous le rapporterons en entier, d'après quelques célebres écrivains, parmi les pieces justificatives. (3)

La comtesse Marguerite éut une joie inexprimable de voir ses desirs accomplis & ses dispositions confirmées; les Dampierre triompherent, tandis que les d'Avesnes soumis & contents, à ce qu'il paroissoit, n'attendoient que l'occasion de se relever de cette sentence.

L'occasion, telle qu'ils pouvoient la souhaiter, se présenta deux ans après. Le roi st. Louis étant parti avec Guillaume de Dampierre pour la Terre Sainte, Guillaume, comte de Hollande, beau-frere de Jean d'Avesnes, fut élu & couronné roi des Romains par une partie des électeurs, à la place de Fréderic-Barberousse, déposé au concile de Lyon. Ce nouvel empereur ayant voulu que la comtesse de Flandre relevât ses fiefs d'Empire, dans le dessein d'affermir son autorité dans la Basse-Allemagne, cette princesse s'y refusa, soit parce que Conrad IV, fils de l'empereur déposé, fut son compétiteur, & que par là son droit étoit douteux; soit parce que Guillaume, en qualité de comte de Hollande, devoit relever d'elle l'isle de Zélande. Le roi Guillaume, après l'avoir citée plusieurs fois à comparoître sans qu'elle obéît, fit assembler une diette, dans laquelle elle fut condamnée par contumace, ses fiefs lui furent confisqués, & le roi en donna sur le champ l'investiture à Jean d'Avesnés. (4)

Cette sentence ne pouvoit intimider la comtesse

(3) Numero II. Voyez *Thesaurus novus anecdot. tom.* 1, *pag.* 1094.

(4) *Ibidem, tom.* 1. *Ubi videre est varia Wilielmi & ejus successoris super hâc re edicta...*, *Pfeffel, an.* 1248, *&c.*

Marguerite & Jean d'Avesnes.

Marguerite qu'autant que le roi Guillaume la soutenoit d'une bonne armée, aussi ce prince en assembla-t-il une, dont il donna le commandement à Jean d'Avesnes, ne pouvant la commander lui-même à cause qu'il avoit trop d'affaires avec son concurrent. Jean d'Avesnes, s'étant mis à la tête de ce corps, pénétra dans les états de la comtesse, sa mere, & lui enleva toute la Flandre impériale avec une célérité étonnante : Grammont, Alost, Termonde, furent emportés malgré la résistance des bourgeois; il n'y eut que Rupelmonde, alors ville, aujourd'hui village, situé sur la riviere gauche de l'Escaut vis-à-vis de l'embouchure de la Rupelle, dont il ne put se rendre maître.

La comtesse de Flandre, qui ne s'étoit point attendue à une irruption si subite, rassembla près de Hulst une armée des plus fortes, ne doutant point de faire repentir son fils de sa témérité, & le roi Guillaume de l'avoir traitée avec tant de hauteur. Les Flamands ne respiroient que la vengeance. Jean d'Avesnes s'approcha de leur camp, & l'on ne tarda pas d'en venir aux mains. Ce qu'il y avoit de plus remarquable dans l'armée des Flamands, c'étoit d'y voir de vieux officiers mépriser Jean d'Avesnes à cause de sa jeunesse, parce qu'ils avoient blanchi dans le maniement des armes; tandis qu'ils auroient dû considérer qu'un grand génie supplée au nombre des années, & que son coup d'essai touche presque toujours à la perfection. Aussi dès le premier choc ils connurent à qui ils avoient affaire; s'ils attaquerent avec intrépidité, ils furent répoussés avec autant de valeur; s'ils s'efforcerent de couper son armée, Jean d'Avesnes fit soutenir ceux des siens qui étoient pressés, si à propos, & donnoit tellement sur ceux qui s'avançoient trop, que les Flamands eurent toujours du pire Enfin après que le combat eut duré une grande partie de la journée avec

Marguerite & Jean d'Aveſnes.

un acharnement incroyable, la victoire ſe déclara pour Jean d'Aveſnes. Les Flamands prirent la fuite, abandonnant le champ de bataille & tout leur bagage aux vainqueurs. La réduction entiere de tous les fiefs mouvants d'Empire ſous l'obéiſſance de Jean d'Aveſnes, fut le fruit de cette journée; & Rupelmonde, s'étant vu aſſiégé par eau & par terre, ſe rendit par compoſition.

La comteſſe Marguerite, allarmée des ſuccès de ſon fils, & craignant pour l'intérieur de la Flandre, lui fit propoſer un accommodement. La négociation ne fut pas longue, & le traité fut bientôt ſigné de part & d'autre. La comteſſe s'engageoit de payer à ſon fils la ſomme de ſoixante mille écus d'or tant pour les frais de la guerre que pour rentrer en la jouiſſance des fiefs qu'elle avoit perdus. L'on inſéra encore dans le même traité que le Cambreſis & le pays de l'alleud étoient mouvants de la Flandre, à quoi Jean d'Aveſnes ne s'oppoſa point.

A cette guerre de Flandre ſuccéda celle du comté de Namur. La cauſe de cette nouvelle guerre étoit encore le défaut d'hommage dont Baudouin II, dernier empereur latin de Conſtantinople, s'étoit mis fort peu en peine; & outre cette négligence inexcuſable il avoit par avidité d'argent engagé ſon comté à la couronne de France ſans l'agrément de l'Empire, ce qui étoit tout à fait contraire aux conſtitutions du corps germanique. Pour le punir de cette double prévarication le roi Guillaume le déclara déchu du comté de Namur, après quoi il adreſſa un diplôme aux ſeigneurs de ce pays pour leur notifier qu'il en avoit donné l'inveſtiture à Jean d'Aveſnes, leur enjoignant de le reconnoître pour leur nouveau ſouverain. (5).

(5) *Mandatum Guellelmi regis romanorum ad homines comitatûs Namurcenſis, tom. I. Theſauri novi anec.* --- Voyez auſſi le corps diplomatique du droit des gens, tom. X.

Marguerite & Jean d'Avesnes.

Jean d'Avesnes s'étant mis en marche avec ses troupes n'eut qu'à parcourir ce pays pour en faire la conquête, car l'on en avoit tiré toutes les garnisons pour renforcer l'armée d'Orient. Henri, surnommé le Grand, comte de Luxembourg, s'avança à la tête d'une armée, moins pour s'opposer aux progrès de Jean d'Avesnes, que pour maintenir ses propres possessions, & transiger avec ce nouveau souverain sur quelques points qu'il avoit à cœur. Jean d'Avesnes charmé de la bonne façon de ce prince lui engagea tout le comté pour une certaine somme, ne voulant point l'occuper par lui-même. Il n'y eut que le château de Namur, où l'impératrice de Constantinople, restée en France, avoit fait entrer une forte garnison, qui resta fidelle à son ancien maître.

La comtesse de Flandre ne put voir sans un chagrin mortel l'entreprise de son fils, sur-tout la transaction qu'il venoit de faire avec le comte de Luxembourg; elle crut véritablement qu'il vouloit la dépouiller de ses états avant la fin de ses jours, & qu'en lui ravissant ses fiefs d'Empire il ne vouloit qu'établir son autorité & essayer ses forces pour usurper la Flandre sur ceux du second lit. Là-dessus, prenant ses conjectures pour des réalités, elle éclata en plaintes & en injures contre les d'Avesnes. L'on disoit publiquement à sa cour que des enfants illégitimes, des bâtards étoient inhabiles à toute succession; que st. Louis, n'ayant pas suivi les regles de droit en leur adjugeant le Hainaut, devoit révoquer sa sentence, ou qu'il falloit la regarder pour nulle & abusive. Les courtisans n'avoient point d'autre sujet de conversations, bientôt les villes de Flandre y prirent part. Les d'Avesnes en ayant été avertis s'aviserent de faire examiner leur légitimité par le souverain pontife qui se trouvoit à Lion, le concile n'étant point encore dissous. Ils ne dou-

Marguerite & Jean d'Avesnes.

toient point d'obtenir une sentence favorable pour couper court à tous ces bruits désavantageux, puisque Rome avoit déja parlé. Innocent IV, après avoir ouï leur supplique, nomma juges de cette affaire l'évêque de Châlons sur Marne & l'abbé de st. Sépulchre de Cambrai, mais ce dernier ne pouvant point y intervenir, subdélégua l'abbé de Liessies. Ces commissaires s'étant rendus à Rheims tinrent des informations secrettes, puis après avoir fait attention que le mariage de la comtesse Marguerite avec Baudouin d'Avesnes avoit été contracté de bonne foi de la part de cette princesse, & qu'il avoit été célébré à la face de l'église, ils déclarerent légitimes les enfants qui en étoient nés. Cette sentence, portée à Rheims en 1249, fut confirmée par Innocent IV. Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai, & les évêques d'Arras, de Tournai, de Terouenne eurent ordre de la publier dans leurs dioceses, & d'excommunier quiconque auroit la témérité de ne point y déférer. (6)

Tout le monde se tut alors; les esprits se calmerent: la comtesse reçut les d'Avesnes en grace, & ceux-ci vécurent avec les Dampierre à la cour de Flandre comme s'il n'étoit jamais rien arrivé.

Un accident funeste, auquel les d'Avesnes n'avoient aucune part, rompit cette belle harmonie & réveilla toutes les animosités. Le seigneur de Trazeignies, ayant indiqué un tournoi en sa terre, invita tous les chevaliers, seigneurs & princes voisins de s'y trouver. Les deux d'Avesnes, qui étoient jeunes, bien faits, de bonne mine, pleins d'adresse & de force, ne manquoient aucune de

(6) *Thes. nov. anecdot. tom.* 1, *pag.* 1074. Voyez aussi les annales de Vinchant, nous rapporterons aussi les pieces justificatives, n°. III.

Marguerite & Jean d'Avesnes.

ces fêtes, où ils avoient coutume de s'attirer les louanges & les applaudissements d'un chacun. Ils s'y rendirent donc avec les trois Dampierre, car Guillaume étoit de retour de la Terre Sainte. Ce Guillaume, jaloux du mérite de ses freres utérius, & voulant les effacer, attaqua un célebre champion beaucoup plus fort que lui, mais ce fut à son malheur, car il fut renversé par terre, foulé aux pieds des chevaux & tellement blessé, qu'il en rendit l'ame. Dès que cette nouvelle fut portée à la cour de Flandre, la comtesse fondit en larmes, & fit retentir tout le palais de ses hurlements. Elle accusa Jean d'Avesnes d'avoir concerté cet assassinat. Il fallut que beaucoup de seigneurs, entre autres le duc de Brabant, prissent sa défense, & que Jean d'Avesnes fit serment de n'y avoir eu aucune part; malgré tout cela, cet esprit foible & soupçonneux ne put jamais le croire innocent.

Guy & Jean de Dampierre, aussi animés que leur mere contre les d'Avesnes, chercherent les moyens de faire casser la sentence de leur légitimité, & crurent en avoir trouvé de suffisants dans les précautions mêmes que les commissaires apostoliques avoient prises pour ne point causer du scandale. Ils adresserent donc une suplique au pape Innocent IV, dans laquelle ils supplioient sa sainteté de déclarer nulle & abusive la sentence rendue par l'évêque de Châlons & l'abbé de Liessies, pour avoir été portée sans connoissance de cause, & sans les formalités ordinaires de la justice; qu'eux, ni la comtesse leur mere, ni aucun procureur par eux commis n'étoit intervenu à ce jugement, qu'ils n'y avoient point été cités, quoiqu'ils fussent parties intéressées, que tout s'étoit passé à leur insçu & à leur très-grand désavantage, puisqu'on leur associoit des bâtards pour partager la succession de leur mere. Inno-

Marguerite & Jean d'Avesnes.

cent IV, frappé de ces raisons, adressa une bulle à l'évêque de Cambrai, à l'abbé de Citeaux, & au doyen de la cathédrale de Laon, pour examiner derechef cette grande affaire. La bulle est datée de la dixieme année du pontificat d'Innocent IV. (7) Mais les d'Avesnes, ayant interjetté appel au saint siege, l'évêque de Cambrai abandonna les procédures, & le pape mourut sur ces entrefaites. Le feu de la guerre se ralluma presqu'aussitôt dans la Flandre impériale entre les d'Avesnes & les Dampierre, & l'on se prépara de part & d'autre, non à vaincre son ennemi par des raisons, mais à le terrasser par les armes.

La comtesse Marguerite, qui avoit déja essuyé beaucoup de mauvais traitements de la part de l'empereur, au sujet de ses seigneuries mouvantes d'Empire, n'en étoit pas plus disposée à en faire le relief. Elle étoit tellement arrêtée là-dessus qu'elle ne vouloit rien entendre. Le roi Guillaume triomphoit néanmoins en Allemagne, & dès qu'il eut été reconnu empereur par tout le corps Germanique, il tourna ses armes contre elle, & fit protester Jean d'Avesnes contre le traité de paix conclu avec sa mere, & contre la sentence de partage de st. Louis. (8) Marguerite étoit sur ses gardes, aussi fiere & plus hautaine que son ennemi: elle exigeoit de lui à son tour qu'il eût à relever d'elle la Zélande, qu'il occupoit comme un annexe du comté de Hollande, & par une suite de précautions qu'elle jugea nécessaires, elle fit passer une quantité prodigieuse de troupes dans l'isle de Walcheren, sous la conduite de ses deux fils

(7) Cette bulle, reprise dans celle d'Alexandre IV, se trouve parmi les pieces justificatives, n°. IV. *Vid. thes. nov. anecdot tom. 1, pag. 10.*

(8) *Thesaurus nov. anecdot. tom. 1, pag.* 1095, *art.* li reclamations apries le dit.

Marguerite & Jean d'Avesnes.

Guy & Jean de Dampierre. Florent, régent de Hollande pendant l'absence du roi Guillaume son frere, en ayant eu avis, se jetta à la hâte dans la même isle, & se tint caché derriere les dunes de West-Capelle. Tandis que cela se passoit, les impériaux pressoient leur marche; Jean d'Avesnes, qui en conduisoit un détachement considérable, s'avança dans le Hainaut, & tenta les habitants. Les nobles étoient disposés à secouer le joug, mais le peuple demeura fidelle, & ferma les portes des villes où ce jeune seigneur se présenta. Jean d'Avesnes, voyant sa tentative inutile, & ne voulant pas mécontenter ni aigrir les esprits, alla fondre sur le pays d'Alost, où il se dédommagea amplement de la modération qu'il avoit gardée en Hainaut; après avoir couru ce pays en vainqueur outragé, il se hâta de joindre le comte Florent dans l'isle de Walcheren.

Tandis qu'on se préparoit de part & d'autre à terminer tous les différends par le sort des armes, l'on ordonna aux troupes de faire halte pendant trois jours, durant lesquels on aviseroit à un accommodement; le duc de Brabant avoit ménagé cette treve, & sous sa médiation l'on devoit entamer des conférences à Anvers, où les députés de Flandre, & le roi Guillaume s'étoient rendus. Les négociations étoient déja bien avancées lorsque l'on apprit, avec une surprise étrange, que les armées en étoient venues aux mains dans l'isle de Walcheren, avec une fureur dont on n'avoit point vu d'exemple depuis plusieurs siecles, & cela par la supercherie la plus insigne de la comtesse Marguerite. Car cette princesse avoit donné un ordre secret à ses deux fils de tomber sur les impériaux, s'ils remarquoient qu'ils ne fussent point sur leurs gardes; elle croyoit qu'ils seroient d'autant plus aisés à vaincre, que Florent & les autres chefs se reposeroient sur la bonne foi de

Marguerite & Jean d'Avesnes.

la treve; aussi les Flamands, ne voyant aucun des ennemis paroître, s'avancerent dans l'isle avec sécurité pour chercher le comte Florent. Celui-ci, qui les attendoit de pied ferme, tomba sur eux à l'improviste, & les mit en désordre; les Dampierre, revenus de leur surprise, rétablirent les choses, & les Flamands gagnerent du terrein; mais cet avantage ne dura guere: on les rompit derechef, & l'on en fit un massacre effroyable. De l'aveu de tous les historiens, l'armée de la comtesse de Flandre fut entierement défaite en cette journée; les uns veulent qu'elle y ait perdu tout au moins trente mille hommes restés sur le champ de bataille. D'autres en portent le nombre jusqu'à soixante mille; toute sa noblesse fut faite prisonniere de guerre avec le comte de Guisne & deux cents trente chevaliers; mais ce qui fut plus affligeant pour elle, ce fut d'apprendre que ses deux fils étoient également tombés entre les mains de ses ennemis.

Le duc de Brabant fut très-mécontent de la conduite de cette princesse, & le roi Guillaume, quoique victorieux, partit d'Anvers pour se rendre en Allemagne, plus aigri que jamais contre elle, sans vouloir écouter les députés qui venoient traiter de la rançon des Dampierre. Ces députés, qui étoient les évêques de Tournai & de Terouenne, & le doyen de st. Donat, eurent ordre de le suivre en Allemagne, où enfin, après bien des obstacles, ils en obtinrent une audience à Wormes. Mais le roi, ou plutôt l'empereur Guillaume leur répondit que leur maîtresse étant une orgueilleuse, une rébelle à l'Empire, une fourbe, il ne vouloit plus traiter avec elle; que les fiefs de Flandre, mouvants d'Empire, resteroient confisqués.

Cette princesse cependant cherchoit à se venger efficacement de l'empereur & de son fils Jean

Marguerite & Jean d'Avesnes.

d'Avesnes; & pourvu qu'elle vînt à bout de ses desseins, elle ne se soucioit point que ses moyens fussent justes ou iniques. Pour mieux cacher ses vues, elle ne parut occupée quelque tems qu'à se rendre le ciel favorable par des établissements pieux, mais elle remettoit des troupes sur pied, privoit de leurs emplois tous les officiers du Hainaut, qui s'étoient déclarés pour son fils, pour les conférer à des Flamands. C'est alors qu'elle ne rougit point, & qu'elle eut l'impudence & l'effronterie d'adresser une supplique au pape, dans laquelle elle déclaroit avoir eu connoissance de la promotion de Burchard d'Avesnes aux ordres sacrés, lorsqu'elle avoit contracté mariage avec lui; mais le souverain pontife, indigné qu'une mere se diffamât à la face de l'univers pour nuire d'autant mieux à son fils, rejetta cette requête & blâma cette basse & indigne vengeance. Rebutée de ce côté, Marguerite se rendit à Paris, où elle fit entrer dans sa passion le comte de Poitiers, & Charles, comte d'Anjou, frere de st. Louis, qui promirent de lui amener de puissants secours.

Il arriva sur ces entrefaites une violente émeute en Hainaut, où l'on étoit fort indisposé contre la hauteur insupportable des gouverneurs flamands. Un boucher de Chievres, nommé Gerard Lerond, revenant avec une bête à cornes, de la foire de Ghislenghien, fut insulté par des Flamands habitués à Ath, & la querelle s'étant échauffée il fut tué sur la place. Les assassins après l'avoir dépouillé prirent la fuite. A la premiere nouvelle de ce massacre les parents & les amis du mort coururent aux armes & massacrerent à leur tour ceux des Flamands qui tomboient entre leurs mains; bientôt tous les habitants de Chievres prirent parti pour les leurs, & tous les mécontents se joignirent à eux. En peu de jours les séditieux formerent une armée & purent tenir la campagne;

Marguerite & Jean d'Avesnes.

ayant à leur tête quatre seigneurs des plus considérables du pays, Gerard de Lens, Gerard de Jauche, Raffe de Gavre & Nicolas de Rumigny. Les Gouverneurs flamands sortirent des villes voisines pour les dissiper; l'on en vint aux mains, mais les Flamands furent dissipés eux mêmes & eurent plus de quatre-vingts officiers tués sur le champ de bataille, les vainqueurs se saisirent de leurs femmes, auxquelles ils couperent le nez & les oreilles, & les renvoyerent ainsi mutilées en leur pays natal. Sur la nouvelle que les troupes françoises alloient arriver, tous les coupables se retirerent à Thuin, & l'évêque de Liege, après leur avoir accordé cet asyle, les prit sous sa protection.

Le bruit de la marche des François étoit cependant faux, & le comte d'Anjou paroissoit se mettre fort peu en peine de la comtesse de Flandre. Cette princesse s'étant apperçue de ce refroidissement retourna à Paris plus animée que jamais & résolue à tout sacrifier pour tirer vengeance. Elle conféra derechef avec le frere de st. Louis, & lui promit de soudoyer ses troupes tout le tems qu'elles seroient à son service, & de lui donner la propriété du Hainaut, à condition néanmoins qu'il la feroit triompher de Jean d'Avesnes, son fils, & de l'empereur Guillaume.

Alors Charles d'Anjou prit feu, & fit armer tous ses vassaux; non content de cela il engagea dans son parti le duc de Lorraine, celui de Bourgogne, le prince Thomas de Savoie & quantité d'autres seigneurs qui lui amenerent leurs troupes. Il fit la revue de son armée avant que d'entrer en Hainaut & la trouva forte de cent mille combattants: ayant ensuite traversé le Cambresis il s'empara de Crevecœur, qui ne fit point beaucoup de résistance, delà laissant derriere lui Bouchain, qu'il ne vouloit point assiéger, par déférence

Marguerite & Jean d'Avesnes.

férence & par respect pour Adelaïde de Hollande, épouse de Jean d'Avesnes, qui y étoit en couche, il tomba sur Valenciennes, ville très-forte, dont la conquête devoit d'abord le mettre en jouissance d'une bonne partie du Hainaut ; mais les bourgeois, qui haïssoient les François, & qui détestoient cette vindication d'une mere dénaturée, se défendirent courageusement. Il livra cinq assauts en douze jours sans y rien gagner : rebuté de la résistance des assiégés, il se contenta de tenir la ville bloquée, & tira droit sur Mons, voulant se rendre maître de cette ville & y faire son couronnement avant que Jean d'Avesnes & l'empereur Guillaume fussent arrivés avec les Allemands. La ville de Mons se défendit courageusement, & le duc d'Anjou eût encore échoué dans cette entreprise, si Rasse de Gavre, gouverneur de la place, n'y eût reçu la comtesse Marguerite, qui fit ensuite ouvrir les portes au comte d'Anjou. Ainsi ce fut par surprise que les bourgeois se virent François : après que le comte eut placé une forte garnison dans la ville & au château, il fit procéder à son inauguration, & fut proclamé comte de Hainaut. La réduction de la capitale fit tomber toutes les petites villes, mais celle d'Enghien tint bon pour les d'Avesnes, ce qui fit résoudre le siege de cette place.

Ce siege étoit un des plus difficiles à faire, à cause que Wautier, seigneur de l'endroit, & Lérous, officier de Jean d'Avesnes, l'un des meilleurs guerriers de son tems, y avoient fait entrer de bonnes troupes, de grandes provisions, & avoient ravagé toutes les campagnes voisines pour ôter aux François tout moyen d'y subsister. La comtesse de Flandre, qui accompagnoit le comte d'Anjou, en eut tant de dépit, qu'elle jura de ne jamais les recevoir en graces. Le comte osa néanmoins entreprendre le siege, mais ce fut sans

Marguerite & Jean d'Aveſnes.

ſuccès, & après y avoir perdu bien du monde, il leva ſon camp pour retourner au ſiege de Valenciennes, qui ſe défendoit encore courageuſement. Enfin Marguerite, princeſſe pleine d'artifice, attira les principaux de cette ville à une entrevue, & les engagea à la recevoir elle ſeule dans leurs murs. Dès qu'elle y fut, elle fit ſon traité de paix avec la bourgeoiſie, puis prenant le ton de ſouveraine, elle fit ouvrir les portes au comte d'Anjou, qui entra dans la place avec ſon armée.

A peine cette ville s'étoit-elle rendue, que Jean d'Aveſnes & l'empereur Guillaume parurent vers la ville de Halle, avec une armée de plus de cent mille combattants. Ces deux princes venoient de battre les Friſons & les Danois, & avoient remporté ſur eux la victoire la plus complette. Jean d'Aveſnes, ſe mettant à la tête d'un détachement, s'avança vers Binch & le reprit, delà étant tombé ſur Mons il s'en rendit également maître. Entretems le roi Guillaume s'approchoit de Valenciennes en côtoyant l'Eſcaut. La garniſon françoiſe, ayant oſé faire une ſortie, & attaquer ſon avant-garde, fut fort maltraitée & contrainte de regagner précipitamment la ville; cet échec néanmoins fut auſſi-tôt réparé par l'arrivée du comte de Vendoſme, qui amenoit un ſecours conſidérable : mais cela n'empêcha point que ceux de Valenciennes n'ouvrirent une de leurs portes aux impériaux pendant l'obſcurité de la nuit, & que ceux-ci n'en chaſſaſſent tous les François.

Il ne reſtoit plus alors à l'empereur Guillaume que d'attirer le comte d'Anjou à un combat général, afin de lui ôter toute envie de revenir dans la ſuite en cette principauté : mais ce prince, dont l'armée s'étoit affoiblie par les pertes qu'il avoit faites, ſe tenoit retranché près de Douai dans un poſte très-avantageux, où il eût été téméraire de l'attaquer. L'on mit tout en œuvre pour l'en faire

Marguerite & Jean d'Avesnes.

fortir, mais inutilement. Alors Enguerran de Coucy, le comte de Blois, celui de st. Paul, tous trois parents & alliés des d'Avefnes, menagerent une treve, qui fut acceptée & fignée de tous les partis. Après quoi, l'empereur Guillaume fe hâta de retourner en Hollande, où fa préfence devenoit néceffaire, à caufe que les Frifons, remis du coup qui les avoit étourdis, recommençoient les hoftilités, & le comte d'Anjou fe rendit en diligence à Paris, où le roi st. Louis, fon frere, devoit arriver, après avoir été délivré de fa captivité d'Égypte. Cette treve déplut infiniment à la comteffe Marguerite, qui voyoit le Hainaut lui échapper des mains, & fa vengeance manquée: les Flamands fe plaignoient beaucoup du comte d'Anjou, qui, ayant pu mettre fin à tous ces troubles par une action décifive, préféroit la continuation de la guerre à leurs dépens.

Le roi, rentré en fa capitale, trouva tout en ordre, ce qui lui caufa beaucoup de joie: mais il fut étrangement furpris d'apprendre les démêlés continuels & odieux de la comteffe Marguerite. Ce fage & vertueux monarque, qui ne refpiroit que la paix, l'union, la concorde entre les princes chrétiens, & la gloire de Dieu, après avoir vifité fes places d'Artois, s'avança jufqu'à Gand vers le mois de novembre de l'an 1255, pour y conférer avec l'empereur: mais ce prince ne pouvant point quitter le commandement de l'armée de Hollande, à caufe que les Frifons & les Danois le harceloient de tous côtés, st. Louis retourna à Paris fans avoir pu entamer la moindre négociation.

La paix néanmoins, que l'on croyoit être plus éloignée que jamais, fe conclut contre toute attente par une de ces viciffitudes auxquelles la divine providence a foumis les chofes d'ici-bas. L'empereur Guillaume, réfolu de livrer bataille

Marguerite & Jean d'Avesnes.

aux Frisons, partit d'Alcmaer pour Hoogtwoude au fort de l'hyver, & fit la plus grande partie de cette marche sur la glace. Les Frisons, voulant l'attirer dans une embuscade, allerent escarmoucher jusques près de sa tente. L'empereur se croyant piqué au jeu les tourna en fuite, & se mit à les poursuivre, mais ce fut avec plus de courage que de prudence, car ceux-ci s'étant retirés près des leurs, qui se tenoient cachés derriere des rosaux, & l'empereur voulant pénétrer par ces rosaux, la glace se rompit sous lui, & les Frisons l'ayant saisi, sans savoir qui il étoit, le massacrerent inhumainement. Cette mort mit fin à la guerre de Flandre, délivra la comtesse de toute inquiétude, & le comte d'Anjou de ses ennemis.

Les deux d'Avesnes, réfléchissant que l'empire alloit être partagé en factions, & que le nouvel empereur n'épouseroit point leurs intérêts avec autant d'ardeur que le défunt, ne trouverent rien de mieux ni de plus sage que d'aller faire leurs soumissions à la comtesse leur mere, & de lui demander pardon. Baudouin fut le premier à s'acquitter de ce devoir, & aida beaucoup à procurer le pardon de son frere. Tous les seigneurs, qui leur avoient été attachés, rentrerent aussi en graces, mais elle ne voulut point accorder l'entrée de sa cour à Wautier d'Enghien, qu'il n'eût promis de réparer le dommage qu'il avoit causé durant le siege de son château: *ce seigneur dut fonder à toujours & bien assigner l'aumône de quarante muids de bled, & douze cents livres de lard par an, à distribuer chaque semaine aux pauvres des villages* qui avoient le plus souffert, & *de plus un tonneau de harangs tous les vendredis de carême.* Ce ne fut qu'à cette condition que la comtesse oublia le passé. Les endroits auxquels il devoit faire ces donations, furent marqués par des croix de pierre

Marguerite & Jean d'Avesnes.

qui subsistent encore. Malgré cela ces pauvres villageois conserverent toujours une si mauvaise idée de cette princesse, qu'ils ne l'appelloient jamais que la noire Marguerite, à cause de sa mauvaise façon d'agir avec ses enfants du premier lit, & ce nom lui resta chez la postérité.

Jean d'Avesnes dédommagea le seigneur d'Enghien en lui donnant les villages de Hoves, de Castres & de Vollezelle; il eût reconnu tout autrement son zele & sa fidélité s'il en avoit eu le pouvoir.

Il ne restoit plus à la comtesse de Flandre qu'à retirer les deux Dampierre de leur captivité: car Florent, frere de l'empereur Guillaume, n'avoit eu garde de les relâcher. Elle se rendit dans cette vue auprès du duc de Brabant, oncle du régent de Hollande, & le pressa de solliciter l'élargissement des captifs. Le duc en conféra avec le régent, & l'on convint de rendre la liberté à ces deux seigneurs pour une grosse somme d'argent. Afin de couper court aux démêlés par rapport à la Zélande, l'on arrêta que le régent ou son pupille épouseroit Béatrix, fille de Guy de Dampierre, & qu'au cas que ce mariage n'eût pas lieu, un des fils de Guy épouseroit Mathilde, fille de l'empereur Guillaume, & que la Zélande seroit la dot des futurs époux.

Dès que les Dampierre furent remis en liberté, ils ne songerent qu'à poursuivre les procédures qu'ils avoient entamées contre les d'Avesnes à la cour de Rome, voulant les faire passer pour bâtards, & inhabiles à toute succession. En conséquence de leurs plaintes, Alexandre IV, successeur d'Innocent, ordonna aux doyens des chapitres de Cambrai, de Tournai & de Liege, de se rendre à Anvers, pour procéder derechef à la discussion de cette affaire avec toutes les précautions possibles. La bulle du souverain pontife est

Marguerite & Jean d'Avesnes.

datée d'Anagnie, la deuxieme année de son pontificat, ce qui revient à l'an 1256. (9)

Les d'Avesnes, sans appui, voulant néanmoins se conserver la souveraineté & la propriété du Hainaut, quoiqu'il eût été engagé au comte d'Anjou, & que la partie qu'on appelloit Ostrevant, fût au pouvoir des Dampierre à titre d'appanage, s'adresserent derechef à st. Louis, le requérant de rétablir les choses selon l'équité.

Ce grand & vertueux monarque indiqua une assemblée des plus considérable à Péronne, pour le dimanche avant la st. Michel de la même année, où il se rendit avec toute sa cour: il exigea d'abord des d'Avesnes, avant que de leur rendre justice, qu'ils eussent à renoncer à tout droit & privilege que le roi Guillaume leur avoit accordés par ses displômes, tant sur différents fiefs de Flandre, que sur le comté de Namur; & comme ils avoient cédé leur droit sur ce comté à Henri, comte de Luxembourg, il voulut qu'ils révoquassent cette cession, & promissent de solliciter le comte de Luxembourg à y renoncer; de plus, qu'ils s'engageassent à agir auprès de l'empereur, lorsqu'il y en auroit un d'élu, pour casser & annuller les dites donations, & d'en remettre les actes au roi de France. Jean & Baudouin étoient alors si humiliés, qu'ils jurerent tout ce que le roi voulut.

St. Louis, se tournant alors vers Charles, comte d'Anjou, son frere, l'obligea à déclarer nulle & de nulle valeur la cession que la comtesse Marguerite lui avoit faite du Hainaut, & à renoncer purement & simplement à toutes prétentions que lui ou ses héritiers pourroient former

(9) *Thesaurus nov. anecdot. tom.* 1. L'on donnera cette bulle parmi les pieces justificatives, numero IV.

Marguerite & Jean d'Avesnes.

fur la dite principauté ; qu'il fe contenteroit d'une fomme d'argent que lui compteroit la comteffe, tant pour les frais de fon armement que pour la-dite ceffion.

Guy de Dampierre fit auffi ferment entre les mains du roi, en fon propre & privé nom, & celui de fes fucceffeurs, de remettre à Jean d'Avefnes la ville de Bouchain & tout l'Oftrevant, pour l'occuper fur le même pied que les comtes de Hainaut l'avoient toujours eu, à l'exception néanmoins du fief de Crevecœur & de celui d'Arleux avec leurs dépendances qu'il fe réferve, & il finit par déclarer folemnellement que lui ni fes fucceffeurs ne pourroient jamais former aucune prétention fur aucune partie du Hainaut. L'on peut voir ces renonciations plus en détail dans *le nouveau tréfor des anecdotes.* (10)

Alors st. Louis renouvella la fentence qu'il avoit portée dix ans auparavant, conjointement avec l'évêque de Tufculum, légat du st. fiege, en vertu de laquelle il adjugeoit la Flandre à Guy de Dampierre, & le Hainaut à Jean d'Avefnes, à charge & condition néanmoins que Guy & Jean donneroient chacun une portion de fon comté à fon propre frere. C'eft de cette forte que Baudouin d'Avefnes eut la terre & feigneurie de Beaumont.

Malgré cette feconde fentence rendue avec les cérémonies les plus folemnelles & dans une des plus auguftes affemblées du monde, Jean d'Avefnes prétendit toujours que la Zélande, la châtellenie de Cambrai, le pays d'Aloft avec celui de Waes devoient lui appartenir, parce que c'étoient des fiefs d'Empire fur lefquels l'autorité de st. Louis ne s'étendoit pas. Et quand on lui

(10) *Thef. nov. anecd. tom.* I, *pag.* 1098. Li dis à Pierone, &c. Comment li Cuens de Flandre rendit à fes freres l'Oftrevant, &c.

Marguerite & Jean d'Avesnes.

représentoit qu'il devoit acquiescer au jugement d'un prince qu'il avoit lui-même choisi pour arbitre, il répondoit qu'il le faisoit volontiers pour tout ce qui étoit de raison, mais non point pour des choses qui n'étoient point de son ressort, telles que de disposer de ce qui n'étoit pas de sa domination ni de son pouvoir. Pour se souvenir des droits qu'il prétendoit avoir tant sur la Flandre françoise que sur l'impériale, il quitta les trois chevrons de sable de Hainaut pour porter le lion de sable de Flandre. La perte d'un si grand procès lui tint tellement à cœur, dit Delwarde, & il eut tant de chagrin de se voir traité de bâtard par ses cadets, même après la sentence des juges apostoliques, qu'il en tomba dans une maladie de langueur, dont il mourut l'an 1257 la veille de Noël. Il fut enterré dans la collégiale de Leuze, d'où on le transféra dans la suite à celle des Dominicains à Valenciennes. Quoiqu'il n'ait jamais regné, on le place néanmoins à la tête des comtes souverains de la maison d'Avesnes, & il fut reconnu tel à l'inauguration de Jean, son fils. Adelaïde de Hollande, sa veuve, voulut avoir la garde noble de ses enfants, mais elle fut supplantée par Baudouin d'Avesnes, qui fit élever ses neveux en son hôtel de Valenciennes, dit de Beaumont. Ses neveux étoient au nombre de cinq, Jean, Bouchard, Guillaume, Guy & Florent: Jean fut comte de Hainaut, Bouchard fut élevé sur l'évêché de Metz par Martin IV, après que ce pontife eut déclaré nulle son élection à l'évêché de Liege; Guy, après avoir été chanoine du chapitre de st. Lambert, fut promu à l'évêché d'Utrecht, où il édifia beaucoup par ses éclatantes vertus; il refusa depuis le chapeau de cardinal que Clément V lui offrit au concile de Vienne; Guillaume fut chanoine, puis évêque de Cambrai; Florent fut seigneur de Braine, de Halle, prince

Marguerite & Jean d'Avesnes.

d'Achaïe & de Morée, par sa femme Isabeau de Villehardouin, arriere petite-fille du fameux Godefroid de Villehardouin, compagnon d'armes de Baudouin, premier empereur latin de Constantinople.

La princesse Adelaïde fut beaucoup plus heureuse en Hollande où elle obtint après la mort de Florent la tutelle des enfants de l'empereur Guillaume, son frere, & la régence du pays: mais les Hollandois, bientôt lassés de la domination d'une femme, lui substituerent Othon, comte de Gueldre, ce qui ne se fit point sans effusion de sang, car ceux de Zelande & de Hainaut soutinrent avec zele le parti de cette princesse.

Pour revenir à la comtesse Marguerite, elle n'étoit nullement tranquille du côté de l'Empire, parce qu'elle appréhendoit toujours que le nouveau chef ne suivit point le plan de son prédécesseur: mais enfin après un interregne de deux ans les électeurs ayant choisi Richard d'Angleterre, comte de Cornouailles, ce prince ne fit aucune difficulté d'admettre à la prestation d'hommage, pour les fiefs mouvants d'Empire, cette comtesse & son fils Guy.

Cet empereur se rendant d'Angleterre en Allemagne passa par Cambrai, où il mit la derniere main à la renonciation de Henri de Brabant à son droit de primogéniture, & ajusta le chapitre de Cambrai avec le magistrat de cette ville, au sujet de leurs prétentions & de leurs droits réciproques. Nicolas de Fontaine, fils de Gautier sire de Fontaine, occupoit alors le siege de Cambrai. L'empereur qui connoissoit le mérite de ce prélat, le fit son chancelier & le créa prince d'empire; il déclara aussi dans la même assemblée Guy de Dampierre, Prince d'Empire, & Jean d'Avesnes sénéchal.

La comtesse de Flandre se voyoit enfin au comble de ses vœux, & s'attendoit à finir ses jours en paix; mais elle fut comme malgré elle rengagée.

Marguerite & Jean d'Avesnes.

dans la guerre au sujet du comté de Namur que Jean d'Avesnes avoit rendu au comte de Luxembourg: il est vrai que Jean d'Avesnes, conformément au serment qu'il prêta entre les mains de st. Louis, fit ses efforts pour faire désister ce prince des droits qu'il lui avoit transmis sur ce comté; mais quelques Namurois mécontents du gouvernement de l'impératrice, rappellerent ce prince, qui s'empara derechef de tout le comté, à l'exception d'un seul fort. L'impératrice de Constantinople obtint de puissans secours de la maison de Champagne & de la comtesse de Flandre, avec lesquels on délivra ce fort que l'ennemi avoit assiégé, & l'on mit le siege devant la ville de Namur, où le comte de Luxembourg s'étoit enfermé. Les attaques ne réussirent point, & pour surcroît de malheur Baudouin d'Avesnes, chef des troupes de Hainaut & de Flandre, conclut une treve de quinze jours avec le Luxembourgeois au grand désavantage de l'impératrice; car les Champenois, manquant des vivres & sans espérance d'en avoir, se débanderent & la plupart reprirent la route de leur pays. L'on recommença depuis le siege de cette ville, & on le poussa avec vigueur: mais Franco, sire de Wessemale, surnommé le Bâtard, la défendit avec valeur pendant plus de deux ans, & quoique réduit à l'extrêmité, il ne voulut jamais se rendre. St. Louis voyant que l'impératrice Marie ne recouvreroit jamais ce comté, lui conseilla de de le vendre à la comtesse de Flandre, celle-ci l'acheta vingt mille livres. Mais comme cette vente n'arrachoit point ce beau pays des mains du Luxembourgeois, l'on convint pour concilier les divers intérêts que Guy de Dampierre épouseroit Isabelle, fille du comte de Luxembourg, & qu'elle auroit pour dot le comté de Namur; ce fut ainsi que cette souveraineté passa à la maison des Dampierre.

Marguerite & Jean d'Avesnes.

Quoique le regne de la comtesse Marguerite ait été aussi tumultueux, les affaires ecclésiastiques en souffrirent peu, & l'on peut dire même qu'elles furent alors dans un état florissant, tant par le zele & la conduite exemplaire de Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai, que par la protection spéciale que cette princesse accordoit aux religieux & religieuses.

L'institut des Béguines se multiplia beaucoup dans ses états; par Béguines nous entendons des filles ou femmes dévotes, qui, sans être liées par des vœux perpétuels & solemnels, observent un certain institut, & vivent en commun ou séparément, sous l'inspection & la jurisdiction des évêques. Leur habit n'est point uniforme, mais il varie selon les pays: il est prouvé qu'elles n'ont point pour fondateur ou instituteur Lambert le Begue, prêtre de Liege, qui vivoit dans le douzieme siecle, ni même ste. Begghe, sœur de ste. Gertrude; & les savans conjecturent que le nom de Béguines leur aura été donné parce qu'elles ont choisi ste. Begghe pour patrone.

La comtesse Marguerite leur donna Cantimpret, endroit dépendant de la paroisse de Cuesme & séparé de la ville de Mons par la riviere de Trouille, elle soumit le dit Beghinage au chapitre de ste. Waudru, comme il conste par les lettres patentes. (10) Il y en eut un autre à Maubeuge soumis au chapitre de ste. Aldegonde, mais dont on ignore l'origine; celui de Valenciennes fut commencé en 1239, & Guy, évêque de Cambrai, le mit sous la direction des Bégards. L'on vit aussi des Béguines au Quesnoi, à Lessines, à Halle, à Braine-le-Comte, à Soignies, à Binch, à Beaumont, dont les maisons furent

(10) Voyez parmi les pieces justificatives n°. V.

Marguerite & Jean d'Avesnes.

depuis converties en hôpitaux (confiés à des religieuses de l'ordre de st. Augustin, dites sœurs noires) ou en couvents de l'ordre de st. François.

La même princesse fit passer aussi à Flines les Bernardines d'Orchies, & convertit leur maison en hôpital, dont elle confia l'administration à des religieux & religieuses de st. Augustin, elle mit aussi les Béguines de cette ville fort au large, tandis qu'elles y avoient vécu jusques alors fort à l'étroit.

Ce fut encore elle qui mit sur le pied actuel le chapitre de la Salle-le-Comte à Valenciennes. Ce chapitre n'étoit sous Baudouin IV qu'une société de quelques clercs faisant les fonctions de chapelains domestiques de la cour; Baudouin V les réunit en chapitre en 1192 & fonda de plus cinq prébendes; Baudouin VI fonda la place d'écolâtre; la comtesse Jeanne l'augmenta encore d'une prébende: de sorte que sous le regne de cette princesse le chapitre de la Salle-le-Comte étoit composé de quinze chanoines & d'un Doyen. L'église de Notre-Dame de la Salle leur servit d'abord de collégiale; mais la comtesse Marguerite les transféra en celle de st. Gery, l'an 1269, avec obligation que quelques uns d'entre eux viendroient officier dans l'église de Notre-Dame, quand les comtes se rendroient en leur palais. L'église de st. Gery demeura collégiale jusqu'en 1428, où ces chanoines retournerent à l'église Notre-Dame, mais Louis XIII leur permit en 1649 de se fixer pour toujours en l'église de st. Gery.

Cette comtesse protégea aussi beaucoup l'ordre de st. Dominique: elle établit de ces religieux près de Douai, d'où ils furent depuis transférés dans la ville, & elle en fonda encore dans d'autres endroits de la Flandre. Elle procura de plus à la ville de Mons l'avantage de posséder des

Marguerite & Jean d'Avesnes.

chanoines de la congrégation du Val des Écoliers, qu'elle fit venir au nombre de fept de la maifon de ste. Catherine de Paris. Ces chanoines furent placés à Marly près de Valenciennes en 1250, mais deux ans après elle les transféra à Mons. Nicolas III, par une bulle de l'an 1282, prit ce nouveau monaftere, qui d'abord n'étoit qu'un prieuré, fous fa protection. Paul V le convertit en abbaye l'an 1617 à l'inftance des archiducs Albert & Ifabelle.

Wautier, fire d'Enghien, fe diftingua auffi dans le même tems par fon zele pour les établiffemens pieux: Marie de Rethel, fon époufe en fecondes nôces, fonda trois hôpitaux, le premier à Enghien, le deuxieme à Lembeck & le troifieme à Rebecque, dont elle confia l'adminiftration à des religieufes de l'ordre de st. Auguftin; ces deux derniers hôpitaux fouffrirent depuis des changements, à caufe des bouffonneries & de la mauvaife conduite des pélerins qu'on y logeoit; ce font actuellement des prieurés de chanoineffes régulieres de st. Auguftin, & l'on y enfeigne *gratis* les perfonnes du fexe, au-lieu d'exercer l'hofpitalité. (11)

La même fouveraine fit auffi quelques fages réglemens de police à l'imitation de st. Louis. Elle voulut, par exemple, que les filles débauchées portaffent une aiguillette fur l'épaule, au-lieu d'avoir une ceinture d'or felon la coutume. C'eft delà qu'eft venue cette façon de parler proverbiale *courir l'aiguillette*, au-lieu de dire: *hanter une maifon de débauche*. Cependant comme cette aiguillette relevoit la beauté des courtifannes, & qu'au-lieu de leur occafionner de la honte, les autres perfonnes du fexe en étoient jaloufes, il fallut

(11) Voyez *Origines omnium Hannoniæ cænobiorum*, *pag.* 170.

Marguerite & Jean d'Avesnes.

révoquer l'ordonnance. Elle porta encore des édits contre les juremens, les blasphêmes & beaucoup d'autres crimes, suivant en cela l'exemple de st. Louis.

L'on conserve encore avec soin différentes chartes par où elle accorda des privileges à plusieurs villes: tels qu'une foire franche à Valenciennes, qui commençoit depuis la st. Matthieu jusqu'à la st. Remi, & qui est aujourd'hui remise au huit de septembre, jour de la nativité de la ste. Vierge, patrone de la ville ; une à Douai, qui commençoit le jour de l'Ascension, une autre à Lille; mais pour le trafic des chevaux seulement. Une à Mons, qui commençoit à la Toussaint & duroit quinze jours: l'on présume aussi qu'elle institua celle de la Pentecôte, puisque Jean II fait mention de ces deux foires dans une charte.

Comme cette princesse avoit beaucoup de piété & de religion, elle n'attendit point les derniers momens pour se préparer à paroître au tribunal de Dieu. Dès l'an 1278 elle se dépouilla de ses états en présence de toute sa cour & de la noblesse du pays. Jean d'Avesnes, son petit-fils, fut reconnu solemnellement comte de Hainaut, & la cérémonie s'en fit en l'église de ste. Waudru, le 12 mai 1279, & Guy de Dampierre fut installé comte de Flandre le 11 Septembre de la même année. Cette princesse ne survécut guere à son acte d'abdication, elle mourut le 10 de février suivant, & fut inhumée à Flines par Enguerran de Crequy, successeur de Nicolas de Fontaine, à l'évêché de Cambrai.





Jean d'Avesnes, II du nom, comte de Hainaut.

(Année 1279 à 1305.)

JEan, II du nom, pour le distinguer d'avec son pere, s'allia dans la maison de Luxembourg, & eut pour femme Philippine, fille cadette du comte Henri, surnommé le Grand, de sorte que le comte de Luxembourg avoit pour gendres Guy, comte de Flandres, comme il fut dit ci-devant, & Jean d'Avesnes, comte de Hainaut; ce qu'il est bon d'observer pour la suite.

Il est encore à remarquer que le comte Jean descendoit de la branche cadette de la maison d'Avesnes, & que tandis que celle-ci prenoit rang parmi les maisons souveraines, la branche aînée s'éteignoit; car Wautier II, frere aîné de Burchard & grand oncle de Jean, n'avoit de son épouse Marguerite, comtesse & héritiere de Blois, qu'une seule fille nommée Marie, qui fit entrer toutes les possessions de la maison d'Avesnes dans celle de Châtillon par son mariage avec Hugues de Châtillon, comte de st. Paul.

Le comte Jean signala les commencements de son regne par une action des plus singulieres & des plus bizarres qui fut jamais; car après avoir fait faire de magnifiques funérailles à la comtesse Marguerite, pendant laquelle il y eut des illuminations à Mons pendant trois jours & trois nuits, il fit exhumer son pere gisant en la collégiale de Leuze depuis vingt-deux ans, & le conduisit par toutes les villes du Hainaut pour le faire reconnoître comte & souverain, comme s'il eût été encore vivant. La cérémonie commença par la ville de Mons, & les habitants de cette ville se distin-

Jean d'Avesnes, II du nom.

guerent. Dès que Jean II, avec le cercueil de son pere, fut à certaine distance, les échevins & les bourgeois sortirent de la ville tenant un flambeau d'une main & de l'autre une épée, remplissant l'air de mille cris de joie & proclamant le pere & le fils comtes de Hainaut. Ils se rendirent processionnellement en l'église de ste. Waudru, où l'on fit les obseques de Jean premier, comme s'il ne fût mort que du jour précédent. De Mons on transporta le cadavre dans toutes les bonnes villes où l'on fit les mêmes cérémonies. Finalement on le conduisit à Valenciennes pour y être inhumé dans l'église des Dominicains, sa tombe s'y voit encore. Cette cérémonie néanmoins (toute folle qu'elle paroisse) pouvoit beaucoup servir aux desseins du comte Jean; car il vouloit réhabiliter la mémoire de son pere, dont la légitimité avoit toujours été contestée par les Dampierre, & faire revivre ses prétentions sur la Flandre impériale, auxquelles Jean, son pere, n'avoit renoncé, que quand, destitué de tout appui, il s'étoit vu à la merci de st. Louis.

L'occasion qu'il desiroit, se présenta d'elle-même par la faute de Guy de Dampierre, prince ou négligent ou d'un petit génie, qui ne se mit point du tout en peine de relever ses fiefs mouvants d'Empire. Rodolphe de Hasbourg, tige de la maison d'Autriche, élu empereur en 1273, attendit inutilement le comte de Flandre à la prestation d'hommage. Guy, quoique souvent admonesté, se soucia peu de cette formalité qu'il regarda comme peu nécessaire ou comme inutile sous un empereur dont il croyoit n'avoir rien à craindre.

Rodolphe, prince extrêmement jaloux de ses droits, & informé de toutes les tracasseries que la comtesse Marguerite avoit suscitées à l'empire pour le même sujet, convoqua une diette à Nurembergh, où il se fit rendre compte de tout ce qui s'étoit

Jean d'Avesnes, II du nom.

s'étoit passé sous le regne de l'empereur Guillaume par rapport à la Flandre impériale; il fut étrangement surpris du nombre des dispositions de cet empereur, & de voir que, malgré tant d'édits qui adjugeoient ce pays à la maison d'Avesnes, un roi de France en eût disposé en faveur des Dampierre.

En conséquence ce prince porta un diplôme pour faire revivre deux ordonnances célebres de l'empereur Guillaume, par lesquelles la comtesse de Flandre avoit été privée par contumace de ses fiefs mouvants d'empire, & Jean d'Avesnes en avoit été déclaré seigneur & propriétaire après en avoir reçu l'investiture dans une diete; après quoi l'empereur Rodolphe ajoutoit, que ces ordonnances n'ayant pu avoir leur plein & entier effet, pour des raisons connues de tout le monde, il vouloit dès lors qu'elles reprissent leur premiere vigueur, puisque le comte de Flandre étoit tombé dans le même crime d'état que sa mere. Cet acte est daté de la huitieme année de cet empereur, ce qui revient à l'an 1281. (1)

La cour impériale dépêcha incontinent des ordres aux habitants des pays d'Alost, de Waes, des quatre Métiers pour qu'ils eussent à reconnoître pour souverain le comte de Hainaut, & à lui prêter foi & hommage en cette qualité. Henri-le-Grand, comte de Luxembourg & Enguerran de Crequy, évêque de Cambrai, furent chargés de mettre le comte de Hainaut en possession des dits fiefs le plutôt possible.

Le comte de Luxembourg ne se pressa point de remplir une commission aussi odieuse pour lui, car

[1] *Thesaur. nov. anecd. tom.* 1, *pag.* 1163. Il faut remarquer que l'éditeur de cet ouvrage s'est trompé pour la supputation des années du regne de l'empereur Rodolphe. Ce prince monta sur le trône en 1273.

Jean d'Avesnes, II du nom.

Il ne pouvoit épouser les intérêts du comte de Hainaut, son gendre, sans se déclarer ouvertement contre un autre gendre, Guy de Dampierre; mais l'évêque de Cambrai, n'étant arrêté par aucune considération, se mit en marche avec les procureurs de Jean d'Avesnes; il se présenta d'abord à Grammont, les bourgeois, après avoir fermé les portes de leur ville, lui dirent : qu'ils étoient prêts de le recevoir comme évêque, mais non point comme commissaire impérial. Enguerran ne jugea pas à propos de vouloir entrer de force, mais il fit les cérémonies de la prise de possession aux portes de la ville. Les habitants des autres endroits étoient dans les mêmes sentiments que ceux de Grammont, non point par un véritable attachement à la maison de Dampierre, mais parce qu'ils ne sympathisoient pas avec ceux de Hainaut, qui n'ont point la même langue.

L'empereur, informé par l'évêque de Cambrai des difficultés qui s'étoient rencontrées, convoqua une nouvelle diete; l'évêque y fit lui-même le récit de ce qui s'étoit passé: après quoi l'empereur confirma ce qu'il avoit fait, & mit le comte de Flandre au ban de l'empire. Cette sentence publiée & affichée à Wormes la neuvieme année du regne de ce prince, c'est-à-dire l'an 1282, fut envoyée à l'évêque d'Utrecht pour être publiée dans le pays de Waes, & l'évêque de Cambrai eut ordre d'en faire de même dans toutes les paroisses de la Flandre impériale qui étoient de son diocese. Tous les curés d'Alost & de Grammont firent au prône de la messe la lecture de cette sentence, & Guillaume de Montfort, official de l'église d'Utrecht, rendant compte à l'empereur du succès de sa commission, dit : *je me suis acquitté avec exactitude de la commission de Votre Majesté en présence du doyen de ce canton, des curés & des chapelains: J'ai fait lire vos lettres de mot à mot par*

Jean d'Avesnes, II du nom.

le doyen, j'ai admonété les vassaux & tous les fiévés, leur enjoignant que dans le terme de six semaines & trois jours, à compter de la publication des présentes, ils auroient tous à relever de Monsieur Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, leurs fiefs, à peine de confiscation contre les contrevenants. J'ai ajouté en outre qu'ils étoient libres & absous de tout serment prêté au comte de Flandre au sujet des dits fiefs. (2)

Le comte de Flandre n'avoit point attendu la derniere extrémité pour contenir dans l'obéissance, par la présence d'une armée, des peuples qui étoient sur le point de lui manquer de fidélité; & pour opposer quelque chose d'efficace à l'autorité des évêques de Cambrai & d'Utrecht, & rendre leurs démarches inutiles, il se mit sous la protection de Martin IV, souverain pontife, & le supplia de faire révoquer par l'empereur les sentences portées contre lui. La plupart des seigneurs attendirent le dénouement de cette affaire, mais Jean d'Audenarde suivit ses premieres idées. Ce seigneur fit le relief de Lessines & Flobecq de Jean d'Avesnes, & les habitants de ces seigneuries s'engagerent à ne reconnoître jamais d'autre souverain que les comtes de Hainaut. Leur acte est daté du dimanche après la nativité de Notre-Dame l'an 1282. Toutes ces démarches devenoient inutiles, si elles n'étoient soutenues par la présence d'une bonne armée, aussi le comte de Hainaut en avoit-

(2) *Willelmus de Montfort..... in præsentiâ decani & omnium presbyterorum ac capellanorum prædictorum fui fideliter executus, ac litteras vestras de verbo ad verbum eis audientibus feci per decanum publicè perlegi, vassalos & feodales monui & eis denuntiavi, ut infrà sex septimanas & tres dies post denuntiationem hujusmodi feoda sua à domino Johanne comite Hannoniæ reciperent.... eosque absolutos ab omni homagio & quolibet sacramento quibus.... videbantur adstricti, publicè denuntiavi.* Thes. nov. anecdot., tom. I, pag. 1185.

Jean d'Avesnes, II du nom.

il mis une sur pied, & menaçoit depuis long-tems le comte de Flandre, qui gardoit aussi ses frontieres; mais les seigneurs & princes voisins les empêcherent d'en venir aux mains, & les firent consentir à mettre la décision de ce différent en arbitrage.

Le comte de Flandre prit de son côté Robert de Bethune, son fils aîné, & le comte de Hainaut choisit le seigneur de Mortagne. Robert de Bethune décida d'abord la chose en faveur de son pere: mais comme il étoit juge & partie en même tems, on leur associa Hellin de Cisoing pour troisieme. L'on mit d'abord en considération qu'Arnould d'Audenarde, pere de Jean, dont il est ici question, avoit relevé ses terres de la cour de Flandre; que, voulant constituer une rente de 3000 livres à son fils, il avoit demandé à cet effet l'agrément de la comtesse Marguerite, alléguant pour raison, que sa baronie d'Audenarde, de même que Mere, Pamele, les Bois Noirs, Wattines, Lessines, Flobecq & Maude étoient des fiefs mouvants de la Flandre: d'après cet apperçu, Robert de Bethune & Hellin de Cisoing, donnerent tort au comte de Hainaut, d'autant plus que les actes des reliefs susmentionnés étoient déposés au gref de la cour de Flandre. Mais le seigneur de Mortagne fut d'un avis contraire, & Jean d'Avesnes, se mettant fort peu en peine de ce qui s'étoit fait avant lui, se porta pour véritable seigneur des terres en question, en vertu des sentences de l'empereur Rodolphe, qui déclaroient les dites seigneuries confisquées au comte de Flandre. Jean d'Audenarde, en 1280, reprit de ce comte en fief lige la ville, terre & forteresse de Lessines; en 1281 il fit reconnoître ce comte comme seigneur souverain de Lessines, & il s'engagea à ne point faire de paix avec le comte de Flandre sans son consentement; enfin, en 1295, en considé-

Jean d'Avefnes, II du nom.

ration de l'aide & protection que Jean d'Avefnes lui avoit accordée pour le maintenir dans la jouiffance des terres de Flobecq & Leffines, il donna à ce comte pour lui & fes hoirs héréditairement la moitié des dites terres de Flobecq & Leffines, appartenances & dépendances.

Sur ces entrefaites il furvint un autre différent de même nature, au fujet du Quefnoi, château à quelque diftance de Lille. Le comte Guy vouloit qu'il fût de la Flandre, & Jean d'Avefnes du Hainaut. L'on arma derechef, & les armées fe porterent vers Douai, où l'on crut qu'elles alloient en venir aux mains; mais l'on conclut une fufpenfion d'armes à la priere du duc de Brabant & du comte de Gueldre, qui, étant eux mêmes en différent au fujet du duché de Limbourg, avoient choifi ces deux comtes pour juges.

Renaud de Gueldre demandoit l'ufufruit du duché de Limbourg à titre de fa femme, fille unique du dernier duc, quoique fa femme fût morte fans laiffer d'enfants: & le duc de Brabant avoit acheté pour une groffe fomme d'argent les droits qu'Adolphe, comte de Berg, avoit fur ce duché: ce feigneur étoit le plus proche parent du feu duc dans la ligne mafculine. Jean d'Avefnes & Guy de Dampierre, ayant examiné d'abord enfemble, puis feparément, les prétentions réciproques, jugerent que le duché de Limbourg devoit appartenir au comte de Gueldre fa vie durant, mais qu'à fa mort il devoit être remis au duc de Brabant, & que jufques au tems où celui-ci eût atteint cette fucceffion, le comte de Flandre tiendroit en fequeftre la ville de Limbourg. Les parties intéreffées, ayant rejetté ce jugement, s'aigrirent plus que jamais, & chercherent à décider leur querelle par le fort des armes; mais le roi de France, s'en étant mêlé, (3) les engagea à figner une treve

(3) Philippe-le-Hardi.

Jean d'Avesnes, II du nom.

& à acquiescer à un nouveau jugement que les comtes de Flandre & de Hainaut prononceroient là-dessus, le comte de Gueldre ayant remis ses droits au comte de Luxembourg, le Brabançon ne respecta ni la treve ni le compromis, parce que les deux arbitres étoient gendres du comte de Luxembourg.

Guy de Dampierre & Jean d'Avesnes reprirent alors leurs démêlés pour le château du Quesnoi. Philippe-le-Bel, qui venoit de monter sur le trône (4), voulant entretenir la paix parmi ces deux princes, se porta non seulement pour médiateur, mais encore pour juge de leurs différents. Après les avoir invités en 1287 à se rendre à Compiegne, & avoir ouï leurs raisons, il les trouva si embrouillées que n'y voyant point de jour, il en renvoya la discussion au parlement de Paris. Vinchant veut que cette cour célebre ait jugé en faveur du comte de Hainaut, d'autres prétendent qu'elle ne jugea rien, parce que les deux comtes prévinrent son jugement en s'accommodant eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, les Gantois furent si satisfaits de la conduite de Guy de Dampierre, leur comte, qui avoit su éviter les maux horribles de la guerre, que pour en témoigner leur reconnoissance, ils lui firent présent d'une somme de vingt mille livres.

Il s'en falloit de beaucoup que le duc de Brabant & le comte de Luxembourg gardassent cette modération : ces deux seigneurs se faisoient une guerre cruelle au sujet du duché de Limbourg, dans laquelle presque tous les princes de la Basse-Allemagne avoient pris parti ; mais la fameuse journée de Voeringen mit fin à leurs démêlés, le comte de Luxembourg y perdit la vie avec la

(4) En 1285.

Jean d'Avesnes, II du nom.

bataille, & le duc de Brabant eut avec le duché de Limbourg une grande supériorité sur ses ennemis.

Jean d'Avesnes, jeune prince, qui, à défaut d'expérience, n'étoit point assez en garde contre les pernicieux conseils de ses ministres, voulut ôter certaines coutumes à la ville de Valenciennes, sans faire attention qu'il avoit fait serment de conserver les privileges de ce chef-lieu, lors de son avénement à la souveraineté. Cette ville jouissoit du droit qu'on appelle le *recours des échevins*, & qui n'est autre chose, sinon que quand on dispute du sens de la coutume ou de la loi, l'on s'en rapporte à l'avis des échevins & des praticiens de la ville. Le comte cassa ce droit comme contraire à son autorité, voulant être lui-même l'interprete de toutes les coutumes & usages de ses états; & par une suite du systême qu'il vouloit établir il porta une ordonnance par laquelle il obligeoit les parents d'un homicide à le désavouer & à renoncer à sa parenté pardevant la cour de Mons. C'étoit anéantir la souveraineté du chef-lieu de Valenciennes, ce qui aigrit extrêmement les habitants de cette ville contre lui; & comme Jean d'Avesnes n'ignoroit point leurs murmures & leurs discours séditieux, il se mit à fortifier son château de la porte d'Anzin & à le fournir d'hommes & de munitions. Les bourgeois, plus mécontens que jamais, bâtirent deux tours, l'une sur le bord de l'Escaut, vis-à-vis de l'église de st. Vaast d'aujourd'hui, & l'autre sur les ramparts. Ces deux ouvrages achevés ils chasserent les troupes du comte hors de la ville & tous ceux qui lui étoient attachés. Jean d'Avesnes, qui s'apperçut de s'être engagé mal à propos trop avant, voulut réparer sa faute en indiquant une conférence pour aviser aux moyens de tout pacifier sans déroger à son autorité. Mais il trouva ceux de Valenciennes tellement indisposés contre lui, & si déterminés à

Jean d'Aveſnes, II du nom.

tenir ferme, qu'il ſe vit obligé de leur rendre le privilege du recours. Cette condeſcendance de ſa part rétablit la bonne harmonie, mais elle ne dura guere; car la garniſon du château d'Anzin, indignée de ce que le comte eût reçu la loi de ſes ſujets, attaqua par différentes repriſes ceux des bourgeois qui veilloient à la garde des deux tours; & les bourgeois par repréſailles attaquerent le château d'Anzin, (5) avec grande perte des leurs. Ces actes d'hoſtilités, entrepris ſans la participation du comte, furent le prélude d'une guerre qui devint très-ſérieuſe.

Comme il importoit extrêmement à Jean d'Aveſnes de mettre l'empereur dans ſes intérêts, il informa ce prince de l'origine & du progrès de la ſédition de Valenciennes & de ce qu'il avoit fait pour en appaiſer les habitants. L'empereur Rodolphe blâma Jean d'Aveſnes de ſon peu de fermeté, caſſa les lettres qu'il avoit accordées pour le rétabliſſement du recours, déclara la bourgeoiſie rebelle, & le comte de Hainaut délié du ferment de maintenir ſes privileges.

Cette ſentence, bien loin d'abattre l'opiniatreté des habitants de Valenciennes, ne fit que les irriter davantage, & comme ils ſavoient que cet empereur, prince toujours prêt à porter des décrets, mais trop foible pour les faire reſpecter, n'avoit fait, par cette démarche, qu'autoriſer les princes de l'Empire à donner inceſſamment du ſecours à Jean d'Aveſnes, ils prirent leurs précautions & ſe préparerent à ſoutenir une guerre qui devoit être des plus opiniâtres. Au commencement de 1292 le magiſtrat ordonna que tout bourgeois abſent eût à rentrer en ville le plutôt poſſible, & défendit à un chacun d'en ſortir ſans permiſſion. De

[5] Le 28 Août 1291.

Jean d'Avesnes, II du nom.

son côté Jean d'Avesnes fit des troupes & sollicita ses amis d'en tenir de prêtes, en cas que les siennes ne suffissent point pour dompter les rebelles.

L'empereur Rodolphe mourut sur ces entrefaites, & fut remplacé par Adolphe de Nassau. Celui-ci, informé des grands préparatifs de Jean d'Avesnes, sans que ceux de Valenciennes en fussent intimidés, cita à comparoître pardevers lui cinquante des principaux bourgeois de la ville, sous peine d'encourir tout le poids de son indignation. Mais ceux de Valenciennes, pour éluder les ordres de cet empereur, se mirent sous la protection de Philippe-le-Bel, roi de France, alléguant à ce prince que sa jurisdiction s'étendoit jusques sur leur comté; les députés des abbayes d'Ostrevant, qui étoient d'avouerie royale, s'étant joints à ceux de Valenciennes pour se plaindre au roi des vexations du comte de Hainaut, acheverent de déterminer ce prince à se mêler d'une guerre qui lui étoit étrangere. Non contents d'avoir appellé Philippe-le-Bel à leur secours, ceux de Valenciennes engagerent encore dans leur querelle le comte de Flandre, & celui-ci leur promit son appui avec d'autant plus de plaisir, qu'il ne cherchoit que l'occasion de mortifier Jean d'Avesnes, son neveu & son beau-frere.

Les Flamands furent d'abord prêts, & les François commandés par Charles de Valois, frere du roi, se mirent également en marche; Jean II, pour agir avec succès contre de si puissants ennemis, se ligua avec Guillaume, évêque de Cambrai, & Burchard, évêque de Metz, ses freres; il eut encore à son secours les comtes de la Marck, de Juliers, les seigneurs de Hornes, de Cuyck, de Wesemael, & Berthoud, seigneur de Malines. Les troupes de Hainaut ne tarderent pas d'en venir aux mains; mais elles essuyerent d'abord deux échecs considérables: le seigneur de Montigny, ayant voulu

Jean d'Avesnes, II du nom.

couper les vivres à la ville, fut battu près d'Estroen, où il s'étoit porté, & le comte de Hainaut s'étant avancé jusqu'à st. Amand, pour arrêter les secours que Guy de Dampierre envoyoit à la ville, fut défait; de sorte que les Flamands entrerent à Valenciennes. Jean d'Avesnes fit investir la ville, & comme ses amis lui avoient amené beaucoup de troupes, il en eut assez pour former une armée près de Grammont, ce qui donna beaucoup d'inquiétude au comte de Flandre, & l'obligea de songer à la défense de ses propres états. les choses en étoient-là, quand on vint avertir Jean d'Avesnes que le comte Charles de Valois approchoit avec une armée nombreuse; qu'il n'étoit plus qu'à deux journées, puisqu'il étoit campé à st. Quentin. A cette nouvelle Jean d'Avesnes remet le commandement de son armée à ses généraux, part pour conférer amicalement avec le comte de Valois: dès qu'il fut arrivé à son quartier, il le conjure de hâter la marche de ses troupes & l'engage de le présenter au roi son frere. Aussi-tôt que le comte de Hainaut fut en présence de Philippe-le-Bel, il lui promit d'indemniser tous ceux de ses sujets qui avoient souffert, & lui fit observer que ceux de Valenciennes avoient surpris sa religion par des mensonges & des impostures. En effet, dit d'Outreman, la requête qu'ils avoient présentée au roi, *étoit pleine de pauvreté & de raisons pitoyables*, ils y avançoient que la ville, le terroite & le comté de Valenciennes jusqu'à la riviere de Morchipont, étoient de l'Ostrevant & relevoient de sa couronne, ce qui étoit absolument faux. Philippe-le-Bel, quoique convaincu du bon droit du comte, voulut néanmoins qu'il suspendît toutes opérations militaires jusqu'à plus ample information: il lui laissa même la liberté de retourner à son camp après avoir donné pour ôtage les seigneurs de

Jean d'Avesnes, II du nom.

Châtillon st. Pol, (6) & Godefroid de Brabant, seigneur de Vierzon. Mais Jean d'Avesnes, au-lieu d'aller à son armée, se rendit en hâte à Mons, d'où il envoya de grosses sommes pour réparer les dégats de ses troupes en Ostrevaut, l'abbaye d'Hasnon eut sept mille livres pour sa part. Le roi fut si satisfait de cette restitution, qu'il promit au comte d'abandonner ceux de Valenciennes. Tels furent les événements de l'année 1292. L'on ouvrit de bonne heure la campagne suivante, & ceux de Valenciennes, voyant les troupes du comte Jean en mouvement de tous côtés, sans que l'armée françoise se remuât, députerent derechef à Philippe-le-Bel quelques-uns des leurs; mais ce monarque les reçut assez mal, & leur promit seulement de leur obtenir une treve de deux ans, s'ils vouloient y donner les mains. Elle se conclut sous ses auspices, & fut religieusement observée.

Baudouin d'Avesnes, oncle du comte Jean, ne fut point témoin de tous ces troubles. Ce seigneur étoit mort dès l'an 1288 en son hôtel de Beaumont à Valenciennes, & inhumé dans l'église des Dominicains de la même ville. Il avoit épousé Félicité de Coucy, de laquelle il eut Jean & Béatrix. Jean fut seigneur de Beaumont, & eut pour épouse Agnès de Lusignan, fille de Guillaume, comte de Valence: de ce mariage naquirent Jean & Baudouin. Jean mourut fort jeune; Baudouin, qui ne lui survécut guere, se déshérita le cinq juillet 1299 de cette terre, & la donna au comte de Hainaut en faveur & au profit de Jean, son fils aîné.

Béatrix fut dame de Raismes & d'Aymeries, eut l'hôtel de Beaumont à Valenciennes, fut mariée

(6) Jacques & Gaucher de Châtillon: Jacques étoit seigneur de Leuze & de Condé, Gaucher l'étoit de Crecy, d'Avesnes, &c.

Jean d'Avesnes, II du nom.

à Henri, comte de Luxembourg, III du nom, & fut mere de plusieurs grands princes, entre autres de l'empereur Henri VII. Baudouin d'Avesnes étoit un prince sage, prudent, consommé dans les affaires, & érudit pour son tems, il nous a laissé une chronique des comtes de Hainaut. Revenons aux affaires de Valenciennes.

1295 Dès que la treve fut finie, l'on reprit les opérations du siege. Les bourgeois n'avoient point attendu le moment qu'elle fût expirée pour faire une nouvelle tentative auprès de Philippe-le-Bel; mais ce roi tint parole au comte de Hainaut, & congédia assez mal les députés, leur disant qu'ils se devoient contenter de la protection du comte de Flandre. En effet, Guy de Dampierre suffisoit pour rendre tous les efforts de Jean d'Avesnes inutiles, il venoit encore de le battre au village de Bruelle (7), lorsque celui-ci s'opposoit au passage des troupes qu'il envoyoit au secours de la ville: le comte de Hainaut, pour se venger de cet échec, assembla derechef une armée près de Grammont pour entamer la Flandre, mais Guy de Dampierre y pourvut à tems. Les deux armées, qui étoient à peu près d'égale force, ne firent que s'observer sans rien entreprendre; mais, par précaution, Jean d'Avesnes fit fortifier Lessines & Flobecq, afin d'arrêter les courses des Flamands s'ils venoient à être supérieurs de ce côté-là.

Ceux de Valenciennes, ayant reçu le secours qu'ils attendoient, se crurent en sûreté, & ne craignant plus de se voir forcés par leur comte, ils renouvellerent la magistrature sans sa participation. Ils assaillirent ensuite les gens du comte, eurent sur eux différents avantages, ils

(7) Bruelle est sur le chemin de Condé à Valenciennes.

Jean d'Avesnes, II du nom.

s'emparerent même du château de la porte d'Anzin, passerent une partie de la garnison au fil de l'épée, & précipiterent l'autre dans l'Escaut. Ces succès leur coûterent cher dans la suite: mais Jean d'Avesnes ne se pressa point; car comme il voyoit que le comte de Flandre alloit être en jeu avec le roi de France, & qu'il auroit besoin de toutes ses troupes pour lui tenir tête, il se contenta de convertir le siege en blocus, bien assuré que, tôt ou tard, cette ville, destituée de tout secours, recourroit à sa clémence.

Cette tournure des affaires provenoit de ce que le roi d'Angleterre, voulant revendiquer certaines provinces de France, s'étoit lié avec le comte Guy, & pour resserrer les nœuds de cette alliance, avoit arrêté le mariage du prince de Galles avec la fille aînée du Flamand. Philippe-le-Bel, en ayant eu avis, invita le comte de Flandre à une partie de plaisirs, & l'arrêta prisonnier jusqu'à ce qu'il lui eût remis entre les mains sa fille aînée, pour recevoir un époux de son choix, & qu'il lui eût fait serment de s'en tenir au traité de Melun. Ce ne fut qu'à ces deux conditions qu'il obtint sa liberté. Mais quand ce comte fut rendu à ses peuples, il indisposa contre la France tous les princes de l'Europe, & reprit la défense de ceux de Valenciennes. Jean d'Avesnes, en ayant été averti, se mit en embuscade près de Marchiennes, lui tua plus de quatre cents hommes, & dispersa le reste. Tant d'affaires survinrent alors à Guy de Dampierre, qu'il voulut s'accommoder avec le comte de Hainaut, & comprendre dans son traité ceux de Valenciennes. Mais Jean d'Avesnes, qui vouloit donner la loi à cette ville rebelle, refusa de se prêter à ce plan de pacification. Les malheureux bourgeois, au-lieu de recourir à la clémence de leur comte, résolurent de consommer leur révolte en se don-

Jean d'Aveſnes, II du nom.

nant au comte de Flandre; ils lui firent hommage de leur comté, & reconnurent Robert, comte de Bethune, ſon fils, pour gouverneur & leur ſouverain futur.

Mais le comte Guy, au-lieu d'augmenter ſon domaine par cette tranſaction, ne faiſoit que travailler à la ruine de ſa propre autorité: car ſes ſujets refuſerent de marcher contre le comte de Hainaut, étant pouſſés à cela par le roi de France, qui leur défendit de porter les armes hors de leur pays contre qui que ce fût ſans ſa permiſſion. Ceux de Valenciennes, déchus de leur eſpérance, & ſe voyant à la veille d'être forcés, recoururent enfin à la clémence du comte Jean, lui promettant de lui livrer les plus coupables; ils envoyerent auſſi des députés à philippe-le-Bel, pour le ſupplier de ne point permettre qu'ils fuſſent tous enveloppés dans le châtiment.

Philippe-le-Bel envoya au camp du comte de Hainaut le prévôt de Paris, & Aubert Hangeſt, gouverneur de Tournai, pour régler avec les députés de celui-ci les articles de la capitulation, & le ſupplice des coupables. Ils arrêterent que la ville auroit à livrer au comte Jean, pour en diſpoſer à ſa volonté, ſix échevins & douze bourgeois pris d'entre les principaux; que le château de la porte d'Anzin lui feroit rendu, mais qu'il n'y feroit point de nouvelles fortifications, & qu'il n'emploieroit pas plus de quarante ſols annuellement pour l'entretenir. Jean d'Aveſnes s'aſſit ſous un chêne, ſur le chemin de Valenciennes au Queſnoy, pour recevoir les criminels qu'on lui amenoit les uns après les autres. Les ſix magiſtrats lui furent préſentés ſans rabat, ſans chapeau, & la corde au col. Tous ſix avoient été condamnés à mort par les commiſſaires, mais le comte de Hainaut, qui avoit un grand fond de bonté, commua leur peine en une priſon perpé-

Jean d'Avesnes, II du nom,

tuelle. (8) Il emprisonna également au Quesnoi les douze bourgeois, (9) confisqua leurs biens, & déclara leurs enfants inhabiles à tout emploi & charge civile. Telle fut l'issue de cette revolte. Jean d'Escarmain, délateur des conjurés, eut onze livres d'argent pour récompense. (10)

Le comte de Hainaut n'avoit point été tellement occupé du siege de Valenciennes, qu'il n'eût donné ses soins à l'agrandissement & à la splendeur de la ville de Mons, ce qui ne contribua pas peu à perpétuer les troubles de Valenciennes, alors l'émule de Mons; car les habitants de ce chef-lieu ne voyoient qu'avec un déplaisir mortel que ce comte accordât toute son affection à la ville de Mons, & cela à leur grand désavantage. La paroisse de st. Nicolas en Havrez, érigée dès l'an 1224, & celle de st Nicolas en Bertaimont en 1227, étant toutes deux hors de l'enceinte des murailles de Mons, Jean d'Avesnes les avoit incorporées à la ville, en donnant à cette capitale le contour qu'elle occupe aujourd'hui. Les ramparts qu'il avoit fait construire, étoient de toute beauté : ils étoient bâtis de pierres blanches que l'on exploitoit à Siply : il avoit pratiqué six portes, celle du Parc, (11) du Rivage, de Bertaimont, de la Guérite, d'Havrez & de Nimy : celle de la Guérite, qui étoit à l'entrée de la Trouille en ville ne subsiste plus depuis que le

[8] Ces six échevins étoient : 1. Enghelbert Noghés, 2. Jean Carbons, 3. Wautier le Loup, 4. Jacques Cresteau, 5. Jean le Prevost, 6. Gerard Roussel.

[9] Voyez l'histoire de la ville de Valenciennes.

[10] Ibid.

(11) L'on voit encore l'inscription suivante sur la porte du Parc : cette porte fut commencée au tems de li Jehans d'Avesnes, comte de Hainaut, au troisieme jour d'avril, qui fut en l'an de grace MCC quatre-vingt & XIII.

Jean d'Avesnes, II du nom.

prince Louis de Nassau surprit par-là cette capitale.

Après avoir ainsi agrandi cette capitale il ne s'étudia plus qu'à la peupler à proportion. Dans cette vue, il exempta tous ses habitants des droits de main-morte, de meilleur cattel, (12) de demi servitude & d'aubanité qui lui étoient dus, & que ses prédécesseurs avoient perçus; il étend cette grace aux personnes de condition servile qui y auront demeuré paisiblement un an & un jour & même aux bâtards qui seront mariés & auront lignée. Il renonce pour lui & ses successeurs à ces droits de barbarie, & y substitue une redevance de six deniers blancs, payables aux fêtes de Noël & à la st. Jean, ce qui fut depuis commué en une rente de cinq patars que l'on paie de trois ans en trois ans : bien plus, ce comte décharge les dits habitants & les déclare quittes, non seulement envers lui, mais encore envers tous saincteurs (13) & seigneurs quels qu'ils soient ; il renouvelle aussi par les mêmes patentes les loix portées contre les mêlées ou batailles pendant les foires de la Toussaint & de la Pentecôte, & condamne les coupables à subir une peine double de celle qu'ils subiroient en autre tems. Cette fameuse charte est datée du lendemain de la st. Barthelemi l'an 1295.

Les seigneurs, pour correspondre aux vœux de leur maître, bâtirent de magnifiques hôtels dans la même ville : l'on vit paroître, comme tout-à-coup, ceux d'Enghien, de Naast, de Chimay, d'Aymeries, de Werchin, de Fréfin, de Chievres,

[12] Meilleur cattel, veut dire meilleur meuble; il y a dans l'acte parchon de serviage, cela ne signifie point autre chose que demi servitude. Voyez cette charte, histoire de Mons, pag. 78.

[13] Par *sainteurs* l'on entend les chapitres, abbayes, églises paroissiales & cathédrales.

Jean d'Avesnes, II du nom.

vres, de Trelon, de Barbenſon, d'Havrez, de Landas, de Bouſſu, de Goegnies, de Willerval, de st. Symphorien, d'Houdain, &c. Ces hôtels ont été vendus (14) lorque nos comtes, après avoir fait l'acquiſition de pluſieurs principautés, ſont allés fixer ailleurs leur réſidence; mais cela n'arriva que ſous nos ſouverains de la maiſon de Baviere & de Bourgogne. Revenons au traité du comte de Flandre avec le roi d'Angleterre, traité qui avoit fait changer de face les affaires de Valenciennes, comme nous avons dit, & qui procura un très-beau champ de gloire au comte de Hainaut.

Dès l'an 1293 Édouard premier agiſſoit en Guyenne & en Normandie contre Philippe-le-Bel. Guy de Dampierre n'avoit pu ſe joindre à l'Anglois, à cauſe que le roi de France avoit rompu ſes meſures en l'arrêtant priſonnier, & ne lui rendant la liberté que quand il lui eût derechef prêté foi & hommage, & lui eût remis la princeſſe, ſa fille aînée, entre les mains.

[14] Enghien & Naſtes ſervirent à des maiſons bourgeoiſes & donnerent leur nom aux rues où ils étoient ſitués. Chimay fut remplacé par l'abbaye d'Epinlieux; Aymeries ſervit de ſeminaire aux peres de la compagnie de Jeſus, & depuis la ſuppreſſion de ces religieux il ſert de penſionnat au college d'Houdain; Werchin étoit à l'endroit où ſe trouve l'égliſe de ste. Eliſabeth; Fréſin eſt actuellement l'hôtel de Ligne; Chievres fut donné aux Clariſſes, & converti en 1785 en magaſin & boulangerie militaire; Trelon eſt occupé par les peres Capucins; Barbenſon fit long-temps partie du cimetiere de st. Germain, & fut converti en jardin quand le cimetiere fut placé hors de la ville; Havrez eſt le couvent des Carmes déchauſſés; & st. Symphorien des filles Notre-Dame; Bouſſu eſt le refuge de l'abbaye de la Thure; Houdain fut donné partie à de vieilles femmes pour leur ſervir d'hôpital, partie au magiſtrat de la ville qui y fit bâtir un college, depuis la ſuppreſſion des Jéſuites ce college fut donné aux enfants du st Eſprit, & celui des Jéſuites remplaça celui d'Houdain.

Jean d'Avesnes, II du nom.

Mais le comte de Flandre ayant rempli toutes les cours de l'Europe de ses clameurs, au sujet de l'enlevement de sa fille, forma une puissante ligue, dans laquelle entroient l'empereur Adolphe de Nassau, Albert, duc d'Autriche, le duc de Brabant, le comte de Charolois, & d'autres princes ; le roi d'Angleterre étoit le chef de cette confédération.

Philippe-le-Bel, ayant envoyé Charles, comte de Valois, son frere, en Guyenne pour tenir tête aux Anglois, résolut d'écraser le comte de Flandre avant qu'il ne fût joint par ses confédérés, & comme l'alliance du comte de Hainaut pouvoit être d'un très-grand secours pour venir à bout de ses grands desseins, il mit tout en œuvre pour se l'attacher à jamais : il lui conféra d'abord les abbayes d'Ostrevant attachées à la couronne de France, & arrêta le mariage de Jean d'Ostrevant, fils aîné du comte, avec la fille du comte d'Artois ; & depuis il régla le mariage du comte d'Artois lui-même avec Marguerite de Hainaut, & celui de la princesse de Valois, sa propre sœur, avec un des fils du comte. Ces arrangements pris, Philippe-le-Bel parut sur ses frontieres avec une armée de soixante mille hommes d'infanterie, & de dix mille de cavalerie. Il partagea cette multitude en deux corps; confia la conduite de l'un à Robert, comte d'Artois, pour faire la conquête des places maritimes, & pénétra avec l'autre dans la Flandre, voulant se rendre maître de Lille, où le comte Guy s'étoit renfermé; ce comte apprenant que le roi le traitoit comme félon, qu'il saccageoit & brûloit tout sur son passage, confia la défense de la place à Robert de Bethune, son fils, & à Leroux de Fauquemberg, & se sauva avec ses effets à Gand, pour ne pas tomber entre les mains d'un roi irrité. Le comte de Hainaut ne tarda point d'amener ses

Jean d'Avesnes, II. du nom.

troupes au camp du roi; il avoit avec lui cent vingt gentilshommes, Jean, comte d'Ostrevant, son fils, & Jean de Nesle, comte de Soissons, tige de la deuxieme race des seigneurs de Chimay par son mariage avec Marie, fille de Roger; traversant le Tournaisis, il voulut emporter d'emblée le château de Dossemez, où il y avoit forte garnison flamande: mais ce château ne pouvant être réduit que par un siege en regle, il se rendit en diligence au camp du roi, la prise de Lille étant d'une toute autre importance que celle d'une forteresse, qui, après tout, ne pouvoit pas beaucoup nuire. Cependant Lille se soutenoit avec beaucoup de valeur contre les efforts des assiégeants; Leroux de Fauquemberg, qui en étoit gouverneur faisoit des sorties très-fréquentes, où il détruisoit les travaux des François, & Robert de Bethune se trouvoit présent à tous les assauts que ceux-ci livroient, il animoit même les plus lâches par son exemple. Philippe-le-Bel se dégoûtoit de ce siege, qui avoit déja duré trois mois, & ses troupes étoient rebutées, lorsque, pour surcroît de malheur, l'on apprit que le roi d'Angleterre venoit au secours de la place, & que l'empereur, avec le duc d'Autriche, & les autres confédérés, hâtoient leur marche pour surprendre le roi. Philippe-le-Bel, honteux de devoir reculer, & ne sachant quoi faire, assemble les principaux de l'armée pour entendre leurs avis. Chacun opina à sa mode, & personne ne tiroit le roi d'inquiétude: le comte de Hainaut, qui n'avoit point encore dit son sentiment, se leva & dit au roi: *Sire, les difficultés que vous éprouvez à la réduction de cette place, les armées nombreuses que l'on fait marcher contre vous, ne doivent point ni vous effrayer ni vous faire lever le siege; il est des moyens, sire, & de faire tomber cette ville superbe sous nos coups, & de dissiper cette ligue qui vous*

Jean d'Avesnes, II du nom.

paroît si formidable. Quant au roi d'Angleterre, n'en soyez nullement inquiet, car il est suivi de si peu de monde qu'il ne sauroit & n'oseroit rien entreprendre; d'ailleurs en lui sacrifiant quelque chose dans la France méridionale vous pouvez le détacher à jamais des Flamands. Pour l'empereur & le duc d'Autriche qui sont les plus à craindre, je serois d'avis d'envoyer au premier une bonne somme d'argent dont on sait qu'il est fort avide, & on le contenteroit par ce moyen; j'en ferois autant à l'autre après avoir entamé avec lui quelques négociations; sur-tout j'aurois soin de réveiller sa jalousie contre l'empereur, son émule à l'empire: les sommes qu'on lui fourniroit, l'engageroient vraisemblablement à recommencer la guerre. Ces deux princes une fois aux prises entre eux, la confédération tombe d'elle-même, & le comte Guy ne trouve plus de secours nulle part. Tels furent les conseils de Jean d'Avesnes. (15)

Le roi, se livrant à des transports de joie, donna des ordres pour remplir de point en point les avis du comte. Du conseil du roi la joie se répandit dans toute l'armée; l'on reprit les travaux qu'on poussa avec une nouvelle ardeur, & c'étoit à qui mieux mieux. Ceux de Hainaut lancerent alors dans la ville des pierres à tout écraser. Les assiégés s'apperçurent bien-tôt de ce changement subit dans le camp du roi, & ne doutant point que ce ne fût l'effet ou de quelque trahison ou de tout autre pareil événement, ils perdirent courage, & craignant d'être emportés d'assaut, ils forcerent leur gouverneur & le fils du comte à entrer en composition avec le roi. La bourgeoisie reçut toute assurance de Philippe le Bel par les articles de la capitulation, & Robert de Bethune eut la liberté de se retirer à Gand auprès du comte, son pere, avec toute la garnison de la ville.

[15] Voyez *Annales Flandriæ*, anno 1297.

Jean d'Avesnes, II du nom.

Comme toutes les places maritimes de la Flandre avoient été réduites par la valeur du comte d'Artois, & que celles de l'intérieur étoient sur le point d'être emportées, le comte Guy, qui se voyoit joué par l'empereur, & trahi par le duc d'Autriche, demande, de concert avec le roi Édouard, une treve à Philippe-le-Bel: elle devoit être fort courte, mais il se présenta des raisons de la prolonger.

Cette treve étoit beaucoup plus nécessaire au comte de Hainaut qu'utile à toute autre puissance; car il avoit déja laissé perdre certains de ses droits en Hollande pour avoir été trop affairé, & n'avoir point eu le loisir de les faire valoir. Florent, comte de Hollande, son cousin germain, ayant été assassiné en 1296, la régence de cet état, & la tutele de Jean, fils du comte, appartenoient de droit à Jean d'Avesnes, mais Wolf de Borselen, riche seigneur & fort intrigant, lui avoit ravi l'un & l'autre. Ce Borselen ayant été depuis massacré pour ses extorsions & son affreux despotisme, & le prince étant mort sans avoir laissé d'hoirs d'Elisabeth d'Angleterre, sa femme, la Hollande & toutes les seigneuries qui en dépendoient, appartenoient de droit au comte de Hainaut, comme au plus proxime héritier: aussi ce comte n'eut-il rien plus à cœur que de suivre ses prétentions.

Les principautés de Hollande & de Frise le reconnurent aussi-tôt pour souverain, chaque ville, même un peu considérable, se fit un mérite de procéder en particulier à son installation, & d'apposer son scel aux lettres qu'on expédia à ce sujet.

Mais il n'en fut pas de même de l'isle de Zélande, mouvante du comté de Flandre, où Guy de Dampierre avoit un parti fort puissant, & presque tous les seigneurs attachés à ses intérêts. Jean d'Avesnes employa tour à tour la douceur & les

Jean d'Avesnes, II du nom.

menaces pour les gagner; il vint à bout d'en ramener plusieurs à leur devoir, mais rien ne fit impression sur l'esprit de Jean de Renesse, l'un des plus turbulents & des plus brouillons personnages de son siecle, qui osa s'emparer de l'isle de Schouwen, où se trouve Ziriczée, fameux port de mer, dont il vouloit faire sa place d'armes. Le comte de Hainaut marcha contre lui, le défit & l'expulsa de la Zélande avec tous ses complices. Tout paroissant calme, & la rebellion tout-à-fait tombée, Jean d'Avesnes donna le gouvernement général de cette isle à Jean d'Ostrevant, son fils aîné, celui de Hollande & de Frise à Guillaume, son autre fils, & les terres d'Amstel & de Voerden à son frere Guy, chanoine & trésorier de Liege, & depuis évêque d'Utrecht, c'étoit des seigneuries qu'il avoit confisquées aux seigneurs Zélandois rebelles.

1299 Comme la treve de la France avec Guy de Dampierre alloit expirer, & que Jean de Renesse ne voyoit pas comment ce malheureux comte pourroit se tirer des affaires de Flandre, loin de se mêler de celles de Zélande, cet esprit remuant, dans la vue uniquement d'empêcher la maison d'Avesnes de s'agrandir davantage, après avoir communiqué son dessein au comte de Flandre, alla trouver l'empereur (c'étoit Albert, duc d'Autriche, qui avoit défait Adolphe de Nassau) & lui persuade de revendiquer le comté de Hollande & ses annexes, comme fief vacant par la mort du dernier comte, décédé sans hoirs, & de le réunir immédiatement à sa couronne. L'empereur saisit avec avidité l'occasion de s'agrandir, il fit précéder la marche de ses troupes par un manifeste dans lequel il déclaroit que toute la succession du comte Florent, mort sans postérité, étoit réunie à son domaine. Jean d'Avesnes eut le tems d'assembler une bonne ar-

Jean d'Avesnes, II du nom.

mée, & de marcher à sa rencontre. L'empereur, qui s'étoit déja avancé jusqu'à Nimegue, fit halte; & voyant que son ennemi lui étoit supérieur, il se mit à reculer à mesure que l'autre avançoit. Enfin l'empereur se vit forcé de conclure un traité avec Jean d'Avesnes, par lequel il renonçoit à toute prétention sur le comté de Hollande & ses annexes, & en accordoit toute propriété & jouissance à ce comte de Hainaut, à charge de tenir cette principauté comme fief d'Empire. Ce traité n'étoit qu'illusoire & fait uniquement pour en imposer au peuple, car jamais Jean d'Avesnes n'avoit prétendu occuper ce comté sur un autre pied que ses prédécesseurs.

Jean de Renesse, voyant son entreprise manquée du côté de l'Empire, trouva moyen de pénétrer en Zélande, de ranimer son parti; il trouva même tant de gens disposés à le seconder, qu'il osa faire des courses jusqu'à Berg-op-Zoom, pillant & ravageant tout ce qui se trouvoit sur son passage; mais Jean d'Ostrevant, l'ayant suivi de près, le défit & dispersa tout son monde. Ce fier rebelle, contraint de fuir une seconde fois de sa patrie, se sauva derechef en Flandre auprès du comte Guy.

Le comte de Hainaut s'étoit aussi rendu en Hollande pour arrêter les progrès de ces factieux: comme il s'étoit mis en route pour regagner la ville de Mons, où il faisoit sa résidence ordinaire, il apprit la mort tragique de Guillaume Berthoud, évêque d'Utrecht, assassiné le 4 juillet 1301. Ce prélat, de l'illustre famille des seigneurs de Malines & de Grimberg, ayant été chassé d'Utrecht dans une émeute populaire, assiégeoit cette ville pour y rentrer de force, lorsqu'il fut tué dans sa tente par les gens de Zueder de Montfort. Jean d'Avesnes ayant d'abord réfléchi que l'occasion ne lui pouvoit être plus favorable pour placer sur ce siege Guy, son frere, qui avoit inutilement

Jean d'Avesnes, II du nom.

prétendu à celui de Liege, se transporta incontinent à Utrecht, où il gagna la plupart des votants. Guy d'Avesnes eut sans contredit la pluralité des voix, malgré les efforts d'Adolphe de Waldeck, qui avoit aussi un puissant parti, & qui, après de vaines & d'inutiles tentatives, dut se retirer en Overissel, où la même église avoit de grands biens.

Cependant la présence du comte Jean devenoit de plus en plus nécessaire en Hainaut, car, la treve de Philippe-le-Bel avec les Flamands étant expirée, l'on étoit en mouvements de tous côtés; & Jean d'Avesnes, à raison de son étroite alliance avec le roi, ne pouvoit se dispenser de faire cause commune avec ce prince.

Le roi confia le soin de cette nouvelle guerre à Charles de Valois, son frere, fameux pour avoir enlevé en très-peu de tems la Guyenne aux Anglois. Ce général s'avança à la tête d'une formidable armée pour reduire seulement deux ou trois places, car il n'en restoit pas davantage au comte Guy. Celui-ci, extrêmement méprisé des siens pour son avarice insatiable & pour son peu de capacité dans l'art de gouverner, n'avoit point d'autres troupes à opposer au comte de Valois, que quelques détachements, formés des garnisons des villes, & qui étoient défaits à mesure qu'ils osoient paroître. Le comte de Flandre se voyant dans cette extrêmité & abandonné de tout le monde, même du roi d'Angleterre à qui Philippe-le-Bel avoit rendu la Guyenne, fit connoître au comte de Valois qu'il desiroit se soumettre au roi, & qu'il demandoit un congrès pour convenir des conditions de la paix. Sa demande lui fut accordée sous la garantie du comte de Savoie. L'on résolut en ce congrès, que le comte Guy se rendroit à Paris avec ses enfants, & accompagné de sa noblesse pour implorer la clémence du roi, &

Jean d'Avesnes, II du nom.

que si ce monarque ne vouloit point le recevoir en grace, il reviendroit en sa principauté pour continuer la guerre, & décider le tout par le sort des armes. Le malheureux Guy de Dampierre, se fiant sur la bonne foi de ce traité, part pour Paris, mais il n'y fut pas plutôt arrivé que le roi, sans lui donner d'audience, le fit arrêter prisonnier, lui, ses enfants & tous ceux de sa suite, sous prétexte qu'il n'avoit point demandé de sauf-conduit. Cette action surprit toute l'europe, & déplut tellement au comte de Valois qu'il quitta le service du roi, son frere, pour se retirer en Italie. Philippe-le-Bel, se mettant fort peu en peine de ce que les nations étrangeres pensoient de sa conduite, vint en Flandre, & la déclara confisquée à son compte, pour crime de félonie. Puis après avoir mis des gouverneurs françois dans la plupart des places, il y fit faire son inauguration, & déclara toute la Flandre ressortissante du parlement de Paris. Ce fut alors qu'on célébra les nôces du comte d'Artois avec Marguerite de Hainaut, après quoi le roi retourna à Paris.

A peine ce prince fut-il de retour en sa capitale, qu'il apprit le soulevement de ceux de Bruges contre leur gouverneur, & les tentatives de ceux de Lille & de Courtrai pour recouvrer leur liberté. Mais les François réprimerent ces émeutes à tems; & pour empêcher les bourgeois de se soulever derechef, ils raserent les fortifications des villes. C'étoit fait de la liberté des Flamands, si Jean de Namur, fils du comte Guy, & Guillaume de Juliers, son parent, chanoine & prévôt de Maestricht, n'eussent relevé leur courage en leur amenant des troupes & se mettant à leur tête. Après avoir soufflé l'esprit de révolte par toute la Flandre, ces deux seigneurs eurent de grands avantages sur les François, ils reprirent la plupart des places conquises, & firent des cour-

Jean d'Avefnes, II du nom.

fes tant fur les terres du comte de Hainaut que fur celles du roi.

Philippe-le-Bel, étonné de cette révolution, raffembla une des plus floriffantes armées qu'il eût encore mifes fur pied, & en donna le commandement au comte d'Artois, ne doutant point de réduire les Flamands avec des forces fi fupérieures. Le comte de Hainaut envoya à l'armée du roi Jean d'Oftrevant, fon fils, avec un gros corps de troupes; les ducs de Brabant, de Lorraine & plufieurs autres vinrent auffi joindre le comte d'Artois dans l'intention de profiter des dépouilles d'un prince qu'ils regardoient comme perdu fans reffource. Les Flamands néanmoins, après avoir pris le château & la ville de Bouchain fur le comte de Hainaut & s'être raffemblés en corps d'armée, s'approcherent de Courtrai pour en chaffer la garnifon françoife. Le comte d'Artois, voulant fauver cette place à quelque prix que ce fût, alla camper vis-à-vis des Flamands avec dix mille chevaux & cinquante mille hommes d'infanterie, parmi lefquels on comptoit dix mille pierriers. Les Flamands n'avoient point de troupes réglées, leur armée n'étoit compofée que d'artifans, qui avoient quitté leur boutique, indignés de la captivité de leur comte & de toute leur nobleffe; de plus ils n'avoient pour toutes armes que des haches, des fourches, de longs & de gros marteaux; mais en revange Jean de Namur & Guillaume de Juliers avoient fu choifir un camp tel qu'il falloit à de pareils combattants. La Lys, riviere large & profonde, couloit derriere eux, leur droite appuyoit aux retranchements qu'ils avoient devant Courtrai, & l'on y avoit mis du monde pour contenir la garnifon fi elle tentoit de faire une fortie, leur front & leur gauche étoient défendus par des lignes de circonvallation que l'on avoit recouvertes de branches d'arbres & de

Jean d'Avesnes, II du nom.

terre pour tromper l'ennemi. Le comte d'Artois, se fiant sur la valeur & le nombre de ses troupes, voulut d'abord en venir aux mains sans avoir reconnu le camp des ennemis, & cela malgré Raoul de Nesle, Jean d'Ostrevant & d'autres seigneurs qui tâcherent en vain de le dissuader: Le signal du combat étant donné, l'armée françoise s'avança au son des fanfares, des tymbales, & jetta de tels cris que les Flamands, qui n'avoient jamais vu de bataille réglée, crurent tout perdu, & prirent la fuite la plupart; il fallut toute l'habileté de Jean de Namur & de Guillaume de Juliers pour les rassurer & les faire retourner à leurs rangs. Le comte d'Artois ayant remarqué ce désordre, défendit à ses pierriers de tirer, & ordonna à l'infanterie de s'ouvrir pour le passage de la cavalerie, avec laquelle il prétendoit achever la défaite des Flamands. Il court donc à eux avec la premiere ligne de cavalerie, & l'abîme dans les retranchements de la circonvallation. La poussiere ayant dérobé la vue de ce qui se passoit, la deuxieme ligne alla à la charge, sans soupçonner de précipice, & s'y jette comme la premiere; enfin la troisieme ligne eut le même malheur que les deux autres, les Flamands jusqu'alors n'avoient fait que les assommer, mais voyant leur circonvallation toute remplie d'hommes & de chevaux morts ou mourants, tels que des lions furieux, ils passent sur ce tas de cadavres pour attaquer l'infanterie françoise qui n'avoit point encore combattu. Mais cette infanterie étoit toute en désordre, & il ne se trouvoit aucuns seigneurs ni chefs pour la commander, de sorte que n'ayant presque point rendu de combat, elle se mit à fuir partie vers Tournai, partie vers Lille. Cette bataille se donna le 12 de Juillet 1302. Jamais l'on ne vit de déroute plus complette, & plus de noblesse détruite. Les comtes d'Artois, d'Ostrevant, de st.

Pol, le connétable, Guy de Nesle, son frere, Pierre Flotte, Henri de Ligny, Godefroid de Brabant, sire de Vierson, y perdirent la vie, & avec eux Renaud de Trie, Matthieu de Ligne, Alain, fils aîné du comte de Bretagne, Jean, châtelain de Lille, Thomas de Coucy, les comtes de Vimeux & d'Aumale, Simon de Melun, maréchal de France, Godefroid de Boulogne, les sires de Wesemale, de Beautershem & de Walhain; soixante seigneurs ayant titre de barons, & près de douze cents gentilshommes de ceux qu'on nommoit écuyers. La quantité d'éperons dorés que les vainqueurs trouverent sur le champ de bataille, la fit nommer jusqu'à nos jours la bataille des éperons dorés. Mais les suites de cette défaite furent telles que tout ce qui tenoit encore pour la France, se rendit aux Flamands sans coup férir.

La consternation étant générale dans le Hainaut, & le comte n'ayant presque plus de troupes, Adolphe de Waldeck profita de la conjoncture pour reprendre la ville de Thuin, que Jean d'Avesnes occupoit; cette forteresse lui ayant été livrée par Guy, son frere, lorsqu'il prétendoit à l'évêché de Liege. Adolphe de Waldeck crut n'avoir qu'à se présenter, parce qu'il avoit de secrettes intelligences dans la place; mais la trahison ayant été découverte, l'on s'assura de tous les bourgeois suspects. L'évêque, voyant les murailles de la ville bordées de soldats, & personne qui se remuât pour lui ouvrir les portes, prit le parti de se retirer. Les troupes du comte se livrerent alors à la joie, & sonnerent la grosse cloche pour marque de leur allégresse. L'évêque, qui n'étoit point fort loin, crut qu'on lui insultoit, & retournant sur ses pas, mit le feu au fauxbourg de la ville. Triste vengeance pour un général d'armée, quand, au-lieu de faire du mal

Jean d'Avesnes, II du nom.

aux ennemis, il ruine ceux qu'il devroit défendre! Cet évêque fut plus heureux dans l'attaque du château de Mirewart, seigneurie en Ardenne, mouvant de Bouillon, de l'église de Liege, & du comté de Luxembourg que le comte Jean venoit d'acheter du sire de Cons & d'Isabeau, sa femme. Ce prélat s'en rendit aisément maître, & en rasa les fortifications. Mais cette brouillèrie n'eut point alors d'autres suites & l'on s'accommoda.

Cependant Philippe-le-Bel, après avoir convoqué le ban, l'arriere-ban, & imposé le cinquieme denier sur tous les biens fonds, & rehaussé le prix des monnoies, remit en campagne, deux mois après la terrible défaite de Courtrai, une armée de soixante mille hommes d'infanterie & de vingt mille chevaux, & s'avança jusqu'à Vitri, près de Douai. Jean de Namur, que les Flamands avoient déclaré régent de Flandre pendant la détention de son pere, alla se poster vis-à-vis de l'armée du roi. Celui-ci, qui vouloit éviter le malheur arrivé au comte d'Artois par son trop de précipitation, s'étudia uniquement à temporiser, dans la persuasion que les Flamands, la plupart artisans, à qui l'on ne donnoit point de paie, se débanderoient pour vivre eux & leur famille; mais contre toute attente les Flamands tinrent bon, & aucun d'eux ne quitta ses drapeaux. Alors le roi, voyant qu'on étoit à l'entrée de l'hiver, jetta de fortes garnisons dans les places les plus exposées & reconduisit son armée en France.

La retraite du roi ayant enhardi les Flamands, ils résolurent de faire des courses en Artois, & de pousser vigoureusement le comte de Hainaut, ils firent donc de grands préparatifs pendant tout l'hiver, & ouvrirent la campagne de 1303 par des entreprises considérables.

Dès le mois d'avril on les vit s'attrouper près de Grammont, & delà ils se porterent sur Lessi-

Jean d'Avesnes, II du nom.

nès dont ils entreprirent le siege. Tout le mois de mars se passa à livrer des assauts à cette place: notre comte s'avança pour y jetter du secours, mais il trouva les Flamands si bien retranchés & tellement sur leurs gardes, qu'il dut se retirer. La garnison céda enfin à la nécessité, mais elle fit une honorable composition. Les Flamands, maîtres de la place, y mirent le feu après en avoir détruit toutes les fortifications.

Après cette glorieuse entreprise ils en tenterent une autre sur l'isle de Zélande, où Jean de Renesse avoit ranimé ses partisans; cette faction ne devoit éclater néanmoins que quand les Flamands maritimes, souvent aux prises avec les Hollandois par rapport au commerce, seroient débarqués dans l'isle.

Quoique Guillaume de Hainaut, devenu comte d'Ostrevant & gouverneur de toutes les isles de Zélande depuis la mort de son aîné, eût pourvu à la sureté de toute la province; Jean de Namur ne laissa pas de faire sa descente à l'isle de Catsand; mais le comte d'Ostrevant étant survenu, le mena si rudement qu'il l'obligea de regagner ses vaisseaux avec précipitation & de se retirer dans la Flandre maritime. Cet échec ne rebuta point les Flamands, qui remirent depuis à la voile après avoir fait du nouveau monde, & gagnerent l'isle de Walkeren. Guillaume d'Ostrevant s'y rendit & les attaqua d'abord à Vere, puis à Arnemuden, mais ayant été battu toutes les deux fois, par la trahison des habitants que Jean de Renesse avoit gagnés, il se retira à Ziriczée, où il ne fut pas plutôt arrivé, que Jean de Namur, sans lui donner le tems de se reconnoître, l'assiégea. Le comte Guillaume soutint avec une valeur incroyable tous ses efforts pendant plus de six semaines, alors ayant fait une sortie vigoureuse il tua quinze cents hommes aux assiégeants, & en mit un beau-

Jean d'Avesnes, II du nom.

coup plus grand nombre en fuite. Ce succès procura une suspension d'armes jusqu'au mois de mars suivant, & mit le comte Guillaume à même de reparoître avec de nouvelles forces.

Les Flamands n'étoient pas moins heureux sur terre que sur mer ; renforcés par les puissants secours du duc de Brabant, ils avoient saccagé différents cantons de l'Artois & le Tournaisis ; la ville de Terouenne étoit détruite, ils préparoient le même traitement à celle de Tournai, qu'ils assiégerent avec une armée de cinquante mille hommes.

Cette ville étoit dépourvue de garnison par la faute de Philippe-le-Bel, qui ne l'avoit pas jugé nécessaire ; mais Foucaut de Merle, maréchal de France, trouva moyen d'y entrer avec quatorze cents hommes d'armes, & le comte de Hainaut y envoya le seigneur de Ligne avec de bonnes troupes.

L'armée des assiégeants, peu faite aux travaux d'un siege, ne put jamais entamer les ouvrages extérieurs de la place ; mais en revange elle détachoit de gros partis pour fourrager le Hainaut ; les garnisons de Leuze & de Belœil tomberent plusieurs fois sur ces fourrageurs, & en tuerent plus de quatre cents dans une rencontre ; ce qui rendit leurs courses moins fréquentes.

Philippe-le-Bel, allarmé du siege de Tournai, s'avança en diligence pour sauver cette ville. A peine étoit-il arrivé à Peronne qu'il envoya le comte de Savoie propôser aux Flamands une suspension d'armes, & leur promettre l'élargissement de leur comte, afin d'entrer d'abord en accommodement. Le régent de Flandre connoissoit le génie du roi, & se doutoit bien que ce prince ne feignoit vouloir la paix que pour empêcher la prise de Tournai ; néanmoins, comme la liberté de son pere lui tenoit fort à cœur aussi bien qu'à tous

Jean d'Avesnes, II du nom.

les Flamands, l'on conclut une treve pour huit mois.

Le comte Guy sortit en effet de sa prison de Compiegne pour porter à ses sujets les articles & les conditions que le roi vouloit, mais elles étoient si rudes que les Flamands les rejetterent. De sorte que ce comte, voyant le mauvais succès de son embassade, retourna à Compiegne selon l'ordre qu'il en avoit reçu. L'on respecta néanmoins la treve, & les troupes resterent dans l'inaction le reste de l'année.

La campagne de 1304 fut beaucoup plus féconde en grands événements. La treve conclue au sujet de la Zélande expiroit au mois de mars, & Jean de Namur qui avoit reçu du comte, son pere, l'investiture de ce fief, aidé de toutes les forces du duc de Brabant, cherchoit d'en venir à une action décisive avec Guillaume d'Ostrevant, entretems il reprit le siege de Ziriczée, dont le blocus avoit duré jusqu'alors.

Guillaume d'Ostrevant, sur qui rouloit tout le poids de cette guerre, (car le comte son pere étoit cassé de vieillesse) reparut avec des troupes levées à la hâte en Frise & en Hollande ; Guy, évêque d'Utrecht, son oncle, se joignit à lui, ces deux princes firent leur débarquement à quelque distance de Ziriczée. Jusques-là l'on avoit lieu d'espérer que le comte Guillaume reprendroit la supériorité sur les ennemis. Mais une troupe de Frisons, s'étant détachée de l'armée pour piller, ne revint au camp que de nuit. Les Flamands qui les poursuivoient y entrerent aussi-tôt qu'eux, & voyant que les Hollandois, gens levés à la hâte, étoient tous ensevelis dans les bras du sommeil, ils en firent un massacre incroyable, & pénétrerent jusqu'à la tente de l'évêque qu'ils firent prisonnier ; Guillaume d'Ostrevant n'eut que le tems de se jetter dans une barque pour gagner Ziriczée

Jean d'Avesnes, II du nom.

Ziriczée; mais son armée étoit détruite, & les villes de Hollande se trouvoient sans garnison.

Jean de Namur, pour profiter en habile capitaine du désastre du comte d'Ostrevant, porta la guerre dans la principauté de Hollande & réduisit sous sa puissance la plupart des places de la partie septentrionale; Delft & Leyde subirent le joug comme les autres, & tout se soumit, à l'exception d'Harlem. Tandis que Jean de Namur subjuguoit ce qui étoit au nord, le duc de Brabant se rendoit maître de la partie méridionale; il n'y eut que la ville de Dordrecht qui lui ferma les portes & osa soutenir un siege. Comme les Flamands avoient évacué l'isle de Walkeren, croyant qu'il n'y avoit plus qu'à dompter les Hollandois, Nicolas de Putte, fameux chevalier, en partit avec des troupes qu'il avoit faites à la hâte, & vint au secours de Dordrecht; il force le camp du duc, qui n'étoit point assez sur ses gardes, & le tourne en fuite: ce succès inattendu le détermine à profiter de sa victoire: il poursuit le duc dans sa retraite, reprend toutes les places dont il s'étoit rendu maître, s'empare de tout le butin que le duc y avoit déposé, va mettre Bois-le-Duc, ville du duché de Brabant, en contribution, & puis la réduisit en cendres. Tandis que cette révolution s'opere dans la partie méridionale, Witte ou Witton d'Haamstede, fils naturel de Florent V, réveille le courage des Hollandois septentrionaux, leur fait prendre les armes contre leurs nouveaux tyrans, & les expulse également de cette partie. Ce seigneur, cousin germain du comte de Hainaut, n'étoit parti d'un port de Zélande qu'avec un seul vaisseau, mais ayant ranimé le courage de ceux d'Harlem, puis pratiqué les habitants des autres villes, il vit d'abord accourir à lui une telle foule de monde, qu'il se vit en un instant à la tête d'une grosse armée, avec laquelle il reprit

Jean d'Avesnes, II du nom.

toutes les conquêtes du régent de Flandre, & cela avec une célérité incroyable. Jean de Namur regagna avec beaucoup de peine l'isle de Zélande, où les Brabançons, ses fideles alliés, s'étoient rassemblés, ils résolurent d'un commun accord d'assiéger Ziriczée pour la troisieme fois.

Philippe-le-Bel, qui ne perdoit pas de vue les affaires du comté de Hainaut, (car leurs intérêts étoient compliqués) s'avança avec une armée très-forte pour attaquer les Flamands par terre, & mit une flotte en mer pour se joindre à celle que Guillaume d'Ostrevant avoit enfin équipée. La flotte françoise étoit commandée par Roger d'Oria, amiral de France, ou selon d'autres, par Rainier Grimaldi, noble Génois, passé au service de cette couronne, avec seize galeres qui lui appartenoient, auxquelles le roi avoit joint vingt gros vaisseaux. Celle du comte de Hainaut étoit composée de cent dix-neuf bâtiments de différente espece. La jonction faite, l'on résolut de débarquer dans l'isle de Schouwen, & de délivrer Ziriczée. Mais les ennemis avoient une flotte très-considérable qui cherchoit celle du comte de Hainaut. La rencontre se fit près de Ziriczée, le 10 août 1304. Les Flamands, impatients d'engager le combat, détacherent un brûlot pour mettre le feu à la flotte ennemie: mais, comme la marée & le vent étoient contraires, ce brûlot ne nuisit qu'à son équipage, & tous ceux qui en étoient, périrent par les flammes. Cet accident, quoique léger en soi, fut de très-bon augure pour Guillaume d'Ostrevant; les Hollandois & les François en conçurent de telles espérances, qu'ils assaillirent d'abord l'ennemi, & qu'en un instant le combat devint général. Les Flamands se défendirent néanmoins ce jour-là & la nuit suivante avec une animosité incroyable, & quoiqu'on leur prît des vaisseaux, qu'on en coulât d'autres à fond, rien ne pouvoit

Jean d'Avesnes, II du nom.

les déterminer à prendre la fuite, enfin à force de revenir à la charge, leur flotte fut entierement défaite & leur perte immense. Dix mille des leurs furent tués ou noyés, & l'on en fit un beaucoup plus grand nombre prisonnier de guerre. L'on trouva sur leurs vaisseaux neuf cents tentes très-riches avec des provisions de toute espece. La réduction de la Zélande sous la puissance absolue de Jean d'Avesnes, son légitime souverain, la soumission de tous les rebelles, auxquels le comte d'Ostrevant promit un pardon général, fut le prix de cette victoire. Jean de Namur, ayant été fait prisonnier, fut échangé contre l'évêque d'Utrecht. Jean de Renesse, ne se fiant point à l'amnistie générale, & craignant de passer mal son tems, s'il étoit une fois entre les mains de son souverain, chercha à gagner un lieu de sureté, ce qu'il ne pouvoit faire qu'en traversant le Leck : mais ce malheureux s'étant jetté dans ce fleuve fut emporté par la violence des flots : il délivra par sa mort son prince & sa patrie d'un très-mauvais sujet.

Tandis que les flottes combinées de France & de Hainaut remportoient une victoire décisive, Philippe-le-Bel cherchoit à gagner la plaine de Lille : mais les avenues de la Flandre étoient si bien gardées, que, pour y pénétrer, il s'avisa de traverser le Hainaut & le Tournaisis; d'Arras il descendit en Ostrevant ayant la Scarpe à sa gauche, toujours observé par Philippe de Thiette, frere de Jean de Namur, qui commandoit en son absence; il passa l'Escaut à Mortagne, & le repassa à Tournai. Marche pénible à la vérité, mais qui mettoit le roi à même d'exécuter ses grands projets. Les Flamands ayant négligé de mettre garnison à Orchies, le roi s'en empara, d'où il alla asseoir son camp au village de Mons en Pevele ou Puele. Il apprit alors l'importante nouvelle de la défaite entiere des Flamands sur mer, & en fin

Jean d'Avesnes, II du nom.

répandre le bruit, sur tout dans le camp des ennemis, pour abattre leur courage. Philippe de Thiette, sans se mettre trop en peine d'un événement passé sur mer, vint camper le 17 du mois d'août vis à-vis du roi, & le 18. dès les trois heures du matin, il rangea son monde en bataille après avoir fait des retranchements avec ses bagages & ses chariots, pour se prémunir contre la cavalerie françoise, n'en ayant point à lui opposer. L'attaque se fit vers les six heures du matin par les pierriers, c'est-à-dire par ces bandes qui avoient l'art de lancer des pierres énormes avec des machines, ce qui produisoit à peu près le même effet que nos canons d'aujourd'hui. Ensuite la cavalerie françoise donna, mais le combat ne fut jamais ni bien engagé ni général, de sorte que l'on étoit arrivé à la fin du jour, & le champ étoit jonché de corps morts, sans qu'il y eût eu de véritable bataille, & sans avantage bien marqué ni pour l'un ni pour l'autre. Chaque parti se retira dans son camp pour prendre quelque nourriture: mais quelle fut la surprise des Flamands d'apprendre que les vivandiers & les goujats de l'armée, attaqués par la cavalerie françoise, étoient tombés en leur pouvoir, ou avoient pris la fuite vers Lille. Alors comme des furieux qui ne respirent que sang & carnage, ils retournent à l'ennemi, quoique le soleil soit couché. Ils vont donc aux François avec des cris & des hurlements affreux, & combattent par gros pelotons là où ils se trouvent. Philippe de Thiette pénétra jusqu'à la tente du roi, enleva son souper & pilla toute sa vaisselle; mais comme les François, revenus de leur surprise, venoient à lui, il regagna son camp & fit sonner la retraite. Il falloit néanmoins des vivres à ses gens & il en manquoit. Alors les Flamands se débanderent, & à la faveur de la nuit, qui étoit des plus obscures, ils

Jean d'Avesnes, II du nom.

gagnerent Lille & d'autres places où ils se repurent. Le roi apprenant le lendemain que les Flamands étoient dispersés, entreprit le siege de Lille, mais il le leva peu après à l'approche des Flamands qui s'étoient ralliés. Ce prince voyant qu'il lui étoit impossible de dompter entierement les Flamands, qui semblables à l'hydre de la fable paroissoient se multiplier à mesure qu'il croyoit les détruire, fit sa paix avec Philippe de Thiette, & promit de renvoyer le comte Guy avec les autres prisonniers: mais le comte de Flandre étant mort sur ces entrefaites, il conclut son traité de paix avec Robert de Bethune, son fils aîné, à Achies sur Orange, & comprit dans ce traité le comte de Hainaut. La guerre néanmoins recommença quelques années après entre les Flamands d'une part, le roi de France & le comte de Hainaut de l'autre.

Jean d'Avesnes fut très-peu sensible à ces derniers événements, car se disposant à paroître devant Dieu, il n'envisageoit plus les querelles des souverains, qui sont si sérieuses aux yeux des hommes, que comme des débats d'enfants. Ce prince, après avoir souffert avec beaucoup de résignation & une constance admirable les infirmités de la vieillesse & les douleurs aiguës de sa maladie, mourut en 1304 à Valenciennes le 24 août, selon les uns, ou le 12 septembre selon d'autres. Il fut inhumé dans l'église des Franciscains de la même ville. Philippine de Luxembourg, son épouse, qui lui survécut sept ans, choisit son tombeau auprès du sien.

Jean II laissa huit enfants; quatre princes & autant de princesses, 1°. Jean, comte d'Ostrevant (car cette terre servoit d'appanage aux aînés) & sire de Beaumont avoit épousé madame Blanche, fille du roi Philippe-le-Hardi, il fut tué en 1302 à la bataille des éperons dorés, & n'eut point d'hoirs.

Jean d'Avesnes, II du nom.

2°. Guillaume, devenu comte d'Ostrevant par la mort de son frere, prit pour femme, en 1305, Jeanne de Valois, dont le frere Philippe monta sur le trône en 1328.

3°. Jean fut seigneur de Beaumont (ce fief redevint l'appanage des cadets) il eut encore Goude & Schonoven en Hollande & Tholen en Zélande, ce fut un des seigneurs les plus célebres & des plus grands guerriers de son tems. Il épousa Marguerite, comtesse héritiere de Soissons, & dame de Chimay, dont il n'eut qu'une fille nommée Marie, qui eut pour mari Louis de Châtillon, comte de Blois. Il se déporta en faveur de cette alliance de tout ce qu'il tenoit du chef de sa femme, & en passa l'acte au Quesnoi devant plusieurs pairs de Hainaut en 1336, se réservant néanmoins l'usufruit des biens dont il se déshéritoit, jusqu'à la mort de son épouse. A cette dot il ajouta encore différents biens provenants de son chef.

4°. Henri fut chanoine de Cambrai.

1°. Marguerite, l'aînée des filles, fut mariée à Robert, comte d'Artois, tué à la bataille des éperons dorés. 2°. Isabelle le fut à Raoul de Clermont, sire de Nesle, connétable de France. 3°. Mahaut, ayant pris l'habit de chanoinesse, devint abbesse du chapitre de Nivelles. 4°. Marie, qui étoit la cadette, épousa en 1310 Louis, comte de Clermont & de la Marche, petit-fils de st. Louis, & fils de Robert & de Béatrix, héritiere de Bourbon. Elle eut cinquante mille livres en port de mariage, & le roi lui forma une pension de deux mille livres à prendre sur son trésor. De ce mariage naquirent Jean & Pierre, qui quitterent le nom de Clermont pour prendre celui de Bourbon, titre de leur aïeule. Ces seigneurs formerent les deux premieres branches de la maison de Bourbon. Jacques forma celle de Bourbon Vendôme, d'où descendent les princes de la maison de Bourbon actuellement regnant.

Jean d'Avesnes, II du nom.

Jean II eut des démêlés assez vifs avec l'évêque & le chapitre de Cambrai, au sujet des droits réciproques, car il faut remarquer que les comtes de Hainaut avoient le pied dans le Cambresis depuis la mort de Philippe d'Alsace, les églises de ce pays ayant conféré à Baudouin V le droit de gave ou gavene, en vertu duquel il avoit promis de défendre leurs droits & leurs biens. Or, en 1283, le bailli de Hainaut & le prévôt du Quesnoy ayant peut-être voulu lever par eux-mêmes ce droit, & usé de force à Sausset, à Monstrencourt & au Cateau Cambresis, où ayant véritablement causé du dommage en ces endroits, l'évêque voulut obliger le comte à restituer, & pour l'y contraindre, il jetta l'interdit sur toutes les églises du Hainaut, mais le comte rendit inutile la sévérité de l'évêque en interjettant appel à la cour du métropolitain, ou à celle de Rome ; ce démêlé duroit encore dix ans après ; il en survint alors d'autres au sujet du droit de régale que nos comtes prétendoient avoir pendant la vacance du siege, & qu'ils avoient perçu à Sausset & à Mellin. L'on nomma en 1301 des arbitres pour vuider ces différents & lever l'interdit. (16)

Ce prince accorda différents privileges à la ville de Valenciennes après qu'elle fut rentrée dans le devoir, il en confirma le conseil de ville, corps composé de deux cents personnes ; il permit que les monnoyeurs ne fussent ressortissants qu'à leur prévôt, excepté pour crime de rapt, de meurtre & de larcin, & il délivra les habitants de Bray, de Lestinnes au Mont, & au Val de cette espece de droit de main-morte que l'on appelloit *Partaules*, & qui consistoit en ce que le souverain s'approprioit tout le meubilier du défunt. Les affaires

[16] Voyez pairies du Hainaut, pag. 088.

Jean d'Avesnes, II du nom.

ecclésiastiques prirent encore des accroissements sous Jean II : lui-même il fonda par son testament cinq chapelles en différents endroits & les dota, ce qui fut depuis confirmé par son fils Guillaume. Jean, comte de Soissons & seigneur de Chimay, fonda en cette derniere ville vers l'an 1280 un chapitre composé de huit chanoines en l'honneur de ste. Monegonde, dont il avoit rapporté les reliques de Rome.

Deux ordres religieux, qui n'étoient point encore admis en Hainaut, le furent sous Jean d'Avesnes. Ce sont les Chartreux & les Guillelmites. Ce comte & Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, son frere, appellerent les Chartreux pour occuper un monastere près de Cambrai : mais cet emplacement n'étant point assez commode, Jean d'Avesnes transféra ces solitaires à Marly, où ils resterent depuis l'an 1295 jusqu'en 1566. Alors, leur maison ayant été réduite en cendres par les Calvinistes pendant les révolutions des Pays-Bas, ils se retirerent dans la ville de Valenciennes à l'hôtel d'Arschot, où ils sont encore aujourd'hui. Cet ordre est un des plus austeres, silence & jeûne rigoureux, chant pénible, méditations fréquentes, lectures assidues, macération continuelle de la chair, sont les moyens principaux qu'emploient le Chartreux pour arriver à la perfection religieuse.

Ces solitaires furent établis à Hérinnes en 1314 par Wautier, seigneur d'Enghien, III du nom, ou plutôt par ses exécuteurs testamentaires. Wautier IV, les ducs de Luxembourg, les princes de la maison de Bourbon ceux de la maison d'Arenberg qui hériterent successivement de la terre d'Enghien, prirent cette Chartreuse sous leur protection.

Les Guillelmites étoient alors fort célebres : ce sont des religieux, sous la regle de st. Benoit,

Jean d'Avesnes, II du nom.

qui ont pour fondateur st. Guillaume, duc d'Aquitaine. Baudouin de Dours, seigneur de Walincourt, en Cambresis, un des pairs de Hainaut établit ces religieux dans le Cambresis en 1255. Jean, seigneur d'Audenarde, & Mahaut, son épouse, Vidame d'Amiens, dame de Pequigny, leur donnerent un établissement à Flobecq avec des fonds considérables. (17)

Il y eut aussi des fondations pour l'humanité indigente ou souffrante. Nicolas de Lalain fonda en sa seigneurie un hôpital l'an 1277.

Jean Taye, prêtre, en construisit l'an 1300 un à Mons pour l'entretien de cinq femmes pauvres & incapables de gagner leur vie. En 1470 cette fondation fut convertie en un hôpital pour des malades, & l'on en confia l'administration à des religieuses du tiers-ordre de st. François. Il s'y trouve aujourd'hui douze lits pour autant de malades.

Isabelle de Houpeline, chanoinesse du chapitre de ste. Waudru, fonda pareillement à Mons un Béguinage pour huit pauvres filles ou veuves avancées en âge & de bonnes mœurs; elle en donna l'administration au chapitre de st. Germain. L'on distribue à ces Béguines le pain qui leur est nécessaire avec dix livres d'argent par mois, elles jouissent en outre de certains droits & privileges.

(17) *Vide Thesaur. nov. anecd. tom. 1, pag. 20.*





Guillaume d'Aveſnes, comte premier du nom en Hainaut, & troiſieme en Hollande, Zélande & Friſe, ſurnommé le Bon.

(Année 1305 à 1337.)

GUillaume d'Aveſnes avoit donné des preuves éclatantes de droiture, de juſtice, de probité, de religion, de déſintéreſſement, de ſageſſe, de valeur & de courage lorſqu'il n'étoit que comte d'Oſtrevant, mais ce qu'il fit après avoir pris poſſeſſion des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande & de Friſe, ſurpaſſa de beaucoup les eſpérances qu'on en avoit conçues, & de tous les comtes ſouverains de Hainaut ce fut un des meilleurs & des plus accomplis.

C'eſt au regne de ce prince & immédiatement après les tentatives des Flamands ſur la Zélande qu'il faut rapporter l'addition que l'on fit au pacte inaugural de ne jamais permettre que le comté de Hollande & l'iſle de Zélande fuſſent jamais déſunis ni ſéparés du Hainaut, & la preuve s'en tire du ferment que prêta le duc Albert de Baviere après la mort de Guillaume-le-Furieux, ſon frere : *nous ainſi qu'il étoit de coutume & qu'apparu nous fut que anciennement nos prédéceſſeurs avoient fait les ſermens, les ſiſmes & avons fait.... & les trois pays Hainaut, Hollande & Zelande ſeront à toujours & perpétuité tout à un ſans partir ni déſéparer l'un de l'autre.* D'où l'on voit que le peuple Hainuyer aimoit à être gouverné par un prince puiſſant, capable de le défendre contre les entrepriſes de ſes voiſins. (1)

---

[1] Voyez les relations de ce pacte inaugural & l'hiſtoire de Mons, pag. 169.

Guillaume d'Avesnes.

Philippe-le-Bel & Guillaume d'Avesnes se rendirent, pour le mois de mai 1305, à Chaulny-sur-Oise accompagnés de quantité de seigneurs & de chevaliers pour mettre la derniere main au projet de mariage entre lui Guillaume d'Avesnes & Jeanne, fille de Charles, comte de Valois, d'Alençon & d'Anjou, frere du roi. L'on y arrêta que la princesse auroit une dot de 35000 livres tournois, & le comte Charles promit d'y ajouter 5000 livres si le roi le trouvoit bon. Le comte Guillaume assigna à sa future un douaire de 8000 livrées de terre, avec promesse de l'augmenter de 2000 si le comte de Valois augmentoit la dot de sa fille (2). Ce contrat fut signé le 19 mai, & l'on célébra les épousailles de suite avec beaucoup de magnificence.

Le comte Guillaume fit ensuite le relief de l'Ostrevant, en vertu duquel il devenoit homme lige du roi, & devoit le servir avec cinq chevaliers comme les autres seigneurs du royaume: mais en s'acquittant de cet acte de vassalité il protesta qu'il ne vouloit rendre hommage que pour ce qui dépendoit réellement de la couronne; car comme le vassal ne doit point empiéter sur les droits du seigneur dominant, aussi celui-ci ne doit-il point étendre ses prétentions au delà de ses justes bornes. Le roi, quoique très-jaloux de son autorité, loin de prendre en mauvaise part la sage précaution du comte, l'en loua au contraire, & fit insérer dans les lettres qu'il lui délivra, que son intention étoit que cet hommage ne s'étendît pas plus loin qu'il ne devoit, & il commit Guillaume, évêque de Bayeux, & Robert, comte de Boulogne, auxquels le comte de Hainaut joignit deux commis-

[2] 8000 *livrées de terre*, c'est-à-dire, *des terres rapportant 8000 livres*.

Guillaume d'Avesnes.

saires pour tenir des informations sur les parties de l'Ostrevant qui relevoient de la couronne, & pour lui faire le rapport de ce qu'ils auroient découvert.

Les juges royaux avoient donné naissance à bien des altérations sous Jean deuxieme, & ils avoient exercé des actes de justice, ou prétendoient pouvoir en exercer, à Fémi, à Solesmes, à Bouchain & à Hasnon; en 1294 le débat & la querelle survenue à Hasnon avoient été terminés d'une maniere favorable au comte de Hainaut; celle de Bouchain le fut en 1311, le lieutenant de st. Quentin ayant déclaré au roi avoir reconnu que tout ce qui appartenoit au comte en cette ville étoit d'Empire; pour Solesmes, il n'y avoit que l'abbé de st. Denis en France qui tracassât le comte, en assurant que les biens qu'il possédoit en cet endroit, dépendoient de la couronne, ce que le comte nioit. Philippe-le-Bel députa en 1313 trois chevaliers pour s'enquérir de la vérité. L'Empire ne vit pas de bon œil tous ces empiétements de la France, Louis de Baviere, roi des Romains, nomma Jean, dit Sauffet; Thierri du Chasteler & Wattier, dit le Borgne, chanoine de Soignies, pour faire des recherches sur les limites de l'Empire aux endroits contestés. Ces querelles assoupies & réveillées duroient encore sous la maison ducale de Bourgogne.

Après s'être acquitté de ses devoirs envers la France, le comte Guillaume fit revivre ses prétentions sur le comté de Namur, mouvant du Hainaut depuis la disposition de Baudouin V; cette mouvance avoit été interrompue par Guy de Dampierre, qui, étant en même tems comte de Flandre & de Namur, se mettoit fort peu en peine des plaintes & des menaces du comte de Hainaut. Mais il n'en fut pas de même sous ses enfants: Jean, qui hérita de cette seigneurie, se trouva destitué

Guillaume d'Avesnes.

dès forces de la Flandre ; comme il savoit que le droit des comtes de Hainaut étoit certain & bien fondé, il remplit à cet égard ses obligations après en avoir été requis, & donna à Guillaume d'Avesnes tous les appaisemens qu'il pouvoit souhaiter.

Tandis que Guillaume-le-Bon se faisoit rendre ce qui lui étoit dû, le comte de Flandre & le duc de Brabant le chagrinerent mal à propos, alléguant tous deux des prétentions ou tout à fait injustes, ou les poussant beaucoup au delà de leurs justes bornes. Le duc de Brabant prétendoit que la Zuit-Hollande relevoit du Brabant, & se disposoit à tirer avantage de la faute de Guillaume-le-Bon pour ne l'avoir point relevée, de sorte que les Brabançons avoient tous pris les armes & formoient une armée fort nombreuse. Le comte de Flandre alléguoit que Guillaume d'Avesnes étoit en défaut pour le relief de la Zélande, qu'il avoit contrevenu à la convention de 1256, arrêtée entre Marguerite, comtesse de Flandre, & Florent, régent de Hollande, par laquelle il étoit stipulé qu'au cas que le comté de Hollande passât à une autre maison, le prince acquérant paieroit dix mille marcs d'argent au comte de Flandre ; il accusoit encore le comte de Hainaut d'avoir empêché de lui payer le produit des terres qu'il possédoit en Hollande ; enfin il vouloit que Lessines, Flobecq, Renais & Lens, près de Mons, fussent de la Flandre, & là-dessus il joignit ses forces à celles des Brabançons.

Guillaume-le-Bon, se voyant sur les bras deux princes aussi puissants, essaya de gagner le duc de Brabant par la raison ; il lui envoya plusieurs personnes de marque, entre autres quelques nobles Hollandois pour lui faire appercevoir de quel côté étoit la justice ; ces seigneurs ayant assuré au duc que son pere de glorieuse mémoire avoit en 1289 déchargé le comte Florent de tout hommage,

Guillaume d'Aveſnes.

comte de Hainaut, & d'évacuer entretems le château pour y laiſſer rentrer les gens du comte; qu'à cette condition le ſiege de Thuin ſeroit levé; l'évêque fut depuis condamné par les arbitres: mais pour couper court aux difficultés qui pourroient encore naître au ſujet de cette ſeigneurie, le comte Guillaume la vendit à Jean, comte de Luxembourg, roi de Boheme & de Pologne, la ſomme de 30000 petits florins de Florence. Elle étoit plus à la bienſéance de ce prince que de tout autre ſeigneur.

La treve entre Guillaume-le-Bon & Robert de Bethune étant expirée en 1310, l'on ſe remit de part & d'autre en campagne. Le comte Robert aſſembla ſon armée entre Grammont & Leſſines; elle étoit des plus floriſſantes, car outre la jeuneſſe & la nobleſſe flamande, l'on y voyoit beaucoup de François, que lui avoit amené Louis, comte de Nevers, ſon fils, & Robert Caſſel, ſon frere. Ce comte avoit juré de ne point mettre bas les armes, au rapport des hiſtoriens, qu'il n'eût tiré juſtice du comte de Hainaut. Celui-ci lui étoit de beaucoup inférieur en nombre, mais ſon armée étoit égale à la ſienne par le courage & l'animoſité: ſa cavalerie n'étoit preſque compoſée que de gentils-hommes hainuyers; le comte de Namur, quoique frere du Flamand, étoit néanmoins accouru au ſecours de Guillaume, conformément au traité d'alliance; pour les Hollandois & les Zélandois, qui jouiſſoient du privilége de ne point faire le ſervice hors de leur pays, ils étoient en armes pour défendre leurs frontieres, car ils étoient menacés d'une invaſion, ſi les Flamands prenoient le deſſus. L'on étoit à la veille d'une action déciſive & meurtriere, à en juger par l'animoſité réciproque, lorſque Guillaume-le-Bon, réfléchiſſant qu'il y auroit de la témérité à vouloir ſe meſurer contre un ennemi ſi ſupérieur en nombre,

Guillaume d'Avesnes.

bre, & qu'il suffisoit à sa gloire d'avoir su le contenir, & de l'avoir empêché de profiter de ses avantages, engagea sous main le comte de Namur & Gerard d'Enghien à se porter pour médiateurs. Ces deux seigneurs s'acquitterent si adroitement de cette commission, qu'ils parvinrent à faire agréer un accommodement. L'on arrêta que Guillaume d'Avesnes retiendroit les isles de Zélande, mais qu'il en rendroit hommage à la Flandre, & donneroit au comte Guy, cadet de Robert de Bethune, autant de revenus qu'il en tiroit de ces isles; qu'il renonceroit au pays de Waes, des quatre Offices, & qu'il recevroit en grace tous ceux qui avoient été exilés de Zélande pour avoir soutenu le parti des Flamands ; qu'il rendroit aussi les biens à tous ceux à qui on les avoit confisqués. Ces conditions étoient dures, mais il falloit que le plus foible les acceptât. Le comte de Namur, Gerard d'Enghien & trois seigneurs de Hainaut, qui occupoient de grands biens en Flandre, se rendirent garants de ce traité, & stipulerent qu'ils étoient contents de voir leurs biens passer au fisc de Flandre, si le comte de Hainaut venoit à l'enfreindre. Cet accord étant signé, Guillaume-le-Bon se rendit en la tente du Flamand où il lui fit hommage pour la Zélande.

L'occasion de revenir d'un traité aussi honteux se présenta bientôt : Louis-le-Hutin, successeur de Philippe-le-Bel, étant mécontent des Flamands, se disposoit à les attaquer. Le comte Guillaume se ligua avec lui, & ses mesures prises, il exerça des actes d'hostilités. Le roi de France de son côté se rendit maître du pays entre la Lys & Courtrai, & le comte de Hainaut se jetta sur le pays de Waes, & y fit d'étranges dégats ; car après avoir brûlé Rupelmonde, Kildrecht, Boreth & Zwindrecht, il ravagea encore une grande étendue de pays le long de l'Escaut,

Guillaume d'Avesnes,

Les François alloient dévaster le reste de la Flandre; lorsque les chemins ayant été rompus par des pluies excessives, & les campagnes inondées, ils furent forcés de se retirer, & de regagner la France.

Louis-le-Hutin étant mort, Philippe Le Long, son frere, qui monta sur le trône après lui, renouvella l'alliance avec le comte de Hainaut. Il fit mine ensuite de vouloir domter les Flamands: mais s'étant laissé gagner par leurs députés, il fit son accommodement avec Robert de Bethune; il travailla ensuite à ajuster ce comte avec celui de Hainaut: au moins y eut-il une treve conclue & arrêtée à Pontoise en 1312.

Ces sortes de traités dictés par les circonstances, rompus quand elles venoient à changer, n'étoient jamais observés par le successeur du contractant. Louis de Cressy néanmoins, ayant hérité du comté de Flandre, ne suivit point une maxime aussi pernicieuse: ce prince, blâmant l'ambition & l'inquiétude de Robert de Bethune, témoigna, dès les premiers jours de son regne, tout le desir qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec le comte de Hainaut Hollande, & demanda à conclure avec lui un traité de paix solide & amicale. Charles IV, troisieme fils de Philippe-le-Bel, qui avoit remplacé Philippe Le Long, son frere, mort sans enfants, voulut intervenir comme médiateur à ce traité, & l'on y procéda sous ses auspices: par ce traité le comte de Flandre renonce à la propriété de cette partie de la Zélande qu'il prétendoit lui appartenir à défaut d'hommage non rendu par le comte de Hainaut, & promet de garantir ce comte de toutes poursuites qui pourroient être faites contre lui à ce sujet.

Il renonce également à toutes les prétentions qu'il pourroit avoir sur la Hollande, Zélande, Frise, & sur la terre de Jean de Renesse, & à

Guillaume d'Avesnes.

toutes les dettes, obligations & sommes d'argent qu'il pourroit demander à la charge des comtes de Hainaut-Hollande, Zélande & Frise. De son côté le comte de Hainaut promet de payer au Flamand la somme de 30000 livres parisis, selon les conventions antérieures, & lui cede tous ses droits sur Grammont, Alost, les quatre Offices, le pays de Waes; il renonce encore au droit de Gave ou Gavene dû par le Cambresis, & il permet que Jean de Flandre, comte de Namur, jouisse lui & ses héritiers de Crevecœur & de la châtellenie de Cambrai.

Pour Lessines, Flobecq & leurs dépendances, il fut arrêté qu'on choisiroit six arbitres, trois de chaque côté, pour décider quelles parties étoient du Hainaut, Jean d'Audenarde n'en ayant donné que la moitié aux comtes de Hainaut sans les spécifier; que ces arbitres seroient aussi autorisés à terminer toutes les difficultés qui pourroient encore naître par rapport au comté de Hollande & de Zélande; que les biens confisqués à quelques Zélandois pour avoir suivi le parti des Flamands, demeureroient au comte Guillaume, & qu'au cas qu'il en fallût faire quelque restitution, elle se feroit au comte de Flandre; que tout exilé pour cause de soulevement & de révolte contre son prince naturel ne pourroit demeurer dans les états du comte de Hainaut, s'il étoit exilé de Flandre; ni dans ceux du comte de Flandre, s'il étoit exilé par le comte de Hainaut. Tels sont les articles de ce fameux traité de paix conclu à Paris en 1322. Il fut ratifié & confirmé par les communautés de Gand, de Bruges, d'Ypres pour la Flandre; par les villes de Mons, de Valenciennes, de Binch, de Maubeuge pour le Hainaut; par celles de Dordrecht, Ziriczée, Middelbourg, Delft, Leyde, Harlem pour les principautés de Zélande & de Hollande; & fut signé par Eustache de Conflant,

[illegible]

L'on crut cette fois les affaires de [illegible]
Lessines terminées à jamais, mais la [illegible]
réveilla depuis & l'on nomma encore de[illegible]
le roi de France même s'en mêla, & no[illegible]
qu'Albert de Baviere dut compter, étan[illegible]
neur de Hainaut, la somme de 12000 fr[illegible]
le jugement de ce monarque.

Le comte Guillaume, en paix avec [illegible]
voisins, s'occupa plus que jamais de [illegible]
de ses états : il y remit les loix en vig[illegible]
dit bonne & exacte justice, & punit ex[illegible]
ment les gens en place, qui abusoien[illegible]
emploi pour commettre impunément de[illegible]
Deux ou trois traits feront voir combien [illegible]
étoit digne de regner. Un pauvre villag[illegible]

Guillaume d'Avesnes.

landois, n'ayant pu obtenir satisfaction du prévôt de Dordrecht contre le bailli de son village qui lui avoit enlevé sa vache de force, vint en porter ses plaintes au comte Guillaume, qui se trouvoit alors à Valenciennes. Le bailli & le prévôt, sommés l'un & l'autre de comparoître, ne purent nier le fait, & se rendirent à l'évidence des preuves. Le comte Guillaume fut si mécontent de la conduite du bailli, qu'il le condamna sur l'heure à rendre la vache, à payer tous les frais, & à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté peu d'heures après. Le prévôt, oncle de cet officier prévaricateur, fut condamné à payer cent écus d'or au villageois, à prendre néanmoins sur les biens de son neveu, & à faire serment de ne jamais molester ce paysan pour s'être venu plaindre de lui.

L'inhibition que le même prince fit aux états de ses principautés de lever un subside plus considérable qu'il ne le demandoit, est une preuve éclatante de sa bonté, & de l'affection qu'il avoit pour son peuple. Après qu'il eut été créé vicaire général d'Empire par l'empereur Louis de Baviere, son gendre, il eut besoin d'un plus grand revenu qu'il n'avoit, pour l'entretien de sa cour, parce qu'il convenoit qu'elle fût beaucoup plus brillante qu'auparavant. Ayant assemblé les états de Hainaut, de Hollande, de Zélande & de Frise à la Haye, il leur exposa ses besoins, les requérant de lever dorénavant par tête six deniers, & autant par bonniers. Messieurs du clergé & de la noblesse en bons courtisans lui accorderent le double de sa demande, & donnerent ordre à leurs officiers de percevoir avec exactitude le nouvel impôt. Mais le comte Guillaume, l'ayant appris, fit défense de lever plus qu'il n'avoit demandé, & dit aux membres de l'état, avec une affabilité gracieuse, qu'il étoit charmé & très-satisfait

Guillaume d'Avesnes.

de leur zele pour son service, qu'il en feroit usage dans l'occasion; mais que pour le présent, il lui suffisoit d'avoir un subside tel qu'il avoit proposé. Les bourgeois de Mons & de Valenciennes, ravis de cet acte de générosité & d'attachement à leur bien-être, firent des réjouissances pendant trois jours, répétant sans cesse vive *le bon prince*.

A ces deux traits l'on peut joindre la punition du juif Guillaume, à qui il avoit bien voulu servir de parain sur les fonts baptismaux, & qu'il affectionnoit beaucoup. Ce juif, promu à la charge d'huissier de la cour de Mons allant faire un devoir d'office à Hérimel, entra dans l'église de l'abbaye de Cambron, où ayant apperçu, tracée sur du plâtre, l'effigie de la sainte Vierge qui tenoit l'enfant Jesus entre ses bras, devint furieux à cette vue, & saisissant une espece de couteau de chasse, il en porta cinq coups au visage de la mere de Dieu, d'où il découla du sang en abondance. L'abbé de Cambron fit saisir le Juif, mais il fut impossible de le convaincre en justice, & l'on ne put tirer de lui aucun aveu, pas même par la torture. En 1326, quatre ans après cet horrible attentat, Jean Lefebvre, habitant de Lestines, homme perclu de tous ses membres depuis sept ans, & fort avancé en âge, se sentit inspiré d'aller combattre ce fier amalécite en champ clos, & fut guéri à l'heure même de sa paralysie. La preuve que le monde avoit alors coutume de tirer par un combat singulier, ayant toujours été condamnée & proscrite par l'église, l'abbé de Cambron consulta le pape, qui étoit alors Jean XXII: ce pontife, d'après l'exposé de la chose, permit le duel, le cas présent n'étant nullement du nombre de ceux que l'église avoit toujours condamnés. Le comte de Hainaut assigna pour champ de bataille un endroit contigu à son parc sous les ramparts:

Guillaume d'Avesnes.

de Mons. Là en présence & à la vue d'une infinité de spectateurs accourus de toute part, parut ce vieillard courbé sous le poids des années, & le juif Guillaume plein de force & brillant de jeunesse; le vieillard étoit vêtu de blanc. l'habit parsemé de croix, ayant à la main gauche un écusson, & un bâton à la droite; le Juif, plein de mépris pour son adversaire qu'il croyoit déja vaincu, à cause qu'il n'ajoutoit nulle foi aux miracles & qu'il les attribuoit à la malice des hommes ou aux prestiges des démons, comme firent autrefois ses peres à l'égard de ceux de Jesus-Christ, portoit un bouclier de la main gauche auquel il avoit attaché quantité de petites clochettes, comme pour insulter à son ennemi & le tourner en ridicule, & de la droite il manioit un terrible bâton qui étoit son arme de défense. Dès que le signal du combat fut donné, le vieillard, si foible en apparence déchargea son coup avec tant de force qu'il fit sauter les armes des mains du Juif, & que d'un autre coup il l'étendit à demi mort sur la place. Guillaume-le-Bon, avec tout l'amphithéatre, s'écria incontinent: *gloire soit à la glorieuse Mere de Dieu, périsse l'infâme sacrilege*, & le fit pendre à un gibet les pieds en haut, la tête en bas, un brasier ardent par dessous & deux gros mâtins pendus à la même potence par les pattes de derriere pour lui déchirer les flancs. Telle fut la mort infâme de cet impie. Les coups qu'il porta à l'effigie de la Mere de Dieu, quoiqu'il y ait plus de quatre cents cinquante ans, paroissent aussi récents que s'ils venoient d'être faits, mais les traces de sang s'effacerent à la longue. Un abbé de Cambron fit ériger en 1550 une chapelle au lieu du combat.

Cependant les chevaliers de Hainaut, las de vivre si long-tems en paix, (car depuis 22 ans que le comte Guillaume étoit parvenu à la sou-

Guillaume d'Avesnes.

veraineté, il n'y avoit point eu de guerre véritable, mais seulement des apparences) desiroient avec ardeur l'occasion de signaler leur courage; & comme elle ne se présentoit point en leur pays, ils prirent la résolution de passer en royaume étranger pour y servir une reine malheureuse.

Isabelle de Valois, femme d'Édouard II, roi d'Angleterre, étoit brouillée avec son mari pour cause de galanterie & d'infidélité: en conséquence les Spensers, ministres & favoris du roi, lui avoient retranché ce qu'on avoit coutume de lui donner pour l'entretien de sa maison. Cette reine, ayant dû passer en France pour moyenner la paix, conçut le projet de renverser les ministres, & de causer une révolution dans le royaume. Déja même le roi Charles-le-Bel, son frere, à qui elle avoit fait une vive peinture de l'état humiliant où elle se trouvoit, vouloit la seconder; mais les Spensers ayant découvert l'intrigue, répandirent de l'argent si à propos parmi les ministres du roi, qu'ils rompirent toutes les mesures de la reine, & que peu s'en fallut qu'ils ne fissent enlever cette fiere princesse, tant ils avoient trouvé moyen de rendre sa conduite odieuse au roi son frere! elle n'échappa à ce danger qu'en se sauvant le plus secretement qu'il lui fut possible, dans les états du comte de Hainaut.

Isabelle, ayant gagné l'Ostrevant, fut conduite a Valenciennes où le comte tenoit sa cour, elle y fut reçue avec des honneurs extraordinaires. A peine eut-elle exposé au comte le sujet de son voyage qu'elle eut lieu de bien augurer de son entreprise, car elle en reçut promesse d'être puissamment secourue; & les chevaliers qui se trouvoient à la cour en très-grand nombre, dont le plus distingué étoit Jean de Hainaut, sire de Beaumont, s'offrirent tous à la venger. Néanmoins le comte Guillaume, examinant de sang froid une entre-

Guillaume d'Avesnes.

prise de cette nature, où une femme alloit faire la guerre à son mari pour des crimes, dont peut-être elle étoit coupable, révoqua la parole qu'il avoit donnée, & défendit à son frere de se mêler de cette affaire. L'on crut que l'argent des Spensers avoit aussi accès à la cour du comte Guillaume, car telle est l'injustice des hommes, que quand une négociation vient à manquer auprès d'un souverain pour s'être laissé corrompre, ils s'imaginent que le même moyen a dû produire pareil effet sur l'esprit d'un second, sans faire attention à une infinité de circonstances, dont une seule est souvent un motif assez puissant pour tout faire échouer. L'habile princesse ne se rebuta point, & comme elle avoit remarqué l'inclination du jeune Édouard, son fils, pour Philippine de Hainaut, elle proposa de les unir ensemble, & le mariage fut arrêté. Malgré cela & tout ce qu'on put lui dire, le comte Guillaume ne voulut jamais être d'une expédition qu'il regardoit comme odieuse; tout ce qu'on put gagner sur lui, fut de ne pas trouver mauvais que Jean de Hainaut servît cette princesse avec les chevaliers qui voudroient l'accompagner. Ce seigneur en écrivit à ceux de Flandre, de Brabant, de Namur, de Luxembourg, &c. & malgré toutes ses lettres d'invitation & ses soins, il n'en put jamais rassembler que trois cents; mais ce nombre suffisoit, & la reine n'en demandoit point davantage. Parmi les gentils-hommes de Hainaut l'on distinguoit, Henri d'Antoing, Michel de Ligne, les sires de Gomegnies, de Semeries, de Vertaing, de Postelles, de Villers, de Hennin, de Sars, de Bousies, d'Aubrechicourt, de Ghistelles, Saucé de Boussoit & Robert de Bailloeul. Ces généreux chevaliers eurent la hardiesse de s'embarquer à Dordrecht, d'où ils firent voile vers l'Angleterre. Enfin après avoir été battus pendant trois jours d'une violente tem-

Guillaume d'Avesnes.

pête qui leur fit éviter la rencontre de la flotte royale; ils arriverent heureusement au port de Santwich.

A voir marcher la reine avec son armée l'on eût cru que c'étoit un parti qui alloit saccager un village, mais à peine la nouvelle de son débarquement se fut-elle répandue, que tous les parents & alliés de ceux qui avoient été immolés à l'ambition ou à la vengeance des Spensers, accoururent de toutes parts, & qu'en moins de rien l'armée de la reine se monta à dix mille hommes. Jean de Hainaut s'avança fierement vers Londres, dont il se rendit maître sans coup férir, le roi & ses ministres s'étant enfuis avec précipitation. La reine les fit poursuivre, & l'on eut toute la peine du monde de les découvrir, parce qu'ils s'étoient séparés l'un de l'autre sans se donner à connoître. Le vieux Spenser fut pris après la reddition de Bristol, où il s'étoit sauvé, & fut pendu à l'âge de quatre-vingt dix ans, l'on se saisit également du jeune Spenser, & on le pendit à une potence haute de cinquante pieds, le comte d'Arondel & tous les officiers qui leur étoient attachés périrent aussi honteusement sur un échaffaud; le roi, après avoir voulu se sauver par mer, fut reconnu, amené à la reine, déposé dans un parlement assemblé par les ordres de cette princesse, & renfermé à Kenevort. La révolution fut si subite que la reine fit monter sur le trône son fils, âgé seulement de dix-sept ans, sans la moindre opposition.

Jean de Hainaut & tous ses chevaliers furent remerciés de leurs services & chargés de riches présents. Mais la reine, mere, & le jeune roi retinrent à la cour Jean de Hainaut, après lui avoir fait une pension de trois ou quatre cents marcs sterlings, & Philippe de Casteaux, son grand écuyer, en eut une de cent. Ces pensions avoient nature de fief.

Guillaume d'Avesnes.

Une fête que Guillaume-le-Bon donna à Condé; & à laquelle quantité de chevaliers & de seigneurs étrangers devoient se trouver, arracha Jean de Hainaut à toutes les sollicitations de la cour d'Angleterre, tant ce héros étoit avide de gloire! Mais à peine avoit-on commencé de courir la lance, qu'un courier, dépêché par le jeune roi, vint le prier de repasser la mer avec diligence avec le plus de monde qu'il pourroit trouver. Ce contretems étoit causé par une irruption subite du roi d'Écosse, & l'on ne pouvoit prendre trop de précautions contre un si dangereux ennemi. Jean de Hainaut s'associa aussi-tôt bon nombre de chevaliers (6) & de gentilshommes, avec lesquels il fit voile vers les côtes d'Angleterre. Sa troupe étoit de cinq cents hommes d'armes, gens choisis, & tous résolus à bien faire. Dès qu'il eut fait sa descente, il se rendit en hâte vers les extrêmités du royaume, mais le roi d'Écosse, ayant appris sa marche, s'étoit retiré avec précipitation. L'on peut juger de la célérité de cette expédition par la date des tems. Edouard III s'étoit fait couronner à la Noël, le tournois du comte Guillaume étoit indiqué pour l'Epiphanie, & Jean de Hainaut étoit aux frontieres du royaume d'Ecosse avec toute sa troupe, trois jours avant la Pentecôte. Le roi d'Angleterre tint ensuite une grande cour à Warwick dans le couvent des Freres Mineurs *pour y festoyer*, dit Froissard, *le dit messire Jehan de Hainaut & ses autres seigneurs*, (7) il étoit accompagné de cinq

(6) Les chevaliers de Hainaut qui furent de cette expédition, sont Wautier d'Enghien, Henri d'Antoing, Fastré de Rœux, Robert & Guillaume de Baillœul, le seigneur d'Havrez, châtelain de Mons, les sires de Faignolles, de Briffœul, de Ligne, de Montigny, de Boussoit, de Gomegnies, de Perceval, de Semeries, de Beaurieu, de Floyon. Froissard, tom. I, pag. 8.

(7) Froissard ibid. fol, verso.

Guillaume d'Avesnes.

cents chevaliers environ, & la reine occupa le dortoir du monastere avec soixante dames d'honneur. Après le dîner, lorsque l'on étoit sur le point de se livrer au jeu & aux autres divertissements, l'on ouït tout à coup un grand tumulte comme des gens qui se battoient; en effet les archers du roi, ayant pris querelle avec les valets de ceux de Hainaut, en étoient venus aux mains. Les archers étoient bien au nombre de trois mille & depuis ils augmenterent du double. Jean de Hainaut & les siens tâcherent de gagner leurs hôtelleries pour prendre leurs armes & défendre les leurs, mais ce ne fut point sans de grands dangers, puisqu'il falloit passer à travers la foule. Trois d'entre eux, gens d'une force extraordinaire, se saisirent fort à propos de *quelques leviers de chêne* & s'ouvrirent un passage en frappant à grands coups sur tout ce qui osoit leur résister : dès que ces braves guerriers eurent leurs armes, ils se présenterent en bel ordre aux archers, & les tournerent en fuite après en avoir tué plus de trois cents. L'on crut, ajoute Froissard, qu'ils avoient été sollicités & excités sous main par les amis du comte d'Arondel & des Spensers. Le roi & toute la cour firent leurs excuses à Jean de Hainaut; & comme il étoit à craindre que ces factieux ne se rassemblassent pour tomber sur lui & sa suite lorsqu'il sortiroit du royaume, le roi le fit escorter jusqu'au port le plus voisin où il s'embarqua pour les Pays-Bas.

Tout étant paisible en Angleterrre, la cour de Londres envoya une ambassade composée d'un évêque, de deux barons & deux conseillers d'état demander en mariage Philippine de Hainaut au nom d'Edouard III, leur maître, comme la reine Isabelle de Valois l'avoit arrêté. Guillaume-le-Bon impétra dispense du souverain pontife, les futurs époux étant proches au troisieme degré;

Guillàume d'Avesnes,

car Isabelle de Valois, reine d'Angleterre, & Jeanne de Valois, épouse de Guillaume-le-Bon, étoient filles de deux freres, dont l'un étoit Philippe-le-Bel & l'autre Charles de Valois.

Jean de Hainaut passa une troisieme fois la mer pour conduire en Angleterre sa niece, qui fut couronnée reine à Londres. Il y eut des réjouissances & des fêtes des plus splendides à ce sujet.

Louis de Baviere, après avoir épousé Marguerite de Hainaut, résolut de passer en Italie pour s'y faire couronner empereur. Dans cette vue il créa son beau-pere vicaire d'empire, & le pria de venir garder les Alpes pendant son absence. Le comte Guillaume se mit en marche avec huit cents chevaux, dirigeant sa route par Avignon dans l'intention de réconcilier le pape avec l'empereur, s'il étoit possible; car Louis de Baviere étoit excommunié, comme presque tous ceux qui prétendoient à l'empire. Jean XXII, averti de sa marche, fit rompre les ponts du Rhône & dans la premiere conférence qu'il eut avec ce prince, il lui ordonna de rebrousser chemin sous peine d'excommunication. C'étoit le tems où les funestes divisions entre le sacerdoce & l'empire agitoient & bouleversoient toute l'Europe.

Le comte Guillaume prit alors la défense de Louis de Cressy, comte de Flandre, contre lequel une partie de ses sujets s'étoit révoltée, parce qu'il avoit accordé au comte de Namur la ville de l'Écluse & la seigneurie de l'Eau, ce qui nuisoit au commerce des Flamands. Le roi de France & Jean, roi de Boheme, comte de Luxembourg, se joignirent au comte Guillaume. Ces trois princes se porterent dans un vallon près de la montagne de Cassel, sur laquelle les rebelles au nombre de seize mille étoient retranchés; ils avoient à leur tête Colin Zannekin. Les forces de ces factieux étoient beaucoup plus considérables, mais il

Guillaume d'Avesnes.

avoit fallu qu'ils fissent plusieurs détachements pour se garantir des courses des garnisons de Douai, de Tournai, & des entreprises de Jean de Namur. Comme Zannekin avoit remarqué que l'on faisoit négligemment la garde au camp des François, il conçut le hardi projet d'enlever le roi. Là-dessus, ayant partagé son armée en trois corps, afin de donner en même tems de l'occupation au comte de Hainaut & au roi de Boheme, il tombe sur les François, renverse tout ce qui se trouve sur son passage, pénetre jusqu'à la tente du roi, qui alloit se mettre à table pour le souper. Ce prince, qui ignoroit la cause de la confusion & de la fuite de ses gens, pensa périr. Heureusement Robert de Cassel, revenant d'une course, rallia les François qui fuyoient de toute part, & le comte de Hainaut, qui arrêtoit le corps des rebelles qu'il avoit en tête, donnoit en même tems la main au roi. Alors les François, revenus de leur étonnement, donnerent si à propos avec ceux de Hainaut & les Luxembourgeois, que pas un seul de ces factieux n'échappa. Guillaume-le-Bon courut grand risque de perdre la vie, car il fut culbuté de cheval, foulé aux pieds, & sans les hauts faits d'armes de Jean de Hainaut, l'on ne fut jamais parvenu à le retirer de la mêlée. Cette victoire rendit la tranquillité à la Flandre.

Le Brabant devint bientôt après le théâtre de la guerre. Le roi de France, ligué avec quantité d'autres princes, en vouloit au duc de Brabant, & celui-ci avoit armé tous ses sujets pour repousser tant d'ennemis réunis contre lui. Jamais guerre ne fut commencée avec plus d'appareils ni plus de fracas, & l'on ne doutoit point de la perte du Brabançon. Le roi de France n'avoit d'autre raison de lui déclarer la guerre que parce qu'il avoit accueilli à sa cour le comte d'Artois exilé du royaume, & qu'il avoit refusé de le lui livrer entre

Guillaume d'Avesnes,

les mains; les autres princes, que le roi avoit attirés à son parti, tels que le comte de Luxembourg, le marquis de Juliers, le comte de Cleves, les archevêques de Treves & de Cologne, l'évêque de Liege, les comtes de Namur & de Loz, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, avoient tous ou des prétentions à la charge du duc, ou vouloient profiter de ses dépouilles. Ces princes croyant le succès de leur confédération infaillible assemblerent leurs forces à Fexhe, près de Liege, où ils furent joints par les François sous les ordres de Raoul, comte d'Eu & de Ghines, connétable de France. Là, ayant tenu conseil entre eux, ils résolurent de former trois corps d'armée & d'attaquer le duc par trois différents endroits. Guillaume-le Bon étoit peut-être le seul seigneur de Lothier qui s'entendît bien avec le duc de Brabant: l'union étoit telle entre ces deux princes, qu'ils avoient résolu & arrêté un double mariage entre leurs enfants, de sorte que Guillaume, son fils, devoit épouser la fille de ce duc, & Jean, fils aîné de ce duc, devoit épouser une princesse de Hainaut. Ce seigneur, sollicité par les puissances confédérées d'accéder à leur traité, répondit qu'il entretiendroit & maintiendroit leur traité d'alliance de tout son pouvoir, sans porter néanmoins de préjudice aux engagements qu'il avoit contractés avec le duc de Brabant; & d'après ce principe voulant empêcher l'effusion du sang humain & prévenir les horribles dégats que les alliés n'auroient pas manqué de commettre, il se fit transporter de son camp à celui du duc & au leur en litiere, son grand âge & ses infirmités ne le permettant point autrement; il trouva le duc disposé à la paix, mais les confédérés fiers de leur nombre rejettoient tout accommodement. Voyant leur opiniâtreté, Guillaume-le-Bon retourne au camp du duc, & l'exhorte à faire bonne conte-

Guillaume d'Avesnes.

nance & même à leur présenter la bataille ; qu'il ne voyoit point d'autre moyen d'amener les choses à un accommodement. Le duc suivit ce conseil, & alla aussi-tôt provoquer les François qui avoient déja ravagé tout le Brabant Wallon, mais le comte d'Eu n'osant accepter le défi, battit en retraite. Guillaume-le-Bon, charmé de voir l'effet de ce qu'il avoit prévu, se fit transporter derechef entre les deux armées, & fit tant par ses représentations, qu'il détermina tous ces seigneurs à une suspension d'armes, pendant laquelle il envoya à Paris Philippine de Valois, son épouse, pour conclure un accommodement avec le roi.

La paix se fit effectivement avec le roi : il fallut néanmoins pour l'obtenir que le duc s'engageât à ne plus donner d'asyle au comte d'Artois, qui dut se refugier en Angleterre. Le roi de France, pour témoigner sa parfaite réconciliation avec le duc, arrêta le mariage du fils du Brabançon avec sa fille, mais la princesse mourut avant la célébration des nôces. Quant aux princes confédérés, il ne fut point question d'eux dans ce traité de paix ; le duc promit seulement au roi de leur rendre justice : ainsi chacun se retira en sa principauté, dans la disposition de recommencer la guerre à la premiere occasion.

Elle se présenta bientôt, & dans cette nouvelle querelle Guillaume-le-Bon embrassa celui des partis qui lui parut le plus juste.

La seigneurie de Malines, terre enclavée dans les états du duc de Brabant, appartenoit alors, partie à l'église de Liege, partie à la maison de Berthuod, dont l'unique héritiere avoit épousé le jeune comte de Gueldres. L'évêque Adolphe de la Marck, qui craignoit de ne pouvoir conserver les droits que son église avoit sur cette seigneurie, vendit sa part au comte de Flandre, avec l'agrément de son chapitre, pour la somme de cent mille livres tournois.

Cette

Guillaume d'Avesnes,

Cette vente, conclue & arrêtée le 3 8bre 1333, fut suivie d'une autre par laquelle le comte de Gueldres vendit aussi sa part au même comte soixante mille livres tournois. Ceux de Malines, mécontents de passer sous la domination flamande, réclamerent la protection du duc de Brabant, qui la leur promit d'autant plus volontiers, qu'il étoit leur seigneur dominant. Ceux de Malines, se sentant appuyés de tout le crédit du duc, chasserent les commissaires que Louis de Cressy leur avoit envoyés. Le duc de Brabant, ravi de la révolution des Malinois, se transporta chez eux pour les exhorter à tenir ferme. Cette démarche fut prise par le comte de Flandre pour une infraction de la paix, & un acte d'hostilité, en conséquence l'on se prépara à la guerre de part & d'autre, & l'on se fortifia d'alliés.

Le duc de Brabant comptoit parmi les siens Philippe de Valois, roi de France, & le comte de Bar, prince fort puissant, Guillaume-le-Bon, quoique beau-frere du roi, & ami intime du Brabançon, ne balança pas néanmoins à embrasser le parti du comte de Flandre, parce qu'il voyoit que le duc ne se gendarmoit tant, que parce que Malines étoit à sa bienséance, & que cette ville lui convenoit plus qu'à tout autre, tandis que le comte de Flandre avoit pardevers lui, non seulement la bonne foi du traité de vente, mais encore parce que la partie qu'avoit vendu l'évêque de Liege ne relevoit point du Brabant. Il ne fut point difficile au comte de Flandre de faire entrer dans ses intérêts les princes de la Basse-Allemagne, & de réveiller leur mécontentement contre le duc de Brabant. L'on indiqua une assemblée à Valenciennes, où Jean, comte de Luxembourg & roi de Boheme, l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liege, le comte de Namur, celui de Looz & de Chiny, le seigneur de Roulers & plusieurs

Guillaume d'Avesnes.

autres se trouverent, & tous, conjointement avec Guillaume-le-Bon, résolurent de tirer vengeance du duc de Brabant qui brouilloit tout; il n'y eut que le comte de Gueldres & le marquis de Juliers qui firent quelque difficulté d'entrer dans cette ligue, non point par ménagement ni considération pour le duc, mais parce qu'occupant des terres dans ses états, ils craignoient le ressentiment de ce prince, & la confiscation de leurs fiefs; mais le comte de Flandre leur ayant donné des assurances positives de les dédommager si la confédération avoit du pire, ils n'hésiterent plus à se ranger du parti commun. Alors, après avoir résolu entre eux d'attaquer le duc, chacun de son côté, & s'être promis mutuellement de n'entendre à aucun traité particulier, mais de conclure une paix générale, ils déclarerent tous, le même jour, en leur propre & privé nom, la guerre au duc de Brabant.

Le roi de Navare, qui avoit le commandement des troupes françoises, s'avançoit à grandes journées par la chaussée Brunehault. Le comte Guillaume alla à sa rencontre & arrêta sa marche. Comme il importoit extrêmement au Brabançon de le dégager, ce duc, ayant pris un gros corps de cavalerie, accourut pour lui ouvrir le passage. Cependant le Navarrois aima mieux recourir à la ruse que d'agir de vive force, il préféra de décamper de nuit, & de faire un circuit considérable pour pénétrer en Brabant. Guillaume-le-Bon, averti du stratagême, ne laissa point de tomber sur son arriere-garde, & de la mener durement: il y eut depuis plusieurs escarmouches entre les deux armées, tantôt à l'avantage de l'une, quelquefois à l'avantage de l'autre, mais qui ne décidoient rien. Comme le Brabançon avoit toutes ses forces sous Nivelles pour tenir tête à Guillaume-le-Bon, & sur les rives de l'Escaut pour arrêter le comte de Flandre, les seigneurs confé-

Guillaume d'Avesnes.

dérés avoient beau jeu, & couroient impunément tout le Brabant, l'un prenoit des villes, l'autre ravageoit les campagnes, celui-ci s'emparoit d'un fief qu'il prétendoit lui appartenir, & celui-là saisissoit une seigneurie en dédommagement des maux qu'il avoit soufferts; ensuite réunissant leur troupes pour ne faire plus qu'une seule armée, ils entreprirent le siege de Maestricht. C'étoit la seule ville que le duc eût conservée de ce côté-là. Le roi de France, à qui la triste situation du duc donnoit de vives inquiétudes, envoya des députés au camp du comte de Flandre, à Guillaume-le-Bon & aux seigneurs occupés au siege de Maestricht, pour les engager à concourir tous à une paix générale, sous promesse de leur procurer à tous la satisfaction qu'ils demandoient. L'on eut beaucoup d'égard pour les députés du roi, l'on consentit à le prendre pour arbitre des différents, & à suspendre entretems les opérations militaires. En conséquence chacun de ces princes donna au roi ses sujets de plaintes contre le Brabançon; le comte de Hainaut-Hollande avoit entre autres choses à sa charge de lui avoir manqué de parole, en procurant à son fils Jean une autre épouse qu'Isabelle de Hainaut: le roi, après avoir examiné tous leurs griefs, se rendit à Cambrai, & fit lire les articles de la paix qu'il avoit rédigée. (10). En voici quelques points, *nous Philippe par la grace Dieu, roi de France*, &c. Tous les traités d'alliance faits de part & d'autre depuis le commencement de cette guerre seront nuls; il y aura une paix sincere & une amitié réciproque entre tous les seigneurs confédérés; tous les prisonniers seront rendus sans rançon; ceux qui ont manqué envers leur seigneur dominant, en por-

[10] *Vide pontanum historia Gelricæ, pag. 218, &c.*

Guillaume d'Avesnes.

tant les armes contre lui, seront reçus en grace, mais ils renouvelleront leur serment de fidélité; le comte de Juliers tiendra du duc de Brabant les terres qui relevoient de lui, selon la teneur des privileges que ce comte en a, &c. Le comte de Gueldres jouira paisiblement de toutes ses possessions en Brabant, la ville de Tyle lui appartiendra, mais en échange il donnera au duc quelques villages près d'Heusden, &c. Quant à la ville de Malines, le roi y mettra garnison jusqu'à ce qu'il soit mieux instruit du droit des parties intéressées, &c. Les comtes de Gueldres, de Juliers, l'évêque de Liege, le comte de Hainaut, le duc de Luxembourg seront défrayés de leurs armements, &c. La fille aînée du duc de Brabant, promise à Guillaume, fils aîné du comte de Hainaut, lui sera envoyée avant la st. Remy prochaine, pour demeurer avec lui comme sa femme & son épouse; le duc donnera au comte trente-cinq mille livres, tant pour augmentation de la dot de sa fille, que pour ne lui avoir point tenu parole; le fils du comte de Gueldres épousera la fille cadette du duc, &c. Tels furent sommairement les articles arrêtés à Cambrai & ratifiés à Amiens le 30 août 1334.

La guerre de Brabant fut suivie d'une autre entre la France & l'Angleterre, à laquelle Guillaume-le-Bon prit beaucoup de part, mais dont il ne vit point la fin. Les trois fils de Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long, & Charles-le-Bel étant morts sans hoirs, la couronne de France fut alors portée par Philippe de Valois, cousin germain des enfants de Philippe-le-Bel. Edouard, III du nom, roi d'Angleterre, prétendoit aussi à cette couronne, du chef de sa mere Isabelle de Valois, fille de Philippe-le-Bel. Philippe de Valois s'autorisoit de la loi salique, & le roi Edouard s'appuyoit sur les loix divines & sur les coutumes

Guillaume d'Avesnes.

& les loix de toutes les nations du monde. Il est vrai qu'Édouard avoit renoncé à la couronne de France, mais il ne l'avoit fait que comme personne privée, & sans avoir obtenu l'agrément de la nation. Comme il étoit sans cesse poussé par les grands & par ses ministres à revenir d'une convention aussi désavantageuse, il se détermina enfin à porter la guerre en France, à quoi ne contribuerent pas peu les pernicieux conseils du comte d'Artois refugié en Angleterre. Avant néanmoins que de s'engager dans une entreprise aussi périlleuse, il sonda les dispositions de l'empereur Louis de Baviere & de Guillaume-le-Bon: il envoya à ce dernier une solemnelle ambassade composée de l'évêque de Lincoln, de dix chevaliers bannerets & de quarante autres, pour avoir son avis sur la justice de ses prétentions, & pour le déterminer à prendre les armes en sa faveur. Guillaume-le-Bon tenoit alors le lit, fort travaillé de la goutte & de la gravelle. Il donna néanmoins audience à ces seigneurs, & après avoir écouté paisiblement l'exposé de l'évêque, qui portoit la parole, il répondit: qu'il trouvoit cette guerre juste, autorisée par l'exemple de toutes les nations, dont aucune de celles qui sont connues (si l'on en excepte la françoise) n'exclue les femmes du patrimoine de leurs peres; qu'il ne connoissoit point d'autre origine des fiefs masculins que la force, la violence ou la coutume fondée sur une longue succession de mâle en mâle. Il ajouta qu'il ne pouvoit trop recommander au roi, son gendre, de bien lier sa partie avant que d'éclater; qu'il lui conseilloit de se confédérer avec le plus de seigneurs de la Basse-Allemagne qu'il pourroit, tant pour tirer ses vivres, que pour ne point être dans le cas de partager ses forces. L'évêque de Lincoln l'ayant sollicité, de la part de son maître, de se charger lui-même du soin de ménager cette confédération &

Guillaume d'Avesnes.

de la bien lier; Guillaume-le-Bon retint ces ambassadeurs, & invita tous les seigneurs de la Basse-Allemagne à un congrès en la ville de Valenciennes. Le duc de Brabant, le comte de Gueldres, l'archevêque de Cologne, le marquis de Juliers, le seigneur de Fauquemont & plusieurs autres s'y étant rendus, conclurent avec l'Angleterre une ligue offensive & défensive contre la France; l'on exclut de cette alliance Adolphe de Marcka, évêque de Liege, pour s'être rendu vassal de la France, & Jean, comte de Luxembourg & roi de Boheme, qui avoit donné sa fille Bonne en mariage au duc de Normandie. Avant néanmoins que d'en venir à une rupture ouverte & à une déclaration de guerre, ils jugerent à propos d'envoyer des députés à Philippe de Valois pour le porter à un accommodement avec l'Anglois, mais la tentative fut inutile. Jeanne de Valois, comtesse de Hainaut-Hollande, fit aussi deux voyages à Paris pour le même sujet, qui furent également infructueux.

Tandis que les députés Anglois & les seigneurs de la Basse-Allemagne attendoient à Valenciennes les dernieres résolutions de la cour de France, Guillaume-le-Bon fit recevoir chevalier son fils Guillaume, comte d'Ostrevant. Les cérémonies de la réception furent faites par les évêques de Cambrai, de Tournai & d'Arras, revêtus pontificalement, accompagnés des abbés d'Hasnon, de Crépin, de Vicogne, de st. Jean, des douze pairs de Hainaut & des six de Valenciennes. L'évêque de Cambrai, après avoir célébré la messe jusqu'après l'évangile, fit une courte exhortation au candidat, & lui rappella les devoirs d'un chevalier, il lui dit entre autres qu'il ne suffisoit point d'être brave, courageux dans les combats, intrépide dans les périls; mais qu'il falloit encore être le protecteur des veuves & des orphelins, l'appui & le refuge

Guillaume d'Avesnes.

des innocents, la terreur des méchants, le vengeur des crimes, & déterminé à verser tout son sang pour la défense de l'église & le maintien de la religion catholique. L'on donna ensuite des fêtes, des joûtes & des tournois, dans lesquels il regna beaucoup d'ordre & de goût; le nouveau chevalier se fit admirer par-tout par son adresse, sa contenance, son habileté & sa force.

Le Hainaut devoit être le rendez-vous général des troupes, & les confédérés, avant que de se séparer, formerent le plan de leurs opérations, selon lequel il falloit se rendre maître de la ville de Tournai, & s'assurer de la ville de Cambrai, pour ne rien laisser derriere eux qui pût leur nuire. Il est vrai que Guillaume d'Aussonne, évêque de Cambrai étoit vassal d'empire, & qu'il se trouvoit aux conférences de Valenciennes, avec les seigneurs de la Basse-Allemagne: mais sa présence ne rassuroit point les esprits, & on le soupçonnoit d'avoir de secretes intelligences avec le roi de France. Sur ces entrefaites mourut Guillaume-le-Bon, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande & seigneur de Frise; peu s'en fallut que la confédération; dont il étoit l'ame, ne tournât à rien, nous verrons comment elle se ranima sous le regne suivant. La mort de Guillaume-le-Bon arriva le 7 juin 1337: ce prince fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Valenciennes auprès de Jean II, son pere.

Par ce que nous avons dit de ce grand prince, l'on voit clairement pourquoi ses sujets lui attribuerent comme à l'envi le surnom de *Bon*, qualité qui le distingua d'avec tous ses prédécesseurs, & qu'il a méritée à tant de titres. Que l'on consacre tant que l'on voudra, à celui-ci le nom de Grand, à un autre celui d'Intrépide, de Guerrier, de Politique, d'Auguste, de Conquérant, de Héros, il n'est rien qu'un souverain doive plus ambitionner que d'être le pere de ses sujets, il

Guillaume d'Avesnes.

n'est que pour eux, & il ne doit envisager que leur bonheur.

Ce fut Guillaume-le-Bon qui fit de la place de grand-bailli de Hainaut le premier emploi de la province; car ce prince étant dans le cas de se rendre fréquemment en Hollande, jugea à propos de revêtir son grand-bailli de toute l'étendue de son autorité & de sa puissance, afin qu'il fût à même d'expédier tous les ordres nécessaires dans les cas imprévus. A cet effet il assembla à Mons, le 20 xbre 1323, grand nombre de chevaliers, & d'autres personnes de distinction auxquelles il exposa la nécessité où il se trouvoit d'accorder des pouvoirs illimités à son grand-bailli pendant son absence, & déclara qu'il revêtissoit dès lors de toute la plénitude de son pouvoir Robert de Manchicourt, lui & ses successeurs en la charge de grand-bailli, & en fit expédier des lettres. Depuis lors les grands-baillis sont gouverneurs, lieutenants & capitaines généraux du pays & comté de Hainaut; ils peuvent faire prendre les armes au peuple, accorder grace aux scélérats condamnés à mort. Il donna pareillement au comté de Valenciennes un gouverneur général, qui s'appelloit Prévôt le comte; il étoit particulierement chargé de garder les droits & hauteurs du souverain dont il tenoit la place : cette charge fut toujours occupée par la premiere noblesse du pays comme en Hainaut; mais depuis que ce petit comté est passé sous la domination françoise, elle est devenue vénale & peut être remplie par quiconque a les moyens de s'en procurer la collation. Les grands-baillis continuerent néanmoins d'être ce qu'ils étoient auparavant, c'est-à-dire, qu'ils resterent chargés de veiller à ce que la justice fût rendue à un chacun, & obligés de réformer les abus & malversations des juges subalternes. Jusqu'à Guillaume-le-Bon ils avoient manqué d'un sceau propre de

Guillaume d'Avesnes.

leur office, mais ce prince voulut qu'ils en prissent un, & qu'ils s'associassent un homme prudent & habile pour leur servir de lieutenant.

Le devoir de cet officier, qui s'appelloit le premier clerc, étoit de sceller tous les actes du grand-bailliage & de les enrégistrer. Sous les archiducs Albert & Isabelle, le grand-bailliage, dit autrement le conseil ordinaire du prince ayant été réuni à la cour à Mons, les grands-baillis demeurerent chefs de justice, & rien n'émane de ce tribunal souverain qu'en leur nom.

Le comte Guillaume, n'envisageant en tout que le bonheur & la félicité publique, ordonna que les échevins de Mons fussent renouvellés tous les ans la veille de la st. Jean par son grand-bailli. C'étoit pour obvier aux abus que des magistrats à vie pourroient commettre. Les lettres de ce prince sont datées du mardi d'après la st. Remi de l'an 1315.

Il avoit encore réglé que le nombre de ces échevins fut porté à dix, tandis qu'auparavant ils n'étoient que sept. Sa volonté néanmoins ne fut pas exécutée, l'on ne sait pour quelle raison. Ce ne fut que sous Guillaume de Baviere, en 1406, que cette augmentation eut véritablement lieu.

Le même prince attribua à la magistrature de Mons la connoissance des affaires du chef-lieu, & lui donna le droit d'en juger par loix en dernier ressort & sans appel. Ce privilege est le même que l'on appelloit anciennement *jus pratorium*. Les lettres expédiées à ce sujet, qui se gardent avec grand soin, sont datées, au rapport de Vinchant, du mardi avant la Magdelaine l'an 1323.

Guidé constamment par des motifs de bienfaisance & de bienveillance envers la même ville, il accorda un octroi pour y établir une manufacture de draps à toujours, & pour que cette institution eût un heureux succès, il régla que les échevins de Mons éliroient annuellement sept

Guillaume d'Avesnes.

hommes pour garder sous leur serment la draperie, lesquels sept hommes avec les échevins choisiroient un prévôt qui seroit comme le chef du corps, & qui seroit autorisé à créer différents officiers par le conseil de ses confreres, & à imposer des amendes. Mais, soit que les laines du pays manquent de cette finesse que l'on souhaiteroit, soit que les eaux ne soient pas bonnes, cet établissement n'eut point le succès que l'on s'en étoit promis; Valenciennes & d'autres villes voulurent profiter de ce dépérissement, mais elles ne furent pas plus heureuses: c'est la petite province de Limbourg & la ville de Sedan qui nous ont enlevé cette branche de commerce.

Ce prince acheta d'Eustache, sire de Rœux, la terre & pairie de ce nom avec haute & basse justice, appartenances & dépendances, à la réserve de la maison, ville & terre de Trivieres; il acheta pareillement du même seigneur la terre & seigneurie de Morlanwez & celle de Monstrœul; Eustache fit la déshéritance de ces terres en la chambre du comte de Hainaut en la salle à Valenciennes, le 25 de juin 1322, en présence de quantité de personnes constituées en dignité ecclésiastique & civile.

L'on ne peut reprocher à la mémoire de Guillaume-le-Bon que son trop d'empressement à vouloir peupler la ville de Mons, & pour cela d'avoir attiré dans ses états & reçu à bras ouverts les Juifs chassés de France pour la seconde fois. Cette faute lui fut commune avec le duc de Brabant. Il savoit cependant & ne pouvoit ignorer leurs criantes usures & leurs énormes attentats contre la personne adorable de J. C.; mais il crut trop légérement que cette nation perfide, instruite par ses malheurs, se corrigeroit; au reste, pour la retenir dans le devoir, il ordonna à quatre Chrétiens d'être présents à tout ce qui se passoit à leur sy-

Guillaume d'Avesnes.

nagogue; l'on prit encore de plus grandes précautions en 1370 sous le duc Albert de Baviere, après que les Juifs de Bruxelles eurent percé quelques Hosties de plusieurs coups de couteaux le jour du Vendredi saint; car alors l'évêque de Cambrai de concert avec le comte établirent un inquisiteur des Juifs. Jean de Malines, prieur du Val des Ecoliers, fut revêtu le premier de cette charge. La rue, que ces infideles occuperent, porte encore aujourd'hui le nom de la rue des Juifs.

Ce comte confirma la confrérie des Arbalêtriers, érigée par le magistrat de la ville de Mons, & lui accorda de beaux privileges, tels, par exemple, que l'exemption des tailles du pays & de celles du prince. Cette confrérie, composée de cinquante membres, dont le chef portoit le nom de connétable, étoit destinée à la défense de la ville & à la garde du comte quand il se trouvoit à Mons. Le connétable porta dans la suite le nom de maître d'Arbalêtriers, & de maître d'artillerie quand on fit usage des armes à feu.

Nous finirons l'article de ce prince par faire un tableau en racourci du sort de ses enfants & de son illustre épouse. Guillaume d'Ostrevant, le seul enfant mâle qui lui restât (car Jean & Louis étoient morts fort jeunes) hérita de toutes ses seigneuries: ce prince avoit épousé Jeanne de Brabant, conformément aux derniers arrangements pris à Cambrai. Marguerite de Hainaut fut mariée à l'empereur Louis de Baviere; Philippine, à Edouard III, roi d'Angleterre; Jeanne fut accordée au marquis de Juliers, & Isabelle, à Robert de Namur, sire de Renaix. La plupart de ces princesses étant veuves après quelques années de mariage, eurent le courage & la force d'embrasser la regle de Citeaux, à Fontenelle. Jeanne de Hainaut, épouse du marquis de Juliers, fut la premiere à se retirer en ce monastere; elle y mourut

Guillaume d'Avesnes,

pleine de mérites en 1337, c'étoit une princesse recommandable par plusieurs belles qualités selon le monde, mais infiniment plus estimable devant Dieu, pour avoir porté généreusement dans l'obscurité du cloître la croix de J. C.; Jeanne de Valois, sa mere, comtesse de Hainaut, la suivit dans cette retraite. & mourut en 1342, après avoir fait l'admiration de la communauté par sa régularité, sa ferveur & sa profonde humilité. Les rois se servirent souvent de son ministere, quoiqu'elle fût religieuse, pour porter des paroles de paix à leurs ennemis. ---- Isabelle, après la mort de Robert de Namur, sire de Renaix, marcha sur leurs traces, & vécut dans une grande austérité jusqu'en 1360. Anne de Baviere, fille de l'empereur Louis & de Marguerite de Hainaut, quoiqu'élevée dans le sein de l'opulence & au fait des grandeurs humaines, foula tout au pied pour suivre l'attrait de la grace qui l'appelloit au même genre de vie. Elle mourut le 3 de juin l'an 1361. La retraite de tant de grandes princesses à Fontenelle, donna beaucoup de vogue à ce monastere & le rendit fort célebre.

Quant aux pieuses fondations du regne de Guillaume-le-Bon, elles sont en petit nombre & se réduisent aux suivantes. Béatrix d'Avesnes, veuve du comte de Luxembourg, fonda les religieuses de st. Dominique, à Valenciennes, & leur donna son hôtel de Beaumont, d'où il est arrivé qu'on ne connoit point les Dominicaines en cette ville sous un autre nom, que sous celui des religieuses de Beaumont.

Nicolas d'Houdain, sire d'Epinoy, donna une partie de son hôtel d'Houdain pour y construire un hôpital, & accorda au dit hôpital cent livres de rente au denier vingt. La chapelle en fut fondée en vertu du testament de Jean, sire de Fagnoy. Le chapitre de ste. Waudru accorda des lettres d'amortissement sans aucun cens ni redevance.

Guillaume d'Avesnes,

L'administration en ayant d'abord été confiée au magistrat de la ville & au prieur de l'abbaye du Val, celui-ci se déporta de cette besogne, ce qui fit que le magistrat resta seul administrateur. Le chevalier Tristan, seigneur de Grisuelle, attacha quelques biens à cette fondation. Mais cet hôpital destiné, dès son origine, à recevoir les pauvres malades, n'est plus aujourd'hui qu'un béguinage, qu'un lieu de retraite pour de vieilles femmes, auxquelles on distribue le feu, la bierre & certaine somme d'argent par mois.

Adam de Donon, chanoine de Cambrai, & chapelain domestique du comte lorsqu'il séjournoit au Quesnoy, avoit résolu de fonder une chapelle au palais de cette ville, mais Guillaume-le-Bon permit que l'intention du fondateur s'exécutât, & se remplît dans la cathédrale de Cambrai. L'on ne fait pas trop les raisons qui déterminerent ce prince à ce changement. L'on peut croire qu'il n'en agit ainsi qu'afin de faire voir son respect & sa déférence pour cette église; les différents que Jean II avoit eus avec le chapitre, au sujet de la régale & de la souveraineté pendant la vacance du siege, duroient encore, quoique l'on eût nommé, en 1329 & en 1334, des arbitres de part & d'autre pour les terminer à l'amiable.





Guillaume d'Avefnes, fils du précédent comte, deuxieme du nom en Hainaut, & quatrieme en Hollande, Zélande & Frife, furnommé le Hardi.

(Année 1337 à 1345.)

LE comte d'Oftrevant fuccéda aux états de Guillaume-le-Bon, fon pere, dans des tems difficiles & finiftres. Les pays de Hollande, de Zélande & de Frife venoient d'effuyer d'étranges ravages par les affreux débordements de l'Océan, & à peine les habitants commençoient-ils à refpirer & à réparer leurs pertes, qu'une terrible comete les épouvanta derechef. Ce phénomene, traîna, pendant quatre mois entiers, une queue prodigieufe, parfemée d'une infinité d'étincelles, & quand il difparut, un autre reprit fa place pendant deux autres mois. L'on fait que les cometes fe meuvent dans leur orbite felon des loix qui leur font propres : mais leur apparition ayant été fouvent accompagnée ou fuivie des horreurs de la guerre ou d'autres fléaux, les peuples ne les ont jamais apperçues fans en concevoir beaucoup de frayeur & d'épouvante.

Guillaume-le-Hardi, ainfi nommé à caufe que la hardieffe fut comme la principale de fes vertus guerrieres, eut à peine prêté ferment de conferver les loix, les coutumes & les privileges de fes fujets, & reçu celui des membres de l'état, qui font les repréfentants du peuple, qu'Edouard III, roi d'Angleterre, paffa la mer & fe rendit à Halle

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

en Hainaut pour y conférer avec tous les princes qui s'étoient trouvés au congrès de Valenciennes, afin de les porter à déclarer la guerre à la France, & de faire cause commune. Le duc de Brabant, le comte de Hainaut - Hollande furent les seuls qui, par ménagement pour Philippe de Valois, refuserent de s'y trouver. Tous les seigneurs de l'assemblée se déterminerent derechef à faire la guerre à la France, mais avant que d'éclater, ils furent d'avis de recourir à un expédient qui rendît leur conduite irréprochable : ce fut d'envoyer des députés à l'empereur, pour obtenir au roi d'Angleterre la qualité de vicaire-général d'empire pour la Basse-Allemagne, afin qu'Edouard, revêtu de cette prérogative, pût se faire prêter serment de fidélité par tous les princes de la Basse-Allemagne, & les contraindre de marcher avec leurs troupes là où il en auroit besoin. Pour cette importante affaire l'on députa le comte de Gueldres, & le marquis de Juliers avec de grosses sommes d'argent. L'empereur, dont les finances étoient épuisées par de longues guerres, fut si sensible à ces présents, & aux marques d'estime & d'amitié que le roi d'Angleterre lui témoignoit, qu'il fit expédier sur le champ toutes les patentes nécessaires, & qu'il créa le comte de Gueldres, duc, & le marquis de Juliers, comte; il fit ensuite accompagner ces deux seigneurs dans leur retour par des commissaires pour installer dans la dignité de vicaire d'Empire le roi Edouard, & pour faire les cérémonies accoutumées en pareil cas. Le roi d'Angleterre s'avança jusqu'au pays de Looz, où il fut installé vicaire en présence de tous les seigneurs de la Basse-Allemagne : & ceux-ci, à sa requisition, lui jurerent fidélité. Néanmoins, comme la belle saison s'étoit passée en délibérations & négociations, l'on résolut de n'agir que la campagne suivante.

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

Guillaume-le-Hardi, quoique d'un génie entreprenant, hardi & ne respirant que la guerre, vouloit observer une exacte neutralité, & cela parce que, si d'une part il étoit membre d'Empire, de l'autre il étoit vassal de la couronne de France pour certains cantons de l'Ostrevant; & s'il étoit beau-frere du roi d'Angleterre, il n'étoit pas moins le neveu de Philippe de Valois; cela fut cause qu'étant pressé par les deux rois de se déclarer, il leur répondit laconiquement: *que l'intérêt de ses états exigeoit qu'il ne se mêlât aucunement de leur querelle; d'ailleurs, que leur appartenant de près à tous deux, il ne pouvoit embrasser le parti de l'un, sans encourir la haine & le ressentiment de l'autre.* Mais aucun des deux rois n'ayant approuvé ses raisons, & tous deux voulant absolument qu'il se déclarât, soit pour l'un, soit pour l'autre, Guillaume-le-Hardi résolut de combattre avec les Impériaux sur terre d'Empire, mais de se ranger du parti de Philippe de Valois, quand les confédérés se trouveroient sur le territoire de France. Sur ces entrefaites, ce comte fut excommunié par Guillaume d'Aussonne, évêque de cambrai, pour avoir fait mourir, par la voie de la justice, Jean de Resignies, assassin, que l'évêque avoit réclamé comme clerc, mais Guillaume-le-Hardi appella de la sentence de l'évêque au métropolitain & au pape.

Entretems les deux rois remuoient toute l'Europe pour avoir des alliés; Philippe de Valois gagna les rois de Navarre, d'Écosse, de Boheme; les ducs de Normandie, de Bretagne, de Lorraine, de Bourbon, d'Athenes; les comtes d'Alençon, de Flandre, de Bar, de Blois, de Forêt, de Foix, d'Armagnac, d'Auvergne, &c. Une quantité surprenante de vicomtes, & plus de quatre mille chevaliers. L'on comptoit dans son armée cent mille combattants. Le roi Édouard, malgré les secours des

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

des princes d'Empire, lui étoit inférieur de beaucoup, & son armée ne montoit point à plus de soixante mille hommes. Ce prince eût voulu attirer à son parti les Flamands, la plupart révoltés contre leur prince, & c'étoit le vœu de Jacques d'Arteveile, leur chef; mais l'autorité de ce factieux, brasseur de profession, n'étoit point encore suffisamment établie pour donner le branle à cette fiere nation; il essaya aussi de s'associer le duc de Brabant qui ne s'étoit point encore déclaré, & qui avoit encore alors des ambassadeurs à la cour de France, pour faire croire au roi qu'il resteroit dans l'inaction.

Le premier 7bre. 1339, le roi Édouard fit la jonction de ses troupes à celles des seigneurs Allemands dans les environs de Malines; il traversa ensuite le Hainaut, dans le dessein d'assiéger Cambrai, où l'évêque Pierre d'Ausonne avoit reçu garnison françoise, quoique cette ville fût d'Empire. Dès que l'armée fut arrivée près de Valenciennes, l'on fit halte, & le roi Édouard, pour ne point donner d'ombrage à Guillaume-le-Hardi, entra à Valenciennes avec douze chevaliers seulement. Le comte, qui alla le recevoir à la porte de la ville, le conduisit en son palais où il lui avoit fait préparer un superbe appartement. L'évêque de Lincoln, se hâtant de prévenir la marche, monta au balcon du palais, & après avoir imposé silence de la part de son maître, il dit: *Guillaume d'Ausonne évêque de Cambrai, je vous admoneste, comme procureur, de par le roi d'Angleterre, vicaire de l'empereur de Rome, que vous vouliez ouvrir la cité de Cambrai, & s'autrement le faites, vous vous forfaites & y entrerons par force.* Puis après s'être tourné vers le comte de Hainaut-Hollande, il poursuivit: *comte de Hainaut, nous vous admonestons, de par l'empereur de Rome, que vous veniez servir le roi d'Angleterre,*

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

son vicaire, devant la cité de Cambrai, à tout ce qu'aviz de gens. Guillaume-le-Hardi, quoique fort embarrassé, répondit: *volontiers*; mais personne ne répondit au nom de Pierre d'Ausonne.

De Valenciennes l'armée marcha sur Haspres, & là elle fit ses dispositions pour le siege. Un chevalier savoyard, nommé le Galois de la Beaume, avoit reçu ordre du roi de France de défendre Cambrai, conjointement avec Thibaut de Marneil, & le seigneur de Roye, & ces trois capitaines n'avoient rien négligé de ce qui étoit de leur art pour conserver cette place.

Sur ces entrefaites Gautier de Masnuy, célebre chevalier de Hainaut, qui commandoit un corps de troupes angloises, attaqua la ville de Mortagne qui appartenoit au roi de France, & la réduisit en cendres; il brusqua ensuite le château de cette ville, mais voyant que l'on ne pouvoit s'en rendre maître sans perdre beaucoup de tems & de monde, il se hâta de se joindre aux Impériaux, & s'empara, chemin faisant, de Thun-l'Évêque, poste important où le comte de Hainaut mit bonne garnison.

L'on investit alors la ville de Cambrai, & comme la saison étoit avancée, le roi Édouard fit presser les opérations du siege. Jean de Hainaut, se détachant de l'armée, courut tout le Cambresis, & y fit d'étranges ravages; le seigneur de Fauqnemont l'ayant joint avec ses gens, ils resolurent de concert d'attaquer le château d'Oisy, l'un des meilleurs du Cambresis, où le seigneur de Coucy s'étoit enfermé avec de bonnes troupes. Les assaillants livrerent quelques assauts, mais trouvant trop de résistance de la part des assiégés, ils retournerent tous deux au camp d'Édouard, où leurs troupes & leur courage étoient plus utiles. En effet, le comte de Hainaut, ayant résolu de livrer un assaut à la

Guillauem d'Avesnes, II du nom.

place avec ses gens, & se voyant renforcé par les troupes de son oncle, prit les mesures suivantes : il partagea ses troupes en trois corps, afin de distraire les assiégés par trois attaques différentes qui devoient se faire en même tems, il donna le commandement de l'un à son oncle, & les deux autres furent conduits par Gerard de Werchin & Henri d'Antoing tous deux maréchaux de Hainaut : l'on franchit d'abord les palissades, & un de ces généraux s'attacha à emporter une porte. Les François, qui attendoient les Hainuyers de pied ferme, soutinrent un combat des plus opiniâtres, & il y eut beaucoup de sang répandu : l'on poussa les François jusques dans la ville; mais le chevalier de la Beaume, y étant accouru, donna la chasse à ceux de Hainaut, de façon que non seulement ceux-ci durent battre en retraite, mais ils ne purent même se loger aux palissades dont ils s'étoient rendus maîtres. Sur ces entrefaites, Philippe de Valois étant venu camper à Péronne dans le dessein de faire lever le siege, le roi Édouard assembla un conseil de guerre pour savoir quel parti il falloit prendre ; le comte d'Artois, refugié, comme nous avons dit, en Angleterre, & qui étoit fort écouté des Anglois, conseilla d'aller à la rencontre du roi, sans s'opiniâtrer au siege ; qu'il falloit attirer le roi à un combat; qu'en cas que l'on remportât la victoire, l'on étoit amplement dédommagé de la prise d'une ville; que si au contraire Philippe de Valois refusoit d'accepter la bataille, l'on seroit maître du plat-pays, & l'on courroit toute la Picardie. Guillaume-le-Hardi, voyant que les confédérés alloient entrer sur terre de France, prit congé d'Édouard, & se retira au Quesnoy. Cette défection fut aussi-tôt réparée par l'arrivée du duc de Brabant, qui, après ses longues tergiversations, s'étoit enfin déclaré pour l'Anglois.

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

Tandis que le roi Édouard s'avançoit vers Péronne, Jean de Hainaut voulut surprendre l'abbaye d'Honnecour; mais l'abbé, qui se tenoit sur ses gardes, & qui étoit homme de tête, sut éluder ses efforts. Jean de Hainaut, sans commission de son neveu, mais comme seigneur particulier, courut ensuite la Thiérache; il saccagea & réduisit en cendres Origny, Marle & Guise, quoique Jeanne de Hainaut, comtesse de Blois, l'eût prié d'épargner cette derniere ville. Cette comtesse étoit sa fille, & se trouvoit en cette forteresse lorsqu'il y mettoit le feu. Il fit le même traitement aux villages qui se trouvoient sur sa route.

Le roi de France, ayant appris que les ennemis venoient à lui, décampa de Péronne pour venir à leur rencontre, & les trouva campés près du village de Buron-Fosse. Le roi Édouard, ravi d'avoir attiré Philippe de Valois où il vouloit, lui envoya un héraut pour lui assigner la bataille le vendredi suivant, ce que le roi de France, qui se croyoit sûr de la victoire à cause de la supériorité de ses troupes, accepta volontiers. Les Anglois se préparerent à ce jour décisif par tous les devoirs qu'impose la religion en péril de mort, & ils reçurent les sacrements de pénitence & d'eucharistie avec beaucoup de dévotion. Guillaume-le-Hardi, averti qu'on en alloit venir aux mains, décampa du Quesnoy, & alla se joindre aux François avec cinq cents lances, c'étoit un renfort de deux mille hommes, chaque lance ayant sous lui deux archers & un coutelier. (1). Le roi le reçut assez mal, & lui reprocha de s'être trouvé avec les Anglois sur terre d'Empire, que Jean de Hainaut étoit encore avec eux, après avoir causé d'affreux dégats en Thiérache.

(1) Olivier de la Marche, pag. 240.

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

Le jour destiné au combat étant arrivé, les Anglois & leurs alliés, rangés en ordre de bataille, s'avancerent vers Philippe de Valois avec une ardeur & une joie incroyable. Les François, tous sous les armes, n'attendoient que l'ordre de marcher & d'attaquer l'ennemi; mais les grands du royaume, qui tenoient entre eux conseil de guerre, ne trouvoient point à propos de combattre & en détournoient le roi, quelqu'envie qu'il en eût. *A quoi vous servira la bataille*, lui disoient-ils, *si vous la gagnez, vous n'acquérez point un pouce de terre dans le royaume de votre ennemi; si au contraire vous la perdez, vous mettez le vôtre à deux doigts de sa perte; qu'il vous suffise donc, sire, de défendre vos frontieres.* On lui faisoit en même tems remarquer que les gendarmes ne faisoient que d'arriver au camp tout harrassés; que la cavalerie n'avoit bu ni mangé après avoir fait cinq lieues de chemin; qu'enfin l'on ne pouvoit aller à l'ennemi que par un défilé fort étroit, où l'on perdroit beaucoup de monde; on lui rappelloit encore que Robert, roi de Naples, qui se mêloit d'astrologie, l'avoit fait avertir d'éviter le combat; qu'en quelque lieu qu'il combattit, il perdroit sûrement la bataille. Le roi de France, voyant tous ses généraux opposés à ses sentiments, rentra en sa tente tout en colere, se plaignant de ce qu'on lui ravissoit l'occasion de signaler son courage & de triompher; ensuite après avoir distribué son armée en trois corps, dont chacun étoit de vingt mille fantassins, soutenus de plusieurs milliers de gendarmes, il la répartit sur les frontieres; il mit forte garnison dans toutes les villes de la Flandre Françoise, & en confia le gouvernement à Godemart du Fay, le fit gouverneur spécial de Tournai, & préposa Edouard de Beaujeu à la défense de Mortagne. Pierre d'Ausonne, évêque de Cambrai, en étoit

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

alors venu aux dernieres extrémités avec le comte de Hainaut, il l'avoit excommunié, comme nous avons vu plus haut, mais quand ce comte se fut présenté avec les seigneurs de la Basse-Allemagne pour traverser le Cambresis, & que sur son refus, l'on eut ravagé ses terres & celles du chapitre, il jetta alors l'interdit sur toutes les églises du Hainaut ; le comte Guillaume appella derechef de la sentence de l'évêque à la cour du pape, & pour rassurer les esprits de ses sujets, il fit lire son acte d'appel dans toutes les paroisses par des notaires impériaux.

Philippe de Valois appuyoit de toute son autorité la sévérité de cet évêque, mais ce n'étoit point là la seule vengeance qu'il voulût tirer du comte de Hainaut. Dès que les alliés se furent retirés, l'on vit les François se répandre, à la faveur des bois, dans la terre de Chimay, seigneurie qui appartenoit à Jean de Hainaut, à titre de son épouse Marguerite, comtesse de Soissons & dame de Chimay, faire des tentatives sur cette ville, en brûler les fauxbourgs & dévaster toute la campagne ; la garnison de Cambrai fit également des courses, elle pilla le monastere & le bourg de Haspres, & ne se retira qu'après y avoir mis le feu.

Guillaume-le-Hardi sortit de Valenciennes, à la tête de quelques troupes, pour surprendre cette garnison, mais il arriva trop tard; les François s'étoient retirés, de sorte qu'il ne fut témoin que de la fin de l'incendie, & qu'il ne vit plus que les tristes ruines de ce malheureux endroit.

Le comte Guillaume ne crut point devoir dissimuler son ressentiment contre la conduite du roi de France, son oncle, dans la persuasion qu'il y alloit de son honneur de tirer vengeance de tant d'insultes, il convoqua une assemblée générale des états de Hainaut à Mons, & invita ceux

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

de Hollande, de Zélande & de Frise à s'y rendre. A peine le comte avoit-il expliqué le sujet de cette convocation extraordinaire, que tous les membres furent d'avis de faire la guerre à la France. Le comte envoya sur le champ Thibaut, abbé de Crépin, porter sa déclaration de guerre au roi: celui-ci n'en fit que rire & demanda *si son neveu devenoit fol?*... Aussi faut-il avouer que cette déclaration étoit hardie & bien périlleuse, mais Guillaume, qui étoit d'un esprit vif & pénétrant, connoissoit ses ressources.

Cependant Philippe de Valois, tout fier & tout impérieux qu'il étoit, travailla pendant tout l'hiver à détacher du roi Édouard plusieurs princes, particulierement l'empereur Louis de Baviere, & à faire révoquer la prérogative & la dignité de vicaire d'Empire, que le roi d'Angleterre avoit acheté bien cher. Il en vint à bout, après avoir fait toucher de grosses sommes à l'impératrice Marguerire de Hainaut, & après avoir engagé sa parole d'honneur de réconcilier l'empereur avec le pape. mais Louis de Baviere fut dupe de la politique du roi, qui n'agit point sincerement auprès du pontife, il feignoit vouloir, dit Albert de Strasbourg, auteur contemporain, ce qu'il ne souhaitoit point de voir, ce qu'il craignoit même; le pape au contraire faisoit semblant de ne pas vouloir ce qu'il desiroit de tout son cœur.

Mais le roi d'Angleterre sut se dédommager de cette défection, en s'attachant très-étroitement les Flamands, malgré les ruses & les intrigues de Philippe de Valois. Il est vrai que le roi de France, pour se venger des Flamands, fit jetter l'interdit sur tout leur pays, & que ce peuple en fut dans la consternation la plus grande, voyant la cessation des offices divins, & toutes les églises fermées; mais Édouard ayant pris sur ces entrefaites le titre

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

de roi de France, le fameux d'Artevelle fit publier que l'interdit n'avoit plus lieu, puisque l'on ne portoit point les armes contre le véritable roi de France; & comme les prêtres flamands continuoient d'observer la censure, Edouard en fit venir bon nombre d'Angleterre, royaume où l'on soutenoit que ces sortes de censures étoient nulles. Ces prêtres anglois firent ouvrir les églises, & n'hésiterent point à célébrer les divins mysteres.

Tout ceci s'étoit passé pendant l'hyver. Guillaume le Hardi, pour soutenir sa déclaration de guerre, ouvrit le premier la campagne de l'an 1340. Dès les premiers jours d'avril il entra en Thiérache, & mit le siege devant la ville d'Aubenton. Cette place n'étoit guere en état de défense, car il n'y avoit presque point de fortifications. Mais le Vidame de Châlons s'y étoit enfermé avec ses deux fils & d'autres seigneurs françois, & ces officiers valoient bien des murs. Le comte fit attaquer la place par trois endroits différents d'un grand matin, & se mit lui-même à la tête d'une attaque, il força les barrieres, pénétra jusqu'à la porte, où l'ennemi fit ferme, & le combat y fut des plus rudes; le Vidame, qui s'y trouvoit, soutint long-tems les efforts du comte, malgré sa bravoure, il dut céder & battre en retraite jusques sur la place où il se rangea en bataille. Tandis que Guillaume-le-Hardi se rendoit maître de sa porte d'attaque, Jean de Hainaut & le sire de la Hove avoient réussi à la leur, quoiqu'on eût fait pleuvoir toutes sortes de traits sur eux, & que les assiégés, devenus furieux, précipitassent du haut des ramparts, au défaut de traits, des bancs, des coffres, des grosses pierres, de la chaux vive, & tout ce que la rage pouvoit leur suggérer. Jean de Hainaut, qui entra le premier l'épée à la main, arriva sur la place au moment où le combat ne faisoit que de commencer. Cette circonstance ne

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

fut point capable de déterminer le Vidame à demander quartier; mais ce seigneur, brave à contre tems, paya la peine de sa témérité, car il fut haché en pieces avec ses deux fils & la plupart de ses gens; l'on fit deux mille bourgeois prisonniers de guerre, & la ville fut livrée au pillage, puis l'on y mit le feu. L'on fit le même traitement à Maubert-Fontaine, aux deux Seguys, à tout ce que le comte rencontra sur son passage, & il porta la terreur & la consternation jusqu'à la ville de Laon.

Après que le roi de France eut rassemblé ses forces près de Peronne, il ordonna à son fils, Jean, duc de Normandie, de ravager le Hainaut. L'on étoit alors au commencement du mois de mai. Comme les Anglois n'étoient point encore prêts à se mettre en campagne, & que la France tâchoit de les empêcher de passer la mer, Guillaume-le-Hardi pourvût d'abord à la sureté de ses places; il nomma Jean de Hainaut gouverneur de Hollande & de Zélande, confia la garde d'Avesnes au seigneur de Fauquemont, celle de Landrecies au seigneur de Werchin, & envoya à Valenciennes quantité de chevaliers, parmi lesquels on distinguoit les seigneurs d'Antoing, de Gomignies, de Hautfalisse & beaucoup d'autres. Ces arrangements pris, il se rendit à Liege pour demander du secours à l'évêque selon les anciens traités, & pour lui rendre en même tems hommage, car par le malheur des tems, il n'avoit pu s'acquitter de ce devoir; de Liege il alla en Flandre où il eut des conférences avec le fameux d'Artevelle, & en reçut des promesses & des assurances positives d'être bientôt secouru; de Flandre il passa en Allemagne où il intéressa beaucoup de princes dans sa querelle. Pendant son absence, le duc de Normandie pénétra en Hainaut par le Cambresis & se mit à le saccager. Il brûla Ver-

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

tigneul, Escarmoing, Vendegies aux Bois, Vendegies sur Écaillon, Villers Cauchies, Gomignies, Postelles, Fresnoy & beaucoup d'autres villages jusqu'au Honpeau; l'on veut même qu'il ait pillé Bavai; mais il manqua Werchin & la ville du Quesnoy, devant lesquels il fut très-mal reçu; il fut aussi une fois attaqué en son camp par la garnison de Valenciennes, laquelle, étant animée par les vives exhortations des chevaliers Jacques du Sart, Henri de Hautfalisse, Oulfat de Ghistelles, & Jean du Chasteler, donna si à propos sur les François, qu'elle en tua un grand nombre & fit beaucoup de prisonniers, entre autres N. de Bailloeul, seigneur norman. Le comte d'Eu, connétable de France, se joignit alors au duc de Normandie pour embarrasser de plus en plus le comte de Hainaut, il écrivit au magistrat de Valenciennes pour le porter à la révolte, il partit même de Douai avec des troupes pour se glisser dans la ville au moyen du tumulte; mais ayant été apperçu par quelques chevaliers de la ville, l'on tomba rudement sur lui, & on le poursuivit jusqu'à près d'Escaudoeuvres. Delà il osa derechef envoyer des émissaires en la ville, pour rappeller au magistrat les traités conclus autrefois avec la France. Cette tentative fut encore inutile. Comme il crut que cette inaction n'avoit point d'autre source que la crainte où le magistrat pouvoit être de ne pouvoir soutenir ses premieres démarches contre les gens du comte, il donna part de ses idées au duc de Normandie qui vint avec son armée se présenter devant la ville, & se loger sur le mont Castres, mais la bourgeoisie demeura fidele à son prince. Le duc, voyant que rien ne branloit, décampa pour se joindre au connétable, & former ensemble le siege d'Escaudoeuvres. En partant il fit encore réduire en cendres les deux Vargnies, Arte, Semeries, Curgies, Estroen,

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

Aulnoy & Beauvoir; ses gens mirent aussi le feu, sans ses ordres, à l'abbaye de Fontenelle, où Jeanne de Valois, douairiere de Hainaut, sa tante, étoit religieuse, mais il fut si mécontent qu'on eût fait une telle insulte à cette princesse, qu'il en fit pendre les auteurs. Ensuite, après avoir joint le connétable, il investit Thun-L'évêque, & fut peu après renforcé par les seigneurs de Wasiers & de Waurin qui avoient couru & saccagé tout l'Ostrevant avec la garnison de Lille.

Thun-L'évêque est une petite ville située sur la rive gauche de l'Escaut, appartenant à l'évêque de Cambrai, mais où le comte de Hainaut avoit mis bonne garnison après que Gautier de Masnuy s'en fut rendu maître, trois chevaliers fort habiles dans le métier de la guerre s'étoient chargés de défendre cette place; l'un étoit un gentilhomme Limosin, nommé Richard, sujet du roi d'Angleterre, & les deux autres étoient Jean & Thierry, freres naturels du comte de Namur, chevaliers de Hainaut. Le duc de Normandie resserra la place & commença les attaques; elles se succédoient les unes aux autres, mais sans aucun fruit, parce que la ville étoit bien fortifiée & encore mieux défendue. Ce prince voyant la difficulté de son entreprise fit venir de Cambrai & de Douai quantité de pierriers, parmi lesquels l'on en voyoit six d'une grandeur extraordinaire, qui produisoient des effets surprenants & nuisirent infiniment aux assiégés. Froissard, qui nous a laissé un détail circonstancié de ce fameux siege, fait la description suivante: (a) *ce qui désoloit principalement les assiégés, c'étoient certaines machines d'une force extraordinaire, qui lançoient en l'air des pierres d'une pesanteur extrême, qui retomboient sur les maisons, en*

(a) Voyez Froissart, tom. 1, pag. 80.

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

crevoient les toits & en enfonçoient les planchers; de-sorte que la garnison & les habitants furent obligés de se loger dans les caves voûtées, qui seules pouvoient résister à la pesanteur: ces machines alloient nuit & jour sans jamais discontinuer. *Ce ne fut pas là la seule incommodité; l'on se servoit de ces mêmes machines pour jetter dans la place les chevaux & autres bêtes qui mouroient dans le camp, & l'infection dans ce petit endroit devint insupportable; les maladies qui augmentoient de jour en jour obligèrent les commandants à capituler, il fut arrêté qu'il y auroit une suspension d'armes pendant quinze jours, & que si avant ce terme le comte de Hainaut ne jettoit point du secours dans la place, elle se rendroit.*

Jean de Hainaut, gouverneur du comte pendant l'absence de Guillaume-le-Hardi, apprit à Mons les articles de cette suspension, & ne savoit quel parti prendre, heureusement le comte, de retour d'Allemagne, arriva fort à propos, & congédia les députés de la garnison avec promesse de les suivre incessamment. En effet il se rendit en diligence à Valenciennes avec bon nombre de chevaliers, delà il alla camper vis-à-vis l'armée françoise, l'Escaut entre deux: chemin faisant il sémonçoit un chacun de prendre les armes, & de le suivre en Cambresis. Le comte de Namur arriva bientôt à son secours avec deux cents lances, puis le duc de Brabant, ce qui répandoit beaucoup de joie & d'allégresse parmi les assiégés. Néanmoins malgré ces renforts Guillaume-le-Hardi étoit encore inférieur, & même de beaucoup, au duc, & il n'y avoit aucun moyen ni de le forcer dans son camp ni de sauver la ville; alors, comme la trève étoit près d'expirer, il envoya ceux de Valenciennes, arrivés tout récemment, escarmoucher avec l'armée françoise, pour attirer toute l'attention du duc de ce côté-là, pendant quoi la garnison de Thun se jetta dans des barques, que

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

le comte tenoit toutes prêtes, abandonnant la place aux François après y avoir mis le feu.

A peine la ville étoit-elle rendue que le fameux d'Arteveile arriva au secours du comte avec soixante mille combattants, ce qui fit que l'on résolut de réparer cette perte & de pousser le duc de Normandie. Philippe de Valois, en ayant été averti, décampa de Peronne, & après avoir joint l'armée de son fils, il lui remit le commandement de toutes les troupes, ne voulant servir en Cambresis que comme simple soldat. Il en agissoit ainsi pour ne point enfreindre certains traités conclus avec les empereurs, par lesquels les rois de France s'étoient engagés à ne point faire la guerre sur terre d'Empire, mais c'étoit là réduire les traités à bien peu de choses. Alors, dit Froissart, *le comte de Hainaut manda, par ses hérauts, au duc de Normandie, son cousin, que la bataille se pouvoit faire entre eux, & que ce seroit blasme pour toutes les parties, si ses grands gens d'armes se départoient sans bataille.* Le duc répondit aux hérauts qu'il consulteroit là-dessus son conseil; & comme la réponse tardoit trop long-tems, ceux-ci retournerent sans avoir reçu de réponse. Le comte Guillaume fit alors assembler un conseil de guerre, où il parla avec force pour porter les seigneurs de son parti à faire un pont sur l'Escaut & à attaquer les François dans leur camp. Tous les seigneurs se regardoient l'un l'autre sans mot dire; enfin le duc de Brabant rompit le silence & représenta la difficulté de cette entreprise, parce qu'il falloit traverser l'Escaut en présence d'une forte armée; il ajouta néanmoins que ce n'étoit point là ce qui devoit empêcher de risquer la bataille, mais qu'il y avoit une autre raison très-puissante qui devoit les en détourner; c'est qu'on avoit promis au roi d'Angleterre de l'attendre pour pousser vigoureusement la campagne; que si par malheur on ve-

Guillaume d'avesnes, II du nom.

noit à être battu, l'on ne seroit plus en état de le seconder. Guillaume-le-Hardi ne répliqua rien, & le duc de Brabant se retira avec son monde en ses états.

Ce comte, après la séparation des Brabançons persistant dans sa volonté de se mesurer avec les François, envoya derechef au roi de France un héraut pour l'inviter à vuider leur querelle par le sort des armes; il s'engageoit à lui livrer un pont, pourvu qu'il voulût conclure une treve de deux ou trois jours. *Vous direz à celui qui vous a envoyé*, dit le roi, *que ma façon de faire la guerre à mes ennemis varie selon les circonstances; avec tel, j'accepte le cartel, avec un autre, je le rejette; mais avec le comte de Hainaut, j'aime mieux l'épuiser, le défaire par détail; je le harcelerai tant, que je lui ferai engager sa terre. Non, non, je n'ai pas besoin de pont pour entrer en Hainaut, je peux y entrer quand bon me semble, & au premier jour j'aurai encore le plaisir de dévaster ce beau & fertile pays*. Guillaume-le-Hardi jouoit aux échecs avec le comte de Namur, quand on lui rendit cette mortifiante & fiere réponse du roi.

1340 Sur la nouvelle que les Anglois avoient mis à la voile, les alliés du comte de Hainaut se séparerent de lui pour aller à leur rencontre, & Philippe de Valois retourna avec ses troupes à son ancien camp de Peronne. La petite guerre continua entre le duc de Normandie & Guillaume-le-Hardi. Le duc vouloit entreprendre le siege de Bouchain, ville très-forte, mais en conférant de ce dessein avec le roi son pere, ils apprirent qu'Edouard étoit débarqué à l'Ecluse, après avoir entierement défait la flotte françoise. Ce revers les obligea l'un & l'autre à se retirer sous Aire en Artois, après avoir jetté de fortes garnisons dans les places les plus exposées. Alors le comte de Hainaût se rendit à Vilvorde pour

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

concerter avec le roi d'Angleterre & les autres seigneurs le plan de la campagne.

L'on se détermina en cette conférence au siege de Tournai, par complaisance pour les Flamands, parce qu'ils étoient harcelés & gênés dans toutes leurs entreprises par la garnison de cette ville. Après cette résolution le roi Edouard s'étant avancé jusqu'au château d'Elchin, envoya delà un cartel de défi au roi de France; il offroit à ce prince de terminer la querelle, ou par un combat singulier entre eux deux seulement, ou à la tête de cent contre cent, ou de mille contre mille, ou avec toutes leurs forces. Philippe de Valois répondit, en substance, qu'un seigneur ne reçoit point de défi de son vassal.

Le roi de France, informé de la résolution prise à Vilvorde, envoya bon nombre d'excellents officiers à Tournai: Godemar du Fayt, Aimery de Narbonne & Louis de Poitiers y entrerent avec trois cents hommes d'armes; le connétable & deux maréchaux y conduisirent deux gros corps, l'un d'infanterie & l'autre de cavalerie.

La ville fut investie du côté de la porte de st. Martin, par les Anglois, le trente de juillet, & le roi Edouard prit son quartier au château de Chin; le duc de Brabant avec vingt mille hommes se posta à *Pont à Rieux*, vers le Bas-Escaut, le comte de Hainaut-Hollande assit son camp entre ces deux princes, il avoit une très-belle cavalerie pour servir à ses desseins, & de nombreuses troupes arrivées de Hollande & de *Zélande*; Jacques d'Artevelle se logea à la porte de sept Fontaines avec plus de quarante mille hommes, s'étendant depuis le Haut-Escaut jusqu'au quartier du roi; le duc de Gueldre, le comte de Juliers & les autres seigneurs resserrerent la ville du côté du Hainaut, de sorte que rien ne pouvoit plus ni entrer ni sortir de cette ville; l'on commença inconti-

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

nent les attaques, & les travaux furent poussés avec une extrême vigueur.

Sur ces entrefaites le comte de Hainaut se chargea de faire la petite guerre, de ravager toutes les campagnes pour que l'ennemi n'y trouvât plus rien; de ramener tout le butin au camp; de donner de continuelles allarmes aux garnisons voisines, ou de les enlever si elles n'étoient point sur leurs gardes; il falloit un prince aussi actif que Guillaume-le-Hardi pour ces sortes d'entreprises, mais il vouloit se venger du roi de France, & ce desir joint à son caractere bouillant lui rendoit tout possible.

Le premier d'août il alla s'emparer avec sa cavalerie des villes d'Orchies, de Landas, de Lincelne, les pilla & y mit le feu. Le 2 il entreprit de ruiner St. Amand; il y avoit dans cette ville une forte garnison françoise, sous les ordres du sénéchal de Carcassonne, qui après avoir pillé l'abbaye d'Hasnon, préparoit le même traitement à celle de Vicogne; cette derniere n'avoit échappé au sac que par la vigilance de l'abbé, lequel avoit fait venir à tems du renfort de Valenciennes. Le comte s'attacha à se rendre maître sur-tout de l'abbaye où le sénéchal s'étoit enfermé avec ses meilleures troupes; l'on eut bientôt fait aux murailles des ouvertures & des breches assez considérables pour que plusieurs hommes y pussent passer de front; ce commencement de victoire ne put faire résoudre le sénéchal à demander quartier; & comme il continua à se défendre, il fut tué sur la place & la garnison passée au fil de l'épée. La prise de l'abbaye entraîna la ruine de la ville, qui d'ailleurs n'étoit que palissadée; l'on fit un butin immense en ces deux endroits, qui furent ensuite réduits en cendres. Après cette expédition Guillaume-le-Hardi partit derechef le 10 du même mois du siege de Tournai pour courir la châtel-

lenie

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

lenie de Lille, il la ravagea entierement, ruina la ville de Seclin, & ne revint au camp qu'après avoir porté la terreur de ses armes jusqu'à Lens en Artois.

Sur ces entrefaites la garnison de Marchiennes, ayant voulu faire quelques courses en Ostrevant, fournit au comte Guillaume matiere à de nouveaux triomphes. Aymeric de Verval, gouverneur de cette place, prévoyant bien que tôt ou tard il seroit assailli par le comte de Hainaut, fit venir grand nombre d'arbalétriers de Douai, fit faire des coupures, creuser des puits, & élever certains retranchements devant la porte de la ville, seul endroit par où il pouvoit être attaqué, parce que tout le reste étoit inondé & couvert par les eaux de la Scarpe, & au moyen de ces précautions il croyoit la ville de Marchiennes imprénable. Guillaume-le-Hardi, s'étant présenté devant cette porte, l'attaqua avec impétuosité afin d'attirer de ce côté-là toute l'attention du gouverneur, des bourgeois & des moines: le combat fut soutenu de part & d'autre avec beaucoup d'ardeur, mais entretems le comte ordonna à quelques uns des siens de traverser la riviere avec des barques, pour se jetter dans l'abbaye, & de tirer sur les bourgeois & autres qui occupoient les retranchements, dès qu'ils s'en feroient rendus maîtres. C'étoit le moment où il devoit faire un dernier effort pour les forcer. Le stratageme ayant réussi, les assiégés se trouverent tout-à-coup pris de front & à dos, ce qui les saisit de frayeur, & leur fit prendre la fuite, l'on entra dans les retranchements, & l'on tua le gouverneur, les bourgeois & les moines qui se défendoient encore. Le vainqueur donna ensuite le monastere & la ville au pillage, & ne se retira qu'après avoir tout livré en proie aux flammes.

Cependant les opérations du siege de Tournai

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

avançoient, & malgré les provisions immenses dont on avoit muni cette ville, l'on commençoit a y ressentir les maux affreux de la famine. Pour remédier, autant qu'il étoit possible au mal, l'on fit sortir plus de dix mille bouches inutiles, par la porte qu'investissoit le duc de Brabant, & ce prince au-lieu de forcer ces malheureux de rentrer en ville, comme l'on fait aujourd'hui, leur donna une escorte pour les conduire jusqu'à Douai. Malgré une diminution de bouches aussi notable, la cherté des vivres y augmentoit de jour en jour, la livre de beurre s'y vendoit douze livres d'argent, autant celle de fromage, une oie dix livres, un œuf trois deniers, le reste à proportion, & pour peu que les assiégés tardassent à récevoir du secours, il falloit bon gré malgré songer à se rendre. Philippe de Valois, ayant été averti de cette extrémité, s'avança jusqu'au Pont à Bouvines dans le dessein de jetter des vivres dans la place, ou de faire lever le siege, s'imaginant que les ennemis abandonneroient leur entreprise pour lui présenter bataille, qu'il étoit bien résolu de ne pas risquer, mais les confédérés ne prirent pas le change; les avenues de la ville furent mieux gardées que jamais, & chaque prince n'en fut que d'autant plus sur ses gardes. Guillaume-le-Hardi, continuant de faire la petite guerre, alloit escarmoucher jusqu'auprès du camp des François, dans la confiance de leur faire passer le ruisseau de la Marque & de les attirer en rase campagne. Jean de Hainaut, Renaud de Fauquemont & Wautier de Masnuy s'avancerent une autrefois avec un corps de dix mille hommes; mais Philippe de Valois se contentoit d'envoyer un nombre égal de combattants pour les repousser, avec ordre de regagner le camp après quelques légeres attaques. Ce roi voyant l'impossibilité de réussir de vive force à sauver la ville, s'avisa d'employer le ministere de

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

Jeanne de Valois, douairiere de Hainaut, sa sœur, religieuse à Fontenelle, afin de gagner par son canal Isabelle de Hainaut, reine d'Angleterre, pour que ces deux princesses, par leurs prieres & leurs larmes, engageassent le roi Edouard à conclure une treve. Jeanne de Valois avoit une certaine répugnance à se charger de cette commission, mais enfin elle l'accepta, & s'étant rendue avec de grosses sommes d'or à Gand, où la reine d'Angleterre tenoit sa cour, elle lui fit une vive peinture des maux sans nombre qu'avoit entraîné cette fatale guerre, & de ceux qu'elle alloit encore causer; elle lui rappella les dévastations des campagnes, les pillages & facs des villes, la mort de tant de guerriers, la tristesse & la désolation de leurs veuves; ici des enfants baignés de pleurs redemandant à hauts cris leur pere, là des femmes éplorées voulant revoir leurs maris; d'un côté des citoyens pâles & défigurés partageant avec leurs épouses & le reste de leur famille le peu de nourriture qui suffisoit à peine à eux-mêmes; d'un autre, la nécessité où se trouvoient plusieurs de se nourrir des choses les plus dégoûtantes, & qui font horreur à la nature; qu'il falloit avoir le cœur plus dur que l'airain & l'acier pour être insensible à tous ces maux; qu'elle la conjuroit donc, en qualité de mere, de porter son auguste époux, non point à se désister de ces droits, mais à conclure une treve, & que, vu le crédit qu'elle avoit sur son esprit, elle devoit l'importuner jusqu'à ce qu'elle eût obtenu ou la paix ou une treve. La reine d'Angleterre, attendrie par le discours de sa mere, fut encore plus touchée des beaux présens qu'elle reçut. Ces deux princesses se rendirent incontinent au camp du roi d'Angleterre, où Philippe de Valois avoit préparé sourdement le succès de leur négociation, en faisant parvenir au duc de Brabant, au comte de Châtillon, seigneur

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

d'Avesnes, & à d'autres, de riches présens. Le roi d'Angleterre ne put refuser à sa belle-mere ni à son épouse d'entrer en conférence avec le roi de France, d'autant plus qu'il vit les seigneurs corrompus parler en leur faveur. L'on fixa donc pour lieu du congrès l'église du village d'Eplechin: le roi de France y envoya Charles de Luxembourg, roi de Boheme, le duc de Lorraine, l'évêque de Liege, les comtes de Savoie & d'Armagnac: du côté d'Edouard il y eut le duc de Brabant, Jean de Hainaut, sire de Beaumont, le duc de Gueldre & le comte de Juliers. La douairiere de Hainaut, d'après les instructions du roi son frere, se glissa adroitement parmi ces commissaires, & elle fit tant par ses larmes & ses prieres, qu'après trois jours de conférence, elle les détermina à une treve qui fut signée le 25 septembre 1340. Cette treve, qui ne devoit durer que jusqu'à la st. Jean-Baptiste de l'année suivante, fut prolongée pour deux ans à l'instance de la même princesse.

Dès avant cette pacification, Benoit XII avoit envoyé Ambal, évêque de Frescati, Pierre, évêque de Palestrine, tous deux cardinaux, & Bernard de Rodeys pour terminer les différents de l'évêque de Cambrai avec le comte de Hainaut, & celui-ci avoit nommé Guillaume de Harchies, grand-bailli de Hainaut, Gerard de Gomegnies, Piron de st. Amand, Arnoul de Florence, doyen de Huy, & Etienne Malion, son clerc & conseiller pour donner les éclaircissements nécessaires à ces prélats, & maintenir ses droits. Nous voyons un acte de sommation, fait par ce comte au chapitre de Cambrai, en date du 15 septembre 1341, par lequel il déclare qu'il restituera les biens qu'il a fait mettre en séquestre, dès que l'évêque & le chapitre auront agréé la décision des envoyés du pape, & qu'ils l'auront remis en possession de ce qui lui appartenoit à Cambrai & en Cambresis;

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

mais pour décliner ce jugement, l'évêque & le chapitre envoyerent des députés au pape: alors le comte de Hainaut & Jean, sire de Beaumont, jugerent à propos de passer eux-mêmes à Avignon; enfin le pape porta une bulle bien favorable à l'évêque, par laquelle il oblige le comte à payer à ce prélat la somme de trois mille livres, au chapitre huit mille pour les indemniser des pertes qu'il leur avoit causées; à se dessaisir de leurs biens situés en Hainaut, à bâtir deux chapelles, l'une à Cambrai & l'autre à C mbron, &c. Ensuite il ordonne de remettre ce comte en possession de ce qui lui appartenoit à Cambrai & en Cambresis, de lever l'interdit & la sentence d'excommunication. Cette bulle est datée du 5 des Ides de novembre, la septieme année de son pontificat, ce qui revient au 9 novembre 1341.

Les mêmes prélats, après l'exaltation de Clément VI, travaillerent à la pacification des différents entre les rois de France, d'Angleterre, d'Ecosse, le comte de Hainaut & leurs alliés.

Les chanoines de st. Lambert & les bourgeois de Liege avoient conçu une telle idée de la droiture, de la capacité & du pouvoir de ce comte, qu'ils le solliciterent en 1343 de passer à Liege, pour s'opposer aux vexations & aux injustices des officiers de l'évêque Adolphe de Marcka, ou plutôt pour les soutenir de toute son autorité dans la demande hardie qu'ils alloient faire. Guillaume-le-Hardi les assura de sa protection, & se rendit à Liege. La bourgeoisie & le chapitre de st. Lambert, rassurés par la présence du comte, demanderent à l'évêque, au nom de tous les habitants du pays, d'ériger un tribunal pour connoître de toutes les injustices, violences & vexations; l'évêque ne put se refuser à une demande aussi juste, quoique ce fût une terrible atteinte à son autorité; il donna un plein consentement à l'érection de

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

cette nouvelle judicature. Les bourgeois desiroient d'avoir des juges à vie, mais Jean Hocsem, chanoine de st. Lambert, & auteur d'une histoire de Liege, prouva qu'il convenoit de renouveller cette magistrature tous les ans; le comte de Hainaut trouva ses raisons bonnes, ce qui fit qu'un chacun revint à son avis. Ce tribunal est composé de vingt-deux membres, de quatre gentilshommes du pays, de quatre chanoines de st. Lambert, de quatre bourgeois de Liege, de deux de Dinant, d'autant de Hui, de Tongres & de st. Tron; les villes de Fosse & de Bouillon y envoient chacune un député, ce qui complete les vingt-deux membres.

La Prusse ouvrit alors un nouveau champ de gloire à la bravoure du comte Guillaume. Ce royaume avoit été conquis en 1283 par les chevaliers teutoniques; mais les habitants, contraints de renoncer au paganisme, auquel ils avoient été attaché jusqu'alors, & souffrant avec impatience le joug trop dur de leurs nouveaux maîtres, se révolterent contre eux à différentes reprises; le roi de Pologne se joignit aux rebelles, & revendiqua certains cantons, que depuis l'on appella Prusse-Polonoise. Guillaume-le-Hardi marcha au secours de ces chevaliers, mais l'on ne trouve nulle part aucun détail de son expédition; au reste il s'y acquit un honneur & une gloire immortelle, jusques là que les princes allemands s'assemblerent à Cologne, lors de son retour, pour lui offrir la couronne impériale à la place de Louis de Baviere, son beau frere, dont les fureurs contre les papes d'Avignon avoient irrité tout le monde, & Guillaume-le-Hardi se couvrit d'une nouvelle gloire en refusant généreusement cette dignité, la premiere du monde.

1345 A l'expédition de Prusse succéda la guerre d'Utrecht, guerre des plus

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

longues & des plus célebres, mais dont on ignore la véritable cause: les uns ont laissé par écrit que ceux d'Utrecht avoient tenu certains propos désavantageux à la réputation de Guillaume, & que delà provinrent toutes les brouilleries qui s'ensuivirent, mais ce récit n'a rien de vraisemblable. D'autres ont rapporté que les bourgeois d'Utrecht avoient fait des courses en Hollande, tandis que le comte Guillaume combattoit en Prusse; ceux-ci veulent que le comte ayant voulu faire occuper le siege d'Utrecht par le prévôt de cette église, la plus grande partie des habitants s'y étoit opposée, & avoient promu Jean d'Arkel en dépit du comte; ceux-là prétendent que l'origine de ces fameux démêlés ne provint que de ce que l'évêque Jean d'Arkel donna l'administration des affaires du diocese, & le gouvernement de la ville pendant son absence à Robert d'Arkel, son frere, choses que Guillaume-le-Hardi prétendoit devoir lui appartenir, & il paroît que c'est là l'origine véritable de cette guerre; mais, quoiqu'il en soit, les bourgeois, ayant prévu l'orage qui les menaçoit, firent entrer dans leur ville des provisions immenses, & ne négligerent aucune des précautions que la prudence pouvoit leur suggérer. D'ailleurs cette ville étoit très-bien fortifiée, & entretenoit toujours un grand nombre de soldats. Guillaume-le-Hardi, qui connoissoit la difficulté de son entreprise, fit courir le bruit qu'il n'en vouloit point aux habitants d'Utrecht, mais aux Frisons qui s'étoient revoltés contre son autorité. Là-dessus ceux d'Utrecht vendirent une partie de leurs provisions aux gens du comte Guillaume, & furent dupes de son artifice, mais ils ne furent pas longtems sans s'appercevoir de leur bévue & de leur imprudence. Alors voulant affoiblir l'ennemi autant qu'ils l'avoient fortifié en lui fournissant des vivres en abondance, ils chercherent à le

Guillaume d'avesnes, II du nom.

surprendre, & sortirent deux fois de leurs murailles pour tomber sur lui à l'improviste, mais ils furent mal reçus toutes les deux fois, obligés de regagner la ville & de se contenir dans l'enceinte de leurs murailles. Guillaume-le-Hardi resserra alors la place & l'environna de façon qu'elle n'avoit plus aucune communication & que toutes ses avenues étoient interceptées.

L'on peut juger de la multitude & de la vigueur des attaques par l'humeur guerriere du comte & par la beauté de son armée ; l'on y comptoit plus de trente mille combattants, outre deux mille six cents chevaliers, dix-huit comtes & vingt-huit barons : à des forces si respectables ajoutez quantité de machines de guerre, entre autres treize pierriers d'une grandeur extraordinaire, au moyen desquels on lançoit dans la ville des pierres de plus de deux cents livres pesant ; l'on en jetta jusqu'à onze cents : mais comme aujourd'hui, sans l'art de jetter les bombes, on cause plus de frayeur que de mal à l'ennemi ; de même aussi alors, il arriva que ces masses énormes, faute d'expérience, tomberent dans la ville sans y causer presque de dommage ; Guillaume-le Hardi perdit encore bien du monde dans les attaques, & lui même fut griévement blessé au talon. Le siege avoit déja duré six semaines sans que les assiégeans eussent poussé leurs travaux à leur perfection ; mais sur ces entrefaites l'évêque Jean d'Arkel étant revenu à Utrecht, de Grenoble sa patrie, il employa ses bons offices à obtenir une suspension d'armes jusqu'au mois d'octobre, pendant laquelle il avoit dessein de travailler à un accommodement ; mais Guillaume-le Hardi ne voulut point entendre à la treve, si cinq cents bourgeois n'étoient venus auparavant en sa tente les pieds & la tête nus lui demander pardon en forme de supplians. Les bourgeois se

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

foumirent volontiers à cette démarche humiliante pour se soustraire à sa vengeance. Le comte satisfait de cet acte de soumission signa la treve le 20 de juillet 1345, & décampa le même jour pour aller contre les Frisons.

Ce prince s'embarqua à Dordrecht, & alla faire sa descente à peu de distance de Stavoren, près de l'abbaye de st. Odulphe, aux environs de laquelle les Frisons étoient répandus par pelotons. Jean de Hainaut ayant débarqué au midi du monastere, donna sur un de leurs corps, le poussa jusqu'à Stavoren, & délogea du cimetiere de cette ville un autre corps qui s'y étoit retranché; mais ses gens, contents de ce succès, ne voulurent point s'engager plus loin, & retournerent sur leurs pas. Guillaume-le-Hardi ayant abordé au nord de l'abbaye, s'avança dans les terres fait-à-fait que les siens débarquoient, sans savoir ce qui s'étoit passé entre Jean de Hainaut & les Frisons; or ceux-ci qui s'étoient rassemblés pour se venger de l'échec qu'ils venoient de recevoir, vinrent fondre sur le comte, croyant que c'étoit lui qui les avoit menés si rudement. De façon que ce prince se vit sur les bras une multitude prodigieuse d'ennemis, sans avoir autour de lui plus de cinq cents hommes; il soutint néanmoins le premier choc des ennemis en brave, dans la ferme confiance que les siens auroient le tems d'arriver à son secours, il avoit mis les choses en si bon train, que les siens avoient déja couché par terre quantité d'ennemis, & que lui-même avoit tué de sa propre main leur général; mais tandis qu'il fait des prodiges de valeur, les Frisons, furieux d'avoir perdu leur chef, l'environnent de tous côtés, le percent de mille coups, & lui tranchent la tête; ensuite après avoir fait main basse sur tout ce qui étoit autour de lui; ils courent à la rencontre des Hollandois qui descendoient de leurs

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

vaisseaux; ceux-ci, n'ayant point de chef pour les commander, ne savent quel parti prendre; les uns se déterminent à tenir ferme, & sont aussi-tôt accablés par un nombre supérieur, les autres tâchent de regagner le port, mais l'ennemi y étant arrivé avant eux, met le feu à leurs vaisseaux, & taille en pieces tout ce qui ose se défendre. De sorte que l'on ne vit jamais de défaite plus complette que celle-ci; l'armée de Guillaume-le-Hardi fut entierement détruite, ses vaisseaux ou brûlés ou coulés à fond, & plus de cinq cents chevaliers y perdirent la vie, parmi lesquels se trouvoient les sires d'Antoing, de Hornes, de Ligne, de Masnuy, de Walcourt & de Marwede. Le corps du comte fut trouvé, dix jours après cette fatale journée, par le gouverneur d'Harlem, qui le fit enterrer dans le monastere *d'Ouden Clooster*. Guillaume de Baviere le fit depuis transporter à Valenciennes, où il fut inhumé dans l'église des Franciscains.

Cette terrible défaite, arrivée le 26 ou 27 de septembre de l'an 1345, causa un deuil général dans tous les états de Guillaume-le-Hardi. L'épouse de ce malheureux comte, fille du duc de Brabant, fut si sensible à la perte de son mari, que pour se venger des Frisons, elle envoya dans le premier transport de son désespoir une troupe de gens armés dans l'isle de Marcken, où elle avoit appris qu'il y avoit des ennemis retirés dans un monastere, avec ordre d'y mettre le feu & de tout précipiter dans le Zuiderzée. Cette barbarie, conforme aux mœurs du quatorzieme siecle, fut fidelement exécutée, l'on vit ce golfe tout couvert de corps de Frisons, & ce qu'il y avoit de plus déplorable, c'étoit d'y voir aussi des corps de moines auxquels l'on n'avoit point fait grace, quoiqu'ils n'eussent eu aucune part ni à l'origine de la guerre, ni à l'assassinat du comte.

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

Guillaume-le-Hardi n'avoit eu de Jeanne de Brabant qu'un seul enfant mâle, qui mourut fort jeune; outre cet enfant légitime il avoit eu un fils naturel, nommé Daniel Vanden-Poel, tué l'an 1408 à la bataille des Liégeois, contre Jean de Baviere, leur évêque. Jeanne de Brabant, comtesse de Hainaut, retourna chez le duc son pere avec un douaire considérable assigné sur les villes de Binch & de Dordrecht; cette princesse épousa en secondes nôces Venceslas, fils puîné de Charles de Luxembourg, roi de Boheme, & devint duchesse héritiere de Brabant par le décès de tous ses freres, ou si l'on veut, Jean III, duc de Brabant, institua son Gendre Venceslas héritier de son duché. Venceslas, outre le Brabant, eut encore les comtés de Luxembourg, de Chiny, de Durbuy, de la Roche & le marquisat d'Arlon.

Les belles & riches possessions de la maison d'Avesnes passerent à Marguerite de Hainaut, sœur de Guillaume-le-Hardi, femme de l'empereur Louis de Baviere, & par cette princesse elles entrerent dans la maison de Baviere, comme l'on verra ci-après.

Guillaume-le-Hardi étoit un des plus grands princes & des plus grands guerriers de son siecle; élevé dans ses sentiments, ferme dans ses résolutions, noble dans ses desseins, judicieux, libéral, magnifique, fidele ami, ennemi implacable, brave, vaillant, intrépide, religieux observateur de sa parole, plein de probité & de droiture; la conduite qu'il tint avec le magistrat de Valenciennes est une preuve des plus complettes de son équité. Ce magistrat, accusé d'avoir détourné de grosses sommes & ne pouvant renseigner l'emploi qu'il en avoit fait, ni rendre compte de sa gestion, fut condamné partie au bannissement, partie à la confiscation de ses biens: mais un d'entre eux s'étant ressouvenu, dans le lieu de son exil, que la ville

Guillaume d'Avefnes, II du nom.

de Valenciennes avoit fait un don de douze cents francs à ce prince lorfqu'il fut créé chevalier, un autre de cinq cents à fon mariage, & d'autres encore qui montoient à plus de mille francs, aux mariages des princeffes fes fœurs, Guillaume-le-Hardi révoqua auffi-tôt l'arrêt de leur banniffement, leur rendit leurs biens & les rétablit en honneur.

Les mêmes magiftrats ou ceux qui les avoient remplacés, après avoir commis plufieurs injuftices envers la bourgeoifie, avoient porté une ordonnance par laquelle ils défendoient tout recours au prince fous peine de mille livres d'amende; le comte ayant fait examiner cette affaire par les pairs de Hainaut, féants à Mons, pour punir ces magiftrats de leur audace, puifqu'ils portoient un attentat manifefte à fon autorité, les condamna à la même fomme, dont la moitié devoit fe verfer dans fon tréfor, & l'autre être appliquée au profit de la ville: mais fur ce que les bourgeois de Valenciennes lui firent obferver qu'un de leurs privileges étoit de n'être jamais traités hors de la cour des pairs de Valenciennes pour caufe quelconque, Guillaume-le-Hardi refpecta ce droit & déclara ne vouloir point y donner aucune atteinte.

C'eft à ce prince que les bannis de Mons, à raifon de dettes, ont l'obligation d'y pouvoir reparoître en toute fûreté & y jouiffent du droit de franchife pendant la foire de la Touffaint, à commencer huit jours avant la dite foire, & à finir huit jours après.

Les Béguines de Mons, domiciliées au lieu dit Cantimpret, lui font auffi redevables de l'érection de leur chapelle en paroiffe; auparavant elles étoient paroiffiennes de Cuefmes, ce qui gênoit beaucoup ces filles dévotes. Le curé du Béguinage paie une reconnoiffance annuelle à celui de Cuefmes pour marque de fa filiation. Le comte & le chapitre de ste. Waudru fournirent la portion

Guillaume d'Avesnes, II du nom.

congrue de la nouvelle cure, c'est aujourd'hui un des meilleurs bénéfices du diocese de Cambrai, qui est à la collation des dames chanoinesses.

Guillaume-le-Hardi accorda à la ville d'Amsterdam le privilege de faire juger définitivement par son bailli & ses échevins toute sorte de cas commis dans la banlieue, à l'exception des crimes de leze-majesté. Amsterdam commençoit dès lors à le disputer à la ville de Dordrecht, qui étoit la plus commerçante de Hollande; l'avantage de sa situation lui fit bientôt surpasser sa rivale; de sorte qu'aujourd'hui elle est une des plus florissantes de l'Europe.

Il y eut deux fondations pieuses sous ce prince qui subsistent encore à Mons. L'une en la rue d'Havrez, où l'on construisit une chapelle à l'honneur de la très-Sainte Vierge. Bertrand Turc, chevalier, sire de Morlanwéz, en est le fondateur. Jean de Hon y fonda une messe à perpétuité en 1396 : le conseiller du Longcourtil, dépositaire général du pays de Hainaut, dont la mémoire est si chere & si précieuse aux pauvres de Mons pour toutes les ressources qu'il leur a laissées. y en fonda une autre en 1617 à décharger tous les dimanches. L'autre fondation gît en la rue de Nimy, à la place de l'hôtel de Werchin. C'est une chapelle due à la piété d'Élisabeth d'Antoing, dame d'Obie, qui ayant hérité cet hôtel de Gerard de Werchin, sénéchal de Hainaut, son mari, mort des suites d'une blessure reçue dans un tournois indiqué à Mons, fit convertir le dit hôtel en chapelle à l'honneur de ste Elisabeth de Thuringe, reine de Hongrie, dont elle portoit le nom. La fille & la petite-fille de la fondatrice prirent plaisir d'orner & d'embellir cette chapelle, qui fut érigée en église paroissiale en 1516, & rebâtie magnifiquement, après avoir été réduite en cendres, par un incendie, en 1714.



Marguerite de Hainaut, épouse de l'empereur Louis de Baviere, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande & dame de Frise.

(Année 1345 à 1356.)

Dès que la nouvelle de la mort de Guillaume-le-Hardi parvint à la cour impériale, l'impératrice Marguerite revendiqua aussi-tôt toute la succession, en qualité de sœur aînée du défunt qui ne laissoit point d'enfants. La branche collatérale de la maison d'Avesnes, qui auroit pu former opposition à la demande de l'impératrice, étoit sur le point de s'éteindre, car Jean de Hainaut, sire de Beaumont, n'avoit de sa femme Marguerite, comtesse de Soissons, qu'une seule fille nommée Jeanne. Les prétentions de l'impératrice ne souffrirent point de difficulté pour le Hainaut, ce comté ne relevant point de l'Empire immédiatement, mais de l'église de Liege. Mais il n'en fut point de même du comté de Hollande, que les princes d'Allemagne prétendoient être dévolu à l'Empire, & devoir être réuni à la couronne impériale. Il fallut que l'empereur, fort porté pour les intérêts de sa femme, fit observer que ce comté, avec toutes ses dépendances, étoit entré dans la maison d'Avesnes par une femme, sœur du dernier comte de Hollande, sans que l'on eût alors songé à former des difficultés ni oppositions; que le cas actuel étant tout à fait le même, il ne voyoit point de raisons suffisantes pour priver l'impératrice de ses prétentions. Marguerite de

Marguerite de Hainaut.

Hainaut reçut donc en 1345 l'inveftiture des états qu'elle revendiquoit, & fe mit auffi tôt en route pour les Pays-Bas, afin d'en prendre poffeffion.

Cette impératrice, arrivée en Hollande, reçut le ferment des états du pays, après avoir juré l'obfervation des privileges & des coutumes; puis, ayant fait une treve de deux ans avec l'évêque d'Utrecht (car la guerre qu'avoit entamée Guillaume-le-Hardi, contre les habitants de cette ville, n'étoit nullement terminée) elle fit faifir & vendre tous les biens des Frifons, fitués en Hollande & en Zélande, pour les punir d'avoir tué fon frere, leur fouverain.

De Hollande cette princeffe fe rendit à Mons où elle fe fit reconnoître fouveraine felon les cérémonies accoutumées; puis ayant affifté aux obfeques du comte fon frere en l'églife de ste. Waudru, elle paffa à Valenciennes pour la même chofe, car c'étoit la coutume de faire l'inauguration des comtes de Hainaut en ces deux villes, capitales de deux comtés foumis autrefois à différents fouverains. Elle conftitua enfuite Jean de Hainaut, fire de Beaumont, fon oncle, régent de Hainaut; puis après avoir déclaré Guillaume, fon fils aîné, comte d'Oftrevant, gouverneur de Hollande, de Zélande & de Frife, lui abandonnant tout l'ufufruit de ces principautés, à l'exception de dix mille écus d'or qu'elle fe réfervoit annuellement, elle retourna en Allemagne auprès de l'empereur fon mari.

La mort, qui furprit Louis de Baviere quelque tems après, obligea cette princeffe de repaffer dans les principautés qu'elle venoit de quitter, & de fe charger elle-même des foins du gouvernement & de l'adminiftration des affaires.

Rien, ce femble, ne devoit fouffrir moins de difcultés. En Hainaut, celui qui géroit les affaires étoit oncle de l'impératrice, il l'avoit toujours aimée ten-

drement, son grand âge d'ailleurs, & le défaut d'héritier mâle devoient le rendre exempt d'ambition; en Hollande, c'étoit Guillaume, son fils, que les états du pays avoient reconnu n'être que le représentant de sa mere, & dont cette princesse n'avoit jamais eu lieu de se défier. Les choses tournerent néanmoins tout autrement en Hollande qu'on ne s'y seroit attendu. Car ce jeune prince, dévoré d'ambition & impatient de regner, ayant gagné les principaux du pays, refusa non seulement de se déporter du gouvernement, mais encore d'acquitter la dette de dix mille écus, dont il étoit convenu lui-même. Il fit des troupes & composa une petite armée avec laquelle il voulut se maintenir dans le gouvernement contre sa mere; mais cette princesse vint à bout de dissiper son parti, & le fils, pour éviter le ressentiment de la mere, se refugia en Allemagne.

Les grands, que Guillaume de Baviere avoit pratiqués, n'avoient point paru jusqu'alors sur la scene, mais après sa retraite, ils tinrent des conventicules entre eux, & après avoir connu leurs forces, ils résolurent de le rappeller; ils lui envoyerent en effet une députation pour l'inviter à venir reprendre les rênes du gouvernement & à se mettre à leur tête: les principaux d'entre ces seigneurs étoient, Jean d'Arkel, pere de l'évêque d'Utrecht, Jean, sire d'Egmont, & Jean, sire de Heemskerke, ils alléguoient pour raison de leur révolte qu'il ne falloit pas se laisser gouverner par une femme. Sur leur invitation, Guillaume de Baviere reparut dans le pays, & fut reconnu souverain par les villes de Delft, de Gorcum, & par d'autres de moindre rang qui se déclarerent d'abord en sa faveur.

L'impératrice avoit encore néanmoins de fideles sujets parmi la noblesse, les seigneurs de Brederode, de Wassenaer, de Lecke étoient de son parti. En très-peu de tems tout le pays de Hollande & de Zélande fut dans l'agitation la plus violente;

Marguerite de Hainaut.

violente; tout se déclara, les uns pour la mere, les autres pour le fils; personne ne resta dans l'inaction, ou ne garda la neutralité.

Les partisans du fils prirent le nom de Cabeliaux, & porterent des bonnets rouges pour distinctif; ceux de la mere s'appelloient les Hameçons, & on les reconnoissoit à leurs bonnets gris.

Ces deux factions se firent aussi-tôt la guerre à outrance: les Cabeliaux, qui surpassoient les Hameçons en force & en nombre, leur détruisirent dix-sept châteaux, & les chasserent de tout le pays de Hollande en 1350. Cet échec du parti de la mere obligea cette princesse de passer en Angleterre, pour obtenir du roi Edouard, son beau-frere, de puissants secours, car il en falloit de tels pour relever son parti de l'état d'abaissement où il se trouvoit.

Le roi d'Angleterre, après avoir triomphé de la valeur françoise à Crecy, après avoir pris Calais, dont le siege est un des plus mémorables, se voyant tranquille du côté de la France, & n'en ayant rien à appréhender, lui accorda sa demande. L'impératrice eut donc une flotte composée d'Anglois, de ceux de Hainaut & de ses sujets chassés de Hollande, avec laquelle elle s'avança jusqu'à Veere dans l'isle de Walcheren. Elle dut faire ferme vis-à-vis de cette place, car elle y rencontra l'armée navale des Cabeliaux, commandée par son fils, qui s'opposoit à son passage. L'on en vint aux mains, & l'on combattit de part & d'autre avec un acharnement qu'on ne peut exprimer, & qui ne se voit que dans les guerres civiles. Il en coûta la vie à une infinité de braves guerriers. Mais après que la victoire eut été long-tems indécise, elle se déclara tout à coup pour la mere, & le fils sauva les débris de sa flotte dans la Meuse.

L'impératrice, sur des trop foibles apparences, crut son fils entierement défait, & les Cabeliaux,

Marguerite de Hainaut.

ses partisans, dans l'impossibilité de se relever; là-dessus elle négligea de poursuivre les vaincus: mais ceux-ci travaillerent avec une activité incroyable à réparer leurs pertes; ils équiperent une nouvelle flotte, mais comme d'abord elle n'étoit point en état de tenir la mer, & que l'impératrice, à la premiere nouvelle qu'elle en reçut, ordonna à la sienne de l'aller combattre, les Cabeliaux se contenterent de barrer la Meuse.

Les deux flottes se rencontrerent près de la Brille, le 4 juin 1351, mais au grand malheur de sa mere. Les Cabeliaux agirent avec tant de vigueur & d'habileté, qu'après avoir repoussé les Hameçons, ils mirent le feu à une partie de leurs vaisseaux. Ceux-ci, pour éviter un si cruel genre de mort, se précipitoient dans les flots où presqu'aucun n'échappa. L'impératrice, après avoir vu périr presque toute sa flotte sous ses yeux, prit la fuite, & se sauva en Angleterre, où elle engagea le roi à la réconcilier avec son fils aux conditions les plus avantageuses qu'il seroit possible d'en obtenir.

Guillaume de Baviere, ayant été averti de ce qui se négocioit en cette cour, y passa également pour y faire valoir tout l'avantage de sa victoire. L'accommodement ne se fit qu'en 1354, dont le résultat se réduit aux articles suivants: 1°. Que le comte d'Ostrevant demanderoit pardon à sa mere, & que cette princesse le lui accorderoit généreusement. 2°. Que le comté de Hollande, la Zélande & la Frise seroient cédées en propriété au fils, à charge de compter annuellement à l'impératrice sa mere la somme de dix mille écus d'or, comme il avoit été stipulé auparavant. 3°. Que l'impératrice jouiroit du Hainaut seulement, sur lequel le fils ne formeroit aucune prétention de quelque genre qu'elle fût, sinon qu'après le décès de sa mere. Après des conditions aussi dures

Marguerite de Hainaut.

& aussi humiliantes pour l'impératrice Marguerite, Guillaume de Baviere, son fils, fut le véritable souverain de Hollande, de Zélande & de Frise, & reconnu pour tel dans tous les endroits qui ne lui avoient point encore prêté serment de fidélité. Ce prince épousa Mathilde, fille de Henri, duc de Lancastre, de laquelle il n'eut point d'enfant.

A peine s'étoit-il écoulé deux ans depuis cette odieuse paix, que Jean de Hainaut, sire de Beaumont, &c. mourut. Sa mort arriva le onze mars 1356, & on l'inhuma dans l'église des cordeliers de Valenciennes auprès des comtes de sa maison. Nous ajouterons à l'éloge que nous en avons fait ci-devant, que ce fut un seigneur d'un procédé franc & loyal, vrai & sincere ami. Il suivit constamment le parti du roi Édouard en vertu d'une pension qu'il tiroit de ce prince, malgré les intrigues que la cour de France employa pour le détacher de l'alliance de l'Anglois, en lui offrant le même avantage, jusqu'à se servir du ministere de Louis de Châtillon, son gendre, pour y parvenir : mais le sire de Sagunelle lui ayant mis dans la tête, par l'imposture la plus insigne, que le roi Édouard ne vouloit plus lui continuer sa pension, quelque tems avant sa mort, il se persuada qu'il étoit libre, & se croyant à l'abri de tout reproche il embrassa le parti de la France, & se trouva à la funeste bataille de Crecy, avec ses gens, & y fit des prodiges de valeur pour retirer Philippe de Valois de la mêlée.

L'impératrice douairiere Marguerite ne survécut guere à son oncle. Cette princesse mourut le 23 Juin de la même année en son château du Quesnoy, & fut pareillement inhumée en l'église des Cordeliers de Valenciennes, auprès de ses ancêtres Cette princesse est un exemple bien frappant que le trône, qui, ce semble, a de quoi assouvir

Marguerite de Hainaut.

l'avarice la plus insatiable (parce que l'homme ne pouvant point monter plus haut, devroit là borner tous ses desirs) n'exempte point de cette basse passion, ni de celles que l'on blâme avec tant de mépris dans les personnes de la lie du peuple. Le roi de France, en lui faisant toucher certaines sommes d'argent, parvint à détacher l'empereur Louis du parti d'Edouard, son beau-frere, c'est-à-dire, qu'une sœur ne rougit point de trahir sa propre sœur pour de l'argent. Cette impératrice fut aussi une des plus malheureuses meres du monde, ayant eu un fils ingrat & dénaturé, qui lui fit une guerre cruelle, & qui la dépouilla de la plus grande partie de son patrimoine; outre cela elle eut encore la douleur de voir ses états ravagés par une peste qui parcourut tout notre hémisphere, & enleva une infinité de monde en Hainaut.



LIVRE CINQUIEME.

Guillaume de Baviere, dit le Furieux, comte de Hainaut, de Hollande, &c. puis Albert de Baviere, son frere, &c.

(Année 1356 à 1404.)

LA maison de Baviere étoit une des plus anciennes, des plus illustres & des plus puissantes de l'Allemagne. Il y eut néanmoins certains tems où sa grandeur fut éclipsée & presque réduite à rien, car l'empereur Othon premier, qui regna dans le dixieme siecle, lui enleva le duché de

Guillaume de Baviere.

Baviere pour le conférer à Henri ſon frere, ne laiſſant à cette maiſon que le Haut-Palatinat: mais les empereurs de la maiſon de Souabe lui rendirent ſa premiere ſplendeur, en donnant à Othon de Wittelſpach, qui deſcendoit en ligne collatérale des anciens ducs, l'inveſtiture de tous les états qu'avoient occupé ſes ancêtres. Mais ces états, quelque vaſtes qu'ils fuſſent, étoient réſervés aux enfants que l'empereur Louis avoit eus de ſa premiere femme; quant à ceux du ſecond lit, ils n'avoient de ſouveraineté à prétendre que du chef de leur mere.

Guillaume de Baviere, reconnu ſolemnellement comte de Hollande, de Zélande & ſeigneur de Friſe depuis 1354, vint prendre poſſeſſion du Hainaut en février de l'an 1357, ſelon la ſupputation d'aujourd'hui. Son inauguration ſe fit à Mons le 26 de ce mois avec les cérémonies accoutumées. Deux jours après il porta un réglement par lequel il ordonnoit à tous les bourgeois de ſe munir d'armes, & de ne s'en défaire ſans ſa permiſſion, ſous quelque prétexte que ce fût. L'on tient que cette ordonnance eſt la véritable origine des compagnies bourgeoiſes de cette ville.

Le comte fut alors choiſi pour arbitre du différent ſurvenu entre Louis de Male, comte de Flandre, & Venceſlas, duc de Brabant, au ſujet de la ſeigneurie de Malines. Louis de Crecy, pere de Louis de Male, avoit acheté cette ſeigneurie de l'évêque de Liege, & du duc de Gueldres, mais prévoyant bien qu'il ſeroit ſans ceſſe chagriné par les ducs de Brabant, qui ne ſouffriroient point long-tems que les comtes de Flandre s'établiſſent au milieu de leurs états, il revendit ſon acquiſition au duc de Brabant pour la ſomme de quatre-vingt-ſix mille ducats. Louis de Male fit en 1356 la remiſe de cette ſomme au duc de Brabant, à la priere du roi de France.

Guillaume de Baviere.

Mais le duc de Brabant étant mort en 1355, sans laisser d'autres enfants que trois filles, Louis de Mâle, qui en avoit épousé une, se repentit de sa remise, & pour faire revivre sa dette, il s'empara de Malines, alléguant pour motif de son invasion, qu'on ne lui avoit point encore payé la dot de sa femme.

Ce premier acte d'hostilité lui ayant réussi, il poussa ses prétentions plus loin, & révendiqua le Brabant à titre de sa femme, il fut reconnu duc par beaucoup de villes, après qu'il eût battu Venceslas, comte de Luxembourg, en plusieurs rencontres.

Les choses en étoient là, quand Guillaume de Baviere se porta pour médiateur. Le vainqueur & le vaincu ayant promis de s'en tenir à sa décision, le comte porta la sentence suivante à Ath, le 4 de juin, selon Divæus, ou le 3 juillet, selon Meïer, de l'an 1357.

1°. Qu'on rendroit de part & d'autre, sans aucune rançon, les prisonniers faits durant le cours de cette guerre, excepté le cas que la rançon eût déja été payée, ou que l'on eût donné des otages pour caution du paiement. 2°. Que les biens confisqués seroient rendus. 3°. Que le comte de Flandre ôteroit la garnison d'Affleghem, & y rétabliroit les moines. 4°. Que le même comte déclareroit les Brabançons libres du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté, néanmoins que les bourgeois de Louvain, de Bruxelles, de Nivelles, de Tirlemont lui rendroient pendant sa vie le service militaire six semaines par an, bannieres déployées, vingt-cinq hommes sous chaque banniere, & cela à leurs propres frais. 5°. Que le comte de Flandre jouiroit de la ville de Malines à titre de compensation pour les frais de la guerre. 6°. Que la dot de Marguerite de Brabant, comtesse de Flandre, se prendroit sur la ville & le marquisat d'Anvers,

Guillaume de Baviere.

que pour cela le même comte tiendroit ce marquisat en fief du duc Venceslas, mais qu'il ne pourroit porter le titre de marquis, ni changer les coutumes ni les privileges des habitants. 7°. Finalement qu'il feroit raser toutes les forteresses qu'il avoit construites au territoire d'Asche. Ce jugement fut approuvé des deux parties, & le duc Venceslas, pour en témoigner sa satisfaction au comte de Hainaut, lui donna la ville d'Hosden. Guillaume de Baviere dut ensuite faire prendre les armes à ses sujets contre les habitants d'Utrecht. L'impératrice Marguerite avoit à la vérité prolongé la treve avec l'évêque Jean d'Arkel, mais cette treve étant expirée en 1357, les gens de l'évêque furent les premiers à recommencer les hostilités. Guillaume de Baviere, ayant mis une bonne armée sur pied, ne tarda point d'en tirer une vengeance éclatante: car il courut tout l'évêché, pilla & détruisit la ville de Nieveldt, &c. L'évêque, touché jusqu'au vif des miseres de son peuple, fit demander au comte un sauf-conduit pour se rendre en sa tente, & conclure avec lui un accommodement. Le comte lui accorda d'autant plus volontiers sa demande qu'il ne cherchoit que de l'avoir pour bon voisin. Les articles de cette paix furent: que l'évêque donneroit à lui Guillaume, comte de Hainaut & de Hollande, l'investiture des seigneuries d'Amstelle & de Voerden, la possession de Cuyk & de plusieurs autres terres venant de l'évêché, sur le même pied que ses prédécesseurs, lesquels n'en avoient rendu que le seul hommage; que tous les exilés & proscrits de la seigneurie d'Utrecht rentreroient en la jouissance de leurs biens, &c.

Guillaume de Baviere passa depuis à la cour d'Angleterre, & parut avec éclat aux tournois & aux fêtes que le roi Edouard donna en 1358; mais à peine fut-il de retour de ce royaume qu'il tomba en frénésie, & en donna des marques non

Guillaume de Baviere.

équivoques par plusieurs actions violentes, entre autres par le massacre du chevalier Gerard de Wateringe, qu'il assomma à coups de poing dans un repas, sans avoir reçu de ce seigneur le moindre sujet de mécontentement. On dut le lier comme un fol, & l'enfermer au château de la Haye, d'où on le transféra au Quesnoy, où il vécut encore vingt-neuf ans. (1) L'on crut, dit Meïer, que la divine Providence avoit privé ce prince de raison, pour en avoir fait un si mauvais usage contre l'impératrice sa mere, en la dépouillant de presque tous ses états de la maniere la plus odieuse & la plus injuste.

La démence de Guillaume de Baviere réveilla les factions des Cabeliaux & des Hameçons. Les premiers, qui n'avoient point voulu souffrir le gouvernement de l'impératrice Marguerite, pour la seule raison que c'étoit une femme, peu conséquents aux principes qu'ils avoient adoptés, vouloient que Mathilde de Lancastre, épouse de Guillaume-le-Furieux, eût la régence du pays; les Hameçons étoient de l'avis contraire, & comme les états de Hollande, de Zélande & de Frise étoient assemblés pour délibérer sur les conjonctures présentes, ces derniers leur présenterent un mémoire, où ils soutenoient, qu'il ne convenoit point de déclarer régente une princesse qui n'avoit aucun enfant de son mari, & qui étant étrangere n'avoit ni parents dans le pays, ni aucun appui; qu'il étoit beaucoup mieux de faire venir d'Allemagne Albert de Baviere, frere cadet de Guillaume-le-Furieux, pour le mettre à la tête des affaires; que pour la princesse de Lancastre

(1) Quelques-uns disent dix-neuf ans au lieu de vingt-neuf; mais ils se trompent, comme il est aisé de le démontrer par le contrat de mariage des enfans de la maison de Baviere-Hainaut avec ceux de Bourgogne, conclu & arrêté en 1385.

Albert de Baviere.

on pourroit, en lui payant un bon douaire, la renvoyer bien contente en Angleterre. L'assemblée trouva ces raisons justes, & dès que le duc Albert fut arrivé, on le déclara curateur de son frere, son héritier présomptif, & régent du pays.

L'exemple des Hollandois fut suivi par les états de Hainaut, le duc Albert fut reçu à Mons dans le courant de l'année 1359 avec pompe & magnificence, & déclaré revêtu des mêmes prérogatives & du même pouvoir qu'en Hollande; la ville de Valenciennes fit la même chose; après quoi le duc régent alla relever à Fontaine-l'Evêque de l'église de Liege la curatelle de son frere. Les témoins furent N. de Hornes, N. de la Marche, Raffe de Mouhaut & Raffe d'Haccourt.

Un jeune prince sans expérience est à plaindre quand il est absolu dans ses volontés, ou qu'il défere trop aveuglément aux mauvais conseils de ses ministres; le duc Albert, d'une humeur hautaine, pouvoit vivre heureux & être adoré de ses sujets, si après avoir juré l'observation de leurs privileges & de leurs coutumes, il n'eût point oublié presqu'aussi-tôt ses serments. L'une des loix qu'il devoit le plus respecter, étoit de ne condamner personne & de ne le destituer de son emploi sans l'avoir convaincu de malversation & de forfaiture pardevant les juges ordinaires de la justice; mais le duc régent, sans aucun égard à cette loi fondamentale, sans approfondir même si les rapports qu'on lui faisoit de la conduite de Bloemsten, gouverneur de Kennemar, étoient fondés, le déposa de sa charge & la conféra à Rainold de Brederode. Les amis de Bloemsten, qui étoient de la faction des Cabeliaux, offensés de la maniere peu honnête dont le régent avoit usé envers ce seigneur, s'étant mis en embuscade lorsque Brederode alloit prendre possession de son gouvernement, lui tuerent trois hommes. Le duc

Albert de Baviere.

régent voulant punir les coupables fit des troupes; ceux-ci se jetterent dans Delft où beaucoup de Cabeliaux vinrent les joindre; le nombre des mécontents fut si considérable, en très-peu de jours, que dans la persuasion qu'il ne falloit point tant de monde pour défendre une place, l'on en envoya une partie s'emparer du château d'Hemskerke. Le duc régent résolut d'assiéger la ville de Delft; ce siege dura dix semaines selon les uns, & vingt-deux selon d'autres; mais le régent s'appercevant que la réduction de cette place alloit lui attirer tous les Cabeliaux sur les bras, il usa de clémence envers les coupables, & fit même ses efforts pour rapprocher les deux factions l'une de l'autre & leur faire oublier cette antipathie mutuelle.

Le même prince se laissa également surprendre par de faux rapports contre Sohier, duc d'Athenes, comte de Brienne, seigneur d'Enghien, que le continuateur de la chronique de Nangis qualifie de prince illustre & de brave guerrier; ayant attiré ce seigneur au château de Bezieux, près de Valenciennes, il le fit saisir de nuit. Les uns veulent que Sohier eût formé quelque trahison contre la patrie: d'autres prétendent qu'il avoit encouru la disgrace du régent par son trop de magnificence, car il tenoit constamment table ouverte & avoit continuellement à sa cour les sires de Trasegnies, de Gomegnies, de Boussu, de plus il entretenoit à son service six chevaliers & quatre écuyers: quelques-uns rapportent qu'il avoit fait tuer un huissier de Mons, que l'on avoit envoyé exploiter en sa seigneurie, nonobstant le privilege accordé à ses ancêtres par Jean d'Avesnes, premier du nom; ils ajoutent qu'il refusoit de faire hommage de sa terre au gouverneur de Hainaut, puisqu'il l'avoit fait au comte Guillaume encore vivant: & il paroît par la suite que ces deux des-

Albert de Baviere.

niers articles faisoient tout son crime. Sohier, se voyant entre les mains de son ennemi, en appella au jugement des pairs de Hainaut.

Les pairs, ayant appris que le duc régent n'étoit point d'avis de remettre la décision de cette affaire à leur jugement, dépêcherent incontinent le seigneur de Ligne, avec d'autres personnes de distinction, pour lui représenter qu'il ne falloit rien précipiter avec un prisonnier de telle conséquence; que puisque ce seigneur en avoit appellé à la cour des pairs, il falloit lui accorder la liberté d'y plaider sa cause; que si l'on n'observoit point à son égard les formalités ordinaires de la justice, il passeroit dans le public pour avoir été immolé à la vengeance de ses ennemis; que ses parents nombreux & fort puissants ne manqueroient point de prendre sa cause en main, & causeroient peut-être des maux infinis à la patrie. Le duc régent n'eut aucun égard à de si justes représentations, & fit trancher la tête à son illustre prisonnier, le jeudi saint de l'an 1364, dans le château du Quesnoy, & s'empara de la ville & seigneurie d'Enghien. L'on avoit sauvé à tems, auprès du comte de Flandre, le jeune Wautier d'Enghien, fils du décapité.

Les freres de cet infortuné seigneur, dont l'un étoit comte de Liche, un autre de Couversans, le sire de Sotteghem, Louis de Namur, seigneur de Lessines, &c. se réunirent pour venger sa mort. Ils reprirent le château d'Enghien par ruse, en déguisant du monde en mendiants; puis ils se jetterent sur le Hainaut. Le régent, qui n'avoit point d'armée sur pied à leur opposer, dépêcha en Hollande & même en Baviere pour avoir des troupes. Entretems les Flamands couroient les campagnes, brûloient les villages, pilloient & saccageoient les monasteres, & réduisirent Havrez & Soignies en cendres. Le duc Albert voulut faire une armée de

Albert de Baviere.

ceux de Hainaut, avant que les troupes qu'il attendoit, ne fussent arrivées, & s'avisa, pour la soudoyer de mettre des tailles, des gabelles, & des impositions sur le vin & d'autres marchandises. Toutes les villes lui témoignerent beaucoup de zele pour son service, & offrirent des sommes considérables pour les fraix de la guerre, mais elles refuserent de se soumettre aux impôts. Valenciennes fut la premiere à lui résister; *si nous nous prêtons une fois à ces taxes, si la gabelle s'établit chez nous comme elle est à Paris & dans la plupart des provinces de France, disoient les habitants de cette ville, nous sommes perdus, & nous devenons esclaves; la plupart des fabriquants se retireront en pays étranger, & toutes les sources de nos richesses vont tarir.* Ce n'étoit point un esprit de révolte, mais l'amour de la liberté, qui faisoit ainsi raisonner ce peuple. Le duc Albert le savoit, & ayant agréé les services de ses sujets sans plus parler d'impôts, l'on vit aussi-tôt sortir de toutes les villes bon nombre de troupes avec armes & munitions qui défiloient vers la ville de Chievres pour se porter delà sur Enghien. Ceux de Valenciennes arriverent les premiers au rendez-vous général, avec plusieurs pieces de gros canon, ce dont il ne faut point être étonné, puisque cette ville étoit très-florissante: le zele des Valencenois plut tellement au duc, qu'il leur en témoigna sa satisfaction par trois lettres différentes.

L'on vit aussi paroître les Hollandois, puis les Bavarois qui avoient fait une diligence extraordinaire. Le duc Albert, se voyant à la tête de tant de monde, donnoit ses ordres pour marcher vers les ennemis, lorsque ceux-ci l'assaillent dans son camp, & mettent son armée en déroute; peu s'en faut même qu'ils ne la ruinent totalement. Le duc Albert se sauve avec précipitation à Mons, & y rassemble les débris de son armée. Les enne-

Albert de Baviere.

mis l'y suivent, & fiers de leurs succès battent la ville sans relâche, & font de suite leurs dispositions pour un assaut général, ce qui mit la bourgeoisie & le duc Albert dans les plus vives inquiétudes. Mais ce gouverneur recourut alors à la ressource du plus foible, il demanda à s'accommoder, & la paix se conclut à Bruxelles sous la médiation de Wenceslas de Boheme, duc de Brabant & de Luxembourg, & de Jeanne, son épouse, aux conditions suivantes.

1°. Le duc Albert pardonnera au comte de Liche, à son frere & à leurs aidants, de quelque pays qu'ils soient, tous les dommages & violences qu'ils ont commis depuis la mort du seigneur d'Enghien jusqu'au jour de la paix, & ne répétera rien des sommes qu'ils ont levées sur les biens d'église, les lombards, & dans la terre d'Enghien.

2°. Tous ceux qui ont dû prendre la fuite, les bannis, les ajournés, depuis le trépas du dit seigneur d'Enghien, tant d'un côté que d'autre, pourront revenir sans être inquiétés pour ce qu'ils auroient commis & fait à ce sujet.

3°. Un chevalier ou écuyer de bon lignage fera au gouverneur de Hainaut hommage des ville & terre d'Enghien, pour tout ce qui releve de cette province seulement; & lorsque Wautier d'Enghien sera venu en âge, s'il garde cette paix, il sera tenu de faire hommage par lui-même ou par un autre au duc Albert; enfin dans le cas où le duc Albert ou un autre prince parvienne après le décès du comte Guillaume à la seigneurie de Hainaut, le dit Wautier sera tenu de faire de cet hommage ce que lui conseilleront deux de ses parents du côté paternel, N. N; & deux du côté de sa mere, N. N. Et si la terre d'Enghien venoit au comte de Liche ou à un autre de ses freres, ils ne seront pas tenus de le faire en personne, mais

Albert de Baviere.

par un chevalier ou écuyer, &c. Et la terre d'Enghien, le comte de Liche, ses freres, & leurs possessions demeureront en la protection du comte de Hainaut, qui s'engagera de les soutenir comme il soutient les autres seigneurs demeurants en cette province.

4°. Louis d'Enghien demeurera en l'hommage qu'il a fait au duc Guillaume, comte de Hainaut, sans être obligé de le renouveller; mais si par le décès de ce comte, le duc Albert devient seigneur de Hainaut, le dit Louis d'Enghien satisfera à cet hommage par une personne qualifiée, & sera établi & maintenu dans la possession de ses biens.

5°. Le duc Albert de Baviere renoncera à toutes les promesses que le seigneur de Morialmès lui a faites, à cause de la détention de Wautier d'Enghien, & ce seigneur devra le remettre entre les mains des duc & duchesse de Brabant, & s'il le refuse, le duc Albert le contraindra par corps, à quoi il pourra être aidé par les duc & duchesse de Brabant. Le dit Wautier, étant parvenu en âge, devra ratifier cette paix... Pour sureté de laquelle il sera donné au gouverneur de Hainaut six personnes qui serviront de caution.... Et si le dit Wautier se refuse à observer cette paix, ni ses oncles ni ses proches ne lui donneront assistance.

6°. Le duc Albert ne pourra sergenter, ni faire exploiter dans la terre d'Enghien pour quelque cas que ce soit en aucune maniere, si ce n'est à la requisition des complaignants, & que le sire d'Enghien & ses officiers fussent en défaut de rendre justice, auquel cas le grand-bailli de Hainaut semoncera le dit seigneur d'Enghien de faire son devoir dans l'espace de deux mois ensuivants: & si le seigneur d'Enghien ou ses officiers ne rendent justice, le bailli de Hainaut pourra le faire, & pour ce, sergenter ou exploiter selon la coutume du pays de Hainaut.

Albert de Baviere.

7°. L'on ne ſoutiendra point en la terre d'Enghien aucun homicide de Hainaut: en fait de forjureurs l'on en uſera comme il eſt de coutume.

8°. La monnoie de Hainaut aura cours dans toute la terre d'Enghien.

9°. Jean, ſire de Werchin, ſénéchal de Hainaut, Baudry, ſire de Roiſin, Gerard, ſire de Villes, & Gilles d'Ecauſſines, ſire de Rueſne, s'expurgeront par ferment de n'avoir point trempé leurs mains dans le ſang du ſeigneur d'Enghien, &, s'ils le refuſent, ils ſeront exclus de la paix.

10°. Le duc Albert paiera au comte de Liche & à ſes enfants la ſomme de 4000 moutons (2) de Brabant, aux termes marqués dans les lettres, & pour ſureté de cette ſomme il donnera quinze chevaliers, qui, au défaut de paiement, iront ſe rendre à Bruxelles avec trois chevaux chacun, & deux valets, pour y vivre aux dépens du duc, juſqu'à ce qu'il ait rempli ſon obligation, &c. Conclu & arrêté à Bruxelles, le jour de Pâques 1366. Wautier, devenu majeur, ratifia ce traité en 1376. Quant à ce qui concerne les exploits des ſergents de Mons, il y eut encore des démêlés dans la ſuite, mais les choſes furent irrévocablement fixées ſous Jacqueline de Baviere, & Jean, duc de Brabant, IV du nom.

L'on goûta les douceurs de la paix quelques années, & le duc Albert employa ce tems à cimenter la bonne harmonie entre lui & ſes vaſſaux, & à l'entretenir avec les cours voiſines: il eut ſur-tout de très-étroites liaiſons avec la cour de France, juſques-là qu'il fit réſoudre le mariage de Guillaume, ſon fils aîné, avec Marie, fille de

[2] Le mouton de Brabant valoit en 1333 ſept florins argent courant de Brabant, mais ſa valeur a depuis diminué. Voyez les mémoires de l'abbé Gheſquiere; les pairies du Hainaut, pag. 41.

Albert de Baviere.

Charles V; les députés du roi & du duc s'assemblerent à ce sujet à st. Quentin en Vermandois, & y arrêterent les points suivants: 1°. Que Guillaume, fils aîné du duc Albert, succéderoit aux comtés de Hainaut, Hollande, Zélande & seigneurie de Frise. 2°. Que, du vivant de son pere, il seroit mis en possession de la moitié du Hainaut, entre autre du comté d'Ostrevant, dont il porteroit le nom. 3° Que les enfants nés de ce mariage succéderoient à leur pere & à ses droits. 4°. En cas que leur pere meure avant qu'ils ne soient en âge, il leur sera affigné 30000 livres par an, à prendre sur le Hainaut & la Hollande. 5°. Que la princesse Marie auroit un douaire de 12000 livres par an, si son mari survivoit au duc Albert, mais s'il mouroit avant, qu'elle n'en auroit que 8000. 6°. Que le roi donneroit à la princesse Marie, sa fille, la somme de cent mille livres, qui en partie seroient employées à l'achat & à l'acquisition de certains fonds & héritages en France entre la riviere d'Oise & le Hainaut, moyennant quoi le duc Albert & le comte d'Ostrevant, son fils, renonceroient à tout ce qu'ils pourroient prétendre de plus en France. Ce contrat fut signé le 3 mars 1373, par Jean, sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, Simon de Lalain, sire de Hordaing, sénéchal d'Ostrevant, & Etienne de Maulion, doyen de Cambrai, comme députés du duc Albert, & par les évêques de Laon, de Cambrai, & deux autres seigneurs comme députés du roi. La princesse Marie mourut après quelque tems de cohabitation, sans laisser de postérité.

La Gueldre fut alors déchirée par des guerres civiles, à cause que Rainaud & Edouard, fils du dernier duc, se disputoient l'héritage de leur pere. Le jeune Edouard défit son frere en bataille rangée, le fit prisonnier, & poursuivit à outrance tous ses partisans, il osa même déclarer la guerre

au

Albert de Baviere.

au duc Albert, pour leur avoir donné asile. Albert mit une armée sur pied & le duc de Brabant en fit de même pour dégager Rainaud que le vainqueur détenoit captif; ces forces respectables l'intimiderent, & quoiqu'il eût envoyé un cartel de défi au régent de Hainaut, & qu'il eût été accepté, il n'osa néanmoins exposer sa fortune au sort d'une bataille, alors on courut tout son duché, & les gens d'Albert & du duc de Brabant n'en revinrent que chargés de butin.

Cet Edouard, duc de Gueldres, ayant été tué dans une bataille en 1371, son duché passa à Guillaume de Juliers malgré les oppositions & les hostilités de ceux d'Utrecht; Albert de Baviere épousa les intérêts du duc de Juliers, & déclara la guerre à ceux d'Utrecht, ce qui achemina à la paix.

Dès que Guillaume de Juliers fut paisible possesseur de la Gueldres, il resserra les liens d'amitié entre sa maison & celle de Baviere par la promesse de contracter mariage avec Catherine de Hainaut, fille d'Albert, ce qui s'accomplit lorsque cette princesse fut nubile.

Après les affaires de Gueldres il arriva de grands troubles à Liege, dont le duc régent se mêla beaucoup. Jean d'Arkel, étant passé de l'évêché d'Utrecht à celui de Liege, cassa le tribunal des vingt-deux, parce que cette judicature avoit osé le juger & le condamner. Ce coup d'autorité fut suivi d'une sédition qu'Albert de Baviere chercha d'appaiser. Cette émeute commença par les bourgeois de Thuin qui bannirent quelques-uns de leurs échevins pour avoir été trop favorables à l'évêque leur seigneur. Celui-ci ayant envoyé quatre officiers de sa famille pour rétablir ces échevins, les bourgeois prirent les armes ayant à leur tête Jean de Hartis, un de leurs bourg-mestres. Ce Jean de Hartis, ayant chargé

Albert de Baviere.

l'évêque d'injures, fut tué fur la place par les quatre officiers contre lefquels il s'étoit mis en défenfe Le cadavre fut porté à Hui, à Dinant, à Liege pour être expofé aux yeux du peuple, afin de l'émouvoir & de le porter à la révolte : le peuple prit effectivement les armes. L'évêque, craignant d'être infulté dans fon palais, fe refugia à Maeftricht, & les Liégeois créerent Gautier, feigneur de Rochefort, régent du pays pendant fon abfence. Le duc Albert, brouillé avec Jean d'Arkel, lorfqu'il occupoit le fiege d'Utrecht, mais réconcilié avec lui & même devenu fon ami particulier depuis qu'il occupoit l'évêché de Liege, lui confeilloit de rétablir le tribunal des vingt-deux, mais de limiter fa jurifdiction & fes pouvoirs; le chapitre de st. Lambert, que le peuple avoit contraint d'entretenir vingt lances (3) pour la fureté de la ville, propofoit un autre avis qui fe réduifoit à ces trois points: 1°. Que l'évêque ne nommeroit que des feigneurs du pays pour gouverneurs des villes. 2°. Qu'il confirmeroit le tribunal des vingt-deux approuvé par le chapitre de st. Lambert & par les états. 3°. Que ceux qui avoient tué le bourg-meftre de Hartis feroient exilés jufqu'à ce qu'ils auroient fatisfait aux amis du défunt & aux bourgeois de Thuin. L'on voit d'abord que ces articles étoient tout-à-fait contraires à l'autorité de l'évêque, néanmoins Jean d'Arkel les accepta tels qu'ils étoient conçus, au-lieu de fuivre l'avis prudent & fage du régent de Hainaut, qui lui confeilloit d'apporter des tempéramens à ces articles, & de ne les recevoir qu'avec certaines reftrictions : il ne fut point longtemps fans reconnoître fa faute, mais il n'étoit plus tems de la réparer.

(3) Il fut un tems où une lance faifoit huit combattants. Olivier de la Marche, pag. 504.

Albert de Baviere.

Robert de Geneve, promu à l'évêché de Cambrai en 1368, eut un démêlé avec le duc régent vers le même tems, mais qui fut terminé presqu'aussi-tôt. Albert de Baviere vouloit s'approprier quelques biens d'église, mais pour prévenir les remords de sa conscience, & pour que les hommes ne pussent point l'accuser d'injustice, il demanda l'agrément de Robert de Geneve, qui refusa d'y consentir: pour le contraindre à se prêter à ses volontés le duc l'arrêta prisonnier, mais cet évêque, prélat d'une fermeté inébranlable & d'un courage à mépriser tous les périls, pour maintenir son autorité & ses droits, tout prisonnier qu'il étoit, lança contre lui les foudres de l'église, & ne voulut point le relever des censures fulminées, qu'auparavant il n'eût réparé sa faute par des marques de repentir non équivoques. Le duc tout déterminé qu'il parût être, en dut passer par-là, & pour satisfaction il donna à l'église de Cambrai trois plats d'argent, faits en forme de chandelier, que l'on plaça devant le maître autel. Cet évêque de Cambrai fut fait cardinal, du titre des douze apôtres, par le pape Grégoire XI, & proclamé souverain pontife le 20 septembre de l'an 1378, par la faction de quelques cardinaux mécontents de l'élévation d'Urbain VI; c'est ce qui fut cause du grand schisme d'Occident.

Robert de Geneve, pour entrer en la jouissance du temporel de l'église de Cambrai, prit l'investiture du duc Albert, régent de Hainaut, du gré & du consentement de l'empereur Charles IV, qui voulut bien accorder ce privilege au duc, pour exempter l'évêque des fatigues d'un long voyage, Gerard d'Inville, qui remplaça Robert de Geneve, reçut aussi l'investiture du même prince.

L'année 1379 fut très-remarquable par la cruelle guerre qui s'alluma entre Louis de Male, comte de Flandre, & sa noblesse d'une part & le peuple

Albert de Baviere.

de l'autre. Le régent de Hainaut permit à Jacques de Werchin, son sénéchal, & à Wautier d'Enghien de conduire du secours au comte de Flandre. Wautier d'Enghien lui ayant mené un corps de quatre mille hommes, gens bien armés & résolus à bien faire, fut aussi-tôt créé maréchal de Flandre pour prix de son zele. Ce jeune seigneur se distinguoit dans toutes les occurrences, & Louis de Male le chargeoit avec plaisir des commissions les plus périlleuses; mais il périt malheureusement auprès de Gand, étant tombé dans une embuscade que les ennemis lui avoient dressée; les seigneurs d'Oignies, de Montigny & plusieurs gentishommes de Hainaut eurent le même sort, & furent immolés à la vengeance des Flamands. Le duc régent fit alors la démarche de se porter pour médiateur, mais le comte de Flandre exigeoit des conditions si dures, que ses bons offices n'eurent aucun effet.

Comme la guerre ne discontinuoit point, & que Louis de Male ne pouvoit point, à force ouverte, venir à bout des Gantois, il fit défense à ses autres sujets de leur fournir des vivres, & le duc Albert, à sa requisition, porta la même défense en Hainaut & en Hollande, ce qui n'empêcha pas les avanturiers de leur porter des comestibles malgré les grosses amendes auxquelles ils s'exposoient.

Cependant le duc Albert, de concert avec la duchesse de Brabant & l'évêque de Liege, s'intéressa derechef en faveur des malheureux Gantois, & obtint de Louis de Male que l'on s'assemblât à Tournai pour un accommodement. Mais ce congrès fut inutile, parce que le comte de Flandre s'étant obstiné à vouloir que tous les enfants, au dessus de quinze ans, & tous les hommes en dessous de soixante, se rendissent dans une plaine entre Gand & Bruges, pour lui demander pardon, en chemise, la corde au col & le genoux en terre

Albert de Baviere.

en se remettant à sa discrétion, les Gantois, préférant une belle mort à des conditions si honteuses, résolurent unanimement de tout sacrifier pour la continuation de la guerre; cinq mille d'entre eux sortirent de Gand en désespérés pour aller attaquer le comte qui se trouvoit à Bruges. Les habitants de Bruges sortirent de leurs ramparts au nombre de quarante mille hommes, contre cette poignée de gens, qui n'avoient aucune provision de bouche, le comte lui-même sortit avec huit cents chevaliers, la plupart de Hainaut, & comme il se flattoit d'envelopper aussi-tôt ces rebelles, & de n'en laisser échapper aucun, il ordonna la bataille. Mais ce prince étoit tellement aveuglé par le desir de vengeance, qu'il savoit à peine ce qu'il faisoit; les Gantois au contraire se possédoient parfaitement, & surent mettre à profit toutes ses fautes; du premier choc ils rompirent les bourgeois, les pousserent dans la ville, où étant entrés pêle-mêle avec eux, ils massacrerent plus de douze cents des principaux de la ville, la plupart commerçants & chefs de métiers. Ils firent d'extrêmes recherches pour découvrir la retraite du comte, qui s'étoit sauvé dans le grenier d'une pauvre femme, & se tenoit caché dans le lit de ses enfants; il n'en sortit que la nuit, travesti & couvert de vieux haillons: ce ne fut qu'avec bien des peines, & au péril de sa vie, qu'il gagna la ville de Lille.

Charles V se mêla de l'affaire de son vassal, & vint à son secours avec une armée de soixante mille combattants. La bataille se donna entre les Gantois & les François à Rosebeque, le 27 novembre 1382. Les révoltés furent défaits, perdirent leur général & neuf mille hommes: mais l'hiver ayant empêché les vainqueurs de profiter de leur victoire, les vaincus rétablirent leurs forces, reçurent aussi quelques secours des Anglois & furent aussi fiers au printems d'après que s'ils n'a-

Albert de Baviere.

voient point été battus. Louis de Male étant mort le 9 janvier 1383, Philippe, duc de Bourgogne, son gendre & son successeur, continua la guerre, mais foiblement, dans le dessein de ramener par adresse des esprits éloignés de toute soumission. Ce qui ne s'effectua qu'en 1385, de la maniere que nous dirons.

Ce Philippe, surnommé le Hardi, duc de Bourgogne, comte d'Artois, de Nevers & de Rethel, l'avoit emporté sur le roi d'Angleterre, qui recherchoit également Marguerite de Flandre en mariage; cette princesse étoit la plus riche héritiere qu'il y eût alors en Europe: car non seulement elle devoit hériter du côté paternel, mais encore du chef de sa mere, duchesse de Brabant, qui n'avoit point eu d'enfants du duc Venceslas: ainsi la Flandre, le Brabant, le Limbourg, la seigneurie de Malines & le marquisat d'Anvers formoient sa dot.

De ce mariage étoient sortis Jean de Bourgogne, Antoine de Bourgogne & Marguerite. Ces enfants étoient encore fort jeunes en 1384, cependant dès lors la duchesse de Brabant, leur aïeule, princesse la plus spirituelle, la plus judicieuse & la plus habile qu'il y eût alors en Europe, conçut le projet d'unir la maison de Bourgogne avec celle de Baviere-Hainaut, afin que toutes les principautés des Pays-Bas entrassent dans la même maison, ou que du moins celles qui n'y entreroient pas, y tinssent étroitement par les alliances les plus sacrées.

Pour venir à bout de son dessein elle fit entrevoir au duc de Bourgogne, son neveu, qu'elle seroit charmée de voir quelqu'un de ses petits fils uni avec ceux de Baviere-Hainaut, & lui fit entendre qu'il résulteroit de cette alliance un bien inexprimable pour la tranquillité & la gloire des deux maisons, & pour la félicité & le bonheur des

Albert de Baviere.

habitants des Pays-Bas : elle s'exprima là-dessus si éloquemment que Philippe-le-Hardi, entrant dans ses vues, lui promit d'envoyer une embassade à la cour de Hainaut pour proposer le mariage de Guillaume, comte d'Ostrevant, avec Marguerite de Bourgogne. La duchesse de Brabant, ayant gagné ce point sur l'esprit du duc son neveu, se rendit en hâte à la cour du duc régent pour rompre les mesures qu'il avoit prises avec la cour d'Angleterre ; car l'on avoit arrêté le mariage du comte d'Ostrevant avec la fille du duc de Lancastre. La duchesse de Brabant n'eut point grande peine à faire appercevoir au duc Albert que l'alliance d'une princesse angloise avec un comte de Hainaut-Hollande, &c. seroit une source intarissable de discorde entre les comtes de Hainaut & les ducs de Bourgogne, aussi bien qu'avec les autres seigneurs qui relevoient de la France ; qu'il s'attireroit non seulement les François, mais encore tous les partisans de la France à dos ; qu'il étoit beaucoup plus avantageux pour lui, & pour le bonheur de ses sujets, d'unir ses enfants avec ceux de la maison de Bourgogne, qu'elle en avoit déja parlé à son neveu, & que s'il donnoit les mains à contracter cette alliance, elle se faisoit fort d'applanir toutes les difficultés, & de lui faire faire les premieres propositions par le duc de Bourgogne. Le duc régent, frappé des raisons de cette habile princesse, promit de faire ensorte que, quoique les choses fussent fort avancées avec la cour de Londres, à cause que les Anglois mettoient tout en œuvre pour unir un de leurs princes ou princesse avec ceux de Hainaut, il répondroit néanmoins favorablement à la demande du duc de Bourgogne. En effet quand les ambassadeurs de Flandre arriverent, il leur dit ; *qu'il ne desiroit rien avec tant d'ardeur que de voir la bonne harmonie, & une parfaite amitié regner entre les deux maisons par*

Albert de Baviere.

les liens sacrés du mariage, mais que pour parvenir à un but si desiré, il convenoit de s'assembler quelque part pour conférer ensemble, afin de prévenir toutes les difficultés. L'assemblée ayant été indiquée à Cambrai, le duc Albert s'y rendit avec les grands du Hainaut, car ceux-ci intervenoient dans les alliances des princes, comme dans les affaires d'état; un chacun trouva le mariage projetté convenable à tous égards, mais avant que de passer outre, le duc Albert demanda que l'on trouvât bon qu'il donnât aussi communication de cette affaire à la duchesse son épouse, résidente à la Haye, & aux seigneurs hollandois. L'on étoit alors en janvier; la duchesse de Brabant lui fit promette de se retrouver à Cambrai la semaine sainte, pour y donner sa derniere résolution, à quoi celui-ci s'engagea en présence de toute l'assemblée. La duchesse de Brabant dit alors en secret au duc Albert de ramener avec lui la duchesse son épouse, & de repasser par la cour de Brabant, parce qu'elle avoit des choses de la plus grande importance à communiquer à cette princesse; (ces choses étoient de conclure non un simple mariage avec la maison de Bourgogne, mais un double.) Le duc régent revint de la Haye pour le tems prescrit, avec des seigneurs hollandois & la duchesse son épouse, celle-ci passa par Bruxelles, d'où elle se rendit à Cambrai, où l'on s'étoit assemblé, Alors la duchesse de Baviere-Hainaut, instruite par la duchesse de Brabant, fit la proposition à Philippe-le-Hardi d'unir ses enfants à ceux de Baviere, & lui présenta Guillaume, comte d'Ostrevant, pour épouser Marguerite de Bourgogne, & Marguerite de Hainaut pour être mariée à Jean de Bourgogne, comte de Nevers, protestant qu'elle ne vouloit point consentir au premier mariage si le second n'avoit lieu. Tout le monde fut surpris de cette derniere proposition, le duc Albert lui-même

Albert de Baviere.

ignoroit l'intrigue, & quant au duc de Bourgogne, ce feigneur étoit tout ſtupéfait, car il deſtinoit au comte de Nevers Catherine de France, ſa niece, ſœur du roi Charles VI. Mais la ducheſſe de Brabant, prenant auſſi-tôt la parole, applaudit beaucoup au parti pris par la ducheſſe de Baviere-Hainaut, & dit que les choſes n'en iroient que beaucoup mieux par cette double alliance; elle dit à ce ſujet tant de belles choſes que le duc de Bourgogne y donna les mains. Ce ſeigneur néanmoins forma une difficulté ſur laquelle il demandoit d'être éclairci, il repréſenta que le duc Albert n'étant que régent de Hainaut & de Hollande, ſes enfans pourroient être privés de ces principautés, ſi Guillaume-le-Furieux venoit à lui ſurvivre, car en ce cas l'on conféreroit la régence à un autre frere de Guillaume, les freres devant être préférés à des neveux. Mais le duc Albert ayant répondu que tous ſes freres étoient morts, qu'ainſi la ſouveraineté du Hainaut & des pays de Hollande, de Zélande & de Friſe ne pouvoit manquer à ſes enfants, toute difficulté fut levée & l'on fixa la célébration des nôces au 9 du mois d'avril. Pendant cet intervalle l'on informa le roi de France de tous les arrangemens pris entre la maiſon de Bourgogne & celle de Baviere-Hainaut.

Le duc de Lancaſtre ayant reçu pluſieurs avis de ces différentes négociations, & que toutes ſes meſures avec le duc régent de Hainaut alloient être rompues, envoya des députés au duc Albert pour ſe plaindre du peu d'égard qu'il avoit pour ſa perſonne, & de ſa contravention manifeſte aux arrangements pris entre la cour de Hainaut & celle de Londres. Albert de Baviere fit une réponſe aſſez cavaliere à ces envoyés, de ſorte que ceux-ci, déſeſpérant de réuſſir, prirent d'abord leur audience de congé.

Le roi Charles V fut ſi ſatisfait de la double

Albert de Baviere.

alliance des enfants de la maison de Bourgogne avec ceux de Baviere-Hainaut, qu'il voulut assister aux nôces, & qu'après s'être fait précéder par ses maîtres d'hôtel, il arriva à Cambrai vers le midi, le 8 avril 1385, la veille des épousailles, étant accompagné des plus grands seigneurs du royaume; il prit son quartier au palais épiscopal, où on lui avoit préparé un superbe appartement. Après le repas, qui fut des plus splendides, on lui fit la lecture du contrat de mariage entre Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, & Marguerite de Baviere-Hainaut; puis celui de Guillaume de Baviere-Hainaut avec Marguerite de Bourgogne. Par le premier contrat il étoit arrêté que le comte de Nevers hériteroit du duché & comté de Bourgogne après la mort de ses pere & mere; des duchés de Brabant & de Limbourg, &c. après la mort de la duchesse de Brabant, sa tante; que le douaire de la princesse de Hainaut seroit de treize mille livres; que cette princesse apporteroit en dot deux cents mille livres, pour être en partie employées en achat d'héritage au profit de cette princesse; par l'autre contrat il étoit dit que Marguerite de Bourgogne auroit cent mille livres en port de mariage avec la terre & la châtellenie d'Arcques en Brabant. Guillaume de Baviere étoit adhérité d'une partie du Hainaut, entre autres du comté d'Ostrevant, comme il fut dit lors de son mariage avec Marie de France.

Le lendemain, qui étoit le 9 avril, jour des épousailles, Jean de S'terclaes, évêque de Cambrai, célébra pontificalement la messe, & après l'évangile il fit la cérémonie du double mariage. Le roi, voulant faire les honneurs de la fête, régala les nouveaux époux avec tous les princes & princesses qui se trouvoient à Cambrai. Il y eut ensuite des joûtes sur la grand'place de cette ville, & le comte

Albert de Baviere.

d'Ostrevant courut la lance contre Nicolas d'Epinois, seigneur de Hainaut, chevalier fort adroit & fort renommé en cet exercice; mais le prix fût remporté par Jean sire de Donstienne; il consistoit en plusieurs pierres précieuses, que lui présenterent, de la part de la duchesse de Bourgogne, l'amiral de France & Gui de la Trimouille. Les fêtes continuerent jusqu'au vendredi que le roi & les autres princes se séparerent. La duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, conduisit Marguerite de Hainaut, sa belle-fille, à Arras, & la duchesse de Baviere-Hainaut conduisit Marguerite de Bourgogne, sa bru, au Quesnoy.

La duchesse de Brabant ayant vu l'accomplissement de ses projets dans les Pays-Bas, porta ses vues plus loin, & résolut de faire épouser au dauphin de France, qui fut depuis Charles VI, la duchesse Isabelle, fille du duc Estienne, chef de la branche allemande de Baviere. Personne en France n'avoit pensé à cette alliance; mais quelque peu vraisemblable qu'elle parût d'abord, la duchesse de Brabant sut la faire envisager comme fort utile au royaume, de sorte que le mariage fut bientôt arrêté & conclu. L'on fit venir la princesse allemande au Quesnoy, où la duchesse de Baviere-Hainaut, sa tante, la forma pendant trois semaines à l'étiquette de la cour de France.

Il eut manqué quelque chose à la félicité publique si l'on n'eût travaillé à pacifier les sujets du duc de Bourgogne, sur-tout à faire rentrer les Gantois dans le devoir. Plusieurs de ces révoltés, disposés à la paix & à la soumission, n'attendoient que le moment où quelque grand voulût s'intéresser pour eux & leur obtenir des conditions équitables; le duc Albert & la duchesse de Brabant s'en étant mêlés, obtinrent du duc de Bourgogne, que l'on s'assembleroit à Tournai au commencement de décembre de la même année pour assou-

Albert de Baviere.

pir tous ces troubles: les députés de Gand devoient s'y trouver avec les instructions de leurs concitoyens. Le duc de Bourgogne fit son entrée en cette ville, comme comte de Flandre, le 5 du mois, & les députés de Gand à cheval, au nombre de cinquante, allerent à sa rencontre, le saluerent nue tête & s'inclinerent tant soit peu, mais sans descendre de cheval; le duc passa outre, faisant semblant de ne s'en être point apperçu, & se hâta d'aller au devant de la duchesse de Brabant qui arrivoit par la porte de Mons. L'on avoit préparé au duc & à la duchesse un appartement au palais épiscopal. Le lendemain l'on ouvrit les conférences à l'abbaye de st. Martin. L'on insinua aux députés de Gand, que puisque leur souverain vouloit bien oublier tout le passé, il convenoit de se jetter à ses pieds & de lui demander pardon: les Gantois répondirent que cela ne leur étoit point prescrit par leur commission. A ces mots le duc de Bourgogne, tout ému de colere, alloit les congédier, si le duc Albert n'eût fait signe à la comtesse d'Ostrevant de se jetter aux genoux de son pere pour l'appaiser: la duchesse de Bourgogne, autrement comtesse de Flandre, & la duchesse de Brabant en firent de même & protesterent de ne point se relever qu'il n'eût pardonné à ces esprits durs & intraitables. Les fiers Gantois, honteux & confus de voir des têtes si respectables, des princesses du plus haut rang, entre autres leur dame naturelle s'humilier pour eux, supplier pour eux, firent la même soumission & fléchirent le genou, laissant couler quelques larmes. Alors le duc de Bourgogne leur pardonna tout, & leur rendit leurs privileges. Ce traité de paix fut signé le 18 du même mois.

Cependant le comte d'Ostrevant ne cherchoit que l'occasion de signaler son courage: déja il avoit aidé au roi Charles VI à faire la conquête

Albert de Baviere.

de la ville de Damme, & avoit été créé chevalier par ce prince pour ses hauts faits d'armes; comme sur ces entrefaites il s'agissoit fortement d'une croisade en Prusse, en faveur des chevaliers teutoniques, il brigua l'honneur d'en être le chef; aussi conduisit-il la même année en ce royaume les chevaliers de st. Antoine, que le duc son pere venoit d'instituer en Hainaut. Mais ce secours fut inutile aux chevaliers teutoniques, parce que les troupes des autres princes chrétiens n'étant point arrivées, l'on n'osa rien risquer contre les infideles, de sorte que le comte d'Ostrevant dut revenir en Hainaut sans avoir agi.

Ce jeune prince, à l'invitation du roi Richard, passa depuis en Angleterre pour assister à quelques fêtes, & se distingua dans les courses & dans les joûtes plus qu'aucun autre, jusques là qu'il obtint plusieurs prix de très-grande valeur, mais il porta trop loin sa complaisance pour la cour d'Angleterre, car il se laissa créer chevalier de l'ordre de la jarretiere, ce qui le rendit suspect au roi Charles VI, qui le crut être du parti de l'Anglois; il eut besoin, pour réparer cette faute, de toute l'adresse & de toute l'habilité du duc Albert son pere.

Guillaume de Baviere, étant enfin mort en démence, au château du Quesnoi, pendant le carême de l'an 1388 ou 89, fut inhumé en l'église des Cordeliers de Valenciennes; le duc régent se fit alors reconnoître souverain en Hainaut & en Hollande. Son inauguration se fit vers la fin de mars en Hollande, Zélande & Frise, & le 3 d'avril il fit son *entrée joyeuse* à Mons; d'où il se rendit peu après à Liege pour relever le comté de Hainaut de Jean de Baviere, son fils, nommé par Boniface IX à l'évêché de Liege.

Le relief se fit au chapitre de st. Lambert en présence de tous les seigneurs qui avoient assisté à l'entrée du nouvel évêque. Ceux qui servirent

Albert de Baviere.

de témoins furent Jean, sire de Moriamez, & de Bailloeul, Gautier de Rochefort, sire de Hanneffe & de Rouffi, Gilles Chabot, sire de Semeries, & Guillaume de Jardin.

Le comte Albert, après avoir perdu Marguerite de Brieg, sa femme, qui fut inhumée en la chapelle du palais de la Haye, près du maître autel, épousa en secondes nôces Marguerite de Cleves, dont il n'eut point d'enfants; mais ce prince, à son grand déshonneur, conçut dans un âge aussi avancé une passion si vive pour Adélaïde de Polgeest, qu'il entretint avec cette demoiselle un commerce des plus scandaleux, ce qui causa bien des troubles.

Cette maîtresse étoit devenue si puissante à la cour de la Haye que le comte Albert n'accordoit plus de graces que par son canal. Tous les parents & amis de la belle Polgeest furent bientôt promus aux premiers postes, & Jean d'Arkel, par son crédit, fut fait gouverneur & trésorier de Hollande. Tous ces seigneurs étoient de la faction des Cabeliaux. Les Hameçons, qui se voyoient négligés, & de plus méprisés ouvertement, quoique le comte leur eût des obligations essentielles, murmurerent beaucoup, & surent engager dans leur cause le comte d'Ostrévant, qui voyoit aussi avec beaucoup de chagrin qu'une maîtresse disposât de tout. Les Hameçons, se sentant soutenus, résolurent entre eux de sacrifier la favorite; & choisirent la nuit du 21 au 22 septembre de l'an 1390 pour l'exécution de leur dessein. Ils la percerent de plusieurs coups dans le palais de la Haye, immolerent à leur sureté Guillaume Keiser, maître d'hotel, qui s'étoit mis en devoir de la défendre, puis se retirerent en Hainaut auprès du comte d'Ostrevant. Le comte Albert cita les coupables à comparoître aussi-tôt, & sur leur refus, il les condamna tous à mort. Le comte

Albert de Baviere.

d'Ostrevant, dans le dessein d'adoucir les choses, se rendit à la Haye, accompagné de beaucoup d'Hameçons; mais cette démarche ne fit qu'ulcérer davantage l'esprit d'Albert, qui crut trop légerement, d'après ses fausses conjectures, & les rapports calomnieux des Cabeliaux, que son fils étoit à la tête des conjurés. Il le fit poursuivre par des gens de guerre & tous ceux de sa suite: le comte d'Ostrevant gagna avec peine le château d'Altena, où ses gens résolurent de se soutenir, mais ce prince ne voulant point se laisser enfermer dans une place, se retira à Breda, & de Breda à Bois-le-Duc toujours poursuivi, & ne s'y croyant point encore en sureté, il passa à la cour de France, où le roi lui fit l'accueil le plus gracieux.

Les seigneurs de Hainaut, de Zélande, de Hollande & de Frise, l'évêque & la noblesse de Liege, voyant la tournure de cette affaire, sur-tout l'acharnement de la plupart des Cabeliaux contre le comte Guillaume & les assiégés d'Altena, & craignant qu'on en vînt à de fâcheuses extrêmités, se rendirent à la Haye pour faire leur grace, & obtenir leur pardon; mais le comte Albert, comme un homme hébété par sa passion, ou plutôt, comme un furieux d'avoir perdu l'objet de ses folles amours, refusa de pardonner à son fils, n'en voulut point même entendre parler, & accorda seulement la vie sauve à ceux d'Altena. Mais ce qui ne put alors s'obtenir de bonne grace & par prieres, s'opéra par quelques paroles piquantes, & par quelques reproches.

Un roi d'armes ayant dit à dessein au comte d'Ostrevant, lorsqu'il étoit à table avec le roi, qu'un seigneur qui n'a point tous ses quartiers & toutes ses armes ne devroit point s'asseoir à la table du roi son maître; *quel compliment me faites-vous?* lui dit le comte d'Ostrevant avec émotion, *que me manque-t-il tant du côté maternel que paternel?*

Albert de Baviere.

Comte, reprit un autre roi d'armes, *Guillaume-le-Hardi, votre aïeul, ne mourut-il point en Frise ne perdit-il point ses armes & la vie contre les Frisons? Eh! qui s'est jamais présenté pour venger sa mort? Les Frisons ne se glorifient-ils point encore aujourd'hui de leur victoire?* Guillaume d'Ostrevant, se rongeant le cœur de dépit, quitte la cour de France avec précipitation pour aller communiquer au comte Albert, son pere, les reproches amers qu'on lui avoit faits à la table du roi.

Le comte Albert, sentant ce qu'on vouloit lui dire; qu'il falloit oublier des affaires de maîtresses & personnelles pour venger l'honneur de l'état & de la souveraineté si indignement traité par les Frisons, dit à son fils qu'il le recevoit en grace avec tous les Hameçons; qu'il eût à donner des preuves de son courage & de sa valeur; qu'il le nommoit chef de l'entreprise, & qu'il apportât tous ses soins pour que l'armée fût en état d'agir au mois d'août.

Le pere & le fils assemblerent les états de chaque province, pour leur exposer les motifs de la guerre qu'ils alloient entreprendre, & après un court exposé de leurs droits sur la Frise, & de la mort indigne de Guillaume d'Avesnes, dont le corps étoit encore au pouvoir des ennemis, ils les firent entrer tous dans leurs sentiments. La Frise, à la vérité, n'avoit jamais refusé de reconnoître les comtes de Hollande pour souverains, mais elle ne vouloit point être gouvernée par d'autres que par ses magistrats & par ses nobles, elle refusoit de recevoir aucun édit ou ordonnance de ces comtes, & ne vouloit point leur accorder d'autres subsides que de volontaires. Le comté de Hollande fournit pour cette guerre trente mille matelots, un très-grand nombre de troupes, & des sommes considérables; le Hainaut compta trente mille livres outre un très-beau corps de troupes qu'il

Albert de Baviere.

qu'il mit ſur pied, la ville de Valenciennes donna ſa quotité à part. La Zélande, qui avoit de fréquents démêlés avec les Friſons, arma puiſſamment, & ne le céda en zele à aucune autre province. L'on envoya auſſi dans les cours étrangeres pour en obtenir du ſecours. Le Bâtard de Vertain, nommé *Fier-à-Bras*, fut député en Angleterre, & les ſires de Ligne & de Jeumont Verchin en France. Peu s'en fallut néanmoins que la négociation n'échouât en ce dernier royaume, car des courtiſans mal intentionnés repréſentoient à Charles VI, que le comte d'Oſtrevant, ayant reçu l'ordre de la Jarretiere, devoit lui être ſuſpect; mais le duc de Bourgogne, qui ſe trouvoit préſent, ayant répondu que la bonne harmonie qui regnoit entre ce comte & ſon épouſe, étoit un lien bien plus fort pour le tenir attaché à la France, que l'ordre de la Jarretiere: pour l'en détacher, le roi paſſa outre & accorda cinq cents lances ſous la conduite de Charles, ſire d'Albert, & de Valeran de Luxembourg, comte de st. Pol. Le comte de Solmes amena des renforts d'Allemagne. Toutes ces troupes devoient ſe rendre à Enchuyſen pour le premier d'août, où l'on devoit les embarquer pour la Friſe.

Ceux de Hainaut, aux ordres du ſénéchal, ſire de Vertain, ayant pour maréchaux les ſires de Ligne & de Gomegnies, y arriverent des premiers. Quand toutes les troupes furent raſſemblées, l'on en fit le dénombrement, & l'on trouva qu'elles ſe montoient à cent quatre-vingt-trois-mille hommes. L'on embarqua cette armée prodigieuſe ſur quatre mille vaiſſaux & quatre cents frégates, & l'on arriva heureuſement à Kuinder, petite ville à l'embouchure d'une riviere de même nom ſur le Zuiderzée.

Les Friſons, qui ſe fioient ſur leur courage & ſur la ſituation de leur pays entrecoupé de ca-

Albert de Baviere.

naux, de marais & de digues, & plus encore sur l'impossibilité d'agir contre eux avec de la cavalerie, ne s'épouvanterent point d'un si grand armement; s'étant rassemblés au nombre de trente mille ils prirent la résolution de plutôt mourir que de subir le joug : alors s'étant partagés en trois corps, chacun de dix mille hommes, ils occuperent différents postes, à quelque distance l'un de l'autre, pour pouvoir se donner la main. L'un de ces corps s'avança pour empêcher le débarquement; mais dès qu'on l'apperçut, l'avant-garde se jetta dans l'eau, & gravit la digue le mieux qu'il fut possible, chaque homme ayant les armes au poignet. L'on se rendit maître de la digue, & les Frisons durent se retirer vers les leurs.

L'avant-garde se rangea alors en ordre de bataille le long de cette digue pour assurer la descente du reste de la flotte; le débarquement se fit sans aucun trouble, parce que l'ennemi n'osa revenir à la charge. L'on s'avança ensuite vers les Frisons qui s'étoient tous retirés en un marais entouré d'un grand & large fossé revêtu de terre. Pour aller à eux il falloit un pont, les Hollandois en firent un avec leurs lances & leurs piques, sur lequel ceux de Hainaut, qui composoient l'avant-garde, passerent les premiers; on prit alors les Frisons de front & en flanc, & l'on en fit un tel carnage qu'il en resta quinze mille sur la place, le reste se sauva le mieux qu'il put vers Stavoren; il n'y eut point ou presque point de prisonniers, car les Frisons avoient pour devise de mourir plutôt libre Frison, que de se soumettre à aucun prince, & si par hazard ceux de Hainaut en faisoient quelques-uns, les Hollandois les leur arrachoient des mains pour les mettre en pieces. Après cette victoire le comte d'Ostrevant se porta vers Stavoren, où l'ennemi, après avoir reçu plusieurs renforts, faisoit ferme. Il y eut une le-

Albert de Baviere.

conde bataille près de cette ville aussi sanglante que la premiere, & les Frisons y furent encore défaits. L'on pénétra ensuite dans le pays, & l'on s'empara de quantité de places dont le comté d'Ostrevant donna le Gouvernement à différents seigneurs Hollandois qui lui étoient restés attachés durant sa disgrace. Sur ces entrefaites il survint des pluies abondantes qui rendirent les chemins impraticables. Alors ce jeune héros, ne pouvant point subjuguer le reste du pays, ramena l'armée à Enchuysen, après avoir fait enlever d'Orden-Clooster le corps de Guillaume d'Avesnes, son aïeul maternel, qu'il fit enterrer aux Cordeliers de Valenciennes, lieu de sépulture de tous les comtes de la maison d'Avesnes.

Les Frisons étoient vaincus, mais nullement domptés; & comme le comte d'Ostrevant n'avoit mis à leur tête que des seigneurs du parti des Hameçons, ils en murmurerent, & se servirent de ce prétexte pour recommencer les hostilités. L'on savoit d'ailleurs en Frise que les finances du comte Albert étoient mal administrées; qu'il y avoit de la mésintelligence entre ce souverain & Jean d'Arkel, trésorier & gouverneur de Hollande, dont il exigeoit une reddition de comptes; & que la chûte de ce gentilhomme devoit entraîner celle de tous les Cabeliaux dont il étoit alors le chef. Là dessus les Frisons se mirent en campagne, recouvrerent beaucoup de châteaux, & eurent la hardiesse de former le siege de Staforen & de Dœkum. Le comte Albert étoit très-embarrassé, mais le comte d'Ostrevant & l'évêque de Liege lui procurerent des ressources, & remirent une nouvelle armée sur pied. Le comte d'Ostrevant, qui ne respiroit que les occasions de se signaler, rentre derechef en Frise, donne la chasse à différents corps qui osent lui disputer l'entrée, les défait à mesure qu'ils sont formés, &

Albert de Baviere.

nettoie toute cette partie de la Frise, qui est depuis le Zuiderzée, jusqu'à la Lauve; Groninghen & quantité d'autres villes reconnoissent de nouveau le comte Albert pour leur souverain, & Guillaume d'Ostrevant reçoit leur serment de fidélité au nom de son pere. La partie d'au delà de la riviere alloit être également subjuguée, si le comte Albert n'eût rappellé son fils, avec les troupes qu'il commandoit, pour maintenir son autorité contre Jean d'Arkel, qui n'avoit point eu honte de déclarer la guerre à son souverain, & de ravager beaucoup de territoires de Hollande & de Zélande. Guillaume d'Ostrevant, avant que de quitter la Frise, confia le gouvernement de plusieurs places conquises à des seigneurs du pays, pour ôter aux habitants tout prétexte de murmure & de plainte.

Jean d'Arkel, retiré dans ses terres, appella à son secours ceux de Gueldres, de Juliers & de Brabant, & l'on peut dire qu'il en eut un bon nombre. Il se fioit beaucoup en la bonté de Gorcum, ville à lui appartenant, qui passoit pour la plus forte du pays, & pour une place imprenable. Mais le comte Guillaume, avant que d'attaquer ses villes, se mit à ravager ses terres, y fit un dégat affreux, & se rendit maître de toutes ses possessions territoriales. Ce rebelle, qui n'osoit plus sortir de la forteresse de Gorcum, en conçut tant de dépit, qu'il osa envoyer un cartel de défi, que notre jeune héros accepta. Le siege de Gorcum fut arrêté, & le comte d'Ostrevant conduisit tellement les attaques, qu'il gagna les déhors, & fit brêche au corps de la place. Les assiégés, voyant bien que malgré leur bonne résolution & tout leur courage, la ville alloit être emportée d'assaut, demanderent à capituler, du reste se remettant à la clémence du vainqueur. Le comte Guillaume prit en effet le parti de la clémence.

Albert de Baviere.

Entre autres choſes il fut arrêté dans la capitulation que Jean d'Arkel demanderoit au comte Albert pardon à genoux, & à lui, Guillaume d'Oſtrevant, & que les drapeaux du vainqueur reſteroient plantés tout un jour ſur le château d'Arkel.

Cette guerre, qui parut alors éteinte, ſe ralluma depuis, mais le comte Albert n'en vit ni le commencement ni la fin. Ce prince mourut à la Haye le 12 décembre de l'an 1404, & fut inhumé auprès de Marguerite de Brieg, ſa premiere épouſe; ſa ſeconde, qui fut Marguerite de Cleves, lui ſurvécut. Le comte Albert eut de ſa premiere femme ſix enfants, trois fils & trois filles; Guillaume, l'aîné des enfants mâles, fut comte d'Oſtrevant, & ſon ſucceſſeur, Albert, qui étoit le ſecond, fut ſeigneur de Nubinghem, & mourut en la fleur de l'âge; Jean, le troiſieme, fut d'abord chanoine de la cathédrale de Cambrai, puis évêque de Liege. Catherine, l'aînée des filles, épouſa en premieres nôces le duc de Gueldres, & en ſecondes le duc de Juliers; Marguerite fut mariée à Jean de Bourgogne, comme il fut dit ci-devant, & mit au monde Philippe-le-Bon, qui unit les belles poſſeſſions des comtes de Hainaut au vaſte domaine de la maiſon de Bourgogne; Yolende fut accordée en mariage au prince Albert, duc d'Autriche, dont le petit fils, Maximilien, épouſa Marie de gogne.

Le comte Albert eut auſſi pluſieurs enfants naturels, mais l'hiſtoire ne fait mention honorable que de deux. En premier lieu, d'Adrien, qui fut tué à Papendrecht l'an 1418, en ſecond lieu, de Guillaume, qui, après avoir fait pluſieurs fois le voyage de la Terre Sainte, ſe fixa en Weſt-Friſe, où il obtînt pluſieurs ſeigneuries de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Le comte Albert eſt blâmé par tous les hiſto-

Albert de Baviere.

tiens pour avoir terni la fin de ses jours par un libertinage affreux, & pour s'être tellement laissé subjuguer par Adelaïde de Polgeest, sa maîtresse, laquelle ne cherchoit qu'à enrichir sa famille, que ne voyant plus que par ses yeux, il ne prenoit plus aucun soin de ses finances : delà il mourut si chargé de dettes, qu'à sa mort Marguerite de Cleves, sa veuve, vêtue d'un habit emprunté, & marchant devant son cercueil, renonça solemnellement à sa succession. Margueurite, comtesse de Flandre & duchesse de Bourgogne, en dut faire de même à la mort de Philippe-le-Hardi, son mari, qui mourut à peu près dans le même tems. Mais l'inconduite d'autrui ne justifie jamais nos égarements.

Le duc Albert acquit & incorpora au Hainaut, en 1390, la terre & seigneurie de Walcourt, l'avouerie de Silleriu & de Fontenelles qu'il avoit achetées de Guillaume, fils aîné du comte de Namur, en toute propriété & souveraineté.

Il réunit aussi au domaine la terre de Beaumont &c. Après la mort de Jeanne, fille unique de Jean de Hainaut, sire de Beaumont, mariée à Louis, comte de Soissons, seigneur d'Avesnes, de Chimay, &c. Elle n'avoit eu qu'un enfant de ce mariage qui la dévança au tombeau. Les terres d'Avesnes & de Landrecies retournerent à Jean de Blois, dit de Bretagne, & le seigneur de Moreul, qui venoit de la maison de Soissons, hérita de la terre de Chimay, qu'il vendit depuis à Jean de Croy.

Ce prince porta plusieurs ordonnances, dont deux ont été louées à l'envi par tous les écrivains ; la premiere regarde une somme de vingt mille florins que le Hainaut lui avoit accordée après le mariage de ses enfants, ce prince y déclare que ce subside est un don de la province purement gratuit, & qui ne peut tirer à consé-

Albert de Baviere.

quence pour la suite; l'autre est un octroi accordé au magistrat & conseil de la ville de Mons pour fossoyer où besoin étoit, afin de faire venir sur la grande place de cette ville des eaux vives, ce qui fut exécuté à la grande satisfaction des bourgeois, mais les aqueducs & autres ouvrages, ayant été détruits pendant les guerres de Louis XIV, jamais on ne les releva.

Il créa l'ordre des chevaliers de st. Antoine en 1382 lorsqu'il méditoit la croisade de Prusse; l'on n'y admettoit que des personnes de la plus haute distinction, il y avoit un connétable de l'ordre, un maréchal & d'autres officiers. Ces chevaliers portoient un collier d'or en forme de ceinture d'hermite auquel pendoit une béquille & une clochette.

Pour la défense de la ville de Mons, il y établit la confrairie de st. Sébastien, composée de soixante bourgeois, habiles & adroits à tirer de l'arc, & à lancer des dards. Cette confrairie s'éteignit vers la fin du dix-septieme siecle, & ses biens passerent à l'hôpital royal; nous l'avons vu se relever de nos jours, mais elle n'obtint cette grace qu'à condition de ne pas répéter ses biens.

Guillaume d'Ostrevant, son fils, établit celle de st. George, dans laquelle on n'admettoit que des gentilshommes & des chevaliers. Celle-ci s'éteignit tout-à-fait, & l'on ne connoit plus guere que la chapelle où les confreres s'assembloient.

Gerard d'Enghien, sire d'Havrez, fit venir à Mons des religieux de st. Antoine, ordre établi en France pour soulager ceux qui étoient atteints du feu sacré, ou feu de st. Antoine, espece de gangrene seche qui brûle insensiblement les membres du malade; ce seigneur, n'ayant pu leur procurer d'emplacement à Mons, leur donna l'hermitage & la chapelle de Barbefosse, dans les bois

Albert de Baviere.

d'Hâvrez. Le supérieur de ces religieux portoit la qualité de commandeur, & logeoit les pauvres pélerins qui visitoient la chapelle. Cette commanderie fut dotée en 1439, par Jean Wautier, & Saincte d'Ecaupont, sa femme, qui donnerent vingt bonniers de terre à certaines charges. En 1587 cette commanderie & ces biens passerent aux religieux de la compagnie de Jesus.

Béatrix Dupont, supérieure du Béguinage de Mons, fonda dans le même endroit un autre Béguinage pour neuf femmes ou filles dévotes, avec la clause que si ces Béguines venoient à s'éteindre, leur maison retourneroit au grand Béguinage; mais bien loin de s'éteindre, la ferveur s'introduisit tellement parmi ces filles, qu'un siecle après leur institution, elles solliciterent l'évêque de Cambrai de leur accorder la grace d'être admises à la profession solemnelle. Les chanoinesses de ste. Waudru, dames du lieu, ne voulurent point souffrir qu'il s'établît là de monastere ou couvent, & firent expulser celles d'entre les Béguines qui avoient fait l'émission des vœux de religion. Ce qui donna naissance à mille débats & procès fâcheux. La cause ayant été jugée en faveur du chapitre, l'on fit une convention particuliere par laquelle il fut arrêté que l'évêque de Cambrai iroit prendre les Béguines professes en leur ancienne maison pour les conduire processionnellement à celle où elles s'étoient retirées, sise en la rue des Juifs; telle est l'origine du couvent des Sœurs Noires. Les Béguines, qui n'avoient point fait de profession solemnelle, s'appellent Pauvres Sœurs, & vont soigner les malades parmi la ville.



Guillaume de Baviere, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, seigneur de Frise.

(Année 1405 à 1417.)

GUillaume de Baviere, connu jusqu'alors sous le nom de comte d'Ostrevant, succéda aux états d'Albert, son pere, en 1404, à l'âge de trente-huit ans. Ce prince, né en 1365, avoit épousé en premieres nôces la fille du roi Charles V, laquelle mourut fort jeune sans lui laisser d'enfants; il passa en secondes nôces, & fut accordé en 1485 à la princesse Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe-le-Hardi, de qui il eut, en 1401, une fille nommée Jacqueline, sans aucun enfant mâle.

Guillaume de Baviere fit son entrée solemnelle à Mons, le premier juin de l'an 1405, & l'on procéda à son inauguration les jours suivants; la même cérémonie se fit à Valenciennes le 22 juillet; & peu après dans les principales villes de Hollande, de Zélande & de Frise. Ce prince est le quatrieme comte du nom de Guillaume en Hainaut, & le sixieme en Hollande, Zélande & Frise.

Guillaume IV n'eut, pendant tout son regne, rien à démêler au sujet du Hainaut; mais il n'en fut point de même en Hollande, où les d'Arkel, ennemis jurés du comte Albert, son pere, reprirent les armes, & recommencerent, en 1405, les hostilités par la prise de Woudrichem. Guillaume IV, occupé à prendre possession de ses états, ne put parer à ce coup; mais dès que ce prince fut débarrassé, & eut assemblé son monde, il se mit à chercher ses ennemis, qui n'oserent plus sortir de leurs murailles; il ravagea leurs terres, prit leurs

Guillaume de Baviere.

châteaux, s'empara de toutes leurs seigneuries, & les contraignit de souscrire à un accommodement qui leur étoit très-désavantageux; ces seigneurs, pour se venger de leur souverain, vendirent la terre d'Arkel, en 1407, avec toutes ses dépendances, au duc de Gueldres, ce qui fut cause d'une seconde guerre entre le duc & Guillaume IV, qui ne fut terminée qu'en 1412. En vertu du traité de paix que l'on conclut alors, Guillaume IV eut en toute propriété la seigneurie d'Arkel, & la ville de Gorinchem ou Gorcum, à condition de payer au duc de Gueldres la somme de cent mille écus, monnoie de France; ce prince unit encore vers le même tems, au comté de Hollande, la ville & territoire d'Yselstein, avec beaucoup d'autres terres appartenantes aux seigneurs de la maison d'Egmont accusés d'avoir conspiré contre lui.

Le schisme général qui troubloit alors l'église, en ayant produit un particulier à Liege, Guillaume IV avoit dû, dans les mêmes circonstances où il agissoit contre le duc de Gueldres, mettre une autre armée sur pied, pour soutenir Jean de Baviere, son frere, qui en étoit évêque, & à qui l'on vouloit en substituer un autre. Ce prélat, qui avoit été placé sur le siege de Liege, à l'âge de dix-sept ans, gouverna ce diocese pendant cinq ans de suite, sans que personne trouvât à redire qu'il ne fût point entré dans l'ordre de prêtrise, en ayant obtenu dispense d'Urbain VI. Mais comme il s'étoit trouvé parmi les Liégeois, & qu'il se trouvoit encore alors des esprits inquiets, remuants & factieux, qui ne cherchoient que leur intérêt propre dans les troubles & le bouleversement de leur patrie, ils firent un crime à leur évêque de n'être point prêtre, de ne point se disposer à le devenir, & qu'il impétroit une seconde dispense quand le terme de la premiere étoit écoulé; ils se servirent de ce prétexte, & de la diversité d'obédience, pour allumer

Guillaume de Baviere.

dans leur pays une guerre des plus cruelles, & des plus funestes dont on ait jamais ouï parler.

Jean de Baviere, qui étoit toujours resté attaché aussi bien que le chapitre de st. Lambert à l'obédience d'Urbain VI & de son successeur Boniface, s'en détacha en 1403. Les mécontents, que l'on appelloit les *Haidrois*, c'est-à-dire les ennemis du droit *osores juris*, croyant entrevoir dans cette entreprise de leur prince un dessein bien prémédité de ne jamais recevoir la prêtrise, murmurerent bien haut & prirent les armes. Pour les appaiser, Jean de Baviere leur dit, qu'il n'avoit rien à se reprocher, encore moins, eux; puisque s'il n'étoit point dans les ordres, il en falloit moins accuser que le pape, qui l'en avoit dispensé; il ajouta que, quant à ce point de sa conduite, s'il étoit prêtre ou non, il n'en devoit rendre aucun compte à ses sujets, mais seulement au souverain pontife. Les Haidrois repliquerent que sa dispense étoit nulle, puisqu'il venoit de se soustraire de l'obédience de celui qui l'avoit dispensé, & là-dessus ils se porterent à tant d'excès que Jean de Baviere & tous ses partisans durent se refugier à Maestricht. Les gens de bien s'étant portés pour médiateurs, l'on avoit fait en 1405 un accommodement entre les Haidrois & l'évêque, aux conditions suivantes: 1°. Que Jean de Baviere se feroit consacrer évêque dans un certain tems qu'on lui prescriroit. 2°. Que les auteurs de la révolte seroient bannis de Liege. Jean de Baviere, pour éluder le terme prescrit, se remit avec tout son clergé sous l'obédience d'Innocent VII, pape de Rome, après s'être détaché de son prédécesseur, lui demandant une nouvelle confirmation de sa dispense. Les Haidrois, se voyant joués, exciterent alors une terrible sédition, car le gros du peuple se rangea d'autant plus promptement parmi les factieux, que Jean de Baviere n'ayant communiqué son def-

Guillaume de Baviere.

sein à aucun député ni magistrat des bonnes villes, l'on crut qu'il vouloit se rendre absolu, & opprimer la liberté publique. Jean de Baviere se vit alors dans la triste nécessité de transférer sa cour spirituelle à Maestricht, & le chapitre de st. Lambert l'y suivit. Les Haidrois, plus irrités que jamais, convoquerent une assemblée générale de la nation à Liege, où ils déclarerent Henri de Hornes, seigneur de Peruwez, protecteur du pays; & élurent évêque Thierri de Hornes, son second fils, archidiacre de Hasbaye, âgé de vingt ans. De toutes les villes du pays & diocese de Liege, Maestricht, St. Tron & Bouillon furent les seules qui ne consentirent point à cette étrange révolution.

Les rébelles députerent à Rome pour obtenir la confirmation de leur élu, mais le pape ne leur ayant rien accordé, ils s'adresserent pour la même fin à Pierre de Lune, pape d'Avignon, dit Benoit XIII, qui, ravi d'avoir les Liégeois pour adhérents, leur envoya de suite un légat, qui confirma Thierri de Hornes. De sorte qu'il y avoit deux évêques de Liege à la fois; l'un de l'obédience d'Innocent VII, & l'autre de celle de Benoit XIII.

Ces grands événements se passoient en 1408 précisément dans les circonstances où, comme nous avons dit, Guillaume IV étoit en guerre contre le duc de Gueldres. Jean de Baviere essaya de s'accommoder, mais comme il ne put trouver aucun moyen de pacification, & que les rebelles, pour surcroît de malheur, lui enleverent encore St-Tron, maltraiterent ceux de Bouillon, & se disposoient au siege de Maestricht, il vint alors implorer le secours de son frere, & celui-ci lui donna des troupes. Jean de Baviere, s'étant amusé à piller le long de la Sambre, eut bien du mal de gagner Maestricht, mais il n'y fut pas plutôt

Guillaume de Baviere.

rentré qu'il se vit assiégé dans les formes par le seigneur de Peruwez, dont l'armée montoit, dit-on, à soixante mille combattants.

Guillaume IV, qui avoit extrêmement à cœur de conserver l'évêché de Liege tout entier à son frere, déclara la guerre aux révoltés: mais comme il lui étoit impossible de mettre sur pied une armée aussi forte que la leur, il intéressa dans cette cause le duc de Bourgogne, son beau-frere. Le Bourguignon, quoique très-affairé à la cour de France, pour avoir assassiné le duc d'Orléans, frere du roi, & avoir avoué le crime, promit néanmoins de l'aider, & de venir incessamment à son secours avec ses meilleures troupes.

Le comte Guillaume se mit aussi-tôt en marche, côtoyant la Sambre: l'on distinguoit dans son armée Jean & Guillaume de Namur, le comte de Salmes, les seigneurs de Ligne, d'Enghien, d'Egmont, de Borsele, d'Havrez, de Jeumont, de la Hamaide, de Traseignies, les Burgraves de Leyde, de Monfort, & plusieurs nobles de Liege bannis par le protecteur & régent du pays. Au premier bruit de sa marche les bourgeois de Thuin, de Fosse, de Couvin, de Dinant, occupés près de Maestricht, abandonnerent le siege de cette ville pour aller défendre la leur, & leurs propres héritages. Cela n'empêcha point que Guillaume IV ne se rendît maître de Florennes, de Fosse, de Couvin, de Fontaine, de Marchiennes-au-Pont, de Jemieppe-sur-Sambre & de Thuin, après avoir intercepté toutes les communications par où celle-ci auroit pu tirer des secours; le comte pilla la plupart de ces places, & après les avoir mises hors d'état de se défendre, il s'avança vers Liege.

Le seigneur de Peruwez, étonné des progrès rapides du comte de Hainaut-Hollande, leva le siege de Maestricht le 21 septembre 1408, pour aller à sa rencontre, & lui livrer bataille, avant

Guillaume de Baviere.

s'étoit choisie, & conduisit ses gens au petit pas, les animant par ses gestes & par ses paroles, comme les principaux officiers le pressoient de se mettre à quartier, méprisant leur avis, ce prince courut se mettre à la tête du premier escadron, & donna le signal du combat par son cri ordinaire *Notre-Dame au duc de Bourgogne.* Alors il donna le premier dans le bataillon qu'il avoit en tête, & quand il vit les choses en train, il retourna à sa banniere pour veiller à tout, & faire agir chaque corps selon le besoin. Jamais choc ne fut plus rude que celui-là, les Liégeois en furent rompus & le désordre fut grand parmi eux; mais ayant eu le tems de se rallier, ils tomberent à leur tour sur la cavalerie bourguignone, & pénétrerent jusqu'à la banniere du duc, qui fut en très-grand péril: là ce prince fit des prodiges de valeur, frappant & abattant à grands coups d'épée tout ce qui osoit l'approcher. Tandis que cela se passoit au centre, Guillaume IV fit agir les archers & les arbalêtriers si à propos, qu'il reprit sur les Liégeois tout l'avantage qu'ils avoient remporté sur le duc de Bourgogne: l'action fut alors générale & les Liégeois furent rudement menés; mais ce qui fixa la victoire du côté des princes, ce fut l'arrivée du comte de Namur, qui, après avoir forcé les retranchements, & pris les Liégeois en queue avec les quatre cents hommes d'armes qu'il commandoit, entra dans leurs bataillons, foulant aux pieds des chevaux tout ce qu'il rencontroit, & mettant tout en désordre; le corps d'infanterie qui suit, assomme à coups de hache ou passe au fil de l'épée ces misérables renversés par terre sans leur donner le tems de se relever; les Hainuyers & les Bourguignons pressant aussi de leur côté, ce ne fut plus un combat, mais un véritable carnage: l'on ne fit presque point de prisonniers, & l'on ne désista de tuer que quand les

Guillaume de Baviere.

les princes virent qu'ils n'avoient plus rien à craindre des pitoyables restes d'une aussi florissante armée. Encore n'échapperent-ils point à la vengeance des vainqueurs; car Jean de Hornes, fils aîné du seigneur de Peruwez, étant sorti de Tongres avec dix mille hommes pour venir au secours de son pere, ne fut pas plutôt apperçu des ennemis, que ceux-ci, craignant de livrer un second combat aussi rude que le premier, se mirent à massacrer impitoyablement tout ce qu'ils avoient épargné; puis, s'étant rangés en ordre de bataille, ils attendirent de pied ferme ceux de Tongres, qui prirent la fuite après avoir vu le désastre des leurs. La cavalerie les poursuivit & les ayants atteint, avant qu'ils eussent pu rentrer à Tongres, elle en tua plus de deux mille.

Les vainqueurs passerent la nuit à Wihogne, & ce ne fut que le lendemain qu'ils connurent tout leur avantage; ils n'avoient perdu que cinq à six cents hommes, parmi lesquels il se trouvoit soixante & dix chevaliers; mais l'armée liégeoise étoit entierement défaite, le seigneur de Peruwez qui la commandoit, & Thierri de Hornes, intrus de Liege, son fils, furent trouvés parmi les morts se tenant par la main; l'on apporta à Jean de Baviere la tête de ce général au bout d'une pique, & celui-ci l'envoya à Maestricht pour marque de sa victoire. Outre l'intrus le seigneur de Peruwez perdit encore un autre de ses fils à la même bataille.

Les princes, après avoir fait mourir trois principaux des factieux qui étoient du nombre des prisonniers, marcherent vers Liege. A leur approche, les habitants sortirent de la ville pour implorer leur clémence. Ils livrerent encore quelques chefs des Haidrois & racheterent leur ville du pillage par une somme de deux cents vingt mille pieces d'or, dites à la fleur de lis. Puis se

Guillaume de Baviere.

tournant vers Jean de Baviere, ils le conjurerent de venir reprendre la régence du pays & le gouvernement du diocese, lui promettant fidélité & obéissance. Dès que cet évêque fut entré à Liege, il fit décapiter Jean de Sereing avec cent-vingt autres personnes, il ordonna de pendre un grand nombre d'autres à des gibets, & de précipiter du haut du pont des arches dans la Meuse vingt-six personnes, parmi lesquelles se trouvoient le légat de Benoit XIII & le suffragant de l'intrus, quant au chanoine Badou, contre lequel il étoit fort irrité, il le fit écarteler à Maestricht. Tant de cruautés & d'horreurs ne purent encore assouvir la barbarie & l'humeur sanguinaire de cet implacable prélat ; une armée entiere défaite & massacrée à Othey passoit à ses yeux pour rien; il fit faire dans tout son diocese de pareilles exécutions qu'à Liege; l'on ne voyoit par-tout que roues & Gibets, & des corps morts liés deux à deux nager sur la Meuse ou sur d'autres rivieres ; il consomma le dernier acte de cette sanglante tragédie par priver la ville de Liege de toutes ses franchises & privileges, & jetta au feu les bannieres des corps de métiers. Cette vengeance le fit surnommer Jean-sans-Pitié.

Tandis que cela se passoit, les vainqueurs s'étoient portés sur les hauteurs de la ville, où, par ostentation & pour effrayer encore davantage le peuple plongé dans la plus profonde douleur, ils faisoient montre de leurs forces. Ensuite, après avoir fait raser les fortifications des places, & donné ordre de remettre tous les écrits concernant leurs loix, franchises, coutumes, privileges & alliances entre les mains des députés à ce nommés à Mons, afin de les examiner pour terminer leur différend avec leur évêque ; ils se retirerent dans leurs états vers la fin d'octobre, emmenant avec eux cinq cents ôtages.

Guillaume de Baviere.

Les malheureux Liégeois attendirent long-tems le jugement de ces princes: enfin, s'étant rendus à Lille pour le 12 août 1409, l'on mit fin à leurs inquiétudes. Voici quelques points de cette fameuse sentence.

Les titres, privileges, loix, chartes, traités, alliances & accords faits par les villes de Liege entre elles ou en leur faveur seront remis entre les mains du duc de Bourgogne, pour rendre à ces villes ceux qu'il jugera à propos.

Il n'y aura plus de maîtres jurés & gouverneurs de métiers ou d'autres offices dans la ville & pays de Liege, & au-lieu de ces métiers les évêques de Liege nommeront tous les ans de nouveaux baillis, prévôts, maïeurs & échevins.

Les confrairies des métiers sont abolies.

Les évêques, chapitres, villes & pays de Liege ne feront jamais la guerre à la France, au duc de Bourgogne, aux comtes de Hainaut & de Namur, excepté seulement en faveur de l'empereur, lorsqu'il y sera lui-même en personne, comme aussi en faveur du roi de France.

Il sera fondé une église avec quatre chapelains & deux clercs au lieu ou s'est donné la bataille....

Les fortifications de Thuin, Fosse, Couvin & autres villes sur la Sambre, & aussi celles de Dinant seront entierement démolies, ainsi que les châteaux qui y sont, sans pouvoir les rétablir dans la suite.

L'on ne pourra bâtir aucunes forteresses dans le pays d'entre Sambre & Meuse.

Le pays de Liege paiera au duc de Bourgogne la somme de deux cent mille écus pour les frais de la guerre....

En cas que ceux de Liege n'exécutassent point ces articles ou ceux qui seront ordonnés par le duc de Bourgogne, ils encourront l'amende de deux cents mille écus d'or, qui sera partagée en

Guillaume de Baviere.

quatre parties égales entre l'empereur, le roi de France, le duc de Bourgogne & le comte de Hainaut.

Les villes du pays de Liege donneront leurs lettres scellées pour l'exécution de ces articles.

On leur rendit ensuite quelques écrits dont l'on tint une note exacte, mais on eut soin de soustraire tout ce qui étoit au désavantage du Hainaut, tel que l'acte d'inféodation de cette principauté, & sa mouvance de l'église de Liege. La dureté de ces conditions fut la premiere source de la haine implacable des Liégeois contre la maison de Bourgogne.

Pendant ce tems de trouble, les doyen & chanoines du chapitre de Lobbes vexés & inquiétés sans cesse par les gens de guerre, s'adresserent au comte de Hainaut pour pouvoir se retirer dans une de ses places fortes. Guillaume IV reçut favorablement leur supplique, & leur assigna la ville de Binch par lettres-patentes du 24 août 1409. Le chapitre s'y retira avec le corps de st. Ursmer, de st. Erme, de st. Amoluin, de st. Vulgise, de st. Théodulphe, de st. Abel, de st. Hydulphe, tous sept moines ou abbés de Lobbes, & de ste. Amelberge, épouse du comte Witger, religieuse de Maubeuge. Cette translation fut confirmée par Alexandre V en 1410, & ratifiée par Martin V. Les prébendes de ce chapitre sont à la collation du souverain pontife & de l'abbé de Lobbes; celui-ci nomme toujours un de ses religieux pour en occuper une; la place de doïen, qui est un des chapelains de la cour, se confere par le comte de Hainaut.

Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, fut le seul prince de sa maison qui ne se trouva point à la bataille d'Othey; l'on rapporte pour motif de sa conduite, qu'il avoit connoissance de certaine convention conclue & arrêtée entre Thierry de

Guillaume de Baviere.

Hornes, intrus de Liege, & Jean de Baviere, qui étoit content de lui résigner son évêché, si, avant la bataille, les Liégeois eussent voulu entrer en composition. Ce duc avoit épousé, le 17 juillet de la même année, la princesse Elisabeth, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gorlitz, niece des empereurs Wenceslas & Sigismond, qui lui apporta en mariage le duché de Luxembourg, le comté de Chiny & l'avouerie d'Alsace. Guillaume IV, le duc de Bourgogne, le comte de Namur & l'évêque de Liege assisterent aux nôces qui furent célébrées à Bruxelles avec beaucoup de pompe & de magnificence. Le duc de Bourgogne termina alors un différend qui subsistoit depuis longues années entre le duc de Brabant & Guillaume IV par rapport au douaire de la duchesse Jeanne, épouse en premieres nôces de Guillaume-le-Hardi tué par les Frisons, qui n'avoit jamais été payé; Buzelin veut que ce soit pour une somme de cent cinquante mille florins levés par le comte Albert de la cour de Brabant.

Le duc de Bourgogne ayant quitté Paris, où il donnoit la loi, pour secourir le comte de Hainaut-Hollande, son beau-frere, les Orléanois, dits aussi les Armagnacs, prirent le dessus pendant son absence. La reine, qui craignit alors qu'ils ne se rendissent maîtres de la personne du roi, le conduisit à Tours pour le mettre en lieu de sûreté; mais après la victoire d'Othey le duc retourna à Paris pour en chasser les Orléanois & y ramener le roi. Guillaume IV servit le duc de Bourgogne dans toute cette affaire, avec autant de zele, de cordialité & d'affection que celui-ci en avoit témoigné à son égard, & il est incroyable combien il se donna de mouvement pour ramener la paix entre les Bourguignons & les Armagnacs, pour réconcilier des cœurs ulcérés & déraciner de leurs esprits jusqu'à la derniere semence de division.

Guillaume de Baviere.

Tandis que Jean-sans-Peur (c'est ainsi que ce duc de Bourgogne est connu dans l'histoire) rassuroit les Parisiens par sa présence, Guillaume IV s'avança jusqu'à la ville de Chartres avec quatre cents gentilshommes pour servir d'escorte au roi. Ce comte parla d'accommodement à la reine & aux premiers seigneurs de la cour; déja même toutes les difficultés étoient levées, & la paix près de se conclure, lorsque la veuve du duc d'Orléans, princesse hautaine & vindicative, voyant que la maison de Bourgogne alloit triompher, en mourut de dépit; ce qui fit suspendre la conclusion de ce fameux traité de réconciliation, que tout le Royaume attendoit avec une impatience extrême.

Néanmoins, peu après le décès de cette princesse, l'on renoua les conférences, l'accommodement se fit, & les enfants du duc d'Orléans se réconcilierent avec Jean-sans-Peur, vers la fin de Mars de l'an 1410, dans la grande église de Chartres.

Sans parler des alliances que l'on arrêta & des autres précautions que l'on prit pour fomenter l'ouvrage de la paix, ce qui n'est point de notre sujet, nous ne pouvons passer sous silence, que l'on arrêta dès lors le mariage de Jean, duc de Touraine, second fils du roi Charles VI, avec Jacqueline, fille & unique héritiere de Guillaume IV. Le roi donnoit à son fils, en faveur de ce mariage, le comté de Ponthieu, les seigneuries de Crevecœur, de Mortagne & d'Arleux dont il forma le douaire de la future épouse. S'il arrivoit que le comte de Hainaut eût un enfant mâle, ce qui devoit exclure la princesse Jacqueline de la succession de son pere, en ce cas, elle devoit apporter en dot au duc de Touraine la somme de deux cents cinquante mille écus. Ce mariage ne s'effectua qu'en 1415, quand ils eurent atteint l'âge de puberté. Ce qu'il y eut alors de plus re-

Guillaume de Baviere.

marquable, c'eſt que nos ancêtres eurent ſoin d'inſérer dans le contrat nuptial tous les points du pacte inaugural, afin que le prince royal de France en promît dès lors l'obſervation, tant ils étoient jaloux de leurs privileges, & veilloient à ce que l'on n'y donnât aucune atteinte!

Peu après ces arrangements, le roi Charles VI, étant revenu en bon ſens, fit éclater toute ſon indignation contre Jean-ſans-Peur, il l'exila de ſa cour, & lui déclara la guerre, y étant pouſſé par ceux de la maiſon d'Orléans; il leva l'oriflamme contre lui, le regardant comme le plus dangereux ennemi de l'état; il convoqua le ban & l'arriere-ban, & ſe mit à lui enlever les places qu'il occupoit dans le cœur du royaume. Il reçut Compiegne à capitulation, ſe rendit maître de Soiſſons, & fit trancher la tête à Bournonville pour l'avoir défendue juſqu'à l'extrêmité. Le roi s'étant avancé juſqu'à St. Quentin, le duc de Brabant & la comteſſe de Hainaut accompagnés de deux cents chevaux s'y rendirent pour tâcher de fléchir l'eſprit de ce monarque courroucé, mais ils ne purent rien gagner; le dauphin, la reine & le duc de Bourbon étoient auſſi aigris que ce prince; ainſi la guerre continua. Sur ces entrefaites, deux à trois cents Bourguignons ayant dirigé leur marche par le Hainaut pour aller au ſécours de Jean-ſans-Peur, leur ſouverain, le duc de Bourbon, qui en eut avis, ſortit de la Capelle avec trois à quatre mille Armagnacs, pourſuivit ce détachement, &, l'ayant joint au pont de Merbes-ſur-Sambre, lui enleva ſes bagages. Les Bourguignons, qui gagnerent au pied du côté de Bruxelles, pourſuivis des François juſqu'à Halle, échapperent enfin à leurs ennemis. Les François, mécontents d'avoir manqué cette proie, ſe dédommagerent ſur les payſans du Hainaut, auxquels ils firent beaucoup de mal; ce qui irrita

Guillaume de Baviere.

beaucoup Guillaume IV qui se trouvoit alors en Hollande.

La comtesse de Hainaut qui n'avoit rien plus à cœur que d'assoupir cette guerre, & le duc de Brabant, son frere, allerent derechef trouver le roi à Peronne; mais ce prince, toujours inexorable, ne fit aucun cas de leurs prieres, ni de leurs instances les plus pressantes; au contraire il résolut de pousser le duc à toute outrance, & de lui confisquer toutes ses terres. L'armée royale eut ordre de former le siege d'Arras; de son côté Jean-sans-Peur rassembla toutes ses forces pour faire échouer cette entreprise; mais ce fut moins à ces précautions qu'à un coup tout particulier de la Providence qu'il fut redevable d'avoir arrêté les progrès de ses ennemis; car le roi retomba dans son mal, ce qui fut cause que le siege tourna en longueur. La comtesse de Hainaut-Hollande saisit cette occasion pour parler derechef d'accommodement, & elle eut la satisfaction cette troisieme fois de voir ses vœux accomplis. La paix se fit à Senlis en 1414, & fut publiée par-tout le royaume. Le comte & la comtesse de Hainaut, le duc de Brabant, le duc de Lorraine, l'évêque de Liege, le comte de Namur, le comte de Savoie & les députés des états de Flandre intervinrent au traité, & durent jurer sur les saints évangiles de le garder inviolablement.

Le comte Guillaume, qui avoit sujet d'être mécontent de la conduite du duc de Bourbon pour avoir saccagé quelques cantons du Hainaut en poursuivant les Bourguignons, fut dédommagé par le roi. Ce monarque lui promit cent mille écus, & lui assigna les aides de la ville d'Amiens jusqu'à ce que la remise de cette somme lui e[illegible] été faite. C'est après cette satisfaction que l'[illegible] procéda à la célébration des noces du duc [illegible] Touraine avec la comtesse Jacqueline.

Guillaume de Baviere.

La guerre s'étant rallumée, en 1415, entre la France & l'Angleterre, l'on vit tous les princes, qui étoient intervenus à la pacification de Senlis, voler à l'envi au secours de Charles VI. Les armées, s'étant rencontrées vers Terouenne, en vinrent aux mains près du village d'Azincourt; mais les François, pour s'être crus vainqueurs avant que de combattre, furent entierement défaits. Toute leur noblesse y périt ou fut faite prisonniere de guerre; le duc d'Alençon, l'amiral de Dampierre, le conétable d'Albret, le duc de Bar, le maréchal de Boucicaut, le comte de Nevers & le duc de Brabant, son frere, furent trouvés parmi les morts; le Hainaut perdit beaucoup de gentilshommes, entre autres, Jean de Werchin, sénéchal, Jean de Croy & son fils Archambaut; Jacques d'Enghien, seigneur de Fagnolles, Jean de Belœil, Robert & Charles de Montigny; les seigneurs de La Hamaide, du Quesnoy, de Jeumont, de Chin, de Pottes, du Chasteler, Simon d'Havrez, Jean de Grez, Alemand d'Escaussines, Guillaume de Waudripont, Arnould d'Audregnies, Philippe & Henri de Lens, Lancelot de Rubempré, Pierre, Jean & Lancelot de Noyelles; Aubert de Merbes, Louis de Vertaing, &c. Outre cela plusieurs furent conduits prisonniers en Angleterre, du nombre desquels furent le seigneur de Ligne & son fils aîné; le seigneur de Noyelles & son fils Baudo, avec d'autres de moindre considération.

Sur ces entrefaites le dauphin de France étant mort empoisonné, Jean, duc de Touraine, gendre de Guillaume IV, & neveu de Jean-sans-Peur, devenoit dauphin. Les François néanmoins, fondés en quelque sorte à croire que ce nouveau dauphin seroit tout dévoué à la maison de Bourgogne, refusoient de le reconnoître en cette qualité; le duc d'Anjou & les Armagnacs sur-tout vouloient faire

Guillaume de Baviere.

ordre d'arrêter ce comte prisonnier, & il n'échappa des mains de ses gardes qu'en feignant d'aller faire ses dévotions à st. Maur des Fossés: car ayant alors profité du moment où il n'étoit point observé, il regagna Compiegne avec précipitation lui troisieme. En y arrivant, ô surprise, ô crime! Il trouve le dauphin empoisonné. Dès qu'il lui eût fait faire des obseques, il se hâta de quitter le voisinage d'une cour où les plus grands crimes se commettoient impunément, & où la trahison, la perfidie étoient devenues comme à la mode. En se rendant en ses états, il passa par Douai pour informer Jean-sans-Peur des dispositions des Orléanois, & sur-tout du duc d'Anjou, roi de Sicile, l'un des plus méchants princes de son siecle, que l'on soupçonna toujours d'avoir été le principal auteur de la mort du dauphin.

Le comte Guillaume reconduisit avec lui sa fille Jacqueline, qui n'avoit encore que seize ans, & qui n'avoit point eu d'enfant du dauphin. Ce prince, qui se voyoit déja d'un certain âge, & d'une santé chancelante, chercha un autre mari à sa fille, & jetta les yeux sur Jean de Brabant, fils aîné du duc Antoine tué à la bataille d'Azincourt: il fit faire quelques ouvertures à la cour de Brabant, mais il n'eut point la consolation de conduire ses projets à leur point de maturité; il en laissa l'exécution à ses fidelles ministres & aux grands de l'état, à qui il témoigna combien il avoit cette affaire à cœur. Pour lui, il ne pensa plus qu'à souffrir avec courage & résignation les douleurs aiguës que lui causoit l'ulcere de sa jambe extrêmement aigri par les fatigues de son voyage en France. Le chirurgien dut rouvrir cette plaie, & y travailler, ce qui lui occasionna une fievre violente qui le conduisit au tombeau. Guillaume IV mourut le 31 mai 1417, en son château de Bouchain, à l'âge de 52 ans, ayant survécu à

Guillaume de Baviere.

ſon gendre près de deux mois, car le dauphin étoit mort le 4 d'avril. Son corps fut porté à Valenciennes, & enterré dans l'égliſe des Cordeliers auprès des comtes de la maiſon d'Aveſnes, ſes ancêtres maternels.

Ce prince fut un des plus grands & des plus accomplis de ſon ſiecle : il étoit d'une belle taille, d'un port majeſtueux & d'une conſtitution forte & vigoureuſe ; il avoit de l'eſprit, du jugement, connoiſſoit ſes vrais intérêts & ceux de ſes voiſins, ſavoit conduire adroitement les affaires, & aimoit la juſtice ; du côté du cœur, il étoit civil, affable, gracieux, libéral & bienfaiſant envers ſes amis & ceux qui avoient l'honneur de l'approcher ; mais terrible contre ſes ennemis & contre ſes ſujets rebelles : la conduite qu'il tint à l'égard des Liégeois, dont les affaires étoient totalement ruinées par la journée d'Othey, & envers les ſeigneurs d'Egmont, qu'il exila de toutes ſes terres, parce qu'ils étoient accuſés d'avoir voulu le livrer au duc de Gueldres, lorſqu'il étoit en guerre contre lui, en eſt une preuve convaincante ; nous ne pouvons auſſi diſſimuler qu'il eut les vices de ſon ſiecle, c'eſt-à-dire, qu'il fut galant & corrompu dans ſes mœurs, & qu'outre la princeſſe Jacqueline, ſa fille légitime, il eut auſſi quatre enfants naturels, à qui l'on procura des établiſſements convenables : 1°. Evrard fut ſeigneur de Hoocwoude en Weſtfriſe. 2°. Louis, ne fit point maiſon, étant mort en bas âge. 3°. Béatrix, fut mariée en premieres nôces à Philippe Vandorp, chevalier, duquel elle n'eut point d'enfants, & en ſecondes à Jean de Wœrden, ſeigneur de Vliet. 4°. Agnès, l'une des plus belles créatures de ſon tems, épouſa Jean de Salins. Salins eſt une ſeigneurie conſidérable en Franche Comté dont ce gentilhomme étoit propriétaire.

Guillaume de Baviere.

Malgré ses déréglements le comte Guillaume fut toujours solidement attaché à la religion. L'empereur Sigismond, qui avoit extrêmement à cœur la célébration du concile de Constance pour éteindre le schisme, & pour cela, étant nécessaire que tous les princes de la chrétienté fussent en paix, pria ce comte de l'aider de ses conseils : celui-ci fut d'avis de passer en Angleterre afin de porter le roi à faire sa paix avec la France ; il alla au devant de l'empereur, qui étoit descendu par le Rhin jusqu'à Dordrecht. Delà ces deux princes se rendirent en Angleterre, où, après avoir demeuré quarante jours sans pouvoir venir à bout de leur dessein, le comte Guillaume dit au roi en partant que s'il ne vouloit point s'accommoder avec la cour de France pour le bien général de la chrétienté, il se joindroit à ses ennemis. Le concile de Pise, qui fut le prélude de celui de Constance, s'étant célébré sur ces entrefaites, Guillaume IV y envoya pour députés, Jean, abbé de st. Ghislain, professeur en théologie ; Thomas de Frasne, chevalier, & Jean Rhegeflietre, écolâtre du chapitre de Leuze & licencié en droit.

Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, l'un des plus illustres prélats & des plus grands docteurs de son tems, qui fit embrasser la voie de cession du pontificat aux peres du concile de Constance, comme étant la voie la plus courte & la plus sûre pour extirper le schisme, qui mérita l'honneur de présider à la cession qui suivit la fuite de Jean XXIII ; qui se rendit à jamais célebre dans le diocese de Cambrai, par des ordonnances contre les prêtres concubinaires, en renouvellant contre eux les peines canoniques & privant les réfractaires du fruit de leurs bénéfices, contribua beaucoup à étendre le culte du Saint Sang, dévotion qui attire annuellement un grand concours de

Guillaume de Baviere.

monde au bois Seigneur-Isaac; car, comme il étoit difficile à admettre de nouveaux miracles, à moins qu'ils ne fussent appuyés sur de bonnes preuves; les précautions qu'il prit pour vérifier celui qui arriva au commencement de son épiscopat, lui donnent toute la certitude que l'on peut raisonnablement desirer, & le mettent à l'abri de la critique la plus sévere. Voici le fait: Isaac, seigneur de Haut-Itre, propriétaire du bois qui domine la ville de Nivelles du côté du septentrion, ayant accompagné Godefroid de Bouillon, lorsque ce fameux héros partit pour la conquête de la Palestine, eut le malheur de tomber entre les mains des Sarrasins, & d'être jetté dans une étroite prison; mais en ayant été délivré d'une façon toute extraordinaire, il fonda depuis dans le bois, dont il étoit propriétaire, une chapelle & quelques messes à y décharger par semaines, afin de témoigner par-là au Tout-Puissant sa reconnoissance pour le bienfait inestimable d'avoir contre toute attente recouvré sa liberté. Pierre Ost, curé de Haut-Itre, au commencement du quinzieme siecle, chargé de célébrer ces messes, par une négligence extrême, replia le corporal après la communion, tandis qu'il restoit encore sur ce corporal une parcelle notable. Quelques jours après, s'étant rendu en la même chapelle pour y dire de nouveau la messe, il vit cette parcelle, lorsqu'il déplioit le corporal à l'offertoire, toute teinte de sang, & ce qui le frappa davantage, ce fut de voir qu'il en découloit encore, & que ce sang étoit aussi vif, aussi vermeil, aussi naturel, que s'il eût découlé d'un corps vivant. Ce prêtre, saisi de frayeur, prêt de tomber par terre de défaillance, fut encouragé par Jean de Huldeberghe, seigneur du lieu, à achever la messe; car ce gentilhomme, voyant le saisissement du curé, s'étoit approché de l'autel. Le Curé

Guillaume de Baviere.

replia le corporal en sept, en prit un autre & acheva le st. sacrifice. La messe finie, les assistants, impatients de savoir ce qui étoit arrivé à leur pasteur, s'approcherent de l'autel. Le curé leur montra le corporal avec la ste. parcelle, d'où il découloit encore du sang, & leur déclara comment & par quelle faute cette parcelle s'étoit trouvée dans le corporal. L'on peut juger de la sainte frayeur de toutes ces personnes: mais ce qui les surprit encore davantage fut de voir ce linge assez grossier, & replié en sept, percé de deux côtés & le sang gagner à vue d'œil; il ne stata que quand la tache fut de la grandeur à peu près d'un écu de six francs. Le bruit de ce prodige se répandit incontinent par-tout; Pierre d'Ailly, qui en fut d'abord averti, ordonna à Jean Correman, curé de Halle, & doyen de chrétienté, d'apporter ce corporal à Cambrai. Cet évêque le garda deux ans, pour voir si la tache de sang ne s'effaceroit point à la longue, comme il arrive ordinairement; puis voyant que le sang conservoit toujours sa couleur naturelle, il lava le corporal d'abord avec de l'eau, puis avec du vin, & la troisieme fois avec de la lessive, mais le sang resta toujours vermeil. L'évêque, admirant la toute puissance de Dieu, vouloit retenir le corporal pour en honorer son église cathédrale, mais il le rendit à la priere du seigneur de Haut-Itre, pour être remis à la chapelle où le miracle étoit arrivé, & il accorda, en 1411, des indulgences & des graces spirituelles à tous ceux qui viendroient en certains tems de l'année visiter cette ste. relique: quand ce prélat fut créé légat *à Latere* pour la Basse-Allemagne & les Pays-Bas, il fit faire, selon la louable coutume de la cour de Rome, des informations publiques & générales par des personnes de considération pour constater d'autant mieux le fait miraculeux, & il accorda alors de plus grandes graces

Guillaume de Baviere.

graces spirituelles qu'auparavant.... Ses lettres munies du sceau de sa légation apostolique en date de l'an 1413, la quatrieme année du pontificat de Jean XXIII, se conservent avec soin au prieuré du Bois-Seigneur-Isaac.

Revenons à Guillaume de Baviere. Ce prince mit à exécution le dessein que Guillaume-le-Bon avoit eu de porter le nombre des échevins de Mons à dix pour expédier les affaires du chef-lieu avec plus de facilité & de célérité, aussi bien qu'avec plus de droiture & de connoissance; car, comme le dit ce prince, dans les lettres expédiées à ce sujet en 1406, plusieurs d'entre eux s'appliquoient beaucoup plus à leurs affaires domestiques qu'à celles du public, ce qui excitoit les plaintes & les murmures du peuple. Pour donner plus d'essor & d'activité à ce tribunal, il ordonna que tous les samedis il ne s'occuperoit uniquement que des affaires du chef-lieu, c'est ce qui a donné lieu à cette façon de parler triviale *plaidoyer du samedi*.

Cette augmentation n'ayant point encore rempli les vœux du peuple ni l'attente de ce prince; il leur donna, en 1409, deux avocats pour adjoints avec titre de conseillers assesseurs, & un greffier.

Le même prince donna deux fameuses chartes l'an 1410: l'une est générale, & concerne toute la province; l'autre est particuliere & ne regarde que le chef-lieu de Mons: toutes deux furent portées pour le redressement des abus & des mauvaises coutumes qui, la plupart, avoient régné jusqu'alors: les filles, par exemple, dans le ressort du chef-lieu étoient privées de tout droit de succession ès héritages de main-ferme, ce qui occasionnoit beaucoup d'inconvénients & de grands scandales.

Sous le même regne la noblesse prétendoit être

Guillaume de Baviere.

exempte de certains droits affis fur les denrées & les comeftibles ; elle alléguoit en fa faveur la coutume & les anciennes franchifes ; mais les exacteurs des deniers publics, gens, qui d'ordinaire ne refpectent rien, les moleftoient beaucoup & prenoient de force ce qu'ils ne pouvoient avoir de gré : Guillaume IV mit fin à ces vexations & tracafferies continuelles, en déclarant : 1°. Que les chevaliers n'étoient point fujets aux droits de tonlieux & de maltôtes, conformément aux franchifes, mais que s'ils envoyoient de leur hôtel des grains au marché pour y être vendus, ils paieroient le droit de hallage.

2°. Que quand ils achetoient du vin en cercle aux étapes de la ville pour mettre en cave ils étoient également exempts des maltôtes, mais non point quand ils le prenoient en menu débit chez le marchand.

3°. Que les eccléfiaftiques, abbayes, couvents & monafteres jouiroient auffi des mêmes privileges.

Les fondations pieufes furent rares fous ce comte. L'on érigea néanmoins l'hôpital st. Jacques à Maubeuge, lequel a pour fondateurs Nicolas de Haignon & Jeanne Potreffe, fa femme. Le prieuré du Bois-Seigneur-Ifaac date de l'an 1405; ce fut une fuite du miracle dont nous avons parlé plus haut; car Jean Huldeberghe, feigneur de Haut-Itre, voyant que les fideles venoient en foule de tous côtés pour vifiter la fainte chapelle & s'y acquitter des devoirs de religion, fe rendit à Sept-Fontaines, monaftere de l'ordre de st. Auguftin, dans la forêt de Sogne, & en prit deux religieux avec un frere laïque pour deffervir la dite chapelle. Pierre d'Ailly érigea d'abord cette maifon naiffante en prieuré, qui dans la fuite devint très-floriffant & fort opulent, mais il fut prefque ruiné dans les révolutions des Pays-Bas ; il eft de la congrégation de Windesheim, laquelle a toujours été des plus régulieres.



Jacqueline de Baviere, comtesse de Hainaut, Hollande, Zélande & dame de Frise.

(Année 1417 à 1436.)

JAmais comtesse de Hainaut n'eut de plus glorieux aspects que Jacqueline de Baviere ; elle comptoit parmi ses aïeux des empereurs, des rois, une longue suite de ducs & de comtes qui avoient rempli l'Europe de la gloire de leur nom & de l'éclat de leurs vertus ; mais jamais princesse ne fut ni plus tracassée ni plus malheureuse ; & ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ce qu'elle avoit de plus cher au monde, je veux dire ses époux & ses plus proches parens, furent la cause de tous ses malheurs.

Jacqueline de Baviere fut mariée quatre fois, & à peine eut-elle un mari. Le premier époux qui lui fut donné, ce fut Jean de Touraine, dauphin de France, qui mourut empoisonné, & dont elle resta veuve à l'âge de seize ans : le deuxieme fut Jean, duc de Brabant, dont elle se sépara, & avec lequel elle fut en guerre tant qu'il vécut ; le troisieme fut le duc de Glocestre, frere du roi d'Angleterre, avec lequel elle attenta mariage du vivant du duc de Brabant, mais dont elle dut se séparer, le pape ayant déclaré que son mariage avec le Brabançon étoit valide : le quatrieme fut François de Borselle, gentilhomme Hollandois, qu'elle épousa en secret ; mais dont elle ne put jouir qu'après avoir cédé tous ses états & presque tous ses revenus à Philippe-le-Bon, son héritier légitime au défaut d'enfant.

Outre le duc de Brabant, son époux, & Philippe-le-Bon, son cousin Germain, cette prin-

Jacqueline de Baviere.

cesse eut encore un plus dangereux & plus redoutable ennemi en la personne de Jean de Baviere, évêque de Liege, son oncle paternel; cet insigne prélat, qui avoit fait couler des ruisseaux de sang & exercé des cruautés inouïes pour se maintenir sur son siege, le quitta pour contracter mariage, & ensanglanter les états de sa niece, tels sont les événements que nous allons transmettre à la postérité en décrivant la vie de Jacqueline de Baviere.

Guillaume IV étant mort le 31 de mai l'an 1417, ses sujets n'eurent rien plus à cœur que de lui rendre les derniers devoirs. Dès que les obseques eurent été célébrées, comme il est d'usage, l'on procéda de suite à l'inauguration de Jacqueline, sa fille & unique héritiere; cette princesse après avoir pris possession du Hainaut se rendit en Hollande pour le même sujet, mais l'on dut différer la cérémonie jusqu'à ce que certains troubles fussent appaisés.

Les dissentions qui déchiroient alors la Hollande, étoient fomentées par les seigneurs de la maison d'Egmont, privés de leurs biens par Guillaume IV. Ces factieux n'eurent pas plutôt appris sa mort qu'ils firent des troupes & s'approcherent de la ville d'Yselstein, où ils avoient des intelligences secrettes; ils y entrerent de nuit par une porte qu'on leur livra, & s'en rendirent maîtres. Quelques seigneurs affectionnés au service de leur souveraine, entre autres Valeran de Brederode & Jean de Montfort marcherent avec une petite armée, composée en grande partie des habitants d'Utrecht & d'Amersfort, pour reprendre cette ville, l'exemple de ces braves seigneurs fut aussi-tôt imité par la plupart des villes, dont les troupes arriverent au camp quatre jours après qu'Yselstein avoit été bloquée; ce qui fit que l'on forma le siege en regle.

Jacqueline de Baviere.

Les deux d'Egmont, effrayés de voir tant d'ennemis rangés en si peu de tems contre eux, songerent sérieusement à leurs affaires; après avoir employé les bons offices d'un certain seigneur, ils signerent un accommodement par lequel il étoit réglé que tous les bannis sortiroient du pays, que les deux d'Egmont remettroient la ville & le château d'Yselstein entre les mains de la comtesse Jacqueline, que tous les habitants se remettroient sous son obéissance & lui jureroient fidélité, aussi bien que les enfants depuis l'âge de treize ans. La comtesse Jacqueline étant arrivée sur ces entrefaites au camp, remercia ses fideles sujets de leur zele & de leur attachement à son service; elle donna pour récompense à ceux d'Utrecht la ville d'Yselstein, & ceux-ci la détruisirent comme étant nuisible à leur commerce. Tout ceci se passa dans le courant du mois de juin.

Le jeune duc de Brabant, qui n'excédoit point l'âge de quinze ans, ayant appris les dernieres volontés du feu comte de Hainaut, s'étoit rendu d'abord à Gand pour conférer sur ce mariage avec Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, comte de Flandre, son oncle paternel, & le résultat de leur entrevue fut de prier la comtesse Jacqueline de convoquer une assemblée générale à Bervliet pour conclure & arrêter définitivement cette grande affaire. Les princes & princesses de la maison de Bourgogne, le duc de Brabant, la comtesse Jacqueline & même Jean de Baviere s'y étant rendus avec une suite nombreuse, applaudirent beaucoup au dessein du feu comte Guillaume, & le jugerent très-convenable; il n'y eut que Jean de Baviere qui ne voulut point y entendre; il allégnoit pour raison que sa niece & le duc Jean n'étoient point encore en âge, d'ailleurs que l'on se flattoit en vain d'obtenir dispense de mariage pour enfants de frere & de sœur. Pour avoir son consen-

Jacqueline de Baviere.

tement il fallut que la comtesse Jacqueline s'engageât à lui payer exactement tout ce que le comte Albert & le feu comte Guillaume lui avoient promis, & ajoutât des offres très-avantageuses à ces promesses. Jean de Baviere ayant enfin donné son consentement, quoique malgré lui, l'on célébra les fiançailles le premier d'août, avec promesse de contracter mariage dès que l'on auroit obtenu les dispenses nécessaires, & l'on mit une mulcte considérable à celui des deux époux qui résilieroit.

Le duc & la comtesse envoyerent séparément des députés au concile de Constance pour être relevés par les Peres de leur empêchement; Jean de Baviere envoya pareillement une personne affidée pour traverser leur dessein & pour représenter que lui Jean de Baviere, en qualité d'oncle paternel de la princesse, supplioit les Peres de faire attention que les deux époux ne se convenoient point, & qu'outre l'empêchement de consanguinité au deuxieme degré, ils n'étoient point en âge de contracter ni de disposer d'eux-mêmes, & pour donner plus de poids à ses représentations, il engagea l'empereur Sigismond à les appuyer de tout son crédit; ce qui fit que la demande des postulants fut rejettée. Le duc Jean ayant reçu avis de ce qui se passoit, donna de nouvelles instructions à ses députés, leur ordonnant de s'adresser directement au pape, puisqu'il y en avoit un d'élu, & ces députés seconderent les vues de leur maître autant qu'il étoit en eux, & conduisirent toute cette affaire avec toute l'habileté possible.

Après l'assemblé de Bervliet Jean de Baviere leva enfin le masque & manifesta ses vues ambitieuses. (1) Il entretenoit depuis long-tems des

(1) Voyez la grande chronique de Hollande, &c. Et *Annales Hollandiæ*, par Vossius, *libro XVI.*

Jacqueline de Baviere.

correſpondances avec les principaux ſeigneurs du parti des Cabeliaux, qui ſous le regne précédent n'avoient eu aucune part à l'adminiſtration des affaires; après leur avoir fait enviſager qu'ils ne devoient point s'attendre à être mieux traités ſous le gouvernement de ſa fille que ſous celui du pere; que cette princeſſe étant fort jeune, ſans aucune expérience, ſe laiſſeroit dominer par les Hameçons, qui diſpoſeroient de tout à leur gré; que l'on ne pouvoit prévenir de tels maux, qu'en mettant la princeſſe en curatelle; que vu ces circonſtances, il falloit ſans héſiter le choiſir, lui Jean de Baviere, pour régent du pays, & lui confier la garde-noble de la princeſſe. Là deſſus les Cabeliaux inviterent Jean de Baviere à ſe rendre ſans aucun délai en Hollande, & celui-ci répandit des manifeſtes par toutes les villes pour les engager à le reconnoître comme régent du pays & tuteur de ſa niece. Entre autres raiſons il leur alléguoit qu'il ne cherchoit que le bien-être de cette jeune princeſſe, & la bonne adminiſtration de ſes états; qu'il étoit inutile de penſer à ſon mariage avec le duc de Brabant, vu que les Peres de Conſtance n'accorderoient jamais diſpenſe dans un degré auſſi proche: après avoir ainſi diſpoſé les eſprits, il convoqua les états du pays à Schonoven. Dans cette aſſemblée il y eut de vifs débats entre les Hameçons & les Cabeliaux: les premiers voulant que la princeſſe entrât en la jouiſſance de ſes biens patrimoniaux de Hollande & de ſes annexes de la même maniere dont elle avoit pris poſſeſſion du comté de Hainaut, où les états n'avoient formé aucune oppoſition; les ſeconds faiſant valoir quantité de raiſons pour la mettre en curatelle; mais la comteſſe Jacqueline s'étant rendue à Schonoven, & ayant péroré elle-même ſa cauſe, fit taire les Cabeliaux & diſſipa cette aſſemblée tumultueuſe.

Jacqueline de Baviere.

Comme la faction des Hameçons étoit incomparablement plus nombreuse que l'autre, & répandue dans presque tous les endroits considérables, Jacqueline fut reconnue comtesse, & toutes les villes lui prêterent serment de fidélité après qu'elle eut juré la conservation de leurs privileges.

Les Cabeliaux s'étant retirés à Dordrecht, où ils étoient, sans contredit les plus forts, ils déclarerent Jean de Baviere ruward ou régent de Hollande, & inviterent toutes les villes à entrer dans leurs vues.

Ces dissentions domestiques occasionnerent une guerre civile, & Jean de Baviere fut le premier à commettre des actes d'hostilités. Il commença par rappeller tous les exilés & les rétablir en leurs biens. Jean d'Egmont parut aussi-tôt à main armée & se rendit maître de Gorcum, qu'il remit à Guillaume d'Atkel, son allié, malgré le traité de paix de l'an 1412; mais il ne put s'emparer du château où le gouverneur de la ville s'étoit retiré avec sa garnison. La comtesse Jacqueline s'avança avec ses fideles Hameçons & le brave Valeran de Brederode pour réprimer l'audace de ses fiers ennemis; dès qu'elle eut été reçue dans le château, où elle ne rentra que par eau, elle fit foudroyer les remparts de la ville & en culbuta une partie considérable. Le seigneur d'Arkel s'étant porté derriere la brêche avec quatre mille hommes fit faire un large fossé entre la ville & le château pour empêcher les assiégeants de profiter de leur avantage. Dès le grand matin Brederode, ayant vu ce qui se passoit, rangea son monde & se présenta à l'assaut. Guillaume d'Arkel s'étant apperçu qu'une partie des ennemis avoit déja franchi le fossé, & que cet obstacle ne les avoit guere retardé, vint à leur rencontre, & comptant sur l'ardeur des siens, osa risquer la bataille; mais sa témérité lui coûta cher, car on lui tua

Jacqueline de Baviere.

mille hommes, l'on en fit mille autres prisonniers, parmi lesquels il y avoit beaucoup de noblesse; Guillaume d'Arkel périt lui-même dans la mêlée sans laisser de postérité. Cette mort délivra la comtesse Jacqueline d'un ennemi juré, mais sa victoire lui coûta cher, car elle perdit Valeran de Brederode son meilleur officier. Malgré ce succès remporté le 1 décembre de la même année cette princesse ne fut point en état d'entreprendre le siege de Dordrecht, dont Jean de Baviere avoit fait sa place d'armes.

Le pape Martin V ayant enfin accordé la dispense le 22 novembre; Engelbert de Nassau, sire de Breda, Henri de Lecke, & Henri, sire de Berghes-Grimberg, furent chargés par le duc de Brabant de la communiquer à la comtesse Jacqueline, pour lors résidante à La Haye, & l'on remit la célébration des nôces au commencement de mars de l'an 1418.

Ce fut un coup de foudre pour Jean de Baviere que cette nouvelle: il ne désespéra pas néanmoins de faire révoquer ces lettres de dispense & d'obtenir pour lui ce qu'il vouloit que l'on refusât au duc de Brabant; car Jean de Baviere, après avoir vieilli pour ainsi dire dans l'épiscopat, n'avoit point encore perdu l'espoir de se marier, quoiqu'il fût dans les ordres sacrés, & qu'il eût reçu le diaconat: pour venir à bout de ses desseins il remit entierement ses affaires entre les mains d'un prince qui étoit très en crédit auprès du pape, & le plus capable de lui impétrer toutes les graces qu'il pouvoit souhaiter. L'empereur Sigismond, qui ne cherchoit que l'occasion d'obliger Jean de Baviere, assistoit au concile de Constance comme défenseur de l'église & protecteur des saints canons. Cet empereur avoit de grandes obligations à cet évêque pour en avoir reçu dans un besoin pressant une somme de vingt-deux

Jacqueline de Baviere.

mille florins du Rhin, puis une autre de dix mille de Hongrie, hypothéqués sur le duché de Luxembourg; de plus il étoit extrêmement porté pour Elisabeth de Gorlitz, sa niece, duchesse douairiere de Luxembourg & de Brabant, que Jean de Baviere vouloit épouser. Ce prélat en donnant son déport de l'évêché de Liege, supplia l'empereur de lui obtenir du souverain pontife les graces suivantes: la dispense du diaconat & d'une affinité spirituelle contractée avec Elisabeth de Gorlitz, pour avoir tenu sur les fonts baptismaux un de ses enfants; secondement d'engager & d'obliger le pape à révoquer la dispense de mariage accordée à Jacqueline, sa niece; en troisieme lieu il conjuroit l'empereur de le déclarer héritier des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande & seigneur de Frise, à l'exclusion de sa niece Jacqueline. Rien ne transpira de ces intrigues.

Jean IV du nom, duc de Brabant, s'étant rendu à La Haye au commencement de mars 1418, accompagné des principaux seigneurs de sa cour, pour contracter mariage avec la comtesse Jacqueline, fut extrêmement surpris aussi bien que les seigneurs de Hainaut, de Brabant & de Hollande d'y recevoir un bref, que lui fit tenir Jean de Baviere, par lequel sa dispense du 22 novembre dernier étoit révoquée, ce qui mit les deux époux dans un étrange embarras. Les seigneurs de la cour ne concevant point comment Martin V pouvoit alors déclarer nul ce que peu auparavant il avoit autorisé & déclaré permis & valide par un acte solemnel & authentique, se mirent à examiner ce bref de révocation, & le jugerent subreptice. Ainsi ce bref fut regardé comme non émané, & l'on procéda le 4 avril à la célébration des nôces en présence des députés des états de Brabant, de Hainaut, de Hollande, de Zélande,

Jacqueline de Baviere.

de Frise & des envoyés de Jean-sans-Peur, dont l'évêque de Tournai étoit le chef. Quelques jours après cette brillante cérémonie, le duc de Brabant reçut par le ministere du cardinal d'Ostie & du patriarche de Constantinople un bref du pape qui l'autorisoit à procéder en toute sûreté de conscience à la célébration de son mariage avec la princesse Jacqueline; Martin V déclaroit ne s'être porté à la démarche antérieure que malgré lui, y ayant été contraint par les sollicitations & les plaintes de l'empereur. Cette rétractation du souverain pontife répandit une joie inexprimable parmi toutes les classes du peuple.

Tandis que le Hainaut, le Brabant & la Hollande retentissent de cris de joie & d'alégresse, l'on apprit que Jean de Baviere, après avoir obtenu dispense du diaconat & d'une affinité spirituelle, épousoit Elisabeth de Gorlitz, & que cet hymen lui procuroit le duché de Luxembourg, qui lui étoit déja hypothéqué, ce qui le mettoit à même de poursuivre ses mauvais desseins contre sa niece.

L'on vit paroître en même tems un rescrit impérial par lequel l'empereur adjugeoit au nouveau duc de Luxembourg les comtés de Hainaut de Hollande, de Zélande & la seigneurie de Frise, comme fiefs masculins d'Empire, & il y étoit fait inhibition expresse au duc de Brabant de se mêler en aucune maniere de l'administration de ces principautés. Ce rescrit étoit daté du 29 de mars de la même année.

A la faveur de cette patente Jean de Baviere tenta la fidélité des peuples, & ne négligea rien pour les détacher de l'obéissance due à sa niece, & les attirer à son parti; mais il fut trompé dans son attente, & les états de chaque principauté s'étant assemblés lui répondirent d'une façon à lui ôter toute envie de faire de nouvelles tenta-

Jacqueline de Baviere,

rives. Les états de Hainaut s'attacherent à lui montrer que leur pays n'étoit pas fief d'Empire, qu'il ne relevoit de perſonne; ils lui mirent ſous les yeux que la comteſſe Richilde l'avoit porté en dot aux Baudouin, comtes de Flandre, comme bien patrimonial; que les comteſſes Jeanne & Marguerite de Flandre en avoient auſſi joui en propre au défaut d'héritier mâle; que cette derniere princeſſe l'avoit fait entrer dans la maiſon d'Aveſnes; que la ligne maſculine de cette maiſon s'étant éteinte, Marguerite de Hainaut, épouſe de l'empereur Louis V, de la maiſon de Baviere, l'avoit tranſmis à ſes enfants à l'excluſion de ceux que l'empereur avoit du premier lit, & que les princes de la maiſon de Baviere n'avoient aucun autre titre ſur le Hainaut que par les femmes : c'étoit détruire entierement toutes les batteries de Jean de Baviere. Les raiſons des Hollandois étoient à peu près les mêmes.

Le duc de Luxembourg, autrement Jean de Baviere, ne pouvant rien gagner par la voie de ſéduction recourut aux armes : après avoir fait équiper une flotte, il infeſta les côtes de Hollande, & avec une armée de terre il ſe mit à ravager les campagnes, à moleſter les habitans des villes qui n'étoient point dans ſes intérêts, & il parvint à s'emparer de s'Graveſande, auquel il mit le feu. Quoiqu'il n'y eût que la Brille & Dordrecht qui le reconnuſſent pour ſouverain, il ne laiſſa pas de prendre les titres de comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande & de ſeigneur de Friſe. La comteſſe Jacqueline, juſtement irritée de la conduite & des démarches de ſon oncle, fit des troupes pour aſſiéger Dordrecht, & engagea ſon mari à en faire de même, mais elle eut bien du mal à gagner cela ſur un jeune duc qui n'aimoit que la tranquillité, les divertiſſemens & la lecture. Elle inveſtit la ville du

& Jean IV, duc de Brabant.

côté du feptentrion, & pouffa les travaux du fiege avec vigueur; le duc affit fon camp vers le midi, mais les Brabançons qui n'exécutoient fes ordres que de la maniere qu'ils étoient donnés, fe porterent à tout fort négligemment : il arriva delà que toutes les fois que ceux de Dordrecht faifoient des forties ils étoient toujours repouffés par les foldats de Jacqueline, & triomphoient toujours des Brabançons fur lefquels ils remporterent plufieurs fois de très-grands avantages. Après fix à fept femaines de fiege, le duc de Brabant ordonna à fes troupes de plier bagage. Jean de Baviere l'ayant remarqué fortit de la ville avec une bonne partie de la garnifon & le pourfuivit; les Brabançons firent halte & lui tuerent quelque monde; Jean de Baviere, feignant d'avoir fait une grande perte & de s'être trop avancé, fe retira avec précipitation vers la ville. Le duc de Brabant, ayant pris cette feinte pour une fuite, pourfuivit à fon tour le duc de Luxembourg, mais étant tombé dans une embufcade, on le chargea fi à propos que l'on renverfoit fes gens les uns fur les autres. Son époufe Jacqueline lui envoya promptement du fecours, ce qui empêcha une défaite plus complette. Cet échec découragea tellement le duc de Brabant qu'il réfolut de remettre à un autre tems ce malheureux fiege. Il reprit la route de Brabant après avoir laiffé à Papendrecht, château voifin, une forte garnifon fous les ordres d'Adrien, fils naturel d'Albert de Baviere, & il engagea fon époufe à fuivre fon exemple. Ceux de Dordrecht réfolurent de chaffer cette garnifon, ils concerterent fi bien leurs mefures, qu'ils la furprirent le 10 août de la même année (1418), lors qu'elle s'y attendoit le moins; ayant pris le château d'emblée, ils pafferent le gouverneur & une partie de la garnifon au fil de l'épée & emmenerent le refte prifonnier.

Jacqueline de Baviere,

Le duc de Luxembourg usa de cet avantage en habile capitaine, car s'étant aussi-tôt porté sur Roterdam, il s'en rendit maître par surprise, selon les uns, ou par composition selon d'autres. Les villes de Delft, de Goude, de Scheidam étoient sur le point de se soumettre à ses armes victorieuses & de le reconnoître pour souverain, si la comtesse Jacqueline n'eût empêché cette défection en envoyant des troupes dans ces places pour les contenir dans le devoir & dans la fidélité qu'elles lui avoient jurée. Mais la prise de Roterdam donnant de grandes facilités à Jean de Baviere pour faire la petite guerre, il continua d'infester les côtes de Hollande, & se mit à pirater sur la Meuse, sans que le duc de Brabant, qui préféroit une molle oisiveté à la vie active, essayât d'arrêter ce brigandage. Les choses en étoient là quand Philippe de Bourgogne, fils de Jean-sans-Peur, Louis de Luxembourg, évêque de Terouenne, Pierre de Luxembourg, son frere, sire d'Enghien & de Couversans, s'entremirent d'un accommodement, & l'on choisit la ville de Gorcum pour y travailler.

Après plusieurs contestations l'on signa, le 19 juillet 1419, un traité de paix, par lequel la comtesse Jacqueline, ou, si l'on veut, le duc de Brabant, cédoit à Jean de Baviere l'administration des villes de Gorcum, de Dordrecht, d'Arkel, de Leerdam, Roterdam, Woerden, Woeren, la Brille & leurs territoires; à condition qu'il les releveroit de la comtesse Jacqueline; qu'il partageroit avec cette princesse la collation des charges; qu'il ne prendroit plus le titre de comte de Hainaut, ni de Hollande, & qu'on lui paieroit la somme de cent mille écus monnoie d'Angleterre.

Après la conclusion de cette paix, le duc de Brabant se rendit en Hainaut avec son épouse, pour y recevoir le serment de fidélité de la part

& Jean IV, duc de Brabant.

des habitants de ce comté, & puis pour prendre le divertiſſement de la chaſſe. Le peuple, qui faiſoit éclater à l'envi ſa joie, s'attendoit à couler des jours heureux, lorſque de nouvelles circonſtances le replongerent dans une guerre civile qui cauſa une infinité de maux au pays.

Evrard, frere naturel de la ducheſſe Jacqueline, ayant laiſſé aſſaſſiner, dans ſon hôtel de Naaſt, Guillaume Dumont, tréſorier & favori du duc, ſans que Guillaume de Sars, grand-bailli de Hainaut, fît faire aucune recherche des meurtriers, quoiqu'il ne pût prétexter ignorance de cauſe, puiſqu'il étoit préſent quand le crime fut commis, le duc ſoupçonna que la ducheſſe, ſon épouſe, étoit du complot. Ce prince fut inconſolable de la perte de ſon favori & le pleura pendant trois jours, au bout deſquels la ducheſſe entreprit d'obtenir le pardon des coupables & de les réconcilier avec ſon mari, ce qui fortifia encore ſes ſoupçons. Ce Guillaume Dumont étoit un méchant homme, qui avoit été exilé par les états de Brabant pour avoir fait éloigner de la cour Engelbert de Breda, Henri de Berghes & Henri de Lecke, tous trois recommandables par leurs belles qualités & généralement eſtimés des Brabançons, il étoit d'ailleurs chargé de la haine publique pour ſes criantes exactions & ſon infâme avarice. Telle fut la premiere cauſe des diſſentions qui éclaterent entre le duc & la ducheſſe; l'inquiétude & l'ambition de Jean de Baviere, & un nouvel accommodement ſecret avec le duc de Brabant à l'inſu de ſa femme, fut la ſeconde, voici comme la choſe ſe paſſa.

1420. Tandis que le duc de Brabant & la ducheſſe ſe trouvoient en Hainaut, Jean de Baviere ſe ligua avec le duc de Gueldres pour s'agrandir l'un & l'autre aux dépens du duc de Brabant & de ſon épouſe: nous ne voulons point entrer dans le détail de cette guerre, nous dirons

Jacqueline de Baviere,

seulement que Jean de Baviere assiégea la ville de Leyde pendant neuf semaines, au bout desquelles il la reçut à composition; puis il tenta la ville d'Amersfort, mais les habitants se défendirent avec tant de valeur & lui tuerent tant de monde, qu'il fut contraint de lever le siege. Ces bourgeois s'étant ensuite joints à ceux d'Utrecht, coururent le pays du duc de Gueldres, son allié, & s'emparerent de Wagening. Sur ces entrefaites Jean de Baviere, ayant recruté son armée, vint investir Gertruidenberg, ville du duché de Brabant, mais il employa tant de tems à ce siege, & y fit de telles pertes, qu'il résolut de rester dorénavant tranquille; comme il vouloit néanmoins paroître n'avoir mis les armes bas qu'avec honneur, il envoya faire quelques bravades romanesques au duc de Brabant, le menacer de redoubler ses hostilités, de venir mettre le siege devant sa capitale, & de faire la guerre à outrance s'il n'accordoit bien d'autres avantages que par la paix de Gorcum. Le duc de Brabant, prince foible & timide, effrayé de ces menaces, se rendit incognito & à l'insu de sa femme à Martensdick, où il accorda à Jean de Baviere la tutele de son épouse, lui prorogea la régence de Hollande pour sept années, & comme si cela ne suffisoit point, il lui fit la cession du marquisat d'Anvers & de la prévôté d'Herenstals, à ces conditions le duc de Luxembourg promit de rester tranquille, & la guerre de Hollande finit.

Il s'agissoit de faire agréer ces articles à la duchesse Jacqueline, princesse d'un courage mâle & d'une fermeté inébranlable, laquelle avoit déja eu des prises fort vives avec son mari, tant au sujet de l'assassinat du favori Dumont, que pour d'autres raisons particulieres. Jacques de Gasbeke, Jean de Wesemael & Jean de Schonvoorst, qui possédoient les bonnes graces du duc & dominoient sur son esprit, lui conseillerent d'ôter à

& Jean IV, duc de Brabant.

cette princesse ses dames d'honneur, la plupart hollandoises, avec lesquelles elle avoit été élevée, & de lui donner à leur place les dames de Wesemael, d'Asche & la comtesse de Mœurs; que c'étoit là le seul & le vrai moyen de dompter sa fierté naturelle & de lui faire changer de sentiments. Evrard de t'Serclaes, maître d'hôtel du duc, & le seigneur d'Asche, dont la fille étoit devenue la maîtresse & la concubine du duc, trouverent cet expédient admirable. Le duc, sans consulter les pairs ni les gens de son conseil, & sans d'ultérieures délibérations, suivit leur avis, & fit ce changement d'autorité. Les trois favoris, auteurs de la funeste résolution, allerent trouver la duchesse à Vilvorde pour lui communiquer des ordres aussi durs: cette princesse en pâlit, mais s'étant remise de sa consternation, & ne pouvant plus contenir sa colere, elle dit à ces envoyés, qu'elle n'avoit point épousé un maître, mais un mari; qu'il étoit étonnant qu'il se mêlât d'administrer & de disposer de ses biens patrimoniaux; & qu'elle feroit voir combien elle souffroit impatiemment qu'on lui enlevât ses principautés. Marguerite de Bourgogne, douairiere de Hainaut, se rendit auprès du duc pour lui faire changer de résolution, mais ce fut en vain, & quelque moyen qu'elle employât, tout fut inutile. Alors cette princesse alla rejoindre sa fille Jacqueline, & toutes deux, en témoignant leur dépit & leur indignation contre le duc & ses favoris, quitterent la cour de Brabant pour se retirer au Quesnoy.

C'est ainsi que les choses se passerent de l'aveu de tous les historiens: ils sont pourtant divisés entre eux pour assigner la vraie cause, le véritable motif de ce scandaleux divorce: les uns ont voulu que le traité de Martensdick en étoit la seule cause; d'autres ont prétendu que la foiblesse du

Jacqueline de Baviere,

corps & d'esprit du duc, son inconduite, ses débauches y avoient eu la plus grande part; plusieurs n'en assignent point d'autres raisons qu'une secrete & mutuelle antipathie, à laquelle le traité de Martensdick servit de prétexte. Au reste, quelle qu'en ait été la cause, cette funeste séparation eut des terribles suites; d'où l'on voit qu'il importe extrêmement de bien assortir les mariages, & que quand l'on n'envisage que l'intérêt, au-lieu de consulter la ressemblance de caractere & l'amitié réciproque, qui doit être fondée sur la vertu & la piété chrétienne, l'on fait de l'union conjugale un enfer anticipé.

Les états de Brabant, effrayés des maux dont leur pays étoit menacé, s'assemblerent à Louvain, & résolurent, après quelques séances, de changer le ministere, du duc & de lui ôter ses premiers officiers; mais avant que d'en venir à un coup si hardi, ils jurerent de s'entre-aider mutuellement, & de ne point souffrir qu'aucun d'entre eux fût maltraité ni poursuivi pour avoir été complice de cette conjuration. Ils résolurent encore d'infliger une peine aux ministres du prince, proportionnée à leur crime; c'est pour cette raison qu'ils condamnerent à un voyage d'outre-mer les seigneurs d'Asche, de t'Serclaes, & d'autres que l'on regardoit comme les seuls confidents du duc, & qu'ils les exilerent du pays après les avoir déclarés déchus de leurs charges. Les principaux seigneurs de cette assemblée de Louvain furent Engelbert de Nassau, sire de Breda, Jean de Rosselaer, Jean de Withem, sire de Botershem, Henri, sire d'Heverlé, Jean, sire de Schonove & le sire de Lintre; quantité d'autres de moindre considération, aussi bien que les députés des villes du Brabant, d'Anvers & de Bruxelles y assisterent. Reinier, sénéchal de Brabant, fit serment qu'il ne s'opposeroit point à l'exécution du résultat de cette assemblée.

& Jean IV, duc de Brabant.

L'on envoya aussi-tôt au duc un député pour lui signifier la sentence portée contre lui ou plutôt contre ses ministres & ses favoris. Ce prince n'en fit que rire, & prit à la place de ceux dont on le privoit, d'autres courtisans encore plus méchants que les premiers : l'on députa également vers la duchesse Jacqueline pour la prier de se rendre à Louvain, l'assurant qu'elle trouveroit, de la part des états, du secours contre ses ennemis, & que l'on aviseroit aux moyens de la réconcilier avec son époux. Cette princesse, qui, pour dévorer son chagrin, se promenoit d'une ville à l'autre, & se trouvoit alors à Ath, ne jugea pas à propos de se rendre aux vœux des états de Brabant.

Malgré les mesures que prenoient les états pour conjurer l'orage & ramener le calme, le duc étoit bien éloigné de se laisser conduire ou de suivre de sages remontrances. Comme il n'avoit admis à la place des officiers disgraciés que des gens de la lie du peuple, il n'est sorte de mauvais conseils qu'ils ne lui donnerent, lui suggérant sans cesse d'abaisser les états, de les humilier & de les mortifier à son tour, puisqu'il n'y avoit point d'autres moyens de pacifier les choses. Les Brabançons, plus irrités que jamais, se porterent à une démarche encore plus hardie que la premiere, car ils députerent Edmond d'Emichove, commandeur de Malte, & le sire de Chantreyn à Philippe, comte de st. Pol, frere du duc Jean, pour le prier de venir prendre le gouvernement de leur pays. Le comte de st. Pol étoit un prince vaillant, doux, affable, & d'un caractere tout-à-fait opposé à celui de son frere ; Jean-sans-Peur l'avoit fait gouverneur de Paris, & Charles VI lui avoit conféré le gouvernement de Picardie.

Ce comte étant arrivé à Bruxelles au commencement de septembre 1421, (où il eut une longue

Jacqueline de Baviere,

conférence avec son frere) se rendit incontinent à Louvain pour s'instruire des griefs que les états avoient contre lui. Il vit avec surprise la cession de presque toute la Hollande & d'une partie du Brabant faite à Jean de Baviere sans sujet ni motif: on lui fit voir que Jacqueline, son épouse, ne s'étoit séparée de lui que pour ses déréglements, que pour ses façons bourrues & grossieres, & parce qu'il avoit dilapidé tout son bien; il gémit à la vue de tant d'indignités, promit son assistance aux états & un prompt redressement de tous ces griefs. La duchesse Jacqueline, voyant cette tournure favorable, se rendit à Louvain avec la douairiere, sa mere, pour aviser aux moyens de rétablir la paix; le duc de Bourgogne y envoya Louis de Luxembourg, évêque de Terouenne, & Hugues de Lannoy. Après quelques conférences l'on convoqua une assemblée générale à Vilvorde pour le 29 de septembre, & le duc de Brabant y fut invité.

Mais ce prince, au-lieu de se rendre aux vœux de toute une nation, & de témoigner quelque regret de sa conduite passée, feignit d'être malade, ce qui fut cause que les seigneurs resterent fort long-tems assemblés à Vilvorde, en attendant la parfaite guérison du duc: comme ce prince se doutoit qu'on alloit y prendre des mesures contre lui & le mettre en curatelle, il s'excusa de s'y trouver sous différents prétextes, & prit ses précautions pour ne point recevoir la loi. C'est dans cette vue qu'étant parti secretement de Bruxelles il parcourut toutes les cours de la Basse-Allemagne pour les intéresser en sa faveur. Le duc de Cleves, le seigneur d'Hennéberg & le comte de Blankenheim, émus de compassion, lui promirent toute assistance & lui fournirent aussi-tôt autant de troupes qu'il lui en falloit. Sur ces entrefaites les anciens confidens & ministres qui avoient été

& Jean IV, duc de Brabant.

exilés vinrent joindre le duc & lui offrir leurs services.

Quelque secretes qu'aient été ces démarches, l'assemblée de Vilvorde en eut bientôt connoissance, & l'on ne sauroit exprimer quelle fut sa surprise, aussi bien que l'indignation de la duchesse Jacqueline & des députés du duc de Bourgogne. Comme elle vit que le mal étoit sans remede, & qu'il étoit tems de frapper le dernier coup, elle déclara Philippe, comte de st. Pol, régent du duché de Brabant, des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande & de Frise, & lui promit, en cette qualité, fidélité & obéissance.

Le régent signala les commencements de son administration par envoyer de prompts secours à Thierri de Merwede, gouverneur de Gertruidenberg, assiégé par Jean de Baviere, lequel avoit dû abandonner la défense de la ville pour se retirer dans le château, où il étoit fort pressé. Il est à remarquer pour l'intelligence de ce point d'histoire, que malgré la convention de Martensdick & les promesses que Jean de Baviere y avoit faites au duc de Brabant de rester tranquille, son ambition s'étoit réveillée au sujet du divorce de ce duc avec son épouse, & des troubles qui, par une suite nécessaire, étoient nés de cette séparation. Le régent jugea encore à propos d'envoyer une députation, composée d'abbés, au duc, son frere, pour le prier de se rendre à Bruxelles. Le duc, qui se tenoit alors à Maestricht, revint à la vérité en sa capitale, mais tout autrement qu'on ne l'y attendoit; car il se présenta à l'improviste aux portes de la ville avec une grosse troupe d'Allemands, ce qui fit que le régent prit la fuite & se retira à Louvain. La bourgeoisie de Bruxelles, qui n'avoit point eu le tems de se préparer à une défense, dut lui ouvrir les portes, ce qui donna beaucoup de frayeur aux Brabançons.

Jacqueline de Baviere.

Le duc, pour rassurer les esprits, fit convoquer le peuple à la cour, & lui déclara qu'il n'étoit pas venu avec des troupes allemandes pour enlever leurs biens, ni opprimer la liberté publique, mais pour avoir la paix que les états lui refusoient, qu'il invitoit un chacun d'eux à se joindre à lui pour y parvenir; mais il eut beau parler, le peuple resta consterné, & l'on retourna chez-soi, se disant à l'oreille l'un à l'autre qu'il falloit chasser les Allemands. Les Bruxellaires s'emparerent en effet des principaux officiers de la troupe, comme aussi des seigneurs exilés, qui, à la faveur des circonstances, étoient rentrés en Brabant, & les confinerent en prison. Alors le régent, étant revenu à Bruxelles, fit assembler les états, afin que l'on prît des arrangements pour la sûreté des prisonniers; mais dans une émeute qui s'éleva, l'on trancha la tête au seigneur de t'Serclaes, à son fils, & à d'autres favoris du duc. Quant aux prisonniers allemands, on leur rendit la liberté à la requisition de l'empereur Sigismond.

Enfin, au commencement de l'année 1422, on en vint à un traité de paix définitif entre le duc, le régent & les états. 1° Il fut statué pour base de cette paix, que l'on aboliroit le nom & l'office de régent, & que le comte de St. Pol se contenteroit d'une somme de vingt-un mille florins d'or. 2°. Que le duc Jean, après avoir repris l'administration du Brabant, oublieroit le passé, & confirmeroit de nouveau les droits & privileges des états de Brabant, & que ceux-ci lui accorderoient un subside de cent quatre-vingt mille livres d'or. Cet acte fut signé par quantité de seigneurs, entre autres par Louis d'Harcourt, évêque de Rouen, par le sire d'Arschot, par Pierre de Luxembourg, seigneur d'Enghien, par les comtes de Brême, de Nassau, par les sires de Lecke, de Breda & beaucoup d'autres.

& Jean IV, duc de Brabant.

L'on a lieu d'être furpris de voir qu'il ne foit fait aucune mention dans ce traité de paix de la ducheffe Jacqueline, d'autant plus que les états de Brabant ne s'étoient brouillés avec leur duc qu'à fon occafion, & pour obliger ce prince à vivre en paix & en union avec cette princeffe, fon époufe légitime. Mais l'étonnement ceffe lorfque l'on réfléchit qu'au moment où l'on mettoit la derniere main à cette pacification, Jacqueline avoit pouffé les chofes à l'extrêmité, & avoit rendu impoffible toute réconciliation avec le duc Jean. Car cette princeffe ayant vu la mauvaife iffue de l'affemblée de Vilvorde; que le duc, au-lieu de déférer aux fages tempéraments qu'on y avoit pris, parcouroit au contraire toute la Baffe-Allemagne pour lever une armée, afin de foutenir fes procédés par la force des armes, elle conçut une telle averfion contre lui, qu'elle réfolut de paffer à la cour d'Angleterre, où elle fe flattoit de trouver de l'appui, afin d'agir efficacement en caffation de fon mariage. Jacqueline conçut & exécuta ce projet à l'infu des états de Hainaut & de Brabant, mais du gré & de l'aveu de la douairiere de Hainaut, fon illuftre mere. Comme ces deux princeffes fe trouvoient à Valenciennes, Jacqueline, fous prétexte d'aller s'égayer & fe diffiper, partit feule & fans fuite pour Bouchain; le lendemain, de grand matin, elle fe rendit, de cette ville, à Calais accompagnée du feigneur d'Ecaillon, trouvant fur fa route des hommes d'armes, qu'elle avoit difpofés, au nombre de foixante. Dès qu'elle fut arrivée à Londres (où le roi, Henri V, lui fit l'accueil le plus gracieux, & lui promit fa protection) elle leva le mafque, & fit éclater auffi-tôt toute fa haine contre le duc Jean. Elle députa à Rome, vers Martin V, le fire d'Audergnies & Henri Robinet, chanoine de Cambrai & de ste. Waudru pour faire annuller fon mariage. Ces

Jacqueline de Baviere,

deux agents devoient représenter au souverain pontife, qu'elle n'avoit jamais consenti à son alliance avec le duc de Brabant ; qu'elle ne l'avoit épousé qu'à regret, malgré elle, par contrainte & à contre-cœur : ils devoient ajouter à ces raisons que la bulle de dispense, ayant été révoquée par un bref postérieur, devoit être censée nulle; & que le mariage avoit été célébré sans aucun égard à cette révocation; qu'il étoit vrai à la vérité que ce bref avoit été révoqué par un autre, mais que ce dernier n'avoit été porté qu'après coup, & que selon les principes des jurisconsultes & des canonistes, ce qui est nul & invalide dès son principe, ne peut jamais devenir valide par le laps de tems. Telles étoient les raisons que devoient faire valoir ces envoyés.

Il faut avouer, dit Meïer, que, quant à la premiere partie de sa plainte, la comtesse Jacqueline avoit la vérité pour elle : car il n'y avoit aucune ressemblance ni sympathie entre son caractere & celui de son mari : le duc étoit extrêmement foible de complexion, d'une humeur chagrine, d'un esprit pesant & lourd. Jacqueline au contraire étoit d'une forte constitution, enjouée, vive, toujours de belle humeur, ferme, courageuse, & de plus douée de toutes les qualités du corps & de l'esprit.

Martin V, jugeant cette affaire de nature à être mûrement pesée, en confia l'examen aux cardinaux des Ursins & de Venise, qui citerent les parties, à comparoître à Rome. Le duc de Brabant y envoya Jean de Gavre, évêque de Cambrai, & Jean Bontius pour y plaider sa cause; les agents de Jacqueline étoient, comme nous avons dit, le seigneur d'Audregnies & le chanoine Robinet.

La cour d'Angleterre n'oublia rien pour faire oublier à la duchesse Jacqueline le sujet de ses

& Jean IV, duc de Brabant.

peines & de ses chagrins. Les fêtes de tout genre se succédoient les unes aux autres; la princesse se faisoit admirer par sa beauté, par l'élévation & la vivacité de son esprit, par ses manieres polies & gracieuses. Humfroi, duc de Glocester, frere de Henri V, étoit un de ceux qui se distinguoit le plus dans ces divertissements; comme c'étoit un des seigneurs les mieux faits, il plut tellement à Jacqueline, qu'elle conçut une des plus vives passions pour lui. Humfroi, qui s'en apperçut, sut s'insinuer si avant dans son esprit & tellement émouvoir son cœur, qu'elle lui fit promesse de mariage, si elle parvenoit à faire dissoudre le sien. A la fin ces deux amants, s'assurant, contre toute vraisemblance, que la sentence de Rome leur seroit favorable, & ennuyés de la longueur des procédures, passerent outre au grand étonnement de l'Univers, & se marierent en avril de l'an 1423 ou 1422, selon quelques écrivains. Si cette derniere époque est la véritable, ce mariage se conclut au tems où les Brabançons travailloient à s'accommoder avec leur duc.

Il est étonnant que la cour d'Angleterre ne se soit point opposée à la célébration de ce mariage, ou du moins que l'évêque de Londres n'ait point réclamé contre, puisqu'il étoit évidemment nul, quand même il n'y auroit point eu de lien de mariage entre Jacqueline & le duc de Brabant, puisque Jacqueline & le duc de Glocester se touchoient au quatrieme degré de consanguinité par Philippine de Hainaut, fille de Guillaume-le-Bon, reine d'Angleterre.

Les états de Hainaut, frappés & consternés, comme ils devoient l'être, de l'action hardie & téméraire de leur comtesse, & se figurant déja le duc de Brabant armé pour révendiquer le Hainaut qu'elle vouloit transférer au duc de Glocester, députerent en toute diligence au roi d'Angleterre,

Jacqueline de Baviere,

au duc de Betfort, son frere, gouverneur général de toutes les provinces de France, dont les Anglois s'étoient rendu maîtres, & à Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre & d'Artois, cousin germain de Jacqueline, pour les supplier tous trois de vouloir détourner les maux dont le Hainaut étoit menacés. Le roi d'Angleterre, à qui l'on fit envisager qu'il aliéneroit de lui le duc de Bourgogne s'il soutenoit le duc de Glocester, prit le parti d'entendre ce que penseroient les ducs de Betfort & de Bourgogne, & de s'en tenir à leur avis. Ces deux princes, après plusieurs conférences tenues à Paris, convinrent de mettre les états de Jacqueline en sequestre, jusques à ce que la cour de Rome eût prononcé sur la validité de son premier mariage: le duc de Brabant, à qui l'on donna part de cette résolution, ne fit aucune difficulté de s'y soumettre, mais il n'en fut point de même du duc de Glocester, qui n'y eut aucun égard.

Pendant cette anarchie les états de Hainaut, ne s'accordant plus, accélérerent les événements: car, comme quelques membres préféroient la domination angloise, & que d'autres au contraire étoient pour la brabançonne, le duc Jean, qui eut avis de cette désunion, se saisit d'Avesnes & de Landrecies, places fortes qui avoisinoient le plus aux conquêtes des Anglois, & après y avoir mis bonne garnison, il en donna le gouvernement au seigneur d'Havrez, qu'il fit sénéchal de Hainaut.

Jean de Baviere, duc de Luxembourg, profita des troubles & du désordre des affaires de sa niece pour assouvir son ambition, quoique le duc Jean lui eût prorogé l'avouerie de Hollande, de Zélande & de Frise pour sept ans. Il s'empara encore du château de Gertruidenberg après un siege de six semaines, & se rendit maître d'une bonne partie de



& Humfroi, duc de Glocester.

la Frise; de sorte que sous le spécieux prétexte de servir de tuteur & de curateur à sa niece, il lui enleva la plus grande partie de ses états. (a)

Pour revenir au sequestre, bien loin que le duc de Glocester y déférât, il s'empressa au contraire de se rendre maître du Hainaut, aimant mieux prévenir, selon les maximes des conquérants, que d'être prévenu. Il aborda à Calais au commencement d'octobre 1423, avec une flotte qu'il mit à bord. Les envoyés des ducs de Bourgogne & de Betfort le presserent de rembarquer son monde, ou du moins de ne point passer outre. Mais ce duc, épris de sa nouvelle fortune, & dans l'impatience de se voir indépendant & au rang des souverains, traverse l'Artois avec son armée partagée en trois corps, sans causer aucun dommage aux sujets du duc de Bourgogne, payant même généreusement les vivres sur sa route: les deux premiers corps étoient composés chacun de quinze cents chevaux; l'infanterie formoit le troisieme. Ce duc arriva de cette sorte à Bouchain avec son épouse prétendue, & il y fut reçu par la douairiere de Hainaut, & par le seigneur d'Havrez, qui avoit quitté le service du Brabançon pour suivre celui de sa dame naturelle.

Ce duc fut reçu à Valenciennes, puis à Mons par les menées & les intrigues de la douairiere & du même seigneur; il jugea à propos de fixer son séjour en cette derniere ville, & l'on y vit arriver successivement tous les gentilshommes du pays, & les députés des bonnes-villes pour lui faire leurs soumissions; mais le seigneur d'Enghien, ses freres & les députés de la ville de Halle n'y vinrent point, & quoique le peuple de Mons désapprouvât hautement ce mariage, & le détes-

(a) *Vide annales Vossii, lib. XVIII.*

Jacqueline de Baviere,

tât, l'on fixa néanmoins l'inauguration au 5 de décembre: la cérémonie faite, on se livra à toutes les marques de joie & d'alégresse qui sont d'usage en pareille circonstance.

Les ducs de Bourgogne, de Brabant, le comte de St. Pol & Jean de Baviere, aigris tous quatre des procédés du duc de Glocester, font d'immenses préparatifs de guerre. Mais Jean de Baviere mourut peu après d'un poison lent. Le chevalier Jean de Vliet fut écartelé à La Haye, du vivant de ce prince, comme auteur de cet attentat: l'on crut dans le public que ce gentilhomme ne s'étoit porté à ce forfait qu'à l'instigation du duc de Glocestre, ou de la douairiere de Hainaut, quoique l'on n'eût jamais pu tirer aucun aveu du coupable lorsqu'on l'appliqua à la torture.

La mort de Jeau de Baviere fit changer le plan des opérations militaires du duc de Brabant; car comme il avoit l'envie de tomber lui-même, avec toutes ses forces, sur le duc de Glocester, cet accident l'obligea de former deux armées: il donna le commandement de celle qui devoit entrer en Hainaut à Philippe, son frere, comte de St. Pol, & il entra avec l'autre en Hollande, pour se faire reconnoître administrateur des états de Jacqueline, en qualité de son mari.

Le duc de Glocester, à qui il importoit extrêmement de ne point irriter davantage le duc de Bourgogne, pour ne point l'avoir sur les bras en même tems que les Brabançons, s'avisa de lui envoyer une lettre justificative: mais il s'y prit très-mal; car pour se disculper il accusoit le duc de Brabant de n'avoir point voulu accéder à la pacification de Paris: il avançoit que le mariage de ce duc avec la comtesse Jacqueline étoit visiblement nul, puisqu'il avoit été contracté avec deux empêchements dirimants, l'un de parenté naturelle au deuxieme degré, & l'autre de parenté

& Humfroi, duc de Glocester.

spirituelle, la dite comtesse étant maraine du duc. Que la dispense prétendue du pape étoit évidemment subreptice, puisque Martin V avoit lui-même déclaré que, bien loin d'approuver ce mariage, il le regardoit comme un véritable adultere: Ce qui constoit par un bref de ce pape adressé à Jean de Baviere par l'empereur Sigismond. Que quant à lui il n'avoit en rien violé les articles de la convention de Paris, qu'en conséquence il avoit lieu de présumer que ces grands préparatifs de guerre, qui se faisoient en Artois & en Flandre, ne le regardoient pas; que de plus le dit seigneur, duc de Bourgogne, ne devoit point avoir oublié ce que les Anglois & sur-tout lui duc de Glocester avoient fait à son égard. Cette lettre irrita le duc de Bourgogne à un tel point qu'il en demanda le désaveu ou la rétractation, & au cas que le duc de Glocester n'en voulût rien faire, il lui offroit un cartel de défi pour se battre en duel.

Sur ces entrefaites les troupes brabançonnes n'étoient point restées oisives; le comte de St. Pol les avoit conduites en Hainaut, où il avoit été joint par les troupes auxiliaires que lui envoyoit Philippe-le-Bon. Comme le duc de Glocester avoit mis garnison angloise à Braine-le-Comte, qui couroit les villages du Brabant & y causoit de grands dégats, le comte de St. Pol fut d'avis d'assiéger cette place, avec son armée, forte de plus de trente mille hommes. Les sires de Westemael, de Montjoie & Englebert d'Enghien qui conduisoient l'avant-garde, l'investirent & s'en approcherent d'assez près pour en examiner la situation. Les Anglois, auxquels la bourgeoisie se joignit, ne les eurent pas plutôt apperçus, qu'ils firent une sortie vigoureuse & leur tuerent beaucoup de monde. Le comte de St. Pol ayant envoyé du secours aux siens, le combat recommença; les Anglois qui d'abord avoient cru triom-

péril de leur vie & de tout ce qu'ils avoient de plus cher. Entretems les deux champions publierent un armistice, & Philippe-le-Bon prit sur lui d'y faire accéder le duc de Brabant, & de l'engager à rester tranquille.

Mais le Brabançon, qui étoit de retour de Hollande, où il avoit reçu le serment de fidélité de presque toutes les villes, loin d'avoir égard à la signification & à la priere du duc de Bourgogne, entra avec une armée très-nombreuse en Hainaut, au commencement du mois de mai, & jetta l'épouvante par-tout; de toutes les villes il n'y eut que Mons qui osa soutenir un siege; encore cette fermeté provenoit-elle des Anglois qui s'étoient concentrés en cette capitale, & nullement de la part des bourgeois, qui, comme nous avons dit, étoient beaucoup plus portés pour la domination brabançonne.

Dans un péril aussi imminent la douairiere de Hainaut se rendit en hâte auprès de Philippe-le-Bon, son frere, pour l'engager à faire agréer au duc de Brabant un accommodement, qui fut à la satisfaction de toutes les parties; elle eut avec ce prince, de longues conférences à Lille, à Douai, à Audenarde; enfin le duc de Bourgogne, las & fatigué des importunités de sa sœur, invita le duc de Brabant à se rendre à Douai, où il le détermina à lever le siege de Mons, & à évacuer le Hainaut aux conditions suivantes.

1°. Que la duchesse Jacqueline se retireroit dans une ville de la domination du duc de Bourgogne, jusqu'à ce que la cour de Rome eût prononcé sur son premier mariage.

2°. Que pendant cet intervalle le Hainaut seroit sequestré & gouverné par un tiers que nommeroit le duc de Brabant; qu'à cet effet *le dit duc de Brabant commettroit un seigneur notable, agréable à monseigneur de Bourgogne* (ce sont les pro-

& Humfroi, duc de Glocester.

(propres mots du traité) *pour gouverner le dit pays de Hainaut. Lequel gouverneur promettra de bien & lealement garder le dit pays, ses privilèges, franchises & libertés d'icelui, & durera le dit gouvernement jusqu'à ce que le dit procès soit décidé.*

3°. Que quant à la justice, elle y seroit administrée par quatre juges nommés d'un commun accord par les ducs de Brabant & de Bourgogne.

4°. Qu'il seroit assigné à la duchesse Jacqueline une somme compétente, pour son entretien, du produit de ses états.

5°. Qu'il seroit accordé à cette princesse quinze jours de tems pour se déterminer à l'acceptation du présent traité.

6°. Que le duc de Bourgogne, comme cousin germain de la comtesse, & son héritier présomptif, seroit déclaré avoué & protecteur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande & de Frise.

7°. Enfin qu'il y auroit une amnistie, & un pardon général pour tous ceux qui, pendant ces troubles, avoient suivi l'un ou l'autre parti.

La comtesse Jacqueline, en apprenant les articles de cette pacification, entre autres, qu'elle devoit être mise sous la garde du duc de Bourgogne, qu'elle craignoit beaucoup plus que le duc de Brabant, ne voulut point la recevoir, allégant pour raison de son refus, que la douairiere de Hainaut, sa très-honorée mere, n'avoit pu, & n'avoit point donné son consentement à des conditions aussi révoltantes. Elle en eut l'esprit si troublé qu'elle en tomba malade. Le duc de Brabant, averti de son opiniâtreté, revint à son camp de Mons, & ordonna à ses généraux de resserrer la ville de fort près, afin d'intimider cette princesse, & de la contraindre à se soumettre au traité. Le comte de Ponthieu & Pierre de Luxembourg exécuterent fidèlement les ordres du duc, & quand toutes les avenues de la ville fu-

rent fermées, ils firent leurs dispositions pour pousser vivement leurs attaques. Les bourgeois, qui se ressouvenoient des crautés exercées tout récemment contre ceux de Braine, solliciterent leur souveraine à se rendre pour ne point irriter davantage ses ennemis; mais Jacqueline ne fit que rire de leur frayeur, qu'elle traita de pusillanimité, & les renvoya chez eux pour prendre de plus sages conseils: quelques jours après, ces mêmes bourgeois vinrent faire de nouvelles instances, & représenterent derechef le danger où ils étoient; que s'ils venoient à être emportés d'assaut, eh quel moyen de ne point l'être! ils subiroient le même sort que ceux de Braine; qu'ils seroient exposés à la fureur, à l'avarice & à la brutalité du soldat; que le militaire se croit tout permis en pareille occasion; que pour prévenir un tel malheur, cette princesse ne devoit point faire difficulté de se rendre dès à présent; qu'il étoit d'ailleurs de son intérêt de ne point attendre l'extrémité, parce qu'en prévenant, l'on obtient des conditions beaucoup plus douces, au-lieu que quand l'on ne cede qu'à la force, le vainqueur, usant alors de son droit, n'en impose que de fâcheuses & de dures. Ces remontrances furent encore inutiles. Les Montois, ne gagnant rien par raisons, prirent un ton tout différent. Ils la menacerent de la livrer entre les mains des Brabançons, ses plus cruels ennemis, si elle s'opiniâtroit davantage. Cet expédient n'ayant point encore réussi, ils prirent querelle avec un de ses premiers officiers, qu'ils regardoient comme l'auteur de cette incroyable inflexibilité, & le mirent à mort. Ils se saisirent aussi de beaucoup d'autres qu'ils renfermerent dans les prisons de la ville. Jacqueline donna part de toutes ces circonstances au duc de Glocester, le conjurant d'accourir & de vo-

& Humfroi, duc de Glocester.

ler à son secours; (3) mais il s'en falloit de beaucoup que le duc de Glocester fût en état de la venir délivrer. Ce seigneur, à son retour en Angleterre, essuya de vives réprimandes de la part du roi, qui lui reprocha de l'avoir brouillé avec le duc de Bourgogne, dont l'alliance lui étoit si nécessaire pour la conservation de ses conquêtes en France : pour comble d'humiliation, le duc de Betfort, ayant convoqué la noblesse angloise & bourguignone, mit son défi à néant, déclarant en présence des évêques de Londres & de Tournai, l'un envoyé du roi d'Angleterre, & l'autre du duc de Bourgogne, que ce défi étoit nul pour avoir été fait trop légerement, & sans qu'il y eût sujet.

La comtesse Jacqueline pressée plusque jamais de se rendre, parce que le terme qu'on lui avoit prescrit étoit près d'expirer, se voyant d'ailleurs dans l'impossibilité d'être secourue, sortit enfin de la ville de Mons, le 13 de juin, pour être confiée aux soins d'Englebert de Nassau, sire de Breda. Elle demanda à ce seigneur de pouvoir demeurer en Brabant; parce que du Brabant elle auroit eu des relations beaucoup plus aisément avec les Hollandois qui lui étoient restés fideles; mais cette grace lui fut refusée, & le seigneur de Nassau la transféra à Gand, selon les ordres du duc Bourgogne, & lui donna pour retraite le palais même du duc, où elle fut étroitement observée. Les Cabeliaux, appréhendant les intrigues de cette princesse, conseillerent à Philippe-le-Bon, après lui avoir communiqué leurs vives inquiétudes, de la transférer à Lille, & de la retenir prisonniere toute sa vie: mais deux nobles & généreux Hollandois, l'un nommé Arnould Spye-

(3) Monstrelet rapporte les lettres de cette princesse, deuxieme vol, fol. 1?, &c. Elles méritent d'être lues.

Jacqueline de Baviere,

ring, & l'autre, Arnould d'Albourg, en ayant eu avis, résolurent de délivrer leur dame naturelle de sa captivité, au péril même de leur vie : ils la vinrent trouver secretement, & après lui avoir donné connoissance de ce que tramoient ses ennemis, ils lui procurerent des habits d'homme.

S'étant travestie, cette princesse sortit le premier de septembre de sa prison de Gand, sans qu'aucun de ses gardes se fût douté du stratageme ; elle gagna en hâte Anvers, Breda, enfin Vianen, où le seigneur du lieu la reçut selon sa qualité, & lui donna, dit-on, les habits de sa femme.

Le duc de Brabant fut reconnu administrateur du comté de Hainaut, d'abord après la reddition de Mons, & nomma gouverneur général Jean de Luxembourg, sire d'Enghien, le plus habile guerrier de son tems. Philippe-le-Bon fut déclaré administrateur de Hollande, de Zélande & de Frise : & comme il n'y avoit plus d'apparence que la princesse pût remuer (car on la gardoit encore à Gand au tems où ceci se passoit), ces deux princes licencierent leurs troupes, après avoir fait publier une amnistie générale pour tous ceux qui leur avoient été contraires, & priverent la douairiere de Hainaut de sa dot, pour avoir été la confidente & complice de toutes les mauvaises affaires que sa fille avoit suscitées à son mari.

Cependant la comtesse Jacqueline, arrivée à Vianen, fit savoir à ceux de Goude qu'elle alloit se rendre chez eux pour y fixer sa cour, & aviser entretems aux moyens de rétablir ses affaires. Elle fut reçue en cette ville avec une joie inexprimable. A peine les Hameçons, qui se tenoient alors cachés, parce qu'ils étoient plus foibles, eurent-ils connoissance de l'évasion de Jacqueline, & de son séjour à Goude, qu'ils leverent la tête, & vinrent offrir leurs services & leur sang à cette princesse ; beaucoup de gentilshommes en firent

de même ; les villes de Schonoven, d'Oudewater, de Montfort, de Vianen, d'Alcmaer, se déclarerent aussi pour elle; les habitants d'Utrecht & de l'Overyssel lui promirent également leurs secours. La comtesse, après avoir nommé le comte de Monfort gouverneur général de Hollande, composa une petite armée de tous ces braves gens, & tint la campagne. Les Cabeliaux, qui étoient en mouvement par-tout, & presque toutes les villes de Hollande, à l'exception de celles que nous avons nommées plus haut, s'empresserent d'opprimer cette princesse avant qu'elle eût pu être jointe par ceux d'Utrecht, & par un plus grand nombre de Hameçons; ils eurent même l'effronterie & l'audace de venir provoquer ses gens auprès de Goude. La comtesse, ayant su ce qui se passoit, sortit des murs de la ville, & quand elle fut en présence de l'ennemi, qui lui étoit beaucoup supérieur en nombre, elle parla de la sorte aux siens : *fideles & chers sujets, voilà le moment qui doit décider de votre sort, & me rétablir dans les états de mon pere, dont l'on a voulu me dépouiller. Votre cause est la mienne, & ma fortune est la vôtre. Faites voir aujourd'hui votre zele pour nos intérêts communs, & votre courage contre des hommes pervers & scélérats. C'est une femme qui vous conduit au combat, mais une femme qui n'ambitionne que de partager avec vous les périls de cette journée, & qui ne craindra pas de se trouver au plus fort de la mêlée. Quoi! Braves compagnons, l'on vous persécutera parce que vous aurez du zele pour le service de votre dame, & l'on aura l'impudence de déférer l'administration de mes états, moi vivant, à des princes étrangers! O crime, ô honte, ô méchanceté des traîtres!... Ne craignez rien de cette multitude, puisqu'une femme même ne la craint pas; je n'en dirai pas davantage pour ne point paroître me défier de votre courage: allez, mes chers amis, volez à la gloire, & sour-*

Jacqueline de Baviere,

yez-vous que vous combattez pour vous-mêmes, pour vos femmes & pour vos enfants. Elle rangea ensuite ses gens en bataille, & les conduisit au combat. Le premier choc fut très-rude, & les gens de Jacqueline plierent, mais étant retournés à la charge, ils rompirent les ennemis, & les tournerent en fuite. Alors ce ne fut plus qu'une déroute. Ceux d'Amsterdam, de Leyde, de Harlem, après avoir jetté honteusement leurs armes, & abandonné tous leurs bagages, perdirent encore plus dans la fuite que dans la mêlée. Cette bataille se donna au village d'Alphen, le 22 d'Octobre l'an 1425.

Le duc de Glocester, ayant appris la révolution de Hollande, & l'heureux succès des armes de Jacqueline en cette principauté, fit tant par ses promesses & ses intrigues, qu'il rassembla trois mille Anglois, dont il donna la conduite au chevalier Filwater pour aider cette princesse à reconquérir tout son pays. Filwater, ayant fait voile pour la Hollande, vint relâcher dans l'isle de Schouven pour attendre les secours que Jacqueline devoit lui faire passer, afin de faire heureusement son débarquement en Hollande. Il y fut bientôt joint par les seigneurs d'Hemsteede, de Renesse, de Houdepül & de Walvis, lesquels devoient être suivis par beaucoup d'autres. Philippe-le-Bon, qui n'avoit pu s'opposer plutôt aux entreprises de Jacqueline, vint bloquer les Anglois dans leur port, avec une flotte de quatre mille hommes, & resta en station jusqu'à ce qu'il eût été joint par les Cabeliaux; alors il tenta sa descente au port de Brauwershaven, dont les Anglois bordoient le rivage. Le chevalier Filwater, qui avoit fait serment de ne jamais porter les armes, ni de se battre contre les Bourguignons, remit le commandement des troupes angloises au seigneur d'Hemsteede, & celui-ci les

& Humfroi, duc de Glocester.

rangea en ordre de bataille sur trois lignes, ordonnant à la premiere de mettre un genou en terre après avoir fait sa décharge, afin que les deux autres pussent faire la leur avec plus de facilité; aucun capitaine ne s'étoit encore avisé d'employer un tel moyen. Les Bourguignons se précipitent dans l'eau pour gagner plus aisément terre, & se ranger en bataille, mais il sont si mal reçus des Anglois qu'ils sont obligés de fuir, & de regagner leurs vaisseaux: Philippe-le-Bon, qui découvrit du sien ce qui se passoit, se jette sur la digue avec sa banniere, & rallie son monde: le combat recommence, les Anglois & les Hameçons, fiers de leur premier avantage, culbutent une seconde fois les Bourguignons & les Cabeliaux. Dans ce péril extrême, le duc pensa périr, & il ne dut la vie qu'à la bravoure du chevalier Jean Villani, de Gand, homme d'une force & d'une grandeur extraordinaire: ce guerrier écartant & tuant à grands coups d'épée tout ce qui environnoit le duc, parvint à le dégager: alors se tournant vers les Bourguignons, il leur crie de toutes ses forces: *tue, tue, pour moi je ne les épargne pas*; le duc échappé du péril se mit aussi à crier: *qui m'aime, me suive*. Alors les Flamands & les Cabeliaux, remplis d'une nouvelle ardeur, avancent fierement contre les ennemis. Le combat recommence; à la fin les Anglois & les autres partisans de Jacqueline, accablés par un nombre supérieur, & harassés des fatigues de cette journée, perdent courage & prennent la fuite. Le duc fit prisonnier de guerre le seigneur de Hemsteede avec deux cents des principaux Anglois. Les vaincus perdirent outre cela quinze cents des leurs, qui resterent sur le champ de bataille, parmi lesquels il se trouvoit trois gentilshommes de Hainaut, Colart Arbaut, prévôt de Maubeuge, Etienne Genblodien & Gilles de la Porte.

Jacqueline de Baviere.

1426. Cette victoire, remportée le 13 janvier 1426, mettoit le duc de Bourgogne à même de faire de grands progrès en Hollande, & de réduire en peu de tems la comtesse Jacqueline à rien; mais les intempéries de l'air, & la rigueur de la saison ne lui ayant pas permis de poursuivre sa pointe, il repassa en Flandre pour faire de nouvelles levées; les Hameçons, de leur côté, agirent avec une diligence incroyable pour se remettre de cet échec.

La retraite du duc Bourgogne donna la facilité à la comtesse Jacqueline d'entreprendre le siege de Harlem: cette ville étoit défendue par le chevalier Roland Utkerke, qui commandoit une garnison de six cents hommes. Dès que cette princesse eut établi ses quartiers, elle ordonna de percer une digue, par laquelle les Cabeliaux auroient pu jetter du secours dans la place: le jeune Utkerke, ayant appris le péril où se trouvoit son pere, lui donna avis par lettre, qu'il amenoit à son secours un corps de huit cents hommes. Cette lettre renfermée dans un pain, étoit portée aux assiégés par un homme de confiance, d'autres disent par une femme couverte de vieux haillons, qui feignoit d'être attaquée de la lepre. La bonne fortune de Jacqueline voulut que cette lettre eût été interceptée par ses gens; alors cette princesse, pour ne point être entre deux feux, leve son camp de nuit, & sous prétexte de se retirer à Goude, elle va à la rencontre du jeune Utkerke jusqu'à Alphen, village déja fameux par la victoire qu'elle y avoit remportée. Le jeune Utkerke, trompé par un faux bruit, que la comtesse se retiroit à Goude, accelere sa marche pour lui couper passage, mais on le lui coupe à lui-même, & à peine est-il à Alphen qu'il découvre son ennemie rangeant son monde en ordre de bataille; ce fut une nécessité pour lui d'en faire autant, & d'en venir aux mains, mais à

Jacqueline de Baviere.

son malheur. La défaite de ce jeune officier fut des plus complettes : l'on doit dire néanmoins à sa louange qu'il se défendit avec un courage incroyable, & qu'il ne prit la fuite qu'après avoir perdu six cents des siens. Malgré cet avantage la comtesse Jacqueline ne jugea pas à propos de retourner au siege de Harlem, mais elle se retira à Goude, parce que Philippe-le-Bon étoit débarqué en Hollande avec une nombreuse armée de Flamands, & qu'outre cela il avoit encore quelques mille Picards, & douze cents chevaux que le prince d'Orange lui avoit amenés de Bourgogne.

Les choses en étoient-là quand le duc de Betford essaya d'accommoder le duc de Bourgogne avec le duc de Glocester, mais apprenant sur ces entrefaites qu'il remuoit encore en Angleterre pour envoyer de nouveaux secours à Jacqueline, il lui députa l'abbé d'Orcamp & Jean Leduc pour le faire désister, ses mouvements étant un obstacle invincible à la paix. Là-dessus Philippe-le-Bon consentit à une treve jusqu'à la décision de la validité du premier mariage de Jacqueline.

Enfin, après plus de quatre ans de procédures, parut la sentence définitive qui mit fin aux contestations. Martin V déclara que le mariage de la comtesse Jacqueline avec le duc de Glocester étoit non seulement de nulle valeur, mais que c'étoit un véritable adultere ; qu'en conséquence, si le duc de Brabant, véritable mari de cette princesse, venoit à mourir avant elle, le duc de Glocester ne pourroit jamais l'épouser. Néanmoins ce pape n'ordonnoit point que cette princesse retournât auprès du duc de Brabant ; sans doute qu'il avoit de très-bonnes raisons pour ne l'y point contraindre ; mais il vouloit qu'elle fût confiée à la garde d'Amedée, comte de Savoie, son parent, jusqu'à ce que l'on prît d'autres arrangements.

Cette sentence ayant été signifiée au duc de Glo-

Jacqueline de Baviere,

cester, ce prince, n'espérant plus d'épouser jamais la duchesse Jacqueline, contracta mariage avec Eléonore de Combarre, dame qu'il entretenoit depuis long-tems, qu'il avoit même conduite en Hainaut, quoiqu'elle fût d'une naissance beaucoup inférieure à la sienne. Alors le Hainaut, cessant d'être en sequestre, fut occupé par le duc de Brabant: & la plupart des villes de Hollande & de Zélande, qui avoient suivi jusqu'alors le parti de Jacqueline, leur dame naturelle, se déclarerent comme les autres en faveur du duc de Bourgogne, & le reconnurent pour administrateur, avoué du pays & héritier présomptif des états de Jacqueline. Cette princesse néanmoins, véritablement digne d'un meilleur sort, ne se laissa point abattre par tant de revers; sans rien perdre de sa grandeur d'ame & de son courage elle tâcha de ranimer les foibles restes de son parti & de faire la petite guerre.

Sevenberghen, place forte, tenoit encore pour elle: Philippe-le-Bon qui voulut la réduire, de peur que son mauvais exemple ne fût suivi des autres, l'assiégea pendant plus de trois mois; alors les vivres venant à manquer aux habitants, il fallut que le gouverneur se rendît, ou plutôt celui-ci fut contraint par les siens à faire une capitulation désavantageuse. Le duc de Bourgogne consentit à la vérité à conserver aux bourgeois leurs biens, & à la ville ses privileges; mais il enleva le gouverneur, & après lui avoir confisqué tous ses biens, il le confina dans une prison de Lille en Flandre, où il mourut de chagrin. Jacqueline tâchoit alors de s'emparer de la ville de Hornes, où il y avoit une garnison de cinq cents hommes commandés par le seigneur de l'isle Adam, & par le bâtard de St. Pol: mais elle fut obligée de désister de son entreprise, ces deux capitaines ayant fait une sortie vigoureuse, où ils avoient tué la plupart de ses gens & tourné le reste en fuite.

& Jean IV, duc de Brabant.

Jacqueline se dédommagea de ce mauvais succès par la prise d'Edam, de Pumerend, de Medendick, d'Enchysen, petites villes, & elle démolit quelques forteresses & châteaux qui appartenoient à ses ennemis.

Tirons un moment le rideau sur les actions de cette princesse pour nous occuper de celles du duc de Brabant, reconnu comte de Hainaut, & y exerçant l'autorité souveraine à titre de sa femme. Ce prince fonda la célebre université de Louvain, l'an 1426, dans le dessein de rendre à cette ville l'éclat qu'elle avoit perdu par la désertion de ses habitants, la plupart impliqués dans une révolte. Le premier septembre de la même année l'on y donna les premieres leçons de droit, de médecine & des autres arts libéraux; mais la théologie ne s'y enseigna qu'en 1432, en vertu d'une permission d'Eugene IV, ce qui n'avoit pas été accordé par Martin V dans sa premiere institution. Les premiers docteurs furent tirés des universités de Paris & de Cologne. Dans une charte que ce duc donna le 7 novembre de la même année, il dit: *avoir desiré l'érection de cette université depuis très-long-tems & avec beaucoup d'ardeur: il se glorifie de l'avoir enfin obtenue de Martin V, souverain pontife, pour l'utilité & le bien-être de tous ses sujets, mais particulierement des Brabançons, qu'il avoue avec ingénuité chérir plus que tous les autres.*

Ce duc demanda aux états de Hainaut, dans la même occurrence, un subside de trente mille livres, que ceux-ci lui accorderent, mais selon la coutume du pays, comme *don gratuit*; Jean IV en donna des lettres de reconnoissance, datées du 9 de septembre, dans lesquelles il dit: *que cette somme lui a été accordée par grace spéciale, & pour certaines raisons qu'il avoit fait exposer aux états, & non autrement.*

Mais Jean IV ne jouit point long-tems du

Jacqueline de Baviere,

comté de Hainaut : ce duc, ayant convoqué les états de Brabant à Lierre, pour la quinzaine de Pâques de l'an 1427, fut attaqué d'apoplexie lorsqu'il étoit en route pour s'y rendre. On le reconduisit à Bruxelles, où il mourut quatre jours après dans la vingt-quatrieme année de son âge. Sa mort arriva le 17 avril, jour du mercredi saint. Ce prince n'avoit jamais eu la religion ni la sainteté de l'union conjugale en partage : l'on dit néanmoins que se sentant mourir, il récita le pseaume *Miserere* avec de grands sentiments de piété. Nous ne devons pas dissimuler que beaucoup d'écrivains rapportent tout autrement la mort de ce prince ; Vinchant & Haræus veulent qu'il ait été emporté de mort subite sur la route de Bruxelles à Lierre ; d'autres prétendent que ce fut de poison ; enfin il en est qui n'ont pas craint d'avancer qu'il étoit mort d'un excès de débauches avec ses concubines : tout ce que l'on sait avec certitude, c'est que, peu avant sa mort, il courut grand risque de perdre la vie en prenant les divertissements de la chasse dans la forêt de Sogne : Marguerite de Bourgogne, douairiere de Hainaut, sa tante, avoit engagé un gentilhomme, nommé Jacques Chevalier, à l'assassiner pour se venger de l'affront qu'il lui avoit fait en arrêtant son douaire. Jean IV fut inhumé à Vueren, & le comte de St. Pol, son frere, lui succéda au duché de Brabant.

Jean IV avoit accordé, en 1422, certains privileges à la ville d'Enghien en reconnoissance des services que Pierre de Luxembourg, seigneur de cet endroit, lui avoit rendus. . . *Nous avons octroïé & octroïons, de grace spéciale, à notre cour sin de Conversans*, dit-il dans ses lettres, *que d'ici en avant aucun de nos sergents, ou autres officiers du dit pays d'Hainaut, ne puisse sergeanter ou exploiter en sa ville & seigneurie d'Enghien, sinon par*

& Jean IV, duc de Brabant.

jugement de notre cour à Mons, en vertu des lettres obligatoires, pour faute de fournir de feu bouter, d'enforcement de femmes, ou pour cas d'homicide.

Mais si ce prince savoit accorder des graces, il avoit néanmoins assez de discernement pour refuser celles qui blessoient le bien public, & qui n'étoient point dans l'ordre; témoin le réglement qu'il porta pour la justice du Quesnoy: les prévôt & jurés de cette ville refusoient, en cas d'appel, de ressortir à la cour de Mons, en vertu de certains privileges; Jean IV déclara: *que son bailli de Hainaut, & hommes jugeurs en la souveraine cour à Mons, auroient la connoissance* des causes évoquées *pour en connoître & déterminer par souveraineté, comme il se pratiquoit anciennement, les chartes & priviléges desdits prévôt & échevins demeurant en leur force.* Cet acte, en date du premier juillet, fut donné à Bruxelles l'an 1420.

Après la mort du duc Jean IV, Philippe-le-Bon indiqua à Valenciennes une assemblée générale des états de Hainaut, à laquelle il invita beaucoup de seigneurs voisins, les évêques de Tournai & d'Arras & tous les ecclésiastiques le plus en réputation de science, pour décider à qui devoit appartenir le gouvernement du comté de Hainaut après la mort du duc de Brabant, puisque la duchesse Jacqueline s'en étoit rendue indigne par sa mauvaise conduite. L'assemblée jugea que cette princesse n'ayant point d'enfant, l'administration de cette principauté devoit appartenir à ce prince, puisqu'il étoit son cousin germain, & son héritier présomptif. L'on doit se rappeller que les états de Hollande, de Zélande & de Frise avoient donné une pareille déclaration, à laquelle ils avoient ajouté la curatelle de Jacqueline.

D'abord après cette assemblée le duc de Bourgogne se rendit à Mons pour se faire reconnoître en qualité d'administrateur du comté, & il prêta

Jacqueline de Baviere.

le serment solemnel de maintenir les loix, les coutumes & les privileges de la province en l'église de ste. Waudru : ensuite, après avoir nommé gouverneurs des villes & châteaux des gentilshommes du pays, il passa rapidement en Hollande, où sa présence étoit très-nécessaire pour terminer la guerre qu'il avoit contre la duchesse Jacqueline, dont les partisans augmentoient de jour en jour, sur-tout dans l'évêché d'Utrecht; ce qui faisoit que les villes de Delft, de Roterdam & quelques autres chanceloient dans la fidélité qu'elles lui avoient jurée.

Le duc mit aussi-tôt le siege devant Amersfort, ville très-forte, située sur la riviere d'Eem, qui en baigne les murailles. Comme il vouloit l'emporter d'emblée, il fit d'abord combler un des fossés, puis monter à l'assaut. Les habitants de la ville avec ceux d'Utrecht, leurs alliés, alloient être forcés, si les femmes, alarmées du péril, n'eussent apporté sur les ramparts la bierre qui cuisoit dans les chaudieres que l'on versoit toute bouillante sur les assaillants; ce qui les fit fuir avec des cris épouvantables. Le duc alla se dédommager sur quelques petits endroits, & il contint la ville de Dordrecht dans le devoir après avoir fait trancher la tête à quelques brouillons.

Les forces navales de Jacqueline prenoient aussi un nouvel accroissement de jour en jour. Brederode, qui les commandoit, avoit formé le plus beau plan d'opération, & l'on avoit conçu de son habileté les espérances les plus flatteuses. Déja il avoit ramené les habitants de West-Frise à leur devoir & à l'obéissance à leur dame naturelle, puis ayant fait voile vers l'isle de Wieringen, il en avoit aussi soumis les habitants : son dessein étoit de faire rentrer toute la Hollande sous la domination de Jacqueline, en la parcourant avec une armée victorieuse d'un bout à l'autre. Il n'avoit

Jacqueline de Baviere.

point encore rembarqué son monde, quand il vit arriver la flotte ennemie, composée de grands vaisseaux, & poussée par le vent le plus favorable. Brederode comptoit que les ennemis alloient faire leur descente dans l'isle pour l'attaquer: mais, contre son attente, ils jetterent l'ancre après avoir blocqué le port. Brederode, voyant qu'il falloit combattre ou se résoudre à mourir de faim dans l'isle, ordonna à ses gens de se rembarquer pour en venir à une action décisive: il avoit le vent contraire, mais la marée étoit basse, ce qui lui étoit très-avantageux, parce que ses vaisseaux étoient plats & légers, tandis que ceux des ennemis étoient beaucoup plus grands & lourds. Brederode, ayant rangé sa flotte en ordre de bataille, la fit avancer à force de rames. Les ennemis en firent de même après avoir levé l'ancre: Brederode s'attendoit que les vaisseaux ennemis échoueroient au port, d'autant plus que la marée étoit basse, ou du moins qu'ils ne pourroient se mouvoir avec la célérité requise. Le signal du combat donné, ses gens attaquerent les Cabeliaux & les Bourguignons avec une espece de fureur; mais ceux-ci se défendirent avec un courage incroyable, & tuerent beaucoup de ses gens & en précipiterent un beaucoup plus grand nombre dans la mer. Ce commencement de défaite n'arriva que parce qu'il n'y avoit qu'une partie de sa flotte qui eût voulu donner; l'autre partie s'étoit retirée en arriere pour être spectatrice du combat, dans le dessein de prendre la fuite si la premiere attaque ne réussissoit point: mais la poltronnerie de cette arriere-garde ne lui servit de rien; car ayant en effet pris la fuite après la défaite de la premiere ligne, elle tomba presque toute entiere entre les mains des Cabeliaux qui la conduisirent prisonniere de guerre à Enchuysen. Brederode, après avoir fait le devoir de général & de soldat, tomba aussi en

Jacqueline de Baviere.

leur pouvoir. Alors les vainqueurs ayant tenu conseil entre eux pour savoir ce qu'ils feroient des prisonniers, ils prirent la résolution de trancher la tête à quatre-vingt : plusieurs avoient opiné qu'il en falloit faire autant à Brederode ; mais comme ce seigneur descendoit des anciens comtes de Hollande, ils l'excepterent de l'anathême par considération pour ses ancêtres, & par respect pour sa personne.

Les habitants de Hollande étoient entierement domptés, & si l'on en excepte les villes de Schoonoven, d'Oudenwater & de Goude, toutes les autres s'étoient rendues au duc de Bourgogne : pour soumettre ces trois places, & ôter toute ressource au parti de Jacqueline, il les fit observer & investir toutes trois par son armée victorieuse, sous la conduite de Jean de l'isle Adam & de Leonel de Bournonville, puis il repassa en Flandre pour faire de nouvelles levées pendant l'hyver, & revenir en Hollande au printems. Tels sont les événements de l'année 1427.

Sur ces entrefaites beaucoup de seigneurs étant venus trouver la comtesse Jacqueline, ils lui conseillerent de ne point attendre l'extrémité pour s'accommoder avec Pihlippe-le-Bon, lequel, outre son armée, qui déja avoit subjugué la Hollande, outre les Cabeliaux tous dévoués à son service, alloit arriver incessamment avec des troupes innombrables, composées de Flamands, d'Artésiens, de Picards, de Bourguignons & de beaucoup d'autres peuples, & qu'alors il lui imposeroit telle loi qu'il jugeroit à propos ; qu'elle fît réflexion qu'elle étoit sans troupes, sans argent, & dénuée de tout secours ; que les Hameçons avoient été entierement défaits à la journée de Wieringen ; que ceux qui avoient pu échapper au carnage, iroient se cacher en un lieu de sûreté ; enfin que tout lui étoit contraire ; que les éléments mêmes combattoient

Jacqueline de Baviere.

combattoient contre elle. Ces raisons, qui auroient pu ébranler l'homme le plus fort, ne purent point abattre le courage & la grandeur d'ame de Jacqueline. Ce n'est point que cette princesse s'entêtât par caprice, ou qu'elle refusât de s'accommoder, au contraire elle desiroit la paix; elle eut voulu la faire, mais elle n'en vouloit point qui fût indigne d'elle; pour cela elle vouloit attendre des circonstances favorables. Le duc de Bourgogne, de son côté, n'aimoit point de contraindre cette princesse, il vouloit transiger avec elle de gré à gré, car il appréhendoit les reproches de la postérité, s'il venoit à lui faire violence. De part & d'autre la chose étoit fort embarrassante; contre toute espérance la fortune les servit l'un & l'autre, & les tira d'inquiétude: Henri de Beaufort, évêque de Winchester, cardinal du titre de st. Eusebe, revenant de Rome, passa par Bruges, où se trouvoit alors le duc; après quelques entretiens sur les affaires du tems, ce prélat s'engagea de passer en Hollande, & de moyenner cette paix: en effet, tandis que le duc appareilloit sa flotte, & mettoit à la voile, le cardinal faisoit à la comtesse un grand étalage des forces de ce prince, auxquelles il n'étoit point possible qu'elle résistât avec les foibles restes de ses partisans; il lui fit ensuite une si vive peinture des maux auxquels elle s'exposoit, si elle s'opiniâtroit plus long-tems, qu'elle se laissa fléchir, & qu'après avoir pris l'avis de ses plus chers & de ses plus fideles amis, elle consentit d'envoyer des députés à Delft, pour ajuster avec ceux de Philippe-le-Bon tous ses différents. C'est ainsi qu'elle sauva son honneur, & mit sa gloire à couvert, tandis que sous le spécieux prétexte de déférer à la médiation d'un prince ecclésiastique, elle ne faisoit que céder avec décence à la nécessité. Au reste l'on va voir par les articles arrêtés à Delft, si elle avoit un si grand sujet de

souhaiter avec tant d'ardeur, un tel expédient, & si par-là elle conjura en effet les maux qui la menaçoient. Les conférences ne durerent guere, & le 3 juin l'on régla :

1°. Que la comtesse Jacqueline reconnoîtroit Philippe, duc de Bourgogne, son cousin germain, pour son héritier universel, en cas qu'elle vînt à mourir sans enfants légitimes, & qu'aussi-tôt après la ratification du présent traité, il seroit nommé & reconnu avoué & administrateur de tous ses états.

2°. Que la dite comtesse remettroit entre les mains du duc les places & villes qui tenoient encore pour elle, pour y constituer des officiers à son gré, & que la ville de Zevenberg lui appartiendroit.

3°. Qu'il ne seroit pas libre à la princesse Jacqueline de se remarier, sinon que du consentement du duc & des seigneurs hollandois & hainuyers.

4°. Que, quant aux aides, & subsides qui seroient dorénavant accordés par les états de Hainaut, de Hollande, &c. l'on en feroit trois parts; que deux de ces parts serviroient à liquider les dettes des dits pays & comtés; que l'autre tiers seroit partagé également entre le duc & la comtesse; mais qu'après l'entiere extinction des dettes des pays susnommés, tous les revenus de ces provinces seroient partagés entre le duc & la comtesse, par portion égale; de sorte que chacun en auroit la moitié.

5°. Que la comtesse Jacqueline auroit pour appanage le comté d'Ostrevant, le Zuitbevelant, & les territoires de la Brille & de Woeren.

Tel est le fameux concordat de Delft.

Philippe-le-Bon, ayant cette princesse en son pouvoir, & devenu maître de son destin, parcourut avec elle toutes les principautés qui lui avoient été soumises pour s'en faire reconnoître administrateur, & recevoir de nouveau le serment de fidélité de la part de toutes les villes. Cette inauguration, ou plutôt ce concordat de Delft, rétablit

Jacqueline de Baviere,

le calme par-tout, & fit tomber les factions des Cabeliaux & des Hameçons, qui s'étoient entredéchirées pendant plus d'un siecle.

Jacqueline s'étoit lié les mains, & ne pouvoit plus exercer aucun acte de souveraineté, mais pour ne point paroître avoir dépouillé cette princesse généralement de tout, philippe-le-Bon lui laissa le pouvoir d'accorder des graces & des privileges, pouvoir néanmoins dont elle n'usa que pour récompenser ou les services rendus au duc, ou ses créatures. Quelque mécontente qu'elle fût des Montois, par exemple, elle accorda pour toujours & à perpetuité aux échevins de Mons le droit de connoître de tous cas civils & criminels à la semonce du prévôt, à l'exception des officiers du comte en cas d'office, & ceux de son hôtel, de connoître, juger & appointer par déposition de témoins & autrement, de toutes dettes, marchandises & autres affaires entre les bourgeois & autres ressortissants à la même magistrature, excepté quand il y a obligation faite & passée pardevant les hommes de fiefs, dont la connoissance sera réservée à la cour de Mons, ou au grand-bailli ou à la prévôté; de pouvoir faire bans, statuts & réglements de l'avis & du consentement du grand-bailli & du prévôt; de mettre en curatelle, de trois à quatre de leurs proches, les enfants orphelins, lesquels ne pourront faire aucune obligation valable, sans leur consentement, avant l'âge de 25 ans. Par la même charte elle accorde aux bourgeois de Mons de ne pouvoir être jugés que par leurs magistrats, & enjoint à tous juges de les leur renvoyer sans frais, quand ils en seront requis. Cette charte est du 17 novembre 1428.

Elle se déshérita peu après en faveur d'Antoine de Croy, seigneur qui s'étoit attaché à la maison de Bourgogne, de la terre, ville, justice, seigneurie & pairie de Rhœux, sans en rien excepter,

Jacqueline de Baviere,

réservé la souveraineté & l'hommage, & elle ordonne & veut par la même patente qu'aucun sergent ne puisse exploiter dans cette terre, sauf ceux de la ville de Rhœux, & que les habitants de cet endroit soient libres comme ceux de Mons.

Après que Philippe-le-Bon eut été reconnu avoué des seigneuries & pays de la duchesse Jacqueline, & son héritier universel en cas qu'elle n'eût point d'enfants légitimes, il donna le gouvernement de la Zélande & Hollande à Francon de Borselle; puis après lui avoir laissé cinq mille Picards pour continuer la guerre contre ceux d'Utrecht qui étoient aussi attaqués par les ducs de Cleves & de Gueldres, il repassa en France, royaume qui touchoit à sa ruine.

Jacqueline, réduite à la condition d'une personne privée, de souveraine qu'elle étoit auparavant, n'ayant pas même la liberté de se remarier sans le consentement exprès de son héritier présomptif, des états de Hainaut & de Hollande, se retira pour dévorer son chagrin dans le Zuitbeveland, & fixa son séjour à Goës ou Tergoës, petite ville & port de mer.

C'étoit vers le tems où les insulaires, qui savoient tirer de l'arc, se rassembloient pour abattre un oiseau de bois, qu'ils nommoient le perroquet, divertissement qui attiroit un grand concours de personnes de tout sexe & de tout âge, & qui procuroit au vainqueur le titre de roi avec des récompenses ou plutôt des présents considérables. Pour ce jeu ils choisissoient le plus haut mât qu'ils plantoient en terre; au sommet du mât il y avoit une aiguille de fer qui traversoit le perroquet d'outre en outre; de sorte que quand l'archer tiroit de biais, le perroquet pouvoit tourner sur son pivot, mais il ne tomboit point; Jacqueline s'étant rendue au lieu de l'arêne avec sa petite cour, s'y amusa beaucoup; & comme elle savoit

& Philippe-le-Bon.

manier l'arc, elle s'avisa de tirer, & du premier coup elle jetta bas le perroquet. Ce fut d'abord mille cris de joie & d'alégresse qui remplirent l'air; tous les habitants des lieux voisins, jeunes & vieux, les personnes même décrépites lui applaudirent à l'envi, en répétant sans cesse *vive la reine*; Jacqueline fut si satisfaite de ces marques d'affection & d'amitié de la part des habitants qu'elle relâcha pour toujours la dîme de lin qui lui appartenoit.

Cependant ces fêtes passées, la comtesse rentroit en elle-même & se livroit à la mélancolie: en se rappellant les différentes circonstances de sa vie, elle ne pouvoit s'empêcher de verser un torrent de larmes sur ses malheurs: Jean de Touraine, depuis dauphin de France, son premier mari, mort empoisonné à l'âge de quatorze à quinze ans; Jean, duc de Brabant, son second mari dont le souvenir lui causoit encore de l'horreur: & le duc de Glocester lui revenoit sans cesse à l'esprit; elle regrettoit ce dernier, & ne pouvoit y penser qu'en soupirant, parce qu'il avoit épousé une demoiselle angloise; elle auroit trouvé dans un quatrieme mari de quoi dissiper son chagrin, & se désennuyer dans sa solitude, mais cette espérance même lui étoit ôtée par les précautions extrêmes, & les mesures prises par le duc de Bourgogne pour empêcher qu'elle n'eût jamais d'enfants légitimes.

Cependant les choses n'arrivent point toujours au gré des hommes, & leurs projets sont presque toujours dérangés, si point tout-à-fait confondus par une infinité de circonstances imprévues: Jacqueline avoit à la vérité perdu la liberté de convoler à de quatriemes nôces, mais elle n'en avoit point perdu la volonté; ainsi pourvu qu'elle trouvât un seigneur qui fût selon ses souhaits, & qu'elle pût cacher adroitement son jeu, elle étoit bien

Jacqueline de Baviere,

résolue de tromper le duc de Bourgogne aussi bien que les états de Hainaut & de Hollande; elle déterra enfin, en cherchant tout autre chose, un seigneur qui lui convenoit, & sans s'embarrasser beaucoup des suites qui pouvoient en résulter, elle lui proposa mariage, & le contracta à l'insu d'un chacun. Ce dernier acte de la vie de Jacqueline est trop curieux pour ne point être traité avec une certaine étendue.

Marguerite de Bourgogne, comtesse douairiere de Hainaut, ayant envoyé du Quesnoy, où elle tenoit sa cour, des présents considérables à sa fille, Jacqueline, celle-ci voulut témoigner sa reconnoissance aux gentilshommes que sa mere avoit honorés de cette commission; mais comme elle manquoit d'argent, car le duc de Bourgogne ne lui laissoit toucher que fort peu de choses, elle députa un de ses officiers au vicomte de Montfort, seigneur qu'elle avoit autrefois comblé de bienfaits, pour avoir en prêt certaine somme, promettant de la lui faire remettre quelque tems après; mais le vicomte, qui croyoit la fortune de Jacqueline bien changée, eut la dureté de lui refuser la somme, & d'accompagner son refus de paroles aigres, lui reprochant, entre autres choses, d'avoir dépensé tout son bien à son service. La princesse, toute éplorée au récit de cette aventure, envoya chez d'autres nobles, sur qui elle comptoit, comme ayant été de ses amis particuliers, & des principaux du parti des Hameçons, mais elle essuya pareils refus de la part de tous ces ingrats. Jacqueline, fondant en larmes, maudissoit le jour qui l'avoit vu naître & se plaignoit amerement de n'avoir jamais été environnée que de gens intéressés, de vils adulateurs, d'infâmes hypocrites, qui l'abandonnoient lâchement dès qu'ils n'avoient plus rien à en espérer. . . Cependant il lui falloit trouver quelque somme avant qu'elle donnât aux

& Philippe-le-Bon.

gentilshommes leur audience de congé, car elle se représentoit vivement l'opprobre dont elle alloit se couvrir, si elle les renvoyoit les mains vuides. Un de ses premiers officiers, nommé Guillaume de Bye, lui dit alors: *Madame, permettez-moi d'aller trouver Francon de Borselle, lieutenant gouverneur du duc; je suis sûr que, quand je lui aurai représenté vos besoins, vous aurez lieu de vous louer de sa générosité. Vous vous moquez de moi*, lui dit-elle: *de Borselle fut toujours de mes ennemis, jamais je ne lui ai fait de bien; &, s'il vient par hazard à rejetter ma demande, ma honte & ma douleur seront bien plus grandes qu'auparavant, puisque ma triste situation lui fournira un nouveau sujet de triomphe. N'importe qu'il ait été du nombre de vos ennemis, madame, vous ne le connoissez point assez; permettez-moi de lui exposer le cas ou vous êtes, & je réponds du succès de ma commission:* elle y consentit quoiqu'à regret: à peine ce brave & fidele domestique eut-il déclaré à Borselle, que la comtesse Jacqueline lui demandoit une telle somme en prêt, promettant de la lui remettre dans peu, que ce seigneur tirant une clef de sa poche, lui dit: *voilà la clef de ce coffre, prenez-y la somme dont la comtesse a besoin, & dites-lui de ma part qu'elle peut disposer de moi & de mes biens, & que je me ferai toujours honneur, & un vrai plaisir d'obliger ma dame naturelle.* Cette générosité ravit Jacqueline d'admiration: après qu'elle eut mis ce seigneur à l'épreuve une deuxieme & une troisieme fois, elle le fit mander à sa cour pour lui témoigner sa reconnoissance: Borselle ayant paru devant la princesse avec distinction, parce que c'étoit un seigneur des mieux faits, de beaucoup d'esprit, & d'une conversation aisée & agréable; *je vous dois beaucoup, Borselle*, dit la princesse, *& je ne sais comment je m'acquitterai de mes dettes. Madame*, lui dit celui-ci, *ce que j'ai fait jusqu'à*

Jacqueline de Baviere, Francon

présent pour vous, n'est rien en comparaison de ce que je desire de faire. Hé bien! lui dit Jacqueline, *puisqu'il ne m'est pas possible de reconnoître en nature tant de bienfaits, je me livre moi-même pour liquider tout.* Elle ratifia depuis cette promesse, car s'étant rendue à la Haye avec ce seigneur, elle l'épousa dans son appartement en présence de très-peu de témoins, qui étoient tous officiers de sa maison. Tel mariage, quoique clandestin, étoit valide avant le concile de trente.

1432. Borselle, quoique sujet & vassal de Jacqueline, venoit cependant d'une illustre maison & très-ancienne; voici ce que Vinchant & beaucoup d'autres en rapportent : quand en 880 les Normads firent une descente en Zélande, Louis, roi de Germanie, envoya contre ces pirates du secours à Thierri premier, comte de Hollande, sous la conduite de Luppolus, seigneur de Franconie, fils de Vranck, duc de Souabe. Ce Luppolus se maria en Zélande, & fut le fondateur & premier seigneur de la ville de Borselle, actuellement ensevelie sous les eaux. C'est de ce Luppolus que Francon de Borselle tiroit son origine.

Le bruit de ce mariage clandestin, quelque soin qu'on eût pris de le cacher, parvint bientôt aux oreilles de Philippe-le-Bon : ce duc passa en Hollande sous prétexte d'affaires, & se rendit à La Haye; là ayant invité de Borselle à sa table, sans témoigner aucun mouvement d'indignation, il le fit arrêter prisonnier à la fin du repas, & conduire sous garde au château de Rupelmonde.

Philippe-le-Bon étoit embarrassé de son prisonnier, & ne savoit quelle punition en tirer. Quelques gentilshommes hollandois lui conseilloient de le faire mourir, car ils étoient jaloux de son élevation & de ses belles qualités; sa générosité & son désintéressement étant rendus publics, ce qui les couvroit de honte. A leur instigation, le duc

de Borselle & Philippe-le-Bon.

avoit expédié un ordre de le faire mourir en prison; mais il révoqua depuis cet arrêt cruel & barbare.

Jacqueline, plus animée que jamais contre le duc de Bourgogne, trouva le moyen d'équiper une flotte, aussi belle qu'elle l'eût jamais eue, & à force de rames elle remonta l'Escaut jusqu'à Rupelmonde, redemandant son mari. Le duc, averti de son armement, s'étoit rendu en cette ville. La princesse lui demanda la permission de voir de Borselle, & de lui parler; le duc fit conduire le prisonnier au haut du château pour faire voir qu'il étoit encore en vie. A la vue de ce seigneur, Jacqueline ne se possede plus de joie: elle saute de la proue de son vaisseau en terre, & entame aussitôt une négociation avec le duc de Bourgogne pour ravoir son mari. Le duc y consent à la sollicitation du comte de Mœurs, mais à condition que cette princesse lui transportera tous ses droits sur les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande & de Frise, qu'elle n'en portera plus les titres, qu'elle n'en prendra plus d'autres dorénavant, que celui de comtesse d'Ostrevant, qu'elle ne jouira plus que de cette terre, des isles de Tolen, de Vorn, de Zuit-Beveland, de la ville de Leerdam & de quelques autres; qu'au cas néanmoins qu'elle eût des enfants de Francon de Borselle, ces enfants rentreroient dans la jouissance des états dont elle transportoit alors le domaine; & que si lui, Philippe, duc de Bourgogne, venoit à mourir avant elle, sans laisser d'enfants légitimes, les dits états & principautés retourneroient à la princesse; telle est la derniere transaction de Jacqueline de Baviere avec le duc de Bourgogne; transaction à laquelle elle donna les mains, parce que l'amour avoit éteint en elle tout autre sentiment: Borselle sortit alors de prison pour cohabiter avec la princesse, son épouse; le duc le créa

Jacqueline de Baviere, &c.

comte d'Ostrevant, & lui donna le collier de la toison d'or: après quoi l'on célébra les nôces avec pompe.

Jacqueline de Baviere conçut depuis tant de chagrin de se voir réduite à la condition d'une personne privée, qu'elle en mourut de douleur trois ans après, âgée seulement de trente-six ans. Sa mort arriva le 8 octobre 1436. Son corps fut transporté à La Haye, pour être inhumé en la chapelle de la cour. En elle finit la maison ducale de Baviere dans les Pays-Bas.

Jacqueline avoit un frere naturel, nommé Louis de Baviere, à qui l'on avoit donné pour appanage la terre & le château d'Escaudœuvre: ce Louis de Baviere ayant causé du dégat dans le Cambresis au tems des premieres brouilleries de Jacqueline avec le duc de Bourgogne, l'évêque de Cambrai en porta des plaintes au duc, comme protecteur de l'église de Cambrai: ce prince, après avoir donné ordre à Jean de Luxembourg, son plus habile général, d'assiéger ce château, en donna la propriété à cet officier pour le récompenser de ses services. Tellement que Louis de Baviere fut privé de son patrimoine, uniquement pour s'être déclaré en faveur de sa sœur.





Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg; comte d'Artois, de Flandre, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur; ſeigneur de Friſe, de Salins, de Malines; marquis du St. Empire.

(Année 1436 à 1467.)

VOuloir inſérer la vie de Philippe-le-Bon dans l'hiſtoire de Hainaut, ou vouloir l'y adapter, ce feroit bâtir un hors-d'œuvre, qui révolteroit toutes les perſonnes ſenſées; puiſque ce prince fit avant & après l'acquiſition du Hainaut une infinité d'actions éclatantes qui ne touchent cette principauté ni directement ni indirectement: ce plan ne pourroit convenir qu'à l'hiſtoire générale des Pays-Bas, ou à celle de la maiſon de Bourgogne: ainſi, pour ne point abuſer de la patience du lecteur, par des récits & des deſcriptions inutiles, nous paſſerons ſous ſilence tout ce que ce prince fit de glorieux en France, quelque intéreſſant qu'il ſoit, auſſi bien que les guerres qu'il entreprit contre les Anglois, contre le duc de Lorraine; ce qu'il fit pour ſoutenir la chrétienté contre la puiſſance des Turcs, & les démêlés fâcheux & funeſtes qu'il eut avec les Brugeois & les Gantois: nous renvoyons pour la connoiſſance de tout cela aux auteurs contemporains (1), mais nous ne pouvons nous diſpen-

(1) Monſtrelet, Olivier de la Marche, Philippe de Comines.

Philippe-le-Bon,

ser de parler succinctement de l'origine de la maison de Bourgogne, des acquisitions immenses que fit Philippe-le-Bon, & de ce qui se passa les dernieres années de sa vie, choses qui sont intimement liées avec les événements des regnes suivants.

Philippe-le-Bon est le troisieme duc de sa race. Le duché de Bourgogne étant venu à vaquer en 1361 par le décès du duc Philippe, dit *de Rouvre*, mort sans enfants; cette principauté retourna au roi Jean plus par droit de réversion à la couronne, que par proximité de lignage. Le roi Jean donna ce duché à Philippe de France, surnommé *le Hardi*, son quatrieme fils, avec les comtés d'Artois, de Nevers & de Rethel. Philippe-le-Hardi épousa Marguerite, fille & unique héritiere de Louis de Mâle, comte de Flandre & seigneur de Malines; de ce mariage sortit Jean, Antoine & Philippe de Bourgogne, & quatre princesses.

Jean, qui étoit l'aîné, succéda à son pere, & eut pour lot le duché de Bourgogne, avec Salins, seigneurie particuliere de la Franche-Comté, & les comtés de Flandre & d'Artois, c'est ce duc que l'histoire désigne du nom de *Jean-sans-Peur*. Antoine de Bourgogne fut déclaré en 1404 régent des duchés de Lothier, de Brabant, de Limbourg & marquis d'Anvers, par la démission volontaire de sa grande-tante Jeanne, veuve du duc Wenceslas, ce qui fut agréé par les états. Cette duchesse étant morte en 1406, son neveu Antoine eut alors ses états en toute propriété. Philippe de Bourgogne, troisieme fils de Philippe-le-Hardi, forma la branche des comtes de Nevers. Marguerite, qui étoit ainée des quatre princesses, fut mariée à Guillaume de Baviere, comte de Hainaut; de Hollande, de Zélande & seigneur de Frise; Marie fut femme d'Amé VIII, comte de Savoie; Catherine épousa Léopold III, duc d'Autriche,

duc de Bourgogne.

& Bonne, qui étoit la cadette, mourut sans alliance.

Jean-sans-Peur eut de grands démêlés avec le duc d'Orléans, qui cherchoit à le faire massacrer: mais après une feinte réconciliation, Jean-sans-Peur le fit massacrer lui-même. Les freres & les amis du duc d'Orléans, voulant venger sa mort, allumerent une guerre civile en France qui dura 7 ans, pendant laquelle les Orléanois & les Bourguignons se persécuterent à outrance; la faction victorieuse faisant toujours mourir, ou assassiner, ou brûler ceux de la faction contraire. Charles, dauphin de France, depuis Charles VII, tenoit pour les Orléanois, nommés aussi Armagnacs: Tanguy du Châtel, qui gouvernoit le dauphin, entreprit de le réconcilier avec Jean-sans-Peur, & à cet effet il menagea une entrevue entre ces deux princes à Montereau-sur-Yone. C'étoit sur le pont de cette riviere que l'on devoit s'aboucher. Tanguy du Châtel saisit le moment où le duc Jean étoit à genoux devant l'héritier de France, pour se jettèr sur lui & l'assommer à coups de hâche. Ce traître & perfide ministre exécuta ce noir & barbare assassinat le 10 septembre 1419.

Philippe, fils unique de Jean-sans-Peur, après s'être fait reconnoître duc de Bourgogne, comte de Flandre & d'Artois, se mit à poursuivre les meurtriers de son pere: pour le faire plus efficacement, il unit ses forces à celle du roi d'Angleterre, qui désoloit alors la France. Cette guerre dura seize ans, & ne fut interrompue que par la brouillerie qui survint entre ce prince & la cour d'Angleterre, au sujet du mariage du duc de Glocester avec Jacqueline de Baviere; mariage funeste, dont nous avons parlé fort au long dans la vie de cette princesse.

Quant aux acquisitions que ce Philippe, à qui l'histoire a consacré le surnom *de Bon*, fit dans

Philippe-le-Bon,

les Pays-Bas, nous ne répéterons point ici comment ce prince se rendit maître des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande & de Frise, il en fut parlé en détail dans la vie de la duchesse Jacqueline.

La possession du comté de Namur lui vint par contrat de vente. Jean de Flandre, de la maison de Dampierre, comte de Namur, & seigneur de Bethune, ayant besoin d'une grosse somme d'argent, lui vendit son comté pour cent trente-deux mille couronnes d'or, chaque couronne au prix de quarante-deux gros, monnoie de Flandre La ratification, & la déshéritance s'en firent le 8 juin 1421, selon les coutumes du Hainaut, dont ce comté étoit mouvant, sans qu'aucun souverain, ni proche parent (ce seigneur n'ayant point d'enfant) se fût présenté pour traverser la vente. Il étoit statué que le duc de Bourgogne seroit mis en possession des forteresses & châteaux de Poilvache, de Sanson & de Bouvines immédiatement après le contrat; qu'il y constitueroit des officiers à son gré, ce qui n'empêcheroit point que Jean de Flandre ne portât le titre de comte de Namur, tant qu'il plairoit au Seigneur de lui prolonger la vie; qu'il continueroit à en percevoir les fruits, & que les forteresses, où le duc auroit mis garnison, lui seroient toujours ouvertes. Ce comte étant mort le premier de mars 1429, Philippe-le-Bon se mit en possion du comté, & fut reçu des Namurois avec tous les honneurs possibles. Les Liégeois, mais sur-tout ceux de Dinant, ayant conçu de l'ombrage du voisinage des Bourguignons, donnerent de grands sujets de mécontentement au duc, qui voulut avoir raison de leur procédé. La guerre s'étant allumée, les Liégeois y eurent du pire, & durent accepter telles conditions de paix qu'il plut au duc de leur proposer.

Vers le temps de cet accommodement des

duc de Bourgogne.

Liégeois avec Philippe-le-Bon, les duchés des Brabant & de Limbourg passerent sous la domination de ce duc, mais ce ne fut point sans opposition. Marguerite de Bourgogne, sa tante, comtesse douairiere de Hainaut, & Charles de Bourgogne, comte de Nevers, cousin germain du duc, réclamoient ce beau pays, & prétendoient tous deux y avoir droit à son exclusion: l'un & l'autre après avoir dressé des mémoires, les avoient présentés aux états de Brabant, assemblés à Louvain pour la discussion de cette affaire. Le duc étoit alors occupé au siege de Compiegne, où les Bourguignons & les Anglois étoient rudement menés par la Pucelle d'Orléans; quelque nécessaire qu'y fût sa présence, il n'eut pas plutôt appris la mort du duc de Brabant, & les contestations élevées au sujet de sa succession, qu'il quitte le siege, & convoque à Lille tous les seigneurs de sa domination pour examiner qui devoit être son héritier: l'assemblée jugea en sa faveur. Alors après avoir nommé les évêques de Tournai, d'Amiens & d'Arras, ses commissaires auprès des états de Brabant, il retourna au siege de Compiegne. Chacun plaida sa cause le mieux qu'il put. Le comte de Nevers alléguoit que Philippe-le-Hardi, faisant le partage de ses enfants, avoit ordonné qu'en cas que la ligne masculine d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, vînt à manquer, le duché & les seigneuries qui en dépendent, passeroient aux descendants mâles de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, son troisieme fils, ce Philippe ayant été moins favorisé que les autres dans le partage; qu'ainsi, en vertu de cette clause de substitution, il devoit hériter du défunt duc de Brabant, sans opposition ni difficulté. La douairiere de Hainaut prétendoit au contraire, que la succession du défunt duc lui étoit due à l'exclusion de tout autre, puisqu'elle

étoit la tante du duc de Bourgogne actuellement vivant, du défunt duc de Brabant, & du comte de Nevers, & que la raison dictoit qu'une tante devoit être préférée à des neveux.

Les députés de Philippe-le-Bon s'attacherent à montrer que le duché de Brabant étoit passé de droit à Jean-sans-Peur après la mort de la duchesse Jeanne, veuve de Wenceslas; que Jean-sans-Peur, pour complaire à Philippe-le-Hardi, son pere, aussi bien qu'au roi de France, l'avoit bien voulu céder à son frere Antoine, sous cette clause & avec cette réserve, *que si lui, Antoine, ou ses enfants venoient à mourir sans hoirs, ce duché retourneroit à la primogéniture.* La douairiere de Hainaut & ces commissaires avouerent cette cession avec la clause de retour; mais ils objecterent que ces actes étoient nuls pour avoir été faits sans le gré & l'approbation de l'empereur, de qui le Brabant relevoit. A cela les députés de Philippe-le-Bon répliquerent fort à propos: *que les choses étant ainsi, Antoine de Bourgogne, Jean & Philippe, ses enfants, avoient joui de cette principauté sans titre, qu'ainsi le duché de Brabant étoit dévolu sans aucune difficulté à Philippe-le-Bon, comme il l'avoit été autrefois à Jean-sans-Peur, fils aîné de Philippe-le-Hardi.* Cette réponse ferma la bouche aux conseillers de cette princesse, & ruina toutes les espérances du comte de Nevers. Les états de Brabant, ravis qu'une affaire aussi importante se fût terminée sans effusion de sang, firent accompagner les commissaires de Philippe-le-Bon par leurs députés, qu'ils chargerent d'aller trouver ce prince au camp de Compiegne pour le prier de se rendre le plutôt possible en Brabant, pour en prendre possession. Ce prince, après avoir remis le commandement de ces troupes à Jean de Luxembourg, son lieutenant général, acquiesça aux vœux des Brabançons. Dans le pacte inaugural, il promit de porter les

titres

duc de Bourgogne.

titres de duc de Lotiher, de Brabant, de Limbourg & de marquis du Saint-Empire. (2)

Quant au duché de Luxembourg, au comté Chiny & à l'avouerie d'Alsace, ces provinces échurent à Philippe-le-Bon par la cession, ou plutôt par la donation que lui en fit Elisabeth de Gorlitz, sa tante. Cette princesse, niece de l'empereur Wenceslas, & femme d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, tenoit ces principautés en engagere, en vertu de son contrat de mariage, dont les deux principaux articles étoient: que l'empereur Wenceslas, vrai propriétaire de Luxembourg, permettoit à Elisabeth de Gorlitz, sa niece, & à Antoine de Bourgogne, son époux, de racheter le duché de Luxembourg, le comté de Chiny & l'avouerie d'Alsace, avec leurs annexes, de Josse de Gorlitz, marquis de Moravie, qui les tenoit de lui en engagere, déclarant qu'après ce rachat elle pouvoit prendre le titre de duchesse de Luxembourg, pendant sa vie, & que ses enfants, si elle en avoit, succéderoient au duché de Luxembourg, au comté de Chiny & à l'avouerie d'Alsace, dont ils seroient les vrais seigneurs & héritiers, à condition qu'ils seroient héréditairement vassaux du royaume de Boheme.

Que si Elisabeth de Gorlitz mouroit sans enfants, il vouloit que le duc Antoine, ses héritiers & successeurs jouissent des mêmes états en vertu de la somme qu'il auroit déboursée en les retirant des mains de Josse: que le duc Antoine les posséderoit comme seigneur engagiste, de la même maniere, & avec les mêmes droits & prérogatives dont le feu duc Wenceslas en avoit jouis jusqu'à ce que lui Wenceslas, empereur, ou ses héritiers, l'en aient remboursé. Il ajoutoit qu'ayant donné &

(2) Voyez *Annales Brabantiæ*, sous l'an 1430 L'on a disputé depuis si le duché de Brabant étoit entré légalement dans la maison de Bourgogne. Voyez Pfeffel dans son histoire d'Allemagne, année 1406.

Philippe-le-Bon,

assigné à sa niece cent vingt mille florins du Rhin, pour sa dot, cette somme seroit jointe à la principale pour l'engagere... Jean de Baviere, second mari de cette princesse, donna depuis de grosses sommes à l'empereur Sigismond, qui furent également hypothéquées sur le duché de Luxembourg, & augmenterent la somme totale.

Albert, duc d'Autriche, gendre des empereurs Wencellas & Sigismond, voulut faire le retrait de ces principautés, mais la mort l'enleva en 1439, avant que d'avoir consommé cette affaire. Le duc de Saxe, en vertu de son contrat de mariage avec l'aînée des filles du duc Albert, prétendit à la propriété du duché de Luxembourg, & pour s'en mettre en possession, il y envoya des troupes sous la conduite du comte de Click: c'est ce qui donna naissance à une guerre intestine, qui obligea la duchesse de Luxembourg de se refugier à Dijon, pour implorer dans ce malheur la protection & le secours de Philippe-le-Bon, son neveu. Ce duc entra à main armée dans le Luxembourg, s'empara d'Ivoi, de Villy, de Marville, d'Arlon, & se rendit maître de la capitale par escalade pendant la nuit; la garnison saxonne ne fut la prise de la ville que quand les Bourguignons, répandus dans la plupart des rues, eurent crié selon leur coutume *Notre-Dame, ville gagnée, Bourgogne, Bourgogne.* Ce fut alors qu'Elisabeth de Gorlitz, au comble de ses vœux, & ne sachant comment témoigner toute l'étendue de sa reconnoissance au duc de Bourgogne, déclara qu'elle lui cédoit & transportoit tous ses droits tant sur le duché de Luxembourg & le comté de Chiny, que sur l'avouerie d'Alsace, & qu'elle se contentoit d'une pension viagere de huit mille florins du Rhin, & d'une somme de seize mille florins une fois donnée. (3)

[3] Voyez le pere Bertholet, Histoire de Luxembourg, tom. VII.

duc de Bourgogne.

Après la mort d'Elisabeth de Gorlitz, le roi Ladislas, fils posthume du duc Albert d'Autriche, eut dessein de retraire le duché de Luxembourg, & de s'en mettre en possession, mais il décéda sans postérité avant que d'avoir mis la derniere main à cette affaire: alors la propriété de ce duché fut dévolue au duc de Saxe, qui, ne voulant point lutter contre un adversaire aussi formidable que Philippe-le-Bon, vendit ses droits à Charles VII, roi de France, pour la somme de cinquante mille écus d'or; Charles VII étant aussi mort avant l'entier accomplissement de cette vente, Louis XI, fils & successeur de Charles VII, renvoya les députés saxons au duc de Bourgogne pour s'ajuster avec lui touchant la propriété de ce duché; de sorte que ce ne fut qu'alors que Philippe-le-Bon fut propriétaire du duché de Luxembourg, du comté de Chiny & de l'avouerie d'Alsace.

Les conquêtes qu'il fit en France, conjointement avec les Anglois, sont également très-considérables: Charles VII, pour réparer l'injure faite à la maison de Bourgogne par le meurtre de Jean-sans-Peur, & pour détacher ce prince du parti des Anglois, lui céda en 1435, par le traité d'Arras, à perpétuité, pour lui & pour ses hoirs, les comtés de Macon, d'Auxerre, de Bar-sur-Seine, la seigneurie de St. Jengon, le bailliage de St. Laurent, l'église & l'abbaye de Lisieux, les châteaux, villes, châtellenies & prévôtés foraines de Peronne, Mondidier & Roye avec toutes leurs appartenances; les cités, villes, forteresses, terres & seigneuries appartenantes à la couronne de France, situées sur la Somme, de part & d'autre de cette riviere, comme St. Quentin, Corbies, Amiens, Abbeville & autres: de plus tout le comté de Pouthieu en deça & au delà de la Somme, d'Ourlens, St. Riquier, Crevecœur, Arleux, Mortagne avec leurs appartenances. L'on inséra néanmoins

Philippe-le-Bon,

au présent traité que le roi pourroit rédimer les villes le long de la Somme pour quatre cents mille écus d'or vieux, à vingt-quatre caras d'alois, & faisant soixante-quatre au marc de Troyes, ou autre monnoie d'or courant, à la valeur susdite. Et outre beaucoup d'autres points très-avantageux il eut encore une somme de cinquante mille écus d'or pour l'équipage & les meubles que l'on avoit pris au duc quand il fut massacré, & tous ceux de sa suite dédommagés. Ce traité, signé par le roi, fut garanti par deux cardinaux légats, les ambassadeurs du concile de Basle, les seigneurs & les princes du sang; avec la promesse de la part de ceux-ci, que si le roi venoit à l'enfreindre, ils se rangeroient du côté du duc de Bourgogne ou de ses héritiers contre le dit seigneur roi. Et afin de donner plus de force au présent traité, l'on y arrêta le mariage de Catherine de France, fille de Charles VII, avec le comte Charolois, fils unique du duc de Bourgogne. (4)

Voilà jusqu'où Philippe-le-Bon porta la gloire & la splendeur de la maison de Bourgogne. Comme ce prince n'aimoit point que les Flamands, les Artésiens, &c. en appellassent au parlement de Paris des sentences rendues contre eux, parce que c'étoit souffrir que l'argent sortît de ses états, & que des juges étrangers y exerçassent leur autorité, & y missent en vigueur des ordonnances des rois de France, (ce qui pouvoit avoir des suites très-funestes) il résolut pour le bien-être de ces provinces & de ses autres seigneuries qui manquoient de cour souveraine de justice, d'établir un tribunal suprême, sans lui assigner de siege fixe, mais qui seroit à la suite de la cour, dont il

[4] Voyez Olivier de la Marche, livre premier, chap. 3.

duc de Bourgogne.

voulut être lui-même le chef. Ce tribunal ou ce conseil n'étoit d'abord composé que de sept membres, & devoit connoître de toutes les évocations de causes au prince, & l'aider de leurs lumieres dans l'administration de toutes les parties du gouvernement. Le parlement de Paris se récria fort contre l'érection de ce conseil, & mit tout en œuvre pour empêcher qu'il n'entrât dans l'exercice de ses fonctions; mais ses oppositions furent inutiles, & le duc n'y eut d'autre égard sinon que de permettre de recourir au parlement, quand tel ou tel de ses sujets le voudroit faire. Charles-le-Hardi, marchant sur les traces de son pere, révoqua cette permission, & défendit à ses sujets de recourir au parlement pour cause quelconque; & pour subvenir à la quantité d'affaires qui naissoient tous les jours, il composa ce conseil souverain de vingt-sept membres. L'archiduc Philippe-le-Bel partagea ce conseil en 1505, & en mit une partie à Malines, sous le nom de grand-conseil, où l'on rappelle en révision de toutes les provinces des Pays-Bas, qui n'ont point de cour souveraine de justice; l'autre partie fut fixée à Bruxelles, sous le nom de conseil-privé; c'est ce conseil-privé, dit aussi le gouvernement, & de nos jours, conseil-royal de sa majesté, qui administre les affaires des Pays-Bas Autrichiens.

Les états de Hainaut s'étant plaints à ce prince de ce que les évêques de Cambrai, de Liege & d'Arras empiétoient sur l'autorité temporelle, sur-tout sur les droits de la cour souveraine à Mons : le duc, d'après l'avis des gens de son conseil, défendit à ses sujets de comparoître aux officialités de ces évêques, hormis que pour ce qui concernoit la foi, les sacrements, le mariage & le divorce. Cet édit fut porté le 2 de février l'an 1447.

Jean de Bourgogne, fils naturel du duc, qui occupoit alors le siege de Cambrai, croyant que l'on

Philippe - le - Bon,

avoit surpris la bonne foi & la religion de son pere, & que sous prétexte de fixer les bornes des deux puissances, l'on empiétoit beaucoup sur la spirituelle, demanda au duc la révocation de la dite ordonnance, & la permission de convoquer une assemblée, où les matieres, qui avoient donné sujet aux plaintes, fussent examinées, discutées & approfondies. Philippe-le-Bon consentit à sa demande, & nomma des commissaires pour assister de sa part aux conférences. L'on y dressa un concordat: en voici quelques articles.

1°. Quand, en vertu des statuts & ordonnances de l'église de Cambrai, l'on devra porter les peines ecclésiastiques; si c'est pour cause de personne privée, comme pour mort, mutilation ou blessure énorme d'un prêtre, ou de toute autre personne d'église, la censure ne se mettra qu'en la paroisse où le délit aura été commis; à moins que ce ne soit la mere-église, car celle-ci cessant, toutes les autres cesseront: mais si la censure se portoit pour crime commis par les officiers de la justice temporelle, la censure sera pour toutes les églises où la faute aura été faite.

2°. La censure portée, l'évêque la fera lever par le doyen du lieu, ou par tout autre officier en dedans douze heures, & la tiendra levée huit jours de suite: pendant ce temps, les officiers de la justice temporelle saisiront le coupable & le mettront entre les mains de l'évêque, s'il est clerc, ou le livreront à la justice temporelle, s'il est laïc: au cas que le coupable, ne puisse être appréhendé, il sera banni du pays & comté de Hainaut, & ne pourra y rentrer que du gré & du consentement du dit seigneur évêque de Cambrai.

Le cinquieme regarde les dîmes, le septieme les testaments, & le neuvieme traite des dettes de gens d'église. Il y est dit que la cour spirituelle prendra connoissance des dettes de gens

duc de Bourgogne.

d'églife, dont il ne conftera point par lettres paffées pardevant gens de loi, fauf les exempts qui reffortiront à leurs juges compétents: mais, quand il conftera des dettes par lettriages, alors les juges temporels en connoîtront, comme auffi pour tout ce que les prêtres & gens d'églife devront ou pourront devoir au comte, à raifon de fon domaine, ou par rapport aux aides & fubfides. Ce concordat fut figné, le 29 feptembre 1449, par l'évêque de Tournai, les fires d'Antoing, de Lannoi & de Lalain, qui étoient juges. Les commiffaires du duc étoient Jean de Croy, Jean Marlette, Guy Bourdon & Henri Refteau; l'évêque de Cambrai plaidoit lui-même fa caufe, avec Antoine Chaudron, prévôt des églifes de Mons, & Paul de Larue. Ce réglement fut néanmoins infuffifant: il s'éleva depuis de vives conteftations entre l'officialité de Cambrai & la cour fouveraine de Mons, qui donnerent lieu à un fecond concordat arrêté en 1541.

Philippe-le-Bon porta auffi un réglement, pour terminer les difficultés qui naiffoient continuellement entre les habitants de Valenciennes & ceux de la ville de Mons, au fujet de leurs droits réciproques: il y avoit plus de deux fiecles que ces deux villes fe difputoient l'une à l'autre la préféance & la primauté, & l'on avoit toujours vu celle où le fouverain faifoit fon féjour, vouloir donner la loi à l'autre, & foumettre à fon chef-lieu ce qui n'étoit point de fa compétence: ces conteftations avoient été affoupies à la vérité par l'autorité des derniers comtes de la maifon ducale de Baviere, mais la jaloufie étoit trop invétérée pour ne point éclater fous d'autres prétextes, & c'eft ce qui arriva au tems de Philippe-le-Bon, où le prévôt, le magiftrat & confeil de ville de Valenciennes moleftoient ceux de Mons & du Hainaut. Le grand-bailli & le procureur général de

Philippe - le - Bon,

Hainaut chagrinoient à leur tour ceux de Valenciennes, quand ils en avoient l'occasion : pour rétablir l'ordre & l'harmonie, Philippe-le-Bon, de l'avis de son grand-conseil, porta une ordonnance qui mit fin à tous débats : elle contient les droits & franchises de la dite ville, traite fort au long des arrêts des biens & des personnes pour causes quelconques, & des droits d'aubaine, de bâtardise, de main-morte, de servitude, &c. Ce réglement fut donné à Anvers le 7 juin 1447.

Philippe-le-Bon, qui avoit fait jusqu'alors l'admiration de l'Univers par le regne le plus glorieux, & par l'assemblage heureux de toutes les vertus civiles & militaires, trouva depuis des dissentions domestiques à appaiser, ce qui remplit d'amertume les dernieres années de sa vie : l'humeur altiere & capricieuse de son fils, la politique tortueuse de Louis XI y donnerent occasion, & certains seigneurs se servirent des circonstances, soit pour se rendre nécessaires, soit pour écraser leurs ennemis.

Ceux qui jouerent alors un grand rôle sont : Antoine & Jean de Croy, qui avoient quitté la cour de Charles VI pour s'attacher à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Nevers, &c. Le premier qui avoit été investi & inféodé de la pairie de Rhœux, étoit chambellan de Philippe-le-Bon ; l'autre, qui avoit acheté celle de Chimay, & qui, par sa femme Marie de Lalain, étoit seigneur de Quievrain & d'Ecaussines, avoit la charge de grand-bailli de Hainaut : outre ces deux seigneurs, Nicolas Rollin, ou Raulin, chancelier de Bourgogne, se rendit aussi célebre : Philipppe-le-Bon, ayant confisqué les terres d'Aymeries & de Raismes à René, duc de Lorraine, les lui avoit données. Olivier de la Marche d'abord page, puis gentilhomme de Philippe-le-Bon, Louis de Luxem-

duc de Bourgogne,

bourg, comte de St. Pol, ſeigneur d'Enghien, gouverneur du jeune comte de Charolois, influerent auſſi beaucoup dans toutes les affaires & réſolutions d'état.

Louis, dauphin de France, après être entré dans une conjuration contre le roi Charles VII, ſon pere, & avoir empoiſonné Agnès, ſa concubine, ſe retira à Bruxelles auprès de Philippe-le-Bon, pour ſe mettre à couvert du reſſentiment & de l'indignation du roi.

Le duc le reçut comme le fils d'un grand roi: après lui avoir aſſigné trente-ſix mille francs d'entretien, il lui laiſſa le choix du lieu où il voudroit fixer ſon ſéjour. Le dauphin choiſit le château de Genappe, il y demeura cinq ans, pendant leſquels il épouſa la princeſſe Caroline, fille du duc de Savoye.

Charles VII trouva fort mauvais que le duc eût donné aſyle à ſon fils; il l'avertit de le lui renvoyer, le menaçant d'agir contre lui s'il refuſoit de le faire: & comme le duc ne cherchoit que des prétextes pour s'en diſpenſer, le roi ne put s'empêcher de lui dire qu'il nourriſſoit un renard qui mangeroit un jour ſes poules, & un ſerpent qui, après avoir été rechauffé dans ſon ſein, lui feroit plus tard ſentir ſes plus mortelles piquures; le duc de Bourgogne ne prenoit alors ces paroles que comme un effet de la mauvaiſe humeur du roi, mais il ne fut pas long-tems ſans s'appercevoir de ſon erreur.

Comme le duc ne parloit jamais au dauphin que la tête nue, après l'avoir ſalué le genou en terre; les Croy porterent la déférence & le reſpect encore plus loin; car ils ne ſe contentoient point de donner des marques de leur profonde vénération à l'héritier de la couronne de France, ils alloient encore au devant de tout ce qui lui pouvoit faire plaiſir: c'en fut aſſez pour exciter la

Philippe-le-Bon,

jalousie du comte de Charolois, qui souffroit avec une impatience extrême de voir qu'on lui préférât le dauphin.

Ce comte en voulut encore plus aux Croy, quand il vit que le chambellan, qui avoit épousé en secondes nôces Marguerite de Lorraine, niece de madame de Bethune, avoit touché la succession du mobilier de sa tante; car il prétendoit que le duc, son pere, lui en avoit fait la donation.

Sur ces entrefaites des esprits mal intentionnés firent courir le bruit que le duc avoit destiné à Jean de Croy, le comté de Namur; au comte d'Étampes, celui de Boulogne, & à Jean de Lannoy, neveu des Croy, la seigneurie d'Arkel: il ne put plus les souffrir, & de l'aversion il passa à la haine: dès lors il auroit voulu pouvoir porter les coups les plus funestes à ces favoris, mais dans l'impuissance de leur nuire, il forma un parti redoutable contre eux, dans lequel il fit entrer le chancelier Rollin, qui, d'ami intime des Croy, étoit dévenu pour des raisons particulieres leur plus implacable ennemi.

La division entre le pere & le fils éclata peu après, au sujet que le duc, pour augmenter la cour du comte, voulut mettre parmi ses chambellans Philippe de Croy, fils de Jean, dont le comte ne voulut point, desirant d'avoir à sa place Antoine Rollin, fils du chancelier. Le duc, averti de la chose, fit venir son fils en sa chapelle, & avant que de lui donner les patentes, il lui ordonna de préférer Croy à Rollin; le comte de Charolois dit à son pere, avec un air & un ton audacieux, qu'il ne vouloit point de Croy. Le duc lui reprit les lettres en lui disant d'en aller chercher où bon lui sembleroit; le comte sort à l'instant tout furieux de la chapelle, & dit à haute voix, qu'il n'étoit point d'humeur à se laisser dominer par les croy; il part à l'instant, se retire à

duc de Bourgogne.

Termonde, & la duchesse de Bourgogne, sa mere, l'y suit. Cette désobéissance du fils & la retraite de la mere, qui l'approuvoit, furent si sensibles au duc qu'il en pensa perdre l'esprit. Il en eut l'imagination si frappée qu'il sortit à cheval de Bruxelles sans être suivi d'aucun valet, & courut comme un forcéné dans la forêt de Sogne. La rigueur du froid, & les approches de la nuit l'ayant obligé d'entrer dans la pauvre chaumiere d'un charbonnier, celui-ci le mena chez un chasseur, qui jugeant à son air que ce n'étoit point un homme du commun, lui offrit ce qu'il avoit de mieux en attendant la pointe du jour, pour le conduire au château de Genappe. Dès que ses gens, qui avoient couru toute la nuit pour le retrouver, l'eurent appris, ils se rendirent en hâte auprès de sa personne; beaucoup d'autres accoururent également en foule, pour contempler l'état actuel d'un prince, qui après avoir résisté à toutes les forces de ses ennemis, venoit de succomber à la mélancolie; tant il est vrai de dire que les coups, qui nous viennent de nos proches, nous font beaucoup plus sensibles, que quand ils partent d'une main étrangere.

La cour s'occupa d'abord des moyens de réconcilier les esprits. Ce qui avoit le plus aigri le duc, étoit la conduite de sa femme, qui approuvoit par voie de fait la désobéissance de son fils: mais le maréchal de Bourgogne fit envisager au duc, qu'elle n'avoit suivi son fils que pour l'empêcher de se porter à de plus grands excès, & cette raison la fit rentrer en grace. Le dauphin prit sur lui de faire obéir le comte de Charolois: à cet effet il lui envoya demander par le seigneur de Raveistein s'il avoit envie de se soumettre aux ordres de son pere ou non? Avant que de donner réponse le comte envoya Olivier de la Marche au chancelier Rollin, pour savoir ce qu'il falloit faire en cette

Philippe - le - Bon,

circonstance; & après l'avis de ce seigneur il promit au dauphin de réparer sa faute: en effet, il vint à Bruxelles & s'alla jetter aux genoux de son pere, lui demandant pardon de son emportement. Le duc l'embrassa sans lui faire des reproches, il exigea seulement qu'il congédiât Guillaume Biché & Gilles Dufie, deux de ses domestiques, qu'il regardoit comme les auteurs de ses excès.

Charles VII envoya alors une députation à Bruxelles pour redemander le dauphin au duc, & se plaindre de ce qu'il ne le lui avoit point déja remis entre les mains. Le duc répondit qu'il n'étoit point assez lâche pour trahir un jeune prince qui s'étoit refugié vers lui; qu'il lui laissoit la liberté de se rendre à son devoir; qu'il l'en avoit sollicité même plusieurs fois, & qu'il lui feroit encore des exhortations à ce sujet. Les envoyés du roi se plaignirent ensuite de ce que le duc ne mettoit point en exécution les ordonnances du parlement de Paris, concernant les appels à ce tribunal; que par l'érection d'un conseil souverain, dont il s'étoit fait le chef, il avoit donné atteinte aux droits les plus anciens & les plus sacrés de la monarchie. Philippe-le-Bon répartit que cela n'étoit arrivé que par la faute du roi, qui ne permettoit point que le parlement eût d'autre égard aux droits, immunités & privileges de ses sujets, qu'autant que ses intérêts s'accommodoient de ces privileges, & que le parlement, pour se conformer aux intentions de ce prince, ne cherchoit qu'à les anéantir. Le roi eût voulu se venger du duc: mais comme il n'avoit pas perdu le souvenir des maux qu'il avoit causés à la France, & qu'il craignoit qu'en attaquant les Bourguignons, il ne réveillât la jalousie des Anglois, il préféra de rester tranquille.

Charles VII étant mort le 22 juillet 1461, le duc & le comte de Charolois, son fils, accom-

duc de Bourgogne.

pagnerent le dauphin en France avec une ſuite de quatre mille chevaux, pour aſſiſter à ſon couronnement; Philippe-le-Bon étala une magnificence incroyable pendant ſon ſéjour à Paris, & fit le relief du duché de Bourgogne, des comtés de Flandre & d'Artois; enſuite après avoir recommandé au nouveau roi, dont il croyoit avoir à toujours gagné l'eſtime & l'affection par ſes bienfaits, qu'il convenoit d'accorder un appanage convenable à ſon frere Charles, de ne diſgracier aucun de ceux qui étoient ci-devant en charge, mais de les laiſſer tous jouir de leurs emplois: que c'étoit là le moyen de s'attacher les peuples, & d'entretenir la paix au dedans & au dehors de ſon royaume; il retourna à Bruxelles, où il tomba malade.

Le comte de Charolois, après avoir été en pélerinage à St. Claude, en Franche-Comté, pour le rétabliſſement de la ſanté de ſon pere, vint trouver Louis XI à Pleſſis-lez-Tours: le roi, qui lui témoigna beaucoup d'amitié, lui donna le gouvernement de Normandie avec trente-ſix mille livres d'appointement: *c'étoit une reconnoiſſance en papier, & de feintes démonſtrations d'amitié qui étoient reçues comme elles étoient données: ces deux princes ſe reſſembloient trop peu, & ſe connoiſſoient trop bien pour s'entre-aimer*: après quoi le comte ſe rendit à Bruxelles. Après une longue maladie, le duc ne fit plus que traîner une vie languiſſante; le comte de Charolois crut alors qu'il auroit part au gouvernement; mais les ſeigneurs de Croy, qui avoient pénétré ſes vues, & qui craignoient de l'avoir ſans ceſſe pour adverſaire, perſuaderent à Philippe-le-Bon de lui continuer le gouvernement de Hollande & de l'obliger d'y fixer ſa réſidence. Le comte étoit trop clairvoyant pour ne pas s'appercevoir qu'on ne lui faiſoit cet honneur, que pour ne pas diminuer le crédit des favoris. Ils conſeillerent encore à ce prince de donner à ſon fils pour gouver-

Philippe - le - Bon,

neur Louis de Luxembourg, comte de St. Pol, seigneur d'Enghien; mais en cela leur politique échoua: il est vrai que le comte de St. Pol, après avoir été brouillé avec les Croy au sujet du mariage de sa fille, s'étoit réconcilié avec eux, par la médiation de Louis XI, & les bons offices de Philippe-le-Bon: mais cette réconciliation n'étoit pas sincere, & le comte de St. Pol n'avoit fait semblant de se raccommoder que pour ne pas encourir la disgrace du duc, conservant toujours ses ressentiments contre les Croy, & bien résolu de les écraser quand il en trouveroit l'occasion.

Elle ne pouvoit point être plus favorable; il s'appliqua à entretenir son éleve dans les préventions où il étoit contre ces seigneurs, & lui fit voir que toutes leurs paroles, leurs actions ne tendoient qu'à attirer tout à eux: delà le jeune comte conçut une telle haine contre eux, qu'il ne parut plus à la cour quand ils s'y trouvoient, & qu'il affecta même de ne pas s'y rendre lorsque le devoir & la bienséance l'y obligeoient.

Les Croy, ouvrant alors les yeux, & comprenant qu'ils avoient encouru la haine & la disgrace du jeune prince, crurent qu'il étoit de la prudence de se ménager une retraite en France, pour quand le comte de Charolois seroit parvenu à la souveraineté, & d'après le consentement du duc, ils s'adresserent à Louis XI qui leur promit sa protection.

Sur ces entrefaites l'on se saisit de Jean Crustain & de Jean Ingieux, à qui l'on trancha la tête à Rupelmonde, pour avoir voulu empoisonner le comte de Charolois, & lui nuire par des maléfices. L'on disoit que Crustain avoit, par de grosses sommes, engagé Ingieux à se rendre en Savoie, pour consulter une fameuse magicienne, sur le sort du comte, & que cette méchante femme, après avoir fait trois images de cire à la ressemblance de ce

duc de Bourgogne.

prince, & les avoir agitées, tourmentées & vexées par ses enchantements, avoit dit qu'il mourroit bien-tôt d'une mort tragique & malheureuse. L'on appliqua les deux coupables à la torture, pour découvrir si les Croy n'avoient point trempé dans ce noir attentat; mais l'on ne put tirer le moindre aveu qui donnât atteinte à leur probité & à leur honneur. Le soupçon tomba sur Louis XI, & l'on ne douta plus qu'il ne fût l'auteur de tout, quand on eut appris qu'il n'avoit point eu horreur d'empoisonner son frere Charles, pour n'être point obligé de lui donner un appanage.

Louis XI avoit résolu depuis long-tems de retraire les villes situées le long de la Somme, qui avoient été engagées au duc par la paix d'Arras; car loin de souffrir les démembrements de la couronne, il étoit au contraire bien résolu d'y rappeller tout ce qui en avoit été aliéné, & d'abbaisser, autant qu'il lui seroit possible, tous ses vassaux: comme pour cela il avoit besoin d'une somme de quatre cents mille écus, & qu'il ne vouloit point que cet argent fût tiré de ses coffres, ni levé sur ses peuples, il s'avisa d'établir la gabelle sur les salines de Bourgogne, avant que d'en avoir donné part au duc; il lui envoya ensuite des députés pour l'engager à ne pas improuver cette imposition. Mais le duc, qui découvrit la ruse, défendit à ses sujets de la payer, & envoya à la cour de France Philippe de Croy, fils d'Antoine, pour exposer au roi les raisons de sa conduite. Louis XI, qui se doutoit de sa commission, ne voulut point lui donner audience; mais ce jeune seigneur, ennuyé des refus qu'on lui faisoit essuyer, aussi bien que des remises, prit la résolution de ne point quitter la porte de l'appartement de ce prince sans lui avoir parlé; le roi ne put éviter sa rencontre, & après avoir ouï les ordres dont il étoit chargé, il lui demanda: *quel*

Philippe - le - Bon,

homme est donc le duc de Bourgogne? Est-il autre, ou d'autre métal que les autres princes & seigneurs de mon royaume? Oui, sire, reprit Philippe de Croy, *le duc de Bourgogne vraiment est autre, & d'autre métal que les autres princes de votre royaume, ni de pays environ, car il vous a gardé, porté & soutenu contre la volonté du roi Charles, votre pere, que Dieu absolve, auquel il en déplaisoit, ce que d'autres princes n'eussent voulu ni osé faire* (5) Le roi, interdit d'une réponse aussi hardie, rentra sur le champ dans son appartement sans plus parler de gabelle, & comme il avoit intérêt de ménager le duc, cette affaire n'eut point d'autre suite.

Louis XI, qui ne perdoit point de vue le rachat des villes engagées, parce qu'elles étoient d'une très-grande importance pour attaquer les Pays-Bas, chargea Antoine & Jean de Croy, premiers ministres du duc, de lui faire agréer le retrait qu'il en vouloit faire: ces deux seigneurs exposerent à leur maître les demandes du roi, & quoique cette commission fût bien délicate, à cause du ressentiment du comte de Charolois, ils représenterent au duc que le roi ne demandoit rien que de juste. Philippe-le-Bon ayant fait assembler les gens de son conseil, les Croy, prenant la parole, firent observer, que ces villes avoient été détachées comme par force de la monarchie; qu'en vertu du traité d'Arras, le roi étoit en droit de les rédimer pour la somme de quatre cents mille écus; que le duc seroit mal conseillé de différer cette restitution, ou de la refuser, parce que ce seroit un sujet continuel de discorde.

Ces raisons ébranlerent Philippe-le-Bon; mais il objecta que le roi ne faisoit point mention de maintenir

(5) Voyez Monstrelet, &c.

duc de Bourgogne,
maintenir en leurs charges les magiſtrats des villes en queſtion, comme il avoit été arrêté par le traité d'Arras, au cas que ces villes retournaſſent à la France. Le roi, qui en fut averti, promit tout ce qu'on voulut de lui; & pour que le duc, qui étoit alors à Heſdin, ne fût point tenté de lui manquer de parole, il lui fit tenir dans cette ville la ſomme ſuſmentionnée, le faiſant aſſurer que dans peu il ſe rendroit auprès de lui.

L'étonnement du comte de Charolois, & ſon indignation contre les Croy fut extrême quand il eut appris le ſuccès de ces négociations: ce qui l'aigriſſoit le plus, c'étoit que toute cette affaire eût été conduite ſans ſa participation. Pour dévorer ſon chagrin, ce prince ſe retira à Gorcum, & s'y tint renfermé: le duc de Bourbon, ſon couſin germain, ayant ſollicité ſon pere de l'initier dans les affaires pour le mettre en état de ne rien craindre des artifices & des mauvais deſſeins du roi, le duc lui céda l'adminiſtration de ſes états ſans en abandonner la propriété.

Le jeune Charles n'eut pas plutôt l'autorité en main, qu'il s'en ſervit pour écraſer les Croy: il leur envoya d'abord intimer l'ordre de ſortir de toutes les terres du duc, confiſqua leurs biens, & les menaça de la priſon ou de la peine de mort s'ils perdoient du temps à prendre congé du duc. Louis XI reçut favorablement ces exilés, créa l'un grand-chambellan de la cour, & donna le comté de Guiſnes à l'autre, ce qu'il fit publier à ſon de trompe à Paris. Louis XI en agiſſoit ainſi pour faire dépiter davantage le comte de Charolois: celui-ci, outré de chagrin & de colere, fit travailler à leur procès, & après avoir convoqué les états du pays à Anvers, il leur préſenta un libelle d'accuſations contre eux: mais elles étoient ſi outrées, ſi peu vraiſemblables, ſi indignes de la qualité de ces illuſtres malheureux, qu'il fal-

Philippe-le-Bon,

loit être aussi prévenu que ce comte pour y ajouter la moindre créance. Le comte d'Etampes, le seigneur de Lannoi, leurs alliés, prirent aussi la fuite; Philippe de Croy fut le seul qui ne fut point enveloppé dans la disgrace de sa famille.

Philippe-le-Bon n'eut pas plutôt appris la précipitation fougueuse de son fils, qu'il crut réparer le mal, en le privant de l'autorité qu'il lui avoit confiée, & rendant aux exilés leurs biens. Le comte se sauva à Gorcum, lieu de sa résidence ordinaire, qu'il avoit pris plaisir de mettre en bon état de défense: il n'admettoit là que des personnes sûres auprès de sa personne, parce qu'il craignoit à tout moment d'être enlevé par des envoyés de son pere, qui n'auroit pas manqué de le mettre en pénitence.

Il s'en falloit de beaucoup que le comte Charles ne fût là occupé avec son épouse Isabelle de Bourbon, que du soin d'éviter le ressentiment paternel, il y formoit des desseins, concevoit des plans; tantôt il avisoit aux moyens de ne point se laisser surprendre par Louis XI; tantôt il nouoit des intrigues, & formoit des alliances avec ceux des seigneurs françois qui étoient mécontents de ce prince, dont il observoit toutes les démarches; il crut même devoir passer en France au commencement de mai, l'an 1464, pour mettre la derniere main à un traité d'alliance avec le duc de Bretagne, & d'autres grands du royaume, qui appréhendoient tous d'être opprimés l'un après l'autre.

Louis XI ne conçut aucun ombrage des allées & des venues des princes: mais quand il eut avis que Romillier, vice-chancelier de Bretagne, passoit à Londres, & que delà il devoit se rendre en Hollande auprès du comte de Charolois, il en fut inquiet: dans le dessein de s'éclaircir, & pour tirer toutes les connoissances qu'il desiroit d'avoir, il

duc de Bourgogne.

envoya le bâtard de Rubempré croiser dans la Manche avec un petit bâtiment de quarante hommes d'équipage, tous gens déterminés, afin de se saisir de cet agent; mais le vice-chancelier prit si bien ses mesures qu'il gagna Gorcum, sans avoir été apperçu: alors le bâtard de Rubempré, déguisé en marchand, se glissa au port de cette ville, & y mit pied à terre avec son monde. Le comte de Charolois, en ayant eu vent, le fit saisir, & après l'avoir chargé de chaînes, le jetta dans une étroite prison. Le bruit courut alors que ce bâtard ne s'étoit rendu à Gorcum que pour enlever le comte de Charolois lui-même, & le conduire au roi. Au moment où cette scene se passoit, l'armée françoise bordoit les frontieres de Picardie, & Louis XI avoit mandé à Philippe-le-Bon qu'il alloit se rendre auprès de lui à Hesdin.

Le comte de Charolois envoya sur le champ Olivier de la Marche à son pere pour l'informer de tout, & pour lui dire entre autres, qu'il seroit mal conseillé de faire un plus long séjour à Hesdin, parce que le roi avoit dessein de se rendre maître de sa personne, & que ce n'étoit que dans cette vue qu'il s'étoit avancé avec des troupes aussi nombreuses. Par-tout où passoit Olivier de la Marche, il répandoit le bruit de cet enlevement, & un prédicateur jacobin en entretint son auditoire à Bruges de la part du comte.

Le duc, en apprenant ces attentats inouis, fut saisi d'épouvante; il se retira à Lille pour se mettre en sûreté; & le comte de Charolois se rendit auprès de sa personne pour prendre certains arrangements & précautions.

Après le départ précipité du duc, Louis XI retourna en Normandie, & se mit à visiter ses places le long de la Somme, sans paroître se soucier beaucoup de ce qui venoit de se passer, mais quand il eut appris ce que le comte Charolois mettoit sur

Philippe - le - Bon,

son compte, il fit publier par-tout que c'étoit avec le plus grand tort du monde qu'on le chargeoit d'avoir voulu enlever le comte de Charolois, que jamais il n'y avoit pensé; qu'en envoyant en Hollande le bâtard de Rubempré, il n'avoit cherché qu'à se saisir de Romillier, vice-chancelier de Bretagne, qui revenoit d'Angleterre, où il avoit été nouer quelque secrette conférence, ou même conclure une alliance contre le bien-être de son royaume, dans le dessein de le dévaster encore une fois, ce dont il cherchoit à s'éclaircir. Il envoya aussi trois ambassadeurs au duc pour se justifier, & pour lui demander raison & justice des crimes dont son fils, Olivier de la Marche, & le prédicateur de Bruges, l'avoient chargés. Ces ambassadeurs étoient le comte d'Eu, le chancelier Morvilliers & l'archevêque de Narbonne.

Le lendemain de leur arrivée à Lille, ces ambassadeurs eurent une audience publique, à laquelle toute la noblesse flamande se trouva. Le chancelier, qui porta la parole, demanda l'élargissement du bâtard de Rubempré de la part du roi, son envoyé, arrêté contre le droit des gens, & qu'on lui livrât Olivier de la Marche & le prédicateur jacobin pour être punis exemplairement, parce qu'ils n'avoient point rougi de servir d'instrument au comte de Charolois, pour déchirer la gloire & la réputation d'un si grand prince: le duc répondit que le bâtard de Rubempré avoit été arrêté en Hollande, où rien ne relevoit du roi, qu'ainsi ce prince n'avoit aucun droit de redemander ce prisonnier: que l'on auroit soin d'interroger ce bâtard pour découvrir s'il n'avoit point aussi des desseins pernicieux contre la liberté ou la vie de son fils; qu'en cas qu'il fût trouvé innocent, on auroit soin de l'élargir. Que le prêcheur étoit homme d'église, partant qu'il ne voudroit y toucher; que c'étoit-là après tout quelque chose de

duc de Bourgogne.

bien peu d'importance, puisque l'on voyoit souvent de ces prédicateurs qui, après avoir lassé la patience de leurs auditeurs par des discours imprudents & grossiers, passoient d'un pays à l'autre pour se mettre à l'abri de toutes poursuites; que pour Olivier de la Marche, cet officier étoit natif du comté de Bourgogne, & que les habitants de cette province n'étoient justiciables que de leur duc, & non du roi; qu'il auroit cependant soin de le punir s'il étoit coupable. *Après tout*, dit Morvilliers, *ce qui prouve que ce prêcheur n'a parlé qu'en conséquence des ordres de votre fils, & que vous même vous n'avez ajouté que trop de foi à ces bruits outrageants, c'est votre départ précipité d'Hesdin, sans en avoir averti le roi, sans lui en avoir fait parvenir aucune raison, & contre la foi donnée; & quant au comte de Charolois, le roi mon maître est instruit qu'il a eu de secrettes conférences avec le duc de Bretagne, & qu'il a conclu un traité avec ce prince.* Philippe-le-Bon satisfit avec dignité à ces derniers reproches, & comme le comte de Charolois brûloit d'impatience de prendre la parole, le duc lui dit; *j'ai répondu pour toi, comme il me semble qu'un pere doit répondre pour son fils; toutefois si tu as si grande envie, penses y aujourd'hui, & demain dis ce que tu voudras.*

Le lendemain le comte harangua à son tour d'une façon qui surprit tout le monde; car il couvrit si bien son ressentiment qu'il n'en parut rien, il modéra même jusqu'à son ton de voix: mais il gâta tout par son imprudence, lorsque les ambassadeurs allerent prendre congé de lui, car il eut la démangeaison de dire à l'oreille de l'archevêque de Narbonne: *le roi m'a bien lavé la tête par son chancelier, mais avant qu'il soit un an, il s'en repentira.* Ces paroles, qui ne furent rapportées que trop fidellement au roi, acheverent de l'irriter de plus en plus contre le comte, & de former entre ces deux princes l'inimitié la plus irréconciliable.

Philippe-le-Bon,

Le roi néanmoins chercha des palliatifs pour couvrir ses mauvais desseins, en témoignant ne vouloir ni desirer autre chose que la paix; mais il ne put rester long-tems tranquille, & à peine s'étoit-il écoulé quelques mois, qu'il assembla les grands de son royaume à Tours, & leur déclara qu'il alloit attaquer le duc de Bretagne, & leur dit pourquoi. Le duc de Bourges, allié du Breton, donna part de la résolution du roi au duc de Bourgogne, celui-ci convoqua de suite les états des provinces Belgiques pour leur demander des secours pécuniaires, afin d'empêcher ce prince d'écraser les grands vassaux de la couronne.

L'Artois lui accorda quatorze mille francs, le Hainaut, le Brabant, la Flandre & les autres provinces selon leurs moyens. Le comte de Charolois eut le commandement en chef de l'armée bourguignone, & Louis de Luxembourg, comte de St. Pol, seigneur d'Enghien, conduisoit l'avant-garde. Le jeune comte qui suivoit en tout les conseils de ce grand homme, son gouverneur, prit Noïon, Mondidier, le pont St. Maxence, passa la riviere d'Oyse, puis la Seine, gagna la célebre bataille de Montlhery, puis établit son quartier général à Conflans dans le dessein d'assiéger Paris, de concert avec les autres seigneurs qui s'avançoient à la tête de leurs troupes vers cette grande ville : mais le roi tâcha de dissiper cette ligue, qui se qualifioit de ligue du bien public. Ayant obtenu un sauf conduit, il vint trouver le jeune comte à Conflans pour faire la paix. *Mon frere*, lui dit le roi de prime abord, *je connois que vous êtes gentilhomme de la maison de France... Quand ce fol de Morvilliers vous parla si bien, vous me mandates que je me repentirois avant le bout de l'an .. Vous n'y avez pas manqué & même avant terme.* Par des paroles aussi artificieuses il le gagna, & fit cette fameuse paix dont on peut voir les

duc de Bourgogne.

articles ailleurs. Ce comte demanda la Normandie pour le duc de Berry & les villes de la Somme pour lui. Le roi lui accorda le second point, mais il lui refusa le premier, & sut adoucir ce refus par des graces & des honneurs dont il combla le seigneur d'Enghien, en l'élevant à la charge de connétable de France; depuis lors ce seigneur n'est plus connu dans l'histoire que du nom de *Connétable de St. Pol.*

Au commencement de cette guerre l'on s'étoit bien attendu que le roi n'oublieroit rien pour en susciter une autre dans les Pays-Bas. Les Liégeois, ennemis jurés de la maison de Bourgogne, n'attendoient que l'occasion favorable pour réparer leurs pertes; ils étoient de plus brouillés avec leur évêque, Louis de Bourbon, neveu du duc, qui avoit dû se refugier dans ses états. Poussés par Louis XI, ils élurent pour protecteur ou mambour de leur pays, le fils du marquis de Bade, & le roi promit de lui donner trois mille écus de gage, & d'envoyer à son secours deux cents lances ou deux cents hommes d'armes, chacun à trois chevaux. Les Liégeois, s'assurant d'avance du succès de leur entreprise, envoyerent à Philippe-le-Bon un cartel de défi, & se mirent de suite à ravager le Hainaut, le Brabant, le pays de Namur & le duché de Luxembourg: le roi se flattoit que le duc seroit obligé de rappeller le comte de Charolois avec ses troupes: mais ce prince se trompa; le duc ne diminua en rien son armée de France, & se contenta de convoquer quelques-uns de ses vassaux, & d'appeller à son secours les ducs de Cleves & de Gueldres. L'armée bourguignone s'assembla à Namur, où elle se trouva forte de trente mille combattants; les Liégeois rappellérent aussi-tôt leurs troupes occupées au siege de Luxembourg.

Ceux de Dinant, les plus remuants comme les

Philippe-le-Bon,

plus audacieux d'entre les Liégeois, oserent sur ces entrefaites entreprendre le siege de Bouvines, mais ils furent obligés de le lever bientôt après : avant que de se retirer ils firent, sur un faux bruit que le comte de Charolois avoit été battu à Montlhery & fait prisonnier, le portrait de ce prince qu'ils pendirent à un gibet, criant à ceux de Bouvines de toutes leurs forces ; *véez, là le fils de votre duc, le faux traitre comte de Charolois que le roi de France a fait ou fera pendre comme il est ici pendu.* A ces clameurs insultantes ils ajouterent des propos encore plus outrageants, car il vomirent des injures atroces contre l'honneur de la duchesse de Bourgogne & contre le comte de Charolois, qu'ils prétendoient être bâtard, & ils ne rougirent point, au rapport de Monstrelet, d'attacher ces sarcasmes par écrit au bas de la potence. Ce peuple étoit énorgueilli par son commerce prodigieux & par ses richesses ; il se fioit de plus à la situation avantageuse de Dinant, qu'il regardoit pour ville imprenable. Pour le punir exemplairement, le duc attendoit le retour de son fils, & s'occupa entretems à harceler l'armée liégeoise : le sénéchal de Hainaut & le comte de Nassau surent attirer par une fuite simulée la garnison de Montenac en rase campagne, & en tuerent deux mille deux cents hommes sans autre perte de leur côté, que d'un seul soldat.

Le comte de Charolois, ramenant son armée dans les Pays-Bas, dirigea sa marche vers le pays de Liege, où il entra au mois de décembre de la même année. Dès que les Liégeois eurent avis qu'il étoit sur leurs frontieres, ils envoyerent des députés au duc pour parler & traiter d'accommodement. Philippe-le-Bon leur ayant imposé des conditions très-dures, ils n'en voulurent plus entendre parler : le comte de Charolois suivant toujours sa pointe, & s'étant déja rendu maître

duc de Bourgogne,

de St. Tron, ils revinrent trouver le duc & accepterent le traité qu'ils avoient rejetté auparavant. Il portoit en fubftance que les Liégeois recevroient leur évêque & le dédommageroient des pertes qu'il avoit faites pendant fon exil; qu'ils paieroient au duc de Bourgogne fix cents mille florins du Rhin dans le terme de fix ans, à compter du jour où le traité feroit figné; que dans la fuite ils reconnoîtroient les ducs de Brabant pour protecteurs ou mambours, & qu'ils n'entreprendroient aucune affaire d'importance fans leur participation; enfin qu'ils retrancheroient de leur corps la ville de Dinant. Les communes de Liege fignerent ce traité, après quoi l'armée bourguignone fut licenciée. Tels font les événements de l'année 1465.

Les Liégeois ne s'étoient foumis à des conditions fi dures, que parce qu'ils étoient réfolus de ne point les obferver, auffi dès que Louis XI les eut blâmé de leur conduite, ils ne firent pas difficulté de les enfreindre. Ceux de Dinant furent encore les premiers à provoquer l'indignation du duc, en fourniffant des armes à tous les exilés de Liege, & les envoyant faire des courfes en Hainaut, dans le pays de Namur & dans d'autres feigneuries de la domination bourguignone, ils brûloient les villages, profanoient les églifes & commettoient toute forte de Sacrileges. Philippe-le-Bon s'adreffa au fouverain pontife pour jetter l'interdit fur la ville de Dinant, & excommunier tous ces facrileges; le pape le fit à la requifition du duc, il accorda même une indulgence pléniere à quiconque porteroit les armes contre ces fanatiques, afin de les faire rentrer dans le devoir. Les Dinantois, plus furieux que jamais, précipiterent dans la Meufe les prêtres déterminés à garder l'interdit, & contraignirent les autres à le violer; le glaive fpirituel devenant inutile, le duc

Philippe-le-Bon,

assembla une très-forte armée, dont il donna le commandement à son fils, & quant à lui, comme sa santé ne lui permettoit plus aucune espece de fatigues, il s'avança jusqu'à Bouvines sans se mêler aucunement d'aucune opération. Dinant ayant été assiégé dans les formes, & y ayant une brêche considérable à une de ses murailles, le duc voulant conserver les habitants malgré eux-mêmes, leur envoya deux députés pour les engager à se rendre, auxquels ceux de Bouvines joignirent une personne de marque. Les Dinantois ne répondirent aux députés du duc que par des contumélies, & ils pendirent à un gibet l'envoyé de ceux de Bouvines aussi bien qu'un enfant dont il étoit accompagné. Alors le comte de Charolois fit élargir la brêche & ordonna l'assaut pour le jour suivant, qui étoit le 25 d'août; le comte se pressoit, parce qu'il avoit appris que trente à quarante mille Liégeois accouroient au secours des leurs. Les Dinantois, ayant vu les dispositions du comte, employerent la médiation du maréchal de Bourgogne & d'Antoine, fils naturel du duc, qui se trouvoient tous deux au siege; ces seigneurs obtinrent à ces malheureux qu'ils auroient la vie sauve; le comte étant rentré comme en triomphe dans la ville, le 25, fit saisir huit cents des plus mutins & ordonna de les jetter liés deux à deux dans la Meuse, puis il donna la ville au pillage pendant trois jours, défendant sous peine de mort de tuer ni violer. Un soldat, ne pouvant s'accommoder avec son camarade pour le butin, mit le feu à la maison; les autres soldats ayant apperçu la fumée crurent que l'ordre en avoit été donné, & mirent le feu par-tout; de sorte que cette grande ville fut réduite en cendres avant la fin du jour; triste châtiment, mais que ce peuple insolent & superbe avoit provoqué.

Le comte n'étoit entré à Dinant qu'avec une

duc de Bourgogne.

partie de son armée; il avoit envoyé l'autre au devant des Liégeois qui s'avançoient en hâte pour porter du secours à la place, & qui ne firent halte qu'après avoir reçu avis de sa reddition, alors les Liégeois ayant pris conseil entre eux, ils résolurent de demander de rechef la paix. Il étoit tems, car le comte après avoir pénétré au delà de St. Tron se trouvoit déja près de Montenac. Le duc voyant les Liégeois encore une fois à ses genoux, eut pitié d'eux & leur accorda la paix aux mêmes conditions que l'année précédente, hormis qu'il demanda cinquante ôtages pour caution. Cette guerre fut la derniere entreprise de Philippe-le-Bon. Ce prince mourut à Bruges, le 15 de juin l'an 1467, en la septante-deuxieme année de son âge, & la quarante-huitieme de son regne: ce fut un des meilleurs & de plus grands princes qui aient gouverné les Pays-Bas, & qui, sans avoir le titre de roi, en avoit toute la puissance.

Philippe le-Bon fut infiniment regretté de ses sujets qu'il avoit constamment gouvernés avec bonté, douceur & sagesse; en tems de paix il vivoit de ses revenus, dit Philippe de Comines, & ne demandoit de subsides à ses sujets qu'en tems de guerre. L'on voyoit en ce prince un assemblage de qualités qui semblent le moins compatir. " Sa modération étoit sans avarice, sa ma-
„ gnanimité sans mépris, son courage sans faste:
„ sans imposer de nouvelles charges au peuple,
„ l'argent ne lui manquoit jamais. Personne ne
„ fut plus enclin à pardonner que lui, magnani-
„ mité que ses plus grands ennemis ne purent
„ se défendre d'admirer. Il étoit libéral en tems
„ & quand il convenoit; il se rendoit affable à
„ tous ceux qui avoient besoin de sa protection;
„ il aimoit naturellement la paix, il la faisoit &
„ l'entretenoit adroitement avec ses ennemis même

Philippe-le-Bon,

„ les plus jurés: quand il faisoit la guerre, il „ s'éloignoit toujours du brigandage & de la „ cruauté; il avoit le corps sain, robuste, & „ n'avoit pas son pareil ni à pied ni à cheval; „ il étoit lent à la colere, hormis sur la fin de „ ses jours. La postérité n'auroit que des éloges „ à lui donner s'il eût été plus modéré en dé- „ pouillant Jacqueline de Baviere de ses états, „ & qu'il eût su dompter son incontinence. Par- „ mi les enfants naturels qu'il laissa, plusieurs „ embrasserent l'état ecclésiastique, & d'autres „ furent les souches de grandes maisons, telle „ que de Wacken, de Fallez. "

L'on trouva dans son épargne sept cents septante-deux livres d'argent en lingot, & un meuble évalué à deux cents mille écus d'or; c'étoient les dépouilles de ses ennemis. Son corps fut d'abord enterré en l'église de st. Donatien, puis transféré aux Chartreux de Dijon, lieu de la sépulture de ses ancêtres.

Philippe-le-Bon fut marié trois fois: en 1409 il épousa la princesse Michele, troisieme fille de Charles VI, roi de France, qui mourut vraisemblablement de poison en 1422, sans lui avoir laissé d'enfants. Le 30 novembre de l'an 1424 il s'allia avec la princesse Bonne, fille de Philippe, comte d'Eu, veuve de Philippe de Nevers, son oncle paternel; elle mourut aussi sans enfants après un an de mariage: enfin en 1429 il épousa Elisabeth, fille de Jean premier, roi de Portugal, & les nôces se célébrerent à Bruges avec une pompe jusqu'alors inouie. La fête dura huit jours, pendant lesquels l'on fournissoit à tout le monde les vins les plus exquis. Ce fut pour honorer d'autant plus cette fête qu'il institua l'ordre de la toison d'or, composé de trente-un chevaliers, dont il voulut être le chef. D'Elisabeth de Portugal il eut trois enfants, dont deux moururent en bas âge, le troi-

duc de Bourgogne.

fieme, nommé Charles, lui fuccéda; la poftérité ne le connoît que du nom de *Charles-le-Hardi* ou *le Téméraire*.

Les fondations pieufes fous les regnes de Jacqueline de Baviere & de Philippe-le-Bon fe réduifent aux fuivantes: Gerard Perfontaine, chanoine d'Antoing, conftruifit en 1430 un hôpital à Valenciennes, dont il confia le foin à des filles dévotes, dites *Filles de l'Hôtel-Dieu*, qu'il avoit fait venir de St. Omer. La comteffe Jacqueline autorifa cette fondation par lettres-patentes données à La Haye dans le courant de la même année. L'éclat des vertus de ces généreufes filles fe répandit bientôt au loin: quelques-unes d'entre elles pafferent depuis à Douai, à Louvain, &c. où on leur a confié pareillement le foin d'un hôpital.

Celui de la Magdelaine à Ath fut érigé en 1449 fur le modele de celui de Valenciennes. Les pieufes veftales qui en eurent foin, refterent libres jufqu'en 1677: mais alors, d'après l'agrément du magiftrat, elles s'adrefferent à monfieur de Brias, archevêque de Cambraj, & firent profeffion religieufe. Elles font vêtues de ferge blanche, & fuivent la regle de st. Auguftin.

Les fœurs noires, auffi de l'ordre de st Auguftin, s'établirent au Quefnoy vers le même tems, & leur chapelle fut confacrée en 1449. Ces religieufes fe multiplierent beaucoup fous les princes de la maifon d'Autriche: mais en quelque endroit qu'elles fe trouvent, elles ont prefque toujours le foin & la direction d'un hôpital

Les Béguines d'Ath, qui depuis l'an 1416 occupoient l'hôpital de Nazareth, s'adrefferent en 1463 à Pie II, fouverain pontife, pour pouvoir embraffer la regle des chanoineffes régulieres de st. Auguftin. Cette grace leur fut accordée, & Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, les admit à la profeffion le 9 mars 1464. La régularité fleurit dans cette maifon.

Philippe - le - Bon,

Les *Pénitentes*, dites aussi les *Repenties*, les *Filles de la Magdelaine*, s'établirent à Valenciennes en 1452.

Le tiers ordre de st. François, qui faisoit revivre la piété, la ferveur, le zele & l'esprit de son st. patriarche au commencement du quinzieme siecle, fut singulierement aimé & protégé de nos comtes & des grands du pays.

Quintine de Jauche, fille du seigneur de Mastain, fonda un couvent à Brugelette, un autre à Chievres pour des filles vers l'an 1439: les hommes en eurent un à Ath en 1446, & à Avesnes en 1460. La réforme des Récollets s'introduisit depuis dans ces deux maisons.

Les Sœurs grises entrerent à Valenciennes en 1463 par les soins d'une dame nommée Marie Le Bonne; & Jeanne de Melle leur fit construire une chapelle. Il n'y eut en Hainaut sous Philippe-le-Bon que ces cinq maisons du tiers ordre de st. François, mais cet ordre se multiplia depuis prodigieusement, & l'on peut le comparer à un tronc d'arbre extrêmement vigoureux dont les branches s'étendirent de tous côtés.





Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg; comte de Flandre, de Hainaut, d'Artois, de Hollande, de Na-mur, &c.

(Année 1467 à 1477.)

CHarles de Bourgogne, surnommé par les uns le *Hardi*, par d'autres le *Téméraire*, fils unique de Philippe-le-Bon & d'Isabelle de Portugal, naquit à Dijon le 9 de Novembre 1433, & fut tenu sur le fonts de baptême par Charles, comte de Nevers, qui lui donna son nom, & par Antoine de Croy. Son pere le décora aussi-tôt du titre de chevalier, & lui donna des maîtres dans l'âge le plus tendre pour lui former le cœur & l'esprit: à l'âge de huit ans il savoit déja le latin, & dévoroit les traductions françoises de César & de Tite-Live; après ses heures d'étude il se livroit à la danse, à la musique ou à quelque exercice de corps.

En 1452 il fit ses premieres armes dans la guerre contre les Gantois, & donna des preuves non équivoques du courage le plus héroïque. Philippe-le-Bon étant mort le 5 de juin 1467, il se fit d'abord reconnoître souverain à Gand, où son inauguration se fit le 29 du même mois: mais les artisans de cette ville s'étant révoltés pour ravoir le droit d'élire leurs doyens & vingt-deux membres du magistrat que Philippe-le Bon leur avoit ôté, & pour être quittes & libres d'un certain impôt mis sur la mesure de bled, il dut différer la prise de possession de ses autres provinces. La crainte ayant fait rentrer ces malheureux dans le devoir aussi bien que ceux de Malines soulevés

Charles - le - Hardi,

auſſi contre leur gouverneur & leur magiſtrat, il tourna ſes armes contre les Liégeois, qui venoient de rompre la paix conclue l'année précédente, quoiqu'il eût en ſon pouvoir 50 d'entre eux pour ôtages, & ils avoient fait écarteler Jean Charpentier, ancien bourgmeſtre de Dinant, alors châtelain d'un endroit mitoyen: ce perſonnage étoit odieux, parce qu'ils le regardoient comme trop attaché aux intérêts du duc. Charles marche contre eux, les défait entierement en bataille rangée, s'empare de tous leurs bagages & munitions; alors leur ayant donné ordre de raſer les murailles avec les tours de leurs villes, il en exige trois cents mille florins pour les fraix de ſon armement, & exerce une terrible vengeance ſur certain nombre des plus mutins avant que de quitter le pays.

Le duc prit poſſeſſion du reſte de ſes provinces en 1468, d'abord du Hainaut, puis de la Flandre françoiſe, &c. Il paſſa alors à de troiſiemes nôces; il avoit épouſé en premieres Catherine de France, fille du roi Charles VII, morte à Bruxelles en 1446; en ſecondes Iſabelle de Bourbon, qui mourut en 1465, de laquelle il avoit une une fille, nommée Marie, née en février 1457, & tenue ſur les fonts de baptême par Louis XI, encore dauphin, lorſqu'il ſe tenoit à Genappe, par Iſabelle de Portugal, ſon aïeule, & ſa tante Béatrix, épouſe d'Adolphe de Cleves Raveſtein; il eut pour troiſieme femme Marguerite d'Yorck, ſœur d'Edouard IV. Les états de Flandre, s'étant aſſemblés ſur ces entrefaites, firent préſent d'une ſomme de cent mille chevaliers d'or à cette princeſſe, & en accorderent dix cents mille au duc pour les dix années ſuivantes.

Tandis que l'on eſt occupé à Bruges à donner des fêtes au ſujet de ce mariage, il arrive des députés de la part de Louis XI pour demander au duc qu'il renonce à ſes anciens traités & engagements avec les ducs de Bourges & de Bretagne, afin

duc de Bourgogne.

afin d'en conclure un nouveau. Charles-le-Hardi rejette la proposition du roi, & ayant reçu avis qu'il étoit entré en Bretagne, il s'avance avec une diligence incroyable jusqu'à Peronne: le roi, qui s'étoit jetté dans Compiegne pour l'empêcher d'aller plus avant, s'accommode à son insu avec le Breton & ses autres ennemis, pour n'avoir affaire qu'au seul duc de Bourgogne; & afin d'en tirer meilleur parti, il envoie des députés à Liege pour relever le courage de ce peuple abattu, & l'exciter à reprendre les armes contre le duc; mais appréhendant d'être mal mené par ce prince, il cherche à l'adoucir, lui envoie à cet effet une somme de cent vingt mille écus d'or, dépêche des couriers pour rappeller ses députés de Liege, & se rend à Peronne, où se trouvoit le duc pour s'accommoder également avec lui, sans autre escorte que quatre-vingts Ecossois & soixante cavaliers: à peine y est-il entré que l'on rapporte au duc que les Liégeois sont en armes de tous côtés, à l'instigation du roi, qu'ils se sont saisis de leur évêque & de la plupart des chanoines, dont ils en avoient mis seize à mort, & haché leurs membres en mille pieces. Charles-le-Hardi, écumant de rage, fait arrêter le roi prisonnier & l'enferme dans la même prison, où Herbert, comte de Vermandois, avoit autrefois fait mourir Charles-le-Simple. Louis XI, détestant son imprudence, envoie vers les siens un de ses intimes pour lui trouver sur le champ une somme de quinze mille écus d'or. . . . A peine l'a-t-il qu'il la distribue aussi-tôt aux favoris & aux intimes conseillers du duc, sachant bien que c'étoit l'unique moyen de recouvrer sa liberté. Charles-le-Hardi consent à la lui rendre, mais à condition que les quatre membres de Flandre ne ressortiront plus au parlement de Paris, que les appels des habitants de la Flandre françoise se feroient au conseil de Gand,

Charles - le - Hardi,

& finalement à son grand-conseil, que les Artésiens, en un mot tous ses sujets, n'en appelleroient plus à d'autre tribunal, & que le roi l'accompagneroit avec ses gens dans la guerre qu'il alloit faire aux Liégeois. Louis XI, trop heureux de recouvrer sa liberté à ce prix, s'engage à tout: la ville de Tongres fut prise le 20 octobre 1468, puis saccagée; le siege de Liege fut entrepris le 22. Le duc fit battre la place pendant sept jours & sept nuits consécutives, puis fit reposer ses gens la septieme nuit dans le dessein de livrer un assaut général le huitieme jour. Les François ayant donné avis de cette résolution aux Liégeois, ceux-ci choisirent six cents hommes de Franchimont pour aller enlever le duc & le roi durant cette septieme nuit, & égorger tous les Bourguignons: ces intrépides & vaillants hommes, ayant pour guides les propriétaires des maisons où le roi & le duc avoient pris leurs logements, avoient déja passé les avant-postes & pénétroient sans aucun obstacle dans le quartier des princes: s'ils ne s'étoient amusés à donner des coups de piques à une grange où dormoient trois cents Bourguignons, le stratagème réussissoit; mais ceux-ci, s'étant éveillés au bruit, donnent l'allarme au camp: tout le monde se saisit de ses armes, l'on enveloppe alors ceux de Franchimont, qui vendirent cherement leur vie, mais aucun d'eux n'échappa. Les Liégeois, qui s'étoient mis en marche pour leur porter du secours, arrivent trop tard: ils rebroussent chemin sans être poursuivis; & comme ils étoient tout harassés des fatigues de cette nuit & des précédentes, & que les Bourguignons étoient dans le même cas, ils crurent, qu'après ce qui venoit d'arriver, ils pouvoient aller prendre du repos jusqu'à midi. Ce fut au moment même où ils se mettoient à table que le duc conduisit ses gens à l'assaut: par-tout

duc de Bourgogne,

où il se présente, il ne trouve aucun ennemi pour lui résister, les portes sont sans gardes & les ramparts sans défenseurs, il entre dans la ville, & s'en rend maître sans coup férir, alors il fait main-basse sur tout, les uns se refugient dans les églises, d'autres se dérobent par la fuite, & vont mourir de froid ou de faim dans la forêt des Ardennes; ceux que l'on joint sont hachés en pieces ou précipités dans la Meuse: l'on mit ensuite le feu à cette grande ville, & tout fut la proie des flammes à la réserve des maisons des chanoines & des églises. Le duc Charles tourna alors ses armes contre la ville & le comté de Franchimont, & y exerça de terribles vengeances

Les Gantois s'étoient remués au commencement de cette guerre, mais voyant que la fortune étoit favorable au duc Charles, ils lui firent de nouvelles excuses; ils obtinrent l'oubli du passé, & se soumirent à la peine & à l'amende qui leur furent imposées.

Tout fut tranquille pendant l'année 1469, & Charles-le-Hardi la passa à veiller à ce que la justice fût bien administrée dans tous ses états; à Mons il fréquenta le conseil souverain pendant un tems considérable, trois fois tout au moins par semaine, il tint la même conduite avec le conseil de Brabant; il fit plus, comme il étoit revenu de ses préventions contre les Croy, il ordonna une revision de leur procès. Ces seigneurs furent déclarés innocents, rétablis en honneur, & pour récompenser leur fidélité, qui avoit été à l'épreuve de toutes les offres de Louis XI, il créa en 1472 Philippe, seigneur de Quievrain, comte de Chimay, puis le fit chevalier de la toison d'or. Il fixa le grand conseil à Malines pour la plus grande commodité de ses sujets, & régla qu'en son absence il seroit présidé par son chancelier, & en l'absence de celui-ci par l'évêque de Tournai. Il éta-

Charles - le - Hardi,

blit aussi un conseil dans la ville d'Arnheim pour la Gueldre, quand il eut fait l'acquisition de cette province. Comme ce prince étoit déja aimé & admiré pour son courage & ses vertus militaires, il fut alors adoré des Belges, & l'on ne sauroit croire jusqu'où l'on porta la vénération pour sa personne.

L'an 1470 l'on vit se rallumer le feu de la guerre, à cause que Charles-le-Hardi avoit pris part au fameux démêlé d'Édouard IV, de la maison d'Yorck, avec Henri VI, de la maison de Lancastre, au sujet du trône d'Angleterre. Henri VI secondé par Louis XI & par le comte de Warwick, avoit triomphé de son compétiteur, & l'avoit chassé d'Angleterre; mais Édouard, ayant obtenu de bonnes troupes de Charles-le-Hardi, son beau-frere, repassa en Angleterre, vainquit son compétiteur en trois batailles rangées, le fit prisonnier avec tous les seigneurs de son parti, & les fit mourir tous pour demeurer paisible possesseur de la couronne. Louis XI, à qui cette révolution cause beaucoup de chagrins, s'en venge en s'emparant d'Amiens & de St. Quentin, places d'une très-grande importance pour entrer en Flandre & en Hainaut: le duc veut les reprendre, mais le roi lui donne le change en faisant invasion subite en Bourgogne, & y causant de grands dégats. Le duc est forcé de demander une suspension d'armes qui dura deux ans.

Ce prince profite de ce moment de tranquillité pour convoquer les états généraux à Bruxelles, & leur représenter que la France ne s'étoit emparée des villes le long de la Somme, que faute de garnison; qu'il étoit du bien-être & de l'intérêt du pays de fournir une certaine somme pour l'entretien de huit cents hommes d'armes, que l'on placeroit sur les frontieres. A cette fin, on lui accorda six-vingt mille écus d'or annuellement,

duc de Bourgogne,

& l'on augmenta depuis cette ſomme de trente mille. Au-lieu de huit cents hommes d'armes, les princes de la maiſon d'Autriche en entretinrent quinze cents: c'eſt ce que l'on appella bandes d'ordonnances.

La treve finiſſant en 1472 le duc & le roi ſe remirent en campagne. Louis XI, qui ne veut rien haſarder, promet au duc de lui rendre les deux villes en queſtion, s'il veut licencier ſes troupes; Charles-le-Hardi, dans l'impatience de les ravoir, le fait, mais il s'en repent bientôt; le roi, bien loin de lui tenir parole, tombe au contraire ſur le duc de Bretagne, qu'il mene rudement; Charles tâche de réparer ſa faute, rentre derechef en campagne, mais après bien des menaces, il conclut avec le roi une treve juſqu'en 1475.

Si ce duc ne recouvra point ce qu'il avoit perdu en Picardie, il fit d'un autre côté une acquiſition qui l'en dédommagea avantageuſement. Il y avoit de gros & de fâcheux démêlés entre Arnould, duc de Gueldres, & Adolphe, ſon fils. Celui-ci ennuyé de la longue vie de ſon pere, l'avoit fait enfermer au château de Buren. Le pape & l'empereur avoient prié Charles-le-Hardi de vouloir connoître de cette affaire, & de ramener les eſprits à une réconciliation. Le duc l'avoit fait, & pour articles de l'accommodement il propoſoit, qu'Arnould porteroit le titre de duc juſqu'à ſa mort, qu'il retiendroit la ville de Grave en ſon pouvoir, avec un revenu annuel de trois mille écus d'or; que pour les autres villes il en abandonneroit la jouiſſance à ſon fils; que ce fils fixeroit, juſqu'à la mort de ſon pere, ſon ſéjour en Bourgogne, dont lui, Charles, lui avoit conféré le gouvernement. Le dénaturé Adolphe n'ayant pas voulu ſouſcrire à ces conditions, le duc Charles le manda à ſa cour, lui aſſigna Cour-

Charles-le-Hardi,

trai pour prison, & fit remettre en liberté le duc Arnould. Ce bon vieillard, sur le point de terminer sa carriere, voulant témoigner toute l'étendue de sa reconnoissance à Charles-le-Hardi, lui vendit en 1472 le duché de Gueldres & le comté de Zutphen pour la somme de quatre-vingt-douze mille florins, & quelques rentes viageres: étant au lit de la mort il ratifia cette vente, déshérita son fils pour son impiété, & déclara le duc de Bourgogne son héritier universel.

Après sa mort Charles-le-Hardi convoqua un chapitre extraordinaire des chevaliers de la toison d'or, pour décider si cette exhérédation étoit valide, & s'il pouvoit en toute justice se mettre en possession des états du défunt, car tel étoit le privilege & la prérogative de cet ordre de pouvoir juger définitivement des différents des membres, fussent-ils même revêtus de l'autorité royale. Or, la chose mise en délibération, l'on prononça affirmativement, que vu la méchanceté & l'audace inouie d'Adolphe, le duc, son pere, l'avoit pu déshériter légitimement, & que pour punir son impiété il falloit le renfermer le reste de ses jours. Charles-le-Hardi suivit à la lettre cette sentence, & se mit en marche avec une armée pour recueillir cette riche succession; Nimegue & quelques autres villes oserent se déclarer contre lui, mais il les contraignit par la force des armes à le reconnoître pour souverain. Sur ces entrefaites ceux d'Overyssel lui envoyerent des députés pour lui offrir les clefs de leurs villes & se soumettre également à sa domination; comme l'empereur avoit donné l'investiture des états d'Arnould à Gerard, duc de Juliers, dont les prétentions sur la Gueldres étoient bien fondées, celui-ci revendit ses droits au duc de Bourgogne pour la somme de quatre-vingt mille florins du Rhin, & le chef de l'Empire ne fit aucune difficulté de ratifier cette transaction.

duc de Bourgogne.

Outre cette acquiſition, Charles-le-Hardi en fit encore une autre conſidérable. Sigiſmond d'Autriche, comte de Tirol, après une longue guerre contre les Suiſſes, qui avoient ſecoué le joug de ſon autorité, ſe trouvant dans un grand beſoin d'argent, lui vendit toutes les ſeigneuries qu'il avoit ſur le Rhin, c'eſt-à-dire le Suntgaw, le Briſgaw, la Forêt Noire & le comté de Ferrette pour la ſomme de quatre-vingt mille florins d'or; le duc Charles y mit pour gouverneur Pierre Hagembach, perſonnage dont la mémoire eſt en exécration.

Entretems Fréderic III s'étoit avancé juſqu'à Treves pour traiter avec Charles-le-Hardi d'affaires très-importantes, il s'agiſſoit d'ériger la Bourgogne avec toutes les Provinces des Pays-Bas en royaume, ſous le nom de royaume de Bourgogne; d'arrêter le mariage de Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur, avec Marie, fille unique du duc, & de le créer, lui duc, vicaire d'Empire & ſon lieutenant pour toute la Baſſe-Allemagne. Tout étoit arrêté & conclu, à cette différence près que l'empereur ne vouloit accorder ces graces qu'après la ſignature du mariage, & que le duc vouloit les obtenir avant, parce qu'il avoit deſſein, dit Heuterus, d'en reculer la célébration, ce qu'il ne vouloit confier à perſonne. L'on ſe donnoit des fêtes réciproques, dans leſquelles la cour de Bourgogne éclipſoit totalement celle de l'empereur, qui étoit le prince le plus meſquin de toute l'Europe. Charles étoit accompagné de ſix comtes & de ſix cents nobles cavaliers, avec des habits de ſoie brochés d'or; ſon manteau étoit évalué à deux cents mille ducats; ſa vaiſſelle étoit toute d'or ou d'argent, ou ornée de pierreries; le ſeul plat de deſſert qui fut ſervi à l'empereur dans le repas qu'il lui donna à l'abbaye de st. Maximin, avoit coûté ſoixante mille

Charles-le-Hardi,

écus d'or. Déja tous les ornements royaux étoient ajustés, la grande église de Treves parée, & les places des seigneurs marquées, lorsque Louis XI fit donner à l'empereur le faux avis que le duc ne demandoit d'être créé son lieutenant que dans le dessein de se faire couronner roi des Romains; que la couronne impériale passeroit ainsi sur sa tête, à l'exclusion des princes de la maison d'Autriche. Rien n'étoit plus trivole, puisque Charles n'avoit point d'enfant mâle, & desiroit d'avoir pour gendre l'archiduc Maximilien. Fréderic III, qui étoit défiant & soupçonneux, comme sont tous les avares, sans approfondir la réalité de la chose, quitta brusquement la ville de Treves pour se retirer au fond de l'Allemagne, sans en avoir donné le moindre avis au duc Charles, qui se vit par-là exposé à la raillerie des Allemands & d'une partie de ses propres courtisans.

Cette aventure donna lieu à quantité de princes de paroître à la cour de Bourgogne : ils aspiroient tous à l'honneur de donner la main à la jeune duchesse; Charles la promettoit à tous pour se les attacher, puis il ne faisoit aucune difficulté de rompre ses engagements quand ses intérêts étoient changés.

Le duc de Calabre, fils de Jean d'Anjou, privé du royaume de Naples, mais tranquille possesseur des duchés de Bar & de Lorraine, fut des premiers à courtiser la jeune Marie; l'on veut même qu'il touchoit au moment de voir ses vœux couronnés, mais il fut emporté à l'âge de vingt-cinq ans par une horrible contagion qui ravagea alors la Lorraine.

Le prince de Tarente, fils du roi regnant à Naples, parut aussi à la cour de Bourgogne avec l'équipage le plus brillant, mais l'ambition du duc ne lui permit pas de s'accommoder d'un gendre dont le royaume étoit si éloigné de ses états,

duc de Bourgogne.

La duchesse de Savoie présenta son fils. La Savoie, jointe aux provinces de la domination Bourguignone, alloit étendre les états du duc depuis la mer du couchant jusqu'à la Méditerranée; mais ce prince ne fit point grand cas des offres de la duchesse, & soit insouciance de sa part, soit présomption ou orgueil, il crut qu'indépendamment de cette alliance il viendroit à bout de ce projet.

Monsieur, frere unique de Louis XI, étoit porté pour cette alliance. Le connétable de St.-Pol & le duc de Bretagne faisoient envisager à Charles-le-Hardi que le bonheur de sa maison, aussi bien que de ses alliés étoit de conclure ce mariage. L'on avoit même déja arrêté que Monsieur auroit pour apanage la Champagne & la Brie. Rien n'étoit plus convenable au duc de Bourgogne, mais ce prince ne suivit nullement cette affaire. Il avoit résolu de se venger de l'empereur, & il mettoit alors toute son application & son étude à tirer de l'argent de ses peuples, & à faire d'immenses préparatifs de guerre. Louis XI profita des circonstances pour faire accepter à son frere la Guïenne au-lieu de la Champagne, & pour n'en recèvoir ni chagrins ni sujets d'inquiétudes, il le fit depuis empoisonner.

L'occasion de porter la guerre en Allemagne se présenta en 1474. Robert, électeur de Cologne, ayant été déposé par son chapitre, Charles-le-Hardi prit sa défense, & se mit en marche vers cet électorat avec une armée si puissante que depuis long-tems l'on n'en avoit vu de pareille; elle étoit forte de plus de soixante mille combattants, tous sujets du duc, à l'exception de six mille Anglois, sous la conduite du duc de Sommerset, & de deux mille Italiens que le comte de Campobasse lui avoit amenés du Milanès. Charles, se croyant invincible à la tête d'une telle armée, met le siege devant la petite ville de Nuys ou Neuss

Charles - le - Hardi,

sur le Rhin, que le lantgrave de Hesse, frere de Herman, que l'on avoit choisi pour remplacer Robert sur l'archevêché de Cologne, défendoit avec une nombreuse garnison. Il s'opiniâtra à vouloir réduire cette place sous son obéissance, malgré les princes allemands & l'empereur lui-même, qui s'étoient avancés avec une armée prodigieuse pour lui faire abandonner son entreprise.

Beaucoup d'autres raisons l'engageoient encore à se désister, sa treve avec Louis XI expiroit en 1475. Il s'étoit de plus élevé des troubles dans les villes du Haut-Rhin par la cruauté & l'avarice, l'orgueil & l'impudicité de Pierre Hagembach..... De sorte que les habitants de ces cantons regrettoient de ne plus se trouver sous la dépendance de la maison d'Autriche, dépendance qu'ils détestoient peu auparavant. Le roi, à qui rien n'échappe de ce qui se passe chez ses voisins, fait tenir en prêt à Sigismond d'Autriche la somme complette pour retirer ses états des mains du duc. L'on compte cette somme à Basle, mais Charles, qui avoit résolu d'étendre de ce côté-là ses états jusqu'aux Alpes, refuse de l'accepter, à moins qu'on ne la lui compte à Besançon. Les habitants du comté de Ferrette, révoltés de ce caprice du duc, refusent d'obéir à son gouverneur; & comme d'une chose l'on vient à l'autre, ils se saisissent d'Hagembach, lui font son procès & le condamnent à perdre la tête sur un échaffaud, ils s'assemblent ensuite à Constance & concluent avec ceux des autres villes, avec les Suisses & avec Sigismond d'Autriche une ligue pour leur défense mutuelle. Fréderic, palatin du Rhin; les évêques de Basle, de Strasbourg, de Constance; René II, duc de Lorraine; les villes de Colmar, de Selestad & beaucoup d'autres entrerent dans la même confédération. Puis ils commencerent à molester la duchesse de Savoie & le comte de

duc de Bourgogne.

Romont, tous deux alliés de Charles, & s'emparerent de plusieurs de leurs places. La treve expirée avec Louis XI, il s'engage à fournir vingt mille hommes de troupes auxiliaires à l'empereur, & se met à ravager l'Artois & la Picardie; le duc de Bourbon porte le fer & le feu en Bourgogne, & le duc de Lorraine fait le dégat dans le Luxembourg.

Pour contenir le roi de France, le duc Charles sollicite & presse le roi d'Angleterre, son beau-frere, à faire une descente en France; celui-ci le veut bien à condition qu'il le viendra joindre avec ses troupes, & que le connétable de St. Pol, gouverneur de St. Quentin, ouvrira les portes de cette ville aux Anglois & Bourguignons, quand ils s'en approcheront. Le duc leve honteusement le siege de Neufs après plus de onze mois d'attaque, & remet le différent pour l'archevêché à la décision du st. siege. Avant que de décamper il eut des conférences secretes avec l'empereur, dans lesquelles il reprit l'affaire du mariage de l'archiduc Maximilien avec sa fille Marie; après quoi il ramena les débris de son armée dans ses états, il en laissa la plus grande partie dans le duché de Luxembourg, & il amena le reste en Picardie, où il trouva le roi d'Angleterre qui avoit fait sa descente à Calais avec vingt mille hommes.

Edouard, voyant le petit nombre des Bourguignons, n'en est guere content; il s'avance néanmoins vers St. Quentin; mais au-lieu d'y pouvoir placer ses troupes comme dans un lieu de sûreté, le connétable fait faire des décharges de canons sur son avant-garde lorsqu'elle se présenta aux portes: ce roi se repentit alors d'avoir passé la mer & de s'être exposé témérairement, car Louis XI avoit une armée bien supérieure à la sienne.

Mais heureusement le roi de France vouloit s'attacher étroitement le roi d'Angleterre, & dans

Charles-le-Hardi,

ce dessein il l'avoit invité à une entrevue à Pequigny : les deux monarques s'y aboucherent en effet, sur un pont fait exprès sur la Somme, & ils y conclurent une treve pour sept ans, à commencer dès ce jour (29 août 1475) & finir à pareil jour de l'an 1482 : Louis XI donna au roi d'Angleterre la somme de soixante & quinze mille écus d'or, & promit de lui payer annuellement cinquante mille écus. Le seigneur d'Enghien, autrement dit le connétable de St. Pol, qui pendant toute cette affaire avoit joué les deux monarques, ne put s'empêcher d'écrire à Édouard lorsqu'il se rembarquoit pour l'Angleterre, *qu'il étoit un lâche, un déshonoré & un pauvre roi d'avoir fait le dit traité avec le roi sous ombre des promesses qu'il lui avoit faites, dont il ne lui tiendroit rien, & qu'enfin il se trouveroit trompé*, ce que le roi d'Angleterre fit parvenir à Louis XI.

Il y eut également une suspension d'armes entre Charles-le-Hardi & Louis XI, pour sept ans. A peine les Bourguignons sont-ils rafraîchis que le duc les conduit à la conquête de la Lorraine : rien ne lui résiste, à l'exception de Nancy. Louis XI saisit ce moment pour poursuivre le connétable, il lui enleve ses villes, & se dispose à l'enlever lui-même dans St. Quentin. Ce seigneur obtient du duc Charles un sauf-conduit, & gagne son hôtel en la ville de Mons. Mais le roi ayant menacé le duc de lui faire lever le siege de Nancy s'il ne lui remet le connétable entre les mains, & d'un autre côté lui promettant de lui donner les villes dont il venoit de s'emparer sur lui, Charles donne ordre à son chancelier Hugonet & au seigneur d'Humbercourt de le retirer d'entre les mains du gouverneur de Mons pour le livrer aux députés du roi.

L'on avoit huit jours pour l'exécution de pareils ordres, mais le chancelier de Bourgogne &

duc de Bourgogne.

le seigneur d'Humbercourt, tous deux ennemis jurés du connétable, se hâtent de remplir la commission; & à peine ce malheureux seigneur est-il au pouvoir des gens du roi, que Charles-le-Hardi révoque l'ordre qu'il avoit donné. Louis XI fit instruire son procès par le parlement de Paris, & d'après ses propres lettres, (car il en avoit écrites à d'autres qu'au roi d'Angleterre, que Louis XI avoit entre les mains) il fut déclaré coupable du crime de leze-majesté, & comme tel condamné à être décapité en place de Greve, ce qui fut exécuté le 19 décembre 1475 à la vue de plus de deux cents mille ames: telle fut la fin tragique de Louis de Luxembourg, comte de St. Pol, seigneur d'Enghien & connétable de France. Il mourut à l'âge de cinquante-sept ans, & son corps fut enterré en l'église des Cordeliers de Paris.

Entretems le siege de Nancy tendoit à sa fin: la bourgeoisie, après s'être défendue vaillamment pendant neuf semaines, se rendit: le duc rentra dans la place, y mit bonne garnison, & en confia le gouvernement à Jean de Rubempré, seigneur de Bievres.

Les Alsatiens & les Suisses, effrayés de l'approche des Bourguignons, envoient une ambassade à Charles-le-Hardi pour lui demander la paix; ces députés, mis le plus simplement du monde, offroient au duc de lui rendre le comté de Ferrette avec tout ce qu'ils en avoient enlevé, de restituer également au comte de Romont, en un mot à tous ses alliés, tous les dommages qu'ils leur avoient causés; ils s'offroient de plus à contracter alliance avec lui, & à lui fournir six mille hommes pour le servir contre tous, spécialement contre la France, toutes les fois qu'ils en seroient requis. Les Suisses s'appercevant que ces avances ne fléchissoient point le duc, un vieil-

Charles - le - Hardi,

lard d'entre eux prenant la parole, dit: à quoi vous servira, grand prince, d'avoir fait la conquête de notre pays? Il est si stérile, si dénué de tout, que tout le butin que vous y pourriez faire, ne vaudroit point l'assortiment de votre cavalerie. Le duc, après les avoir écoutés paisiblement, leur dit qu'il leur donneroit sa réponse lorsqu'il seroit en Bourgogne. Les députés comprirent sa pensée, & retournant en hâte chez eux rendirent un compte exact de ce qui s'étoit passé, à leurs concitoyens, & les exhorterent à faire sur le champ les préparatifs nécessaires pour se bien défendre.

Charles, entêté du projet de s'emparer de la Suisse, envoie le comte de Campobasse, son intime favori, auprès du duc de Milan pour en obtenir quelques renforts, & met le siege devant Granson le 12 de février l'an 1476. La garnison, toute composée de Suisses, après quelques attaques, se résout à lui rendre la ville & le château, mais à certaines conditions; le duc étant maître de la ville ne les garde pas, au contraire, il ordonne de saisir tous les soldats de cette garnison, d'en pendre un tiers, d'en noyer un autre tiers dans le Lac voisin, & de mettre le reste aux fers. Le Seigneur, comme l'on voit, appesantissoit déja sa main vengeresse sur ce prince téméraire & fougueux, & l'abandonnoit à son caprice & à son sens réprouvé. Les Suisses, qui accouroient au secours des leurs, arrivent trop tard, ils apprennent les cruautés exercées sur eux: sans s'en laisser intimider, ils font halte, posent leur camp derriere quelques montagnes à peu de distance du duc, qui du sien pouvoit les appercevoir.

Un sentier assez étroit conduisoit à eux, Charles, les ayant bien observés, juge qu'ils ne sont point sur leurs gardes, & d'après un conseil de guerre, où il fut seul à opiner contre tous, il se détermine à les attaquer; il envoie cent archers

duc de Bourgogne.

occuper un certain passage, & fait avancer son avant-garde dans les gorges de la montagne, avec ordre de battre en retraite & de faire semblant de fuir après avoir commencé l'attaque. Les Suisses, s'étant doutés du stratagême, avoient posté certains corps sur le sommet pour fondre sur les gens du duc quand ils les verroient engagés assez avant. Ceux-ci exécutent ce qui leur est recommandé avec une promptitude & une célérité merveilleuse. Les Bourguignons, pris de front & en flanc, lâchent le pied, non par feinte, mais saisis d'épouvante; les premiers fuyards communiquent leur peur aux autres; les aîles & le corps de l'armée chancelent, puis prennent ouvertement la fuite; en un moment la déroute est complette. Les Suisses poursuivent les fuyards & tuent tout ce qu'ils peuvent atteindre. En vain Charles tâche-t-il de rallier ses gens, personne ne l'écoute, & se voyant abandonné de tout le monde, il se livre également à la fuite. Les Suisses entrent dans son camp & s'emparent de toute la vaisselle, qui fut estimée à plus de trois cents mille écus d'or: toutes ses provisions, tous ses bagages tomberent entre les mains des vainqueurs; il perdit encore ses sceaux, ses joyaux, & un diamant d'un prix inestimable, qu'un Suisse vendit pour un écu. Tel fut l'issue de ce premier combat, appellé communément la déroute de Granson.

Charles en est si consterné qu'il en tombe malade; mais ce qui l'accable le plus, c'est d'apprendre que Louis XI a conclu une alliance avec ses ennemis, alliance qui devoit durer autant que la monarchie, & que la France & la Suisse se sont engagées l'une vers l'autre à s'entre-secourir. Sa maladie dégenere en mélancolie hypocondriaque, & il en perd le jugement. Après quelques mois il revient à lui, reprend ses esprits, & envoie le chancelier Hugonet à Gand, avec ordre d'y assem-

Charles-le-Hardi,

bler les états généraux, & de leur demander de sa part le sixieme homme capable de porter les armes, & la sixieme partie de leurs biens. Les états, étrangement surpris d'une proposition si peu attendue, répondirent: *que si monseigneur le duc eût été fait prisonnier par ses ennemis, ils sacrifieroient volontiers, non seulement la sixieme partie, mais tout ce qu'ils avoient. Dans le cas actuel, où il s'agissoit de continuer une guerre en pays éloigné, dont le succès étoit fort incertain, & le sujet tout-à-fait blâmable, puisqu'il s'agissoit de venger une injure particuliere, injure suffisamment réparée par toutes les démarches & les offres généreuses des Suisses; que la charité qu'ils avoient pour leur famille & pour eux-mêmes, ne leur permettoit point d'accorder les secours proposés par le chancelier. Que l'on venoit d'avoir à la déroute de Granson des preuves si certaines que Dieu n'approuvoit pas cette guerre, que l'on ne pouvoit point révoquer la chose en doute. Que les états conjuroient monseigneur le duc de ne pas s'exposer à irriter davantage le Tout-Puissant par le desir trop ardent de se venger, & de ne pas attirer sur lui & sur ses sujets le dernier des malheurs. Qu'ils prenoient la respectueuse liberté de lui représenter que dans des conjonctures aussi critiques, il convenoit de renouer avec l'empereur Fréderic les conférences entamées ci-devant au sujet du mariage de sa fille Marie avec l'archiduc Maximilien; que réconcilié avec l'empereur, il pourroit obtenir par son canal une paix honorable avec ses ennemis.* Charles prit cette remontrance pour une insulte, & son activité suppléant à tout, il remet en très-peu de tems une armée sur pied, forte de vingt-cinq mille hommes, avec laquelle il forme le siege de la ville de Morat. Les ennemis paroissent bientôt au nombre de trente-cinq mille, sous la conduite du duc de Lorraine. Charles est impatient d'en venir aux mains, le combat s'engage & il

duc de Bourgogne, y est entierement défait; huit mille de siens sont tués sur le champ de bataille, huit mille en fuyant, & à peine peut-il gagner une petite ville de Bourgogne avec trois mille seulement, le reste s'étant dispersé.

Le duc René, à qui Louis XI fait toucher une somme de vingt-trois mille écus d'or, entreprend de reconquérir ses états. Jean de Rubempré, gouverneur de Nancy, demande du secours, mais Charles, obsédé derechef de sa noire mélancolie, ne s'en met nullement en peine, il se contente de recommander au comte de Campobasse d'en avoir soin, & celui-ci lui déclare ouvertement qu'il n'en est nullement besoin. Campobasse, étoit un perfide qui ajoutant à la plus noire ingratitude la plus criante trahison, promettoit à Louis XI de lui livrer le duc Charles vif ou mort, s'il vouloit lui accorder pour apanage un comté en France, le commandement de quatre cents gendarmes, & une somme de vingt-cinq mille écus d'or. Mais tirons le rideau sur tant d'événements funestes & incroyables, causés par l'étourderie & l'entêtement d'un prince. Nancy se rend, & Charles, qui n'est qu'à quatre lieues lors de sa capitulation, arrive le lendemain, & forme un second siege; le comte de Chimay avec quelques gens de Hainaut, Engelbert de Nassau, & fort peu d'autres, l'y vont joindre, & avec ce renfort son armée n'excede point les trois mille hommes, encore y en a-t-il beaucoup hors de combat.

Le duc de Lorraine paroît avec quinze mille hommes pour lui faire lever le siege. L'on étoit en plein hiver. Charles a la témérité d'aller lui présenter la bataille; il la livre en effet le 5 de janvier, veille des rois, & ses gens sont entierement rompus du premier choc. Charles, pesamment armé veut gagner st. Jean de Rodes, son coursier s'abat dans un petit torrent, les ennemis, qui sur-

Marie de Bourgogne.

viennent, donnent des coups de hallebarde au cheval & au maître sans savoir qui il est: on le dépouille de ses riches habits, & son corps reste nud sur la place pendant trois jours sans être reconnu. Le duc de Lorraine le fit inhumer dans la principale église de Nancy, d'où il fut depuis transféré à Luxembourg, & delà à Bruges.



Marie de Bourgogne.

(Année 1477 à 1482.)

A Peine se fut-il répandu un bruit sourd de la défaite totale de l'armée, & de la mort du duc Charles, que le chancelier Hugonet, le seigneur d'Humbercourt, & d'autres membres du conseil-privé envoyerent des personnes fideles & prudentes auprès de la duchesse Marie à Gand, pour écarter de sa cour tout imprudent qui viendroit l'affliger par le récit de ces tristes nouvelles; & ils tinrent conseil entre eux pour aviser aux moyens de maintenir le pays dans l'obéissance due à cette princesse, & pour empêcher tout ennemi de profiter de ce désastre (car toutes les forces de la maison de Bourgogne étoient abattues, ses capitaines & ses premiers seigneurs tués ou faits prisonniers) point de garnisons dans les places, point d'argent dans les coffres. Ils jugerent que le seul & unique moyen de rétablir tant de choses, étoit de marier le plutôt possible la jeune Marie à quelque grand prince; outre les amants dont il fut parlé plus haut, Charles, dauphin de France, ou le duc d'Engoulême auroit comblé les vœux des Belges, si la mauvaise politique de Louis XI eût pu se

Marie de Bourgogne.

prêter à l'un ou l'autre de ces mariages; la jeune princesse étoit encore courtisée alors par le jeune duc de Cleves & par le duc de Clarence; le premier étoit soutenu de tout le crédit du seigneur de Cleves Raveistein, proche parent & tuteur de la princesse, & l'autre par Marguerite d'Yorck, douairiere de Bourgogne: les fideles conseillers de Marie, après avoir examiné tous les partis, l'un après l'autre, jugerent que l'archiduc Maximilien étoit le seul époux qui lui convenoit. Cela arrêté, ils se rendirent à Gand où le chancelier, par un petit discours étudié, insinua adroitement à la princesse la mort malheureuse de son pere.

L'on ne sauroit croire l'excès d'abattement où la duchesse fut plongée, & ses dames d'honneur, loin de pouvoir la consoler, fondoient elles-mêmes en larmes. L'on s'occupa alors dans toutes les villes à faire les obseques du prince défunt, rien n'y fut épargné, mais elles ne se célébrerent nulle part avec tant de pompe qu'à Gand. L'on entendoit alors les gens grossiers de Hainaut, de Flandre & de Picardie s'écrier: *à quoi bon toutes ces dépenses? Elles sont tout-à-fait superflues; le duc Charles n'est point mort, il s'est refugié quelque part, soit en France, en Suisse, ou en Allemagne où il vit inconnu. De honte de sa défaite*, disoient d'autres, *il est allé se cacher dans un hermitage, d'où il ne sortira qu'après sept ans de pénitence.*

La duchesse convoqua de suite les états de toutes les provinces à Gand pour lui prêter serment de fidélité; elle chargea Gui de Rochefort, son chambellan, & Gui Perrot, son secretaire, de l'aller recevoir des villes capitales, & de leur jurer réciproquement l'observation de leurs privileges, de leurs loix & coutumes. L'on résolut aussi d'envoyer une députation à Louis XI pour lui demander la conservation de la treve, & qu'il voulût prendre la défense de Marie de Bourgogne, sa pa-

Marie de Bourgogne.

rente & sa filleule, contre tout injuste agresseur. L'on députa également vers le duc de Lorraine pour lui redemander le corps de Charles-le-Hardi, & renouveller avec ce prince les anciens traités de paix.

Sur ces entrefaites il y eut une émeute des plus violentes à Gand: le magistrat ancien ayant fait exécuter à mort un homme des plus brouillons, les Gantois prétendirent qu'il n'avoit point ce droit-là, & que tous ces pouvoirs venoient de cesser par la mort du duc: là-dessus ils mirent tous les anciens magistrats en prison, en créerent de nouveaux, & emprisonnerent aussi les nobles qui ne leur étoient point favorables; ils exigerent de la duchesse qu'elle eût à leur rendre les privileges dont son pere & son aïeul les avoient privés: les autres provinces demanderent également des lettres confirmatives de leurs privileges, suivant en cela l'exemple des Gantois. La duchesse accorda tout, mais les successeurs de cette princesse déclarerent que ces lettres étoient nulles, pour avoir été extorquées d'une princesse pupille.

Les Gantois allerent encore plus loin: ils sévirent contre tous les membres d'une magistrature odieuse, prirent les précautions les plus grandes pour que la jeune Marie ne leur échappât point, & s'arrogerent l'administration des deniers publics, au détriment des états, & au grand malheur du pays.

Quelque dure & fâcheuse que fût à cette princesse l'insurrection des Gantois, elle n'étoit rien en comparaison de l'affliction que lui causoit la conduite inouie de Louis XI, qui mettoit en œuvre toutes sortes d'intrigues, l'astuce, la fraude, la supercherie & l'imposture pour se rendre maître de tous ses états. Dès qu'il s'étoit apperçu que le duc Charles couroit à sa perte, il avoit pratiqué plusieurs seigneurs de Bourgogne, & mis dans

Marie de Bourgogne.

les places frontieres de grosses garnisons pour agir au premier ordre ; & quand il fut certioré de sa mort, il fit assembler les états de cette province pour leur déclarer : *qu'ils ne fussent point surpris de voir ses troupes entrer en Bourgogne, puisque la duchesse Marie, étant pupille, c'étoit à lui, comme plus proche parent, à veiller à ce que ses seigneuries ne passassent point en des maisons étrangeres, ou au pouvoir de ses ennemis, qu'il se chargeoit du soin de les garder & de les conserver, & qu'il engageoit sa parole royale de les lui remettre lorsqu'elle seroit majeure ; qu'en cela la droiture & la pureté de ses intentions ne devoient point leur être suspectes ; qu'ils devoient d'autant moins s'étonner de sa conduite, que la Bourgogne, comme aussi l'Artois & la Flandre relevoient de sa couronne, qu'il espéroit qu'ils concourroient tous en général & en particulier à favoriser ses desseins, & à leur procurer le succès le plus prompt & le plus heureux ; qu'ils auroient tout sujet de s'applaudir & de se féliciter de leur zele pour son service.* Ces représentations du roi firent impression sur l'esprit de beaucoup de seigneurs, & ceux de Vienne, de Châlons, de Neuchâtel, &c. déja corrompus & gagnés par argent, parlerent beaucoup pour que l'assemblée se déterminât à recevoir garnison françoise. Beaucoup de villes ouvrirent leurs portes aux troupes du roi, mais un certain nombre les leur ferma, & donna les preuves les plus éclatantes de fidélité & d'attachement à la duchesse Marie.

Tandis que cela se passoit en Bourgogne, l'amiral de Bourbon & Philippe de Comines, secretaire du roi, étoient entrés en Picardie avec de nombreuses troupes, & de grosses sommes d'argent, pour traiter avec les gouverneurs des places, avec les généraux & les ministres même de la duchesse, pour mettre leur fidélité à prix, & leur assurer des graces & des récompenses. Abbeville passa d'abord

Marie de Bourgogne.

ſous la domination du roi. Guillaume Biſche, ſire de Clary, homme de néant, qui devoit toute ſa fortune à Charles-le-Hardi, s'empreſſa de lui remettre la ville de Peronne, dont il étoit gouverneur; Moreul, Dourlens, Marle, Beaurevoir, ſe rendirent à la premiere ſommation; Montdidier n'attendoit que du ſecours pour ſe défendre; Corbie pour l'avoir fait, fut raſé; Bapaume brûlé, & Vervins, qui ne pouvoit réſiſter, fut abandonné par ſes habitants. Louis XI, ſe voyant maître des villes le long de la Somme, porta ſes vues ſur la Flandre, l'Artois & le Hainaut, & il envoya à Gand, à St. Omer, des intrigants pour faire ſoulever le peuple contre la ducheſſe, afin de remplir ſa cour de troubles domeſtiques, ce qui devoit naturellement détourner les eſprits des invaſions françoiſes, pour ne s'occuper que de ce qui les regardoit de plus près.

Un certain Olivier Le Daim, natif de près de Gand, chirurgien & barbier de profeſſion, & s'acquittant de ce dernier emploi auprès du roi, fut envoyé vers les Gantois, & un autre, nommé Robinet d'Audenfort, ſe rendit à St. Omer. Le barbier Le Daim déploya une grande magnificence à Gand, où il ſe qualifioit de comte de Meulan, & fut admis à une audience publique, dans laquelle il montra ſes lettres de créance; mais comme il ne parloit point, on le preſſa d'expliquer ſa commiſſion; *je ne puis la dire en public*, s'écria-t-il, *je dois ſeulement la communiquer à madame en particulier*; *ce n'eſt point la coutume*, lui dit-on, *de parler ainſi à de jeunes princeſſes*; & les Gantois, auſſi bien que les grands, ſe prirent à rire; la ducheſſe elle-même en plaiſanta: *que me veut ce chirurgien barbier?* demanda-t-elle, *je n'ai ni barbe à faire ni mal à panſer*; néanmoins il ne s'ouvrit pas davantage. L'important myſtere qu'il vouloit confier à la ducheſſe, c'étoit de l'engager à ſe

Marie de Bourgogne.

remettre volontairement entre les mains du roi, ce qu'il savoit bien qu'elle ne feroit jamais, mais il espéroit réussir à porter le peuple à la défection & au soulevement, en rappellant dans ses conversations particulieres tout le mal que Philippe-le-Bon & Charles-le-Hardi lui avoient fait. Les Gantois, qui avoient vu cet émissaire exercer parmi eux sa vile profession, loin de goûter ses discours, n'en conçurent au contraire que du mépris, & le menacerent même de le jetter dans l'Escaut s'il ne se retiroit bien vîte.

Mais si maître Olivier se fit moquer à Gand, il eut sujet de s'applaudir à Tournai : y étant entré, il pratiqua une cinquantaine d'hommes de la fidélité desquels il s'assura ; il fit savoir ensuite au seigneur de Mouy, gouverneur de St. Quentin, de venir en hâte avec des gens de guerre & de se trouver à une telle porte telle nuit, telle heure, qu'on la lui ouvriroit; & de cette sorte, sans coup férir, la ville passa sous la domination du roi.

Pour empêcher toute invasion ultérieure, la cour de Bourgogne jugea à propos d'envoyer derechef une ambassade au roi pour lui demander la paix. Cette ambassade, composée des premiers seigneurs, & dont le chancelier Hugonet étoit le chef, trouva le roi à Peronne. La lettre de créance, que la duchesse Marie avoit délivrée, étoit écrite par trois mains différentes pour la rendre plus authentique. L'on y distinguoit visiblement celle de la duchesse, de Marguerite d'Yorck, sa belle-mere, & d'Adolphe de Cleves, son tuteur; elle y déclaroit, *qu'elle étoit d'intention de se conduire dans toutes ses affaires par l'avis & le conseil de quatre personnes seulement. De la douairiere, sa belle-mere, du seigneur de Raveistein, son proche parent, du chancelier Hugonet & du seigneur d'Humbercourt; qu'elle supplioit le roi de leur communiquer ses intentions, & de n'en point faire part à d'autres.*

Marie de Bourgogne.

Le roi, recourant à ses artifices ordinaires, essaya de les corrompre, de les engager à quitter le service de leur maîtresse pour s'attacher au sien ; ces braves serviteurs refuserent de le faire, à moins qu'il ne voulût la marier au dauphin, projet extrêmement utile à la France & le seul à suivre ; mais Louis XI, qui avoit d'autres vues sur son fils, & qui savoit que la jeune Marie préféroit l'alliance de l'archiduc Maximilien, donna cette dure & triste réponse : *que ma cousine Marie épouse mon fils Charles, je respecterai ses possessions ; mais si elle veut absolument en épouser un autre, parce qu'après tout mon fils n'a encore que huit ans, tandis qu'elle entre en sa vingtieme année, qu'elle cede à moi & à mes successeurs à jamais le duché & comté de Bourgogne, le comté d'Artois & celui de Boulogne. Qu'elle me rende toutes les villes le long de la Somme, qu'elle me paie en argent comptant six cents mille écus d'or. Quelle me donne des ôtages & me promette de ne se marier que de mon gré & avec celui que je trouverai convenir. Qu'elle permette à différents seigneurs de sa cour de passer à mon service & de me prêter serment de fidélité.* Hugonet & Humbercourt, s'imaginant que le roi vouloit l'accomplissement de ce mariage, promirent de seconder ses intentions & de passer à son service dès qu'il seroit accompli ; *donnez-moi dès-à présent*, dit le roi, *des preuves de votre bonne volonté, en me faisant recevoir dans la cité d'Arras, & écrivez à Philippe de Crevecœur, sire de Cordes, d'y laisser entrer mes troupes.* Ce de Cordes ou de Querdes, qui possédoit de grands biens le long de la Somme, dont il appréhendoit la saisie, comme le roi l'en menaçoit, ne cherchoit qu'un honnête prétexte pour trahir la cause de sa souveraine. Le chancelier & le seigneur d'Humbercourt qui étoient dans la même appréhension, car les biens du premier étoient en Bourgogne, & de l'autre en Picar-

Marie de Bourgogne.

die, firent ce que le roi exigeoit d'eux, & en écrivirent à de Cordes.

Le roi, maître de la cité d'Arras, donne aussitôt les ordres néceſſaires pour ſe rendre également maître de la ville. Ceux d'Arras, appercevant les meſures que l'on prenoit pour les réduire, demanderent du ſecours à ceux de Lille, de Douai & de Béthune. Le ſeigneur de Vergy s'étoit chargé de conduire le ſecours, & pour n'être point apperçu de la garniſon de la cité, dans un pays uni & plat, il réſolut de partir de nuit. Mais ceux de Douai, bouffis d'orgueil & ignares dans l'art de la guerre, le forcerent de marcher en plein midi. Dès que l'on apperçut de la cité ce renfort, de Lude & d'autres officiers de marque viennent au devant, l'attaquent & le défont, & ne retournent dans la cité qu'après l'avoir entierement diſperſé, emmenant avec eux beaucoup de priſonniers, entre autres le ſeigneur de Vergy. Le roi, étant arrivé en la cité le lendemain de cette victoire, ordonne pour intimider ceux de la ville de pendre tous les priſonniers à la réſerve du ſeigneur de Vergy, parce qu'il vouloit attacher à ſon ſervice cet habile homme de guerre. Pour le corrompre, il employa les menaces & les promeſſes, puis lui confiſqua tous ſes biens ſitués en Bourgogne. Comme rien ne pouvoit ébranler la fermeté de cet illuſtre captif, il lui fit mettre les fers aux pieds & aux mains & jetter dans une étroite priſon. Le roi, l'ayant tenu pendant plus d'un an dans ce triſte état, fait venir la mere du priſonnier, lui expoſe le ſupplice deſtiné à ſon fils, avec la confiſcation de ſes biens, s'il perſiſte dans ſon opiniâtreté, promet au contraire de lui rendre tout, de le combler de biens, & de le gratifier d'une penſion annuelle de dix mille livres de rente, s'il veut abandonner le ſervice de made-

Marie de Bourgogne.

moiselle de Bourgogne pour passer au sien. Cette indigne mere, se charge de cette odieuse commission & par ses larmes artificieuses, énerve le courage & la fermeté de son fils, qui ternit une vie digne des plus grands éloges, par le crime de félonie. Entretems ce prince avoit fait attaquer Arras, & comme les murailles en étoient vieilles, elles ne purent résister à la violence de l'artillerie & comblerent en tombant un fossé de la ville. Malgré cet accident les habitants d'Arras se défendirent & firent entretems parler au roi pour en obtenir une conposition honorable. Le roi signa tous les articles présentés par les bourgeois, mais à peine fut-il dans la ville, qu'il fit mourir les plus riches pour avoir leurs biens, & taxa les autres à une somme de soixante mille écus.

Lens, Bethune & Terouenne se soumirent aux armes victorieuses de ce prince, à condition qu'il n'y mettroit point garnison, & qu'il n'y feroit aucune fortification. Hesdin suivit leur exemple, à la persuasion de de Cordes; la ville de Boulogne & tout le comté qui relevoit de l'Artois, passa également sous sa domination.

Tandis que le roi reçoit l'hommage de tant de villes, que la terreur de ses armes épouvantoit, Philippe de Comines s'efforcoit de lui acquérir des provinces par les voies de douceur, de modération & sans aucune effusion de sang; le Hainaut fut alors sur le point de passer tout à coup sous la domination françoise, si un confident & un favori du roi n'eût, par sa conduite hautaine & intéressée, empêché la chose. Voici comment Comines rapporte cette affaire: *un chevalier de Hainaut arriva devers moi, m'apportant des nouvelles de plusieurs autres à qui j'avois écrit, en les priant de vouloir réduire cette seigneurie à l'obéissance du roi. Ce chevalier m'est parent & est encore en vie, ainsi je ne veux point le nommer, ni ceux*

Marie de Bourgogne.

de qui il m'apportoit des nouvelles; il m'avoit, en deux mots, fait ouverture de livrer les principales villes & places du pays: au départ du roi, je lui en dis deux mots, & ce prince l'envoya quérir incontinent, me disant de lui & des autres que je lui nommois que ce n'étoit point gens tels qu'il lui falloit, parce que l'un lui déplaisoit pour une chose, & l'autre pour une autre; il ne faisoit point grand cas de leur offre, parce qu'il croyoit avoir tout sans eux, & pour cette raison, il envoya le dit chancelier au seigneur de Lude, avec lequel il ne put s'entendre. Car ce gentilhomme demanda à de Lude ce que l'on donneroit à la noblesse du Hainaut pour mettre une province entiere sous l'obéissance du roi, & de Lude, homme le plus intéressé qui fut jamais, & qui ne faisoit rien pour rien, demanda à son tour, ce que les nobles & les villes lui donneroient pour conduire cette affaire. Le chevalier, surpris & choqué, car rien ne blesse davantage des gens de bonne volonté que quand on tourne en ridicule ce qu'ils avoient sérieusement proposé, rompit la conférence & partit brusquement pour informer au plutôt ses camarades; il fit tant de diligence qu'il fut impossible de l'atteindre à ceux qui couroient après, par ordre exprès du roi, pour lui offrir beaucoup plus qu'il n'auroit osé demander. La négociation manquée, le roi se mit à en faire la conquête; quoiqu'il n'y eût aucun droit, le Hainaut étant terre d'Empire, comme les anciens traités de paix, subsistant entre les empereurs & les rois de France, ratifiés & confirmés par serment, en font foi. Il traverse le Cambresis avec son armée, & met garnison à Cambrai, ville neutre & impériale, où les droits de souveraineté étoient exercés par les évêques & par le magistrat de la ville, comme cela se voit encore à Liege & en quelques autres endroits. C'étoit un gouvernement doux & tranquille; mais les habitants, ennuyés de leur féli-

Marie de Bourgogne.

cité, & portés à la nouveauté, avoient invité Louis XI d'entrer chez-eux. Ce prince laissa subsister toutes choses sur l'ancien pied, il ordonna seulement d'arracher les armes impériales pour y mettre les siennes. De Cambrai, il tomba sur Bouchain, qui soutint un siege, quoiqu'il n'y eût que quatre-vingt hommes de guerre, sous les ordres de Christophe de Lannoi. Le roi, après avoir fait battre la place, ordonna un assaut général, où ses gens furent repoussés, peu s'en fallut même qu'il n'y fût tué, car comme il regardoit les siens monter à l'assaut, appuyé sur Tanneguy du Chatel, un mousquetaire le couche en joue & tua ce favori. Mais cette poignée de braves gens, se voyant sans secours & sans aucun espoir d'en avoir, demanda à capituler; le roi rejetta toute accommodement & voulut que la garnison se rendît à discrétion; il la fit prisonniere de guerre, & ordonna de la conduire à Cambrai; la bourgeoisie se racheta du pillage par une somme de cinq mille écus. Le siege de la ville du Quesnoi fut ensuite résolu. Le roi ordonna d'aller investir cette place, où il n'y avoit qu'une garnison de cent hommes, commandés par les seigneurs de Villers, de Maude & par Barthelemi Patou. La ville se laissa battre, mais il y eut bientôt brêche, & l'on ordonna l'assaut qui dura depuis les neuf heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Les François furent repoussés; le lendemain, la garnison, qui se trouvoit dans le même cas que celle de Bouchain, se rendit à des conditions honorables, & la ville se racheta du pillage par une somme de neuf cents écus. Le roi, y ayant fait son entrée, convoqua le clergé & le magistrat sur la grande place, & leur dit: *qu'il étoit triste que l'on voulût marier mademoiselle de Bourgogne, sa cousine & sa filleule, au prince de Cleves, qui étoit un ivrogne, & qui étoit capable de lui*

Marie de Bourgogne.

casser la tête après avoir bu dix ou douze pots de vin ; qu'il étoit aussi fâché qu'on proposât de la marier avec un seigneur anglois, dont la nation étoit ennemie de la France, ou avec le fils de l'empereur Frederic, le plus avare des hommes, qui pourroit la mener en Allemagne & laisser le pays sans maître ... Que son fils, le dauphin, convenoit fort à la princesse, tant pour la langue que pour le repos & la protection du pays, que le Hainaut lui sembloit très-considérable par l'antiquité de sa noblesse, par la fertilité du pays & par le bon naturel des habitants ; il finit par faire l'éloge de Philippe-le-Bon, & par blâmer l'orgueil du duc Charles, qui n'étoit péri que pour n'avoir point voulu suivre de bon conseils ; cela dit, il monte à cheval & se rendit à son armée.

Sur ces entrefaites le seigneur de Mouy, gouverneur de Tournai, fit aussi des tentatives sur plusieurs places du Hainaut ; il se présenta devant Condé avec un corps de quinze cents hommes ; la garnison, composée seulement de six vingts hommes, s'étant mise en défense, & beaucoup de soldats s'étant mis à crier à leurs camarades, *courage mes amis, voici les Valencenois*, les François, qui ne se doutoient point de la ruse, leverent le piquet ; mais ils se dédommagerent de cet affront par la prise de Leuze, dont ils démolirent la forteresse, & y ayant fait le commandant, le châtelain & plusieurs officiers prisonniers, il les vendirent sur le marché de Tournai, comme si c'eût été des bêtes de sommes ; ils pillerent aussi Turquoin, St. Sauveur, Marchiennes, Landas, Fresnes, &c. & y mirent le feu.

Louis XI continuoit ses opérations militaires : par ses ordres, le maréchal de Cordes entreprit le siege de St. Omer avec une armée de vingt mille hommes, le seigneur de Bievres, gouverneur de cette place, bien résolu de se défendre jusqu'à l'extrémité, lui disputa le terrein pied à pied. Le roi lui

Marie de Bourgogne.

fit ſavoir qu'il feroit trancher la tête à Antoine de Bourgogne, ſon pere, s'il ne quittoit au plutôt le ſervice de la ducheſſe pour s'attacher au ſien: *je préfere*, lui répondit ce brave guerrier, *l'honneur de mon devoir... à la vie de mon pere, toute précieuſe qu'elle m'eſt.* Après vingt-un jours d'attaque, l'armée françoiſe décampa & alla brûler Ardres. Le comte de Dammartin & le ſeigneur d'Albret parurent devant Valenciennes avec trois mille chevaux, mais les ſoldats de la garniſon & les habitants ayant fait une ſortie, ces deux officiers ſe retirerent à Solemes; alors pour obvier aux tentatives & aux ruſes des François, les Valencenois fortifierent leur ville & prirent des troupes allemandes à leur ſolde. Le ſeigneur d'Albret, qui étoit auſſi comte de Périgord & ſeigneur d'Aveſnes, voulant faire paſſer cette derniere ville ſous la domination du roi ſans effuſion de ſang, invite à une conférence le prévôt, le maire & quelques notables d'Aveſnes, & les engage à ſigner un traité par lequel ils remettoient la ville entre les mains du roi. Mais le gouverneur, le commandant d'armes & les habitants ayant déſavoué la démarche de leurs députés, l'on en vint à un ſiege en regle.

Le ſeigneur d'Albret s'approche de la ville avec un bon détachement, & menace les bourgeois de faire mourir leurs députés s'ils ne changent de ſentiments: *peu nous importe*, répondirent ces braves & fideles citoyens, *traitez-les comme il vous plaira; mais quant à nous autres bourgeois, ſachez que quand chacun de nous auroit cent têtes, il les expoſeroit toutes pour ſa ſouveraine.* Le roi, ayant appris une réſolution auſſi généreuſe, s'approcha de la ville, & envoie un héraut pour la ſommer de ſe rendre ou d'entendre à un accommodement; cette tentative fut inutile, il fallut battre la place. Les François, après un aſſaut des plus rudes,

Marie de Bourgogne.

s'emparerent de deux tours & s'y maintinrent malgré la résistance de la bourgeoisie & de la garnison, à qui la duchesse Marie avoit envoyé quelque secours. Comme les deux tours, dont les François venoient de se rendre maître, étoient pleines de poudre & de bois, l'on y mit le feu, & en un moment on les vit sauter en air avec plus de mille hommes qui s'y étoient logés. Le roi envoya derechef un héraut aux habitants pour les sommer de se rendre sans attendre la derniere extrêmité. Malheureusement cet envoyé fut tué par un bourgeois, qui en cela ne consulta que son étourderie & non le droit des gens, ni le respect dû aux souverains; pour surcroît de malheur les seigneurs de Peruwez & de Culembourg n'avoient amené pour secourir la garnison que huit cents hommes qui n'avoient jamais vu le feu, & dont il ne restoit plus que deux cents les plus poltrons de tous: le roi, là-dessus, ordonne un second assaut; les deux seigneurs, que nous venons de nommer, voyant que leurs gens s'étoient allés cacher dans des souterreins, que d'autres refusoient d'aller au lieu de la brêche & qu'ils jettoient leurs armes par terre, sortent de la ville & se retirent au camp du roi; cette défection fait perdre courage aux soldats vétérans & aux bourgeois: les François, les voyant chanceler, font un dernier effort, culbutent tout, entrent dans la ville, la pillent, & mettent tout à feu & à sang; huit maisons seulement, l'hôpital & le couvent des Cordeliers ne furent point la proie des flammes.

Les députés des provinces Belgiques & les Gantois, consternés & abattus des conquêtes de Louis XI, se déterminent à lui aller demander la paix & à la cimenter par l'union conjugale du dauphin avec leur souveraine. Pour gagner la confiance de ce prince, ces députés lui dirent entre autres choses, *que ce qu'ils avoient l'honneur de lui propo-*

Marie de Bourgogne.

ser, n'étoit que l'expression des sentiments de leur dame & de tous les ordres de l'état; qu'en cela, comme dans tous le reste, cette princesse étoit bien résolue de ne rien faire sans leur consentement & leur avis. Pour le coup, dit le roi, *je vois bien que vous êtes mal informés, car il est de ma connoissance que mademoiselle de Bourgogne conduit elle-même ses affaires de l'avis seulement de quatre personnes, de sa belle-mere, du sire de Raveistein, du chancelier, & d'Humbercourt*: le pensionnaire de Gand, qui ne devoit point s'arrêter à une vétille, mais passer à l'affaire principale, prit la liberté de contredire ce prince; mais le roi, ravi de l'avoir fait mordre à l'hameçon, lui déclara *qu'il étoit en erreur*, & après l'avoir laissé soutenir encore une fois son sentiment, il fit apporter la lettre que Marie de Bourgogne lui avoit fait tenir à Peronne par son chancelier Hugonet, il leur en fit la lecture, puis la leur remit en mains, toutes choses contre l'honnêteté, la confiance publique & le secret naturel. Ces députés, confus, retournent en hâte à Gand pour rendre compte de leur commission, & dans une audience publique le pensionnaire accusa la duchesse de les avoir exposés à la honte & à la dérision; *qu'ayant commencé leur harangue par alléguer au roi que leur souveraine étoit déterminée à se conduire par les conseils des états Belgiques, il leur avoit répondu qu'il étoit bien sûr du contraire; qu'il avoit néanmoins persisté dans leur allégué, mais que le roi s'étoit fait fort de les convaincre de faux par les lettres mêmes de leur dame.* La jeune Marie émue soudainement, s'écria: à l'imposture, dans la ferme croyance que la lettre n'avoit été vue d'aucun d'eux; le pensionnaire tire aussi-tôt la lettre de son sein devant tout le monde & la lui donne. "

" *Il ne faut pas demander*, dit Comines, *si elle*
" *fut confuse de cette avanture, ce sont choses qui*
" *se conçoivent mieux qu'elles ne s'expriment.*

Marie de Bourgogne.

Les Gantois, très-aigris de tels procédés, en rejettent tout l'odieux sur le chancelier & le seigneur d'Humbercourt; ils les enlevent la nuit suivante, & les mettent entre les mains des magistrats pour instruire leur procès. On leur fait un crime capital d'avoir livré la cité d'Arras au roi; d'avoir reçu des présents pour faire adjuger certains procès; d'avoir donné atteinte plusieurs fois aux privileges & statuts de la ville de Gand. Ces deux seigneurs n'oublient rien pour se disculper; malgré leurs excuses & leurs raisons on les condamne à perdre la tête sur un échaffaut trois heures après. Pour gagner du tems, ces illustres malheureux interjettent appel de leur sentence au parlement de Paris, & la duchesse en habit de deuil, un couvre-chef sur la tête, les larmes aux yeux & toute échevelée, se rend en l'hôtel de ville pour supplier en leur faveur: ces moyens sont inutils & l'arrêt de mort est irrévocable. La duchesse, au sortir de l'hôtel de ville, s'arrête sur la place où tout le peuple étoit assemblé pour voir l'exécution; elle le supplie d'avoir pitié de ses deux serviteurs: une partie est attendrie par ses larmes, & veut leur sauver la vie; mais le plus grand nombre veut leur mort, & crie au bourreau de les expédier, ce qui fut exécuté sur l'heure: triste châtiment qu'ils avoient mérité, non pour les crimes qu'on leur reprochoit alors, mais pour avoir livré à Louis XI le connétable de St. Pol, seigneur d'Enghien.

Les états Belgiques comprirent alors mieux que jamais qu'il falloit à cette princesse un mari puissant & habile; puissant pour la défendre contre les armes du roi, dont les conquêtes étoient de plus en plus alarmantes; & habile pour pouvoir contenir & réprimer les Gantois, dont les fureurs pouvoient recommencer de moment à autre: cependant ils étoient dans une perplexité

Marie de Bourgogne.

extrême, & ne savoient à quoi se déterminer par rapport aux obstacles insurmontables qu'y apportoit Louis XI.

A ne considérer les choses que du côté de la politique, le roi devoit la faire épouser au dauphin : ce prince s'étoit autrefois occupé de ce dessein, & l'Europe entiere étoit dans la persuasion qu'il ne manqueroit pas ce coup. Mais Louis XI changea de sentiment après la mort de Charles-le-Hardi, & promit son fils à Elisabeth d'Angleterre, fille d'Édouard IV. Nous avons dit ci-devant qu'il vouloit vivre en paix avec les Anglois, qu'il payoit annuellement cinquante mille écus à Édouard & de très-grosses pensions à ses ministres ; il s'imaginoit que ces insulaires restant tranquilles, il pourroit dépouiller aisément l'héritiere de Bourgogne de tous ses états, & que le sort des armes lui procureroit le même avantage que l'union conjugale de son fils Charles avec cette princesse.

Vu ces engagemens du roi avec la cour d'Angleterre, Philippe de Comines. tout autrement judicieux que son maître, s'efforce de lui persuader de faire épouser à mademoiselle de Bourgogne le duc d'Angoulême, de peur qu'elle ne se marie à un seigneur étranger au grand préjudice de la France. Le roi lui sait mauvais gré de son zele, & lui déclara qu'il n'en vouloit plus entendre parler, parce qu'en unissant cette maison à celle d'Orléans, il la rendoit plus formidable, tandis qu'il travailloit à la ruiner. La douairiere de Bourgogne conçut alors le dessein d'unir sa belle-fille au duc de Clarence, son frere. La cour de Bourgogne & les Flamands applaudirent à ce projet, c'étoit un moyen sur d'arrêter les conquêtes des François. Déja même l'on avoit fait passer quelques troupes angloises à Calais, à l'insu néanmoins d'Édouard. Louis XI, à qui rien

Marie de Bourgogne.

n'échapoit de ce qui se passoit dans les pays voisins, fait avertir, le roi de toutes ces intrigues, & lui persuade qu'elles tendent visiblement à le renverser du trône. Edouard, qui n'aimoit pas son frere & qui étoit insouciant de ce qui pouvoit contribuer à la gloire de sa maison; suscite entre lui de faux délateurs, & le fait condamner à mort par le parlement. Ce malheureux prince, à qui par grace on laissa le choix de sa mort, se noya dans un tonneau de Malvoisie.

Sur ces entrefaites les Flamands, se voyant fourragés continuellement par la garnison de Tournai, & pressés par les François, prennent sur eux de donner un mari à leur princesse; mais ils veulent qu'une si haute alliance soit le prix du courage & de la valeur du futur époux. Là-dessus ils rassemblent à la hâte une armée de vingt mille hommes, dont ils donnent le commandement à Adolphe de Gueldre, qu'ils tirent de prison, à laquelle il étoit condamné le tems de sa vie, comme il fut dit; & lui promettent que s'il parvient à les délivrer de la garnison de Tournai, il aura en mariage, pour prix de sa victoire, leur souveraine. Animé par de si puissants motifs Adolphe s'avance vers Tournai, & se trouve d'abord forcé de combattre contre une garnison qui vient à sa rencontre: mais, comme il n'exerce qu'une autorité précaire sur une armée sans discipline, & composée en grande partie de Brugeois & de Gantois qui ne s'entendoient point, il est battu, son armée défaite, & lui même est du nombre des morts.

Alors les états généraux, les Gantois, & les seigneurs de la Cour, si l'on en excepte le duc de Cleves, jetterent les yeux sur l'archiduc Maximilien & comprirent cette fois que c'étoit l'unique époux que le ciel destinoit à leur souveraine. L'empereur, qui desiroit cette alliance depuis long-

Marie de Bourgogne.

tems, n'eut pas plutôt appris cette résolution, qu'il envoya dans le Pays-Bas le comte Welden, l'évêque de Metz, Louis de Baviere, & son chancelier avec beaucoup d'autres seigneurs, demander de sa part la duchesse Marie pour son fils Maximilien: Cette députation, arrivée à Bruxelles, vouloit aller droit à Gand: le duc de Cleves, qui n'avoit point encore perdu tout espoir de la faire épouser à son fils, défendit à ses envoyés de passer outre sans nouvel ordre, il cherchoit par-là à faire naître des délais pour les dégoûter, mais la douairiere de Bourgogne les ayant fait avertir secretement qu'ils pouvoient violer cette défense, & que le succès de leur commission dépendoit de leur diligence, ils se rendirent aussitôt à Gand, & demanderent audience, ce qui leur fut accordé. L'évêque de Metz, le seul de ces députés qui fût le François, fit un petit discours, dans lequel il rappella la promesse que la jeune princesse avoit faite à l'archiduc de l'épouser, promesse donnée par écrit & signée de sa main, promesse confirmée & ratifiée par l'envoi d'une bague précieuse enrichie d'un superbe diamant, puis se tournant tout à coup vers la jeune Marie, il lui dit: *cela n'est-il pas vrai, madame, vous rappellez-vous ces circonstances? Oui je ne peux pas les désavouer*, répondit elle, *je reconnois la promesse & la bague, & qui plus est, je suis prête à faire ce que j'ai promis.* Le duc de Cleves, qui avant l'audience avoit recommandé à cette princesse d'être réservée, & de déclarer qu'elle prendroit l'avis de son conseil, trouva qu'elle avoit manqué aux bienséances de son sexe, mais on le laissa dire; les seigneurs allemands, satisfaits de ce qu'ils venoient d'entendre, reporterent à l'empereur cette agréable nouvelle.

Louis XI, ce subtile machinateur d'intrigues & de ruses diaboliques, n'eut pas plutôt appris

Marie de Bourgogne.

le succès de cette ambassade, qu'il chercha à tout contrecarrer. Il envoya faire des propositions à la cour de Bourgogne pour son fils, mais elles ne furent point écoutées : il députa en Allemagne Robert Gaguin, général des Mathurins, pour représenter aux électeurs & autres princes d'Empire, *que les rois de France ayant été de tout tems les alliés du corps germanique, il étoit de l'intérêt des deux nations de ne pas rompre des liens si anciens & si sacrés; que le mariage de mademoiselle de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche ne seroit valide qu'autant qu'il y donneroit son consentement; que cette duchesse étant princesse du sang, sa vassale & sa proche parente, les loix du royaume ne permettoient point qu'elle se mariât contre le gré du chef de sa maison, qui étoit en même tems son seigneur & son souverain; que l'empereur & l'archiduc son fils devoit penser sérieusement à ce qu'ils alloient faire, à ne pas allumer entre les deux nations des guerres dont l'on ne verroit point de sitôt la fin.* Les tentatives de Gaguin furent inutiles. L'archiduc partit de Vienne pour les Pays-Bas, accompagné des plus grands princes de l'Empire, & suivi d'un corps de huit cents chevaux pour la défense de ses nouveaux états. C'étoit la seule chose que lui donnoit son pere, tandis que Marie de Bourgogne lui donnoit tant! il arriva à Gand le 17 août 1477. Le lendemain le légat du pape officia pontificalement, & Fery de Clugny, évêque de Tournai, donna la bénédiction nuptiale.

La premiere année de leur mariage ces deux augustes époux eurent un fils, nommé Philippe, dit communément Philippe-le-Bel, qui regna en Espagne; la seconde une princesse nommée Marguerite; & le troisieme, un fils nommé François, qui mourut fort jeune.



Marie de Bourgogne, & l'archiduc Maximilien.

(Année 1477 & suivantes.)

LEs réjouissances à l'occasion des nôces furent très-courtes, & il fallut que l'archiduc, qui manquoit d'expérience pour la guerre, qui n'avoit pas même les connoissances nécessaires pour l'administration des affaires civiles, parce qu'il avoit été très-mal élevé, fit des préparatifs pour se défendre.

Dès le commencement de septembre il envoya un renfort à la garnison de Valenciennes de trois cents fantassins & cent vingt cavaliers avec quatre pieces d'artillerie, sous la conduite de N. d'Egmont. Cet officier, ayant dirigé sa marche par St. Amand, y surprit la garnison françoise, & en tua plus de cent cinquante hommes; il mit ensuite le feu à cette ville, les flammes ayant gagné l'abbaye où les François s'étoient réfugiés, il leur fallut bon gré malgré évacuer cet endroit pour aller se mettre en sûreté à Tournai.

Le seigneur de Dammartin, commandant du Quesnoi, voulut réparer cet échec. Dans cette vue il corrompit quelques cavaliers de la garnison de Valenciennes, & les engagea à se jetter dans le château d'Hauchies, où il y avoit déja quelques pillards françois, les assurant qu'au moment même de leur entrée en ce château ils recevroient un gros secours. En effet, quoique l'on fût alors en décembre, il fit partir cinq cents cavaliers pour les seconder: ceux-ci arrivés à l'abbaye de Crepin y firent halte, & envoyerent un détachement de vingt hommes pour s'assurer du succès de la prise du château, tandis qu'ils attendent du Quesnoi

Marie de Bourgogne

des nouvelles des leurs, Jacques Galliot, gouverneur de Valenciennes, tombe sur eux, en tue plus de cent, en fait un plus grand nombre prisonniers, & disperse le reste.

La garnison de Chimay, composée de sept à huit cents hommes de pied & de six à sept cents chevaux, se mit, dans le courant du mois de janvier, à faire des courses & à ravager le pays d'au delà de la Sambre pour mériter les bonnes graces du roi; mais lorsqu'elle retournoit chargée de butin, les sires de Barbenson, de Withem, de Maingoval tomberent sur elle, & la menerent rudement.

Le comte de Chimay, profitant de ces succès, engagea alors ces seigneurs à faire une tentative pour enlever cette ville aux ennemis. Il se rendit en effet maître de cette place après avoir corrompu quelques gardes & escaladé les ramparts de nuit; déja même il commençoit à battre le château où les François s'étoient retirés, mais ayant appris qu'il leur arrivoit du secours, tandis qu'il n'en recevoit aucun de l'archiduc, quoiqu'il l'en eût vivement sollicité, il fut obligé de se replier sur Mons.

L'archiduc parcouroit alors les provinces pour en prendre possession; le pacte inaugural se fit en Flandre, en Hainaut, en Brabant & ailleurs, selon les cérémonies accoutumées: il convoqua aussi un chapitre de la toison d'or à Bruges, se fit recevoir chevalier & chef de l'ordre, décora de l'honneur du collier plusieurs seigneurs qui s'en étoient rendus dignes par leurs actions éclatantes; il passa en Hollande & en Zélande, & y travailla pendant long-tems à réunir les Cabeliaux & les Hameçons, sans en pouvoir venir à bout.

Sur ces entrefaites les François, sans attendre le retour du printems, rentrent en campagne, & Louis XI, à la tête d'une armée de vingt-un à vingt-deux mille hommes, pénétre en Hainaut.

Marie de Bourgogne

Les Tournaisiens, jaloux du commerce des Valencenois, & voulant profiter seuls des avantages de l'Escaut, compterent une grosse somme à ce prince pour l'engager à entreprendre le siege de Condé. Le roi s'y détermina en effet à leur sollicitation. Le seigneur de Mouy eut ordre d'investir cette ville du côté du midi & du couchant; le roi prit son quartier du côté opposé, & fit occuper par ses troupes, Villes, Pommereul, Monstreul, Bernisart & Harchies. La place fut battue sans relâche pendant un jour & demi par quatorze pieces de canons de gros calibre. Le sire de Maingoval, qui en étoit commandant, la défendit avec une garnison de trois cents hommes jusqu'à l'extrêmité: mais voyant qu'une partie des murailles étoit tombée par l'impétuosité des coups de canons, il demanda à capituler. Les articles de la reddition furent qu'il seroit libre à tout bourgeois de sortir avec ses effets de la place ou d'y demeurer avec toute sureté. Ces conditions ne furent observées qu'autant de tems que le roi demeura dans la ville; d'abord après son départ l'on chagrina les plus riches de mille manieres pour en extorquer de l'argent. L'on blâma beaucoup Galliot, gouverneur de Valenciennes, de n'avoir point tenté de secourir les assiégés, mais il regnoit entre lui & Maingoval une mésintelligence ou plutôt une haine, qui nuisit beaucoup aux affaires de l'archiduc.

La réduction de Condé facilita les courses des François. Le château de Boussu leur fut livré par Jean Gossart, qui passa à leur service: ils attaquerent St. Ghislain, mais le seigneur d'Imbresselle se défendit si courageusement qu'il les obligea de se retirer; la garnison de Tournai saccagea la châtellenie d'Ath; elle brûla le château d'Estambruges; celui de Ligne échappa par la bravoure du bâtard de cette maison; celui de Be-

& l'archiduc Maximilien.

lœil par l'habileté du capitaine Montaigle, & celui de Briffœul fut brûlé par Antoine de Mortagne, qui en étoit commandant, pour les empêcher d'en profiter.

L'archiduc étant enfin parvenu à mettre quatorze mille hommes sur pied, leur assigna la ville de Mons pour rendez-vous général. Le comte de Romont & le seigneur de Cleves Raveistein s'avancerent jusqu'à Boussu avec un détachement de quatre mille hommes, se rendirent maître du château après un siege de trois jours & firent la garnison prisonniere. Delà ces deux officiers tirerent sur Avesnes pour faire le siege du château de Trelon, défendu par le seigneur du lieu. Ce château se fit battre pendant trois jours, au bout desquels les assiégés, forcés à capituler, furent faits prisonniers de guerre & conduits à Mons; où après avoir payé une très-grosse rançon, il leur fut permis d'aller rejoindre l'armée françoise cantonnée en Cambresis & en Artois.

Ces succès enhardirent l'archiduc à pousser en avant & à entreprendre le siege de Condé. Il envoya son avant-garde occuper Crepin, & y arriva le lendemain avec le reste de l'armée. Le seigneur de Mouy n'avoit point attendu jusqu'à ce moment pour demander du secours à Louis XI; mais le roi, qui connoissoit l'état de la place, & qui avoit vu de ses propres yeux la caducité de ses murrilles, lui ordonna de l'évacuer & d'y mettre le feu. Ce cruel ministre, de la barbarie de ce prince, convoqua le peuple à l'église sous prétexte de rendre des actions de graces à Dieu pour les victoires de son maître, en ferma les portes aussi-tôt, & fit mettre le feu à la ville en six endroits différents. Telle fut la cruauté exercée sur une infinité de malheureux qui crioient *miséricorde*. Néanmoins l'église & quatorze maisons échapperent à la violence des flammes. L'ar-

Marie de Bourgogne

chiduc alla de suite camper à St. Sauve, d'où il envoya sept à huit mille hommes vers le Quesnoi, pour en attirer la garnison hors de la ville. Mais le seigneur de Dammartin, qui en étoit commandant, ne prit point le change. Il détacha seulement quelques escadrons de cavalerie pour escarmoucher, leur ordonnant de ne rien entreprendre, mais de regagner la ville, si on les serroit de trop près. Si l'archiduc se fût avancé lui-même pour former le siege de cette place, la garnison avoit ordre de l'évacuer ; mais ce prince n'ayant point paru, le seigneur de Dammartin resta tranquille dans son poste.

Sur ces entrefaites le comte de Chimay conclut une treve avec le roi ; mais pour treize jours seulement, c'étoit une espece d'accommodement, & il y fut réglé que les François évacueroient le Hainaut & le Cambresis. Louis XI rappella en effet la garnison du Quesnoi, mais il ne donna aucun ordre à celle de Bouchain; il résolut encore d'abandonner Cambrai, & de restituer aux habitants ce qu'il avoit enlevé.

Il donna même de son trésor royal douze cents écus d'or à la cathédrale pour le service divin, puis ayant convoqué le peuple, il lui dit : *que le pillage & le sac de Condé ne devoit point lui être imputé, mais au malheur des tems; que l'on ne peut contenir le soldat en tems de guerre; qu'avide d'or & d'argent, sur le point de quitter cette ville, il s'étoit porté à cette extrêmité sans ses ordres, que le vol, le pillage, le meurtre, le viol, les incendies avoient été dans tous les tems des maux inséparables de la guerre; qu'en cela, le sort des souverains étoit à plaindre, parce que l'on ne suivoit pas leurs intentions*; puis venant au sujet dont il vouloit parler, il ajouta : *en entrant dans votre ville, je vous avois ordonné d'ôter les armes d'Empire, de tous les endroits où elles se trouvoient placées, pour y substi-*

& l'archiduc Maximilien.

fuer celles de France; aujourd'hui que nous avons pris la résolution de nous retirer, & de vous remettre en votre neutralité, nous vous ordonnons tout le contraire; vous ferez ce changement le soir après notre sortie: ce changement ne doit point vous paroître étrange; figurez vous après tout que l'aigle s'est envolée pour quelques mois en pays lointain, & qu'elle revient aujourd'hui à la maniere des cicognes & des hirondelles, qui quittent le pays à l'approche de l'hiver, & reparoissent au retour du printems. L'on raisonna diversement sur cette retraite du roi: les uns crurent qu'il n'en agissoit ainsi que pour ne point s'attirer à dos toutes les forces de l'Empire; d'autres qu'il ne vouloit point donner atteinte aux anciens traités faits entre les rois & les empereurs; les politiques s'imaginerent que c'étoit pour mieux tromper l'archiduc, faisant semblant de respecter les regles de la justice la plus exacte, & ces derniers paroissent avoir raisonné juste.

En effet, ce prince mettoit alors une armée formidable sur pied pour s'emparer de la Franche-Comté, & il en fit effectivement la conquête par la réduction de la ville de Dôle, qui soutint un siege des plus rudes; il excitoit en même tems les habitants de la Gueldre à secouer le joug de l'archiduc, & à ne reconnoître pour souverain qu'un enfant d'Adolphe de Gueldre (1), ce malheureux prince, dont nous avons parlé plus haut, qui avoit été déshérité par son pere, & tué dans un combat près de Tournai.

Toutes ces raisons avoient déterminé l'archiduc non seulement à ne point désarmer, mais à faire

[1] Voyez *Historia Gelrica, lib. X. pag. 562 & sequent.* Vous y verrez une lettre de ce roi à la jeune duchesse de Gueldre. Voyez aussi l'histoire de Louis XI, par Villaret, tom. II, vers la fin, & *Pontus Heuterus, &c.*

Marie de Bourgogne

encore de nouvelles levées : son armée étant grossie de beaucoup, il s'avança jusqu'au pont Avendin, dans le dessein d'attirer le roi au combat ; mais quoiqu'il fît, il ne lui fut point possible de venir à bout de son dessein, & le roi s'opiniâtra à ne point sortir d'Arras. L'on songea alors à conclure ou une treve ou la paix, & il y eut à ce sujet beaucoup d'allées & de venues de Lille à Arras & d'Arras à Lille ; mais l'on ne put rien arrêter, parce que les commissaires craignoient de manquer de liberté en tenant des conférences dans une ville qui auroit été au pouvoir des ennemis. Le comte de Chimay prit sur lui d'aller trouver le roi, & de lui faire agréer un parti, soit l'un ou l'autre : ce seigneur parvint en effet à conclure avec le roi une treve pour un an, & il fut arrêté qu'il rendroit à l'archiduc la Bourgogne, les places de Hainaut qu'il détenoit encore, qu'il retireroit ses troupes de Tournai, & que, quant aux places des autres provinces, elles resteroient sur le pied qu'elles étoient alors jusqu'à ce que l'on eût nommé des arbitres de part & d'autre pour terminer le tout à l'amiable : l'on convint que les conférences se tiendroient à Tournai, & l'on nomma des conservateurs de la paix.

Les députés de Maximilien s'étant rendus à Tournai pour le tems prescrit, y attendirent très-long-tems ceux du roi ; ce fut inutilement, ceux de ce prince n'y parurent point ; l'on n'en doit point être étonné, vu que le caractere de Louis XI étoit de tromper. Les Tournaisiens firent alors leur accommodement avec l'archiduc, ils s'engagerent à ne plus recevoir de garnison françoise, & à ne point répéter les biens qui leur avoient été confisqués durant le cours de cette guerre.

Ce fut là le dernier événement de l'an 1478. Comme le roi ne faisoit point retirer ses troupes des places de Hainaut, entre autres de Bouchain,

& l'archiduc Maximilien.

quoiqu'il y eût des conservateurs de la treve, qui devoient être juges de toutes les infractions; l'archiduc, à l'ouverture de la campagne suivante, fit reprendre cette ville, & ses gens, après avoir surpris le château de Selles, où il y avoit garnison mitoyenne, s'emparerent de Crevecœur & de quelques autres places, mais les François les reprirent toutes, à l'exception de Bouchain. Comme tout cela se faisoit sans que la treve fût censée rompue, Louis XI par représailles ordonna au maréchal de Cordes de surprendre la ville de Douai, & d'employer pour cela la garnison d'Arras. C'étoit à qui tromperoit le mieux son ennemi. Le maréchal fit partir quatre mille hommes à l'entrée de la nuit, pour se trouver à la porte de Douai, dite d'Arras, avant le lever du soleil: l'on étoit alors au mois de juin. Quelques-uns de ces soldats étoient travestis en paysans, & n'étoient armés que de bâtons pour entrer les premiers en ville & empêcher avec leurs bâtons que l'on ne fît tomber la herse de la porte; leurs camarades, qui s'étoient cachés dans les grains ou dans des fossés, devoient aussi-tôt arriver à leur secours. Mais cette ruse fut découverte par une femme, que ceux d'Arras, toujours attachés à la maison de Bourgogne, avoient dépêchée à ceux de Douai, & le comte de Romont, gouverneur de cette ville, ayant fait jouer son artillerie à propos, donna une telle épouvante aux François, qu'ils regagnerent avec précipitation Arras. Le roi fut si mauvais gré à ceux d'Arras de l'avoir trahi, qu'il leur ordonna à tous de sortir de cette ville, & de s'aller fixer soit à Paris, à Rouen ou à Tours; il envoya à leur place une colonie qui lui étoit bien attachée, & l'on changea, par ses ordres, le nom d'Arras en celui de Francise.

Ce coup réveilla extrêmement l'attention & la vigilance des Belges; l'on fit avec beaucoup plus

Marie de Bourgogne

d'exactitude les patrouilles; & toutes les villes furent sur leurs gardes. Le comte de Boussu conduisit un détachement à Cambrai pour renforcer les compagnies bourgeoises; & le comte de Chimay, gouverneur de Luxembourg, ayant rassemblé un corps de dix mille hommes, donna la chasse à tous les partis françois répandus dans cette province.

La treve finissoit le 11 de juillet: l'archiduc, voyant que le roi n'avoit aucun dessein de lui restituer la Bourgogne, entra en Artois à la tête d'une armée de vingt-sept mille hommes, & mit le siege devant Terouenne; le maréchal de Cordes s'avança pour le lui faire lever. L'archiduc alla au devant de lui, & la rencontre se fit à Guinegate; ce prince ayant placé toute son infanterie au centre & sa cavalerie sur les aîles; de Cordes prit le même arrangement. Cela fait, ce maréchal envoya Torcy fondre sur l'aîle droite de l'archiduc avec ses gendarmes; il la rompit & se mit à la poursuivre, le maréchal voyant cet avantage tomba sur l'autre aîle avec le reste de sa cavalerie, la défit & se mit également à la poursuivre pour la défaire entierement. L'archiduc ayant rassuré ses gens, ébranlés de la fuite de leur cavalerie, tomba sur l'infanterie françoise, qui étoit à découvert, & la mena si rudement qu'il la défit avant que de Cordes & Torcy eussent pû la rejoindre. Mais l'archiduc ne tira presque aucun fruit de sa victoire; car au-lieu de ramener son armée triomphante devant Terouenne, ou de former le siege d'Arras, il se retira du pays ennemi. Cette bataille se donna le 7 août 1479. Les historiens blâment extrêmement la conduite de l'empereur Frédéric, qui demeura tranquille spectateur des démêlés de son fils, comme s'il ne se fût point agi de ses intérêts.

Le roi qui voyoit sa santé s'affoiblir de jour

& l'archiduc Maximilien.

en jour, & qui commençoit à appréhender des grandes qualités de l'archiduc, proposa une treve pour sept mois, elle fut prolongée pour un an. Louis XI desiroit la paix, mais il ne la vouloit faire qu'en conservant la Bourgogne & l'Artois; l'archiduc la desiroit également, mais il étoit résolu de n'en point faire, qu'il n'eût recouvré ces deux provinces.

Il y eut alors une révolte à Gand en 1480: les Gantois accoutumés à voir briller la magnificence des ducs de Bourgogne, & mécontents de la mesquinerie qui regnoit à la cour de l'archiduc, réglent la dépense de sa maison, & lui prescrivent des loix pour le gouvernement; puis, poussant plus loin leur audace, ils destituent de leurs charges ceux qu'il en avoit revêtus, & les exilent du pays. Le sire de Duzzelle, grand-bailli de Gand, fut accusé d'avoir favorisé les séditieux, mais il en porta depuis la peine, ayant été tué à Anvers par des personnes inconnues.

Outre ces troubles en Flandre, il y en avoit aussi en Hollande, où les Hameçons remuoient beaucoup, & l'archiduc y étoit passé dans la croyance que sa présence pourroit les contenir & les ramener à leur devoir, mais il fut trompé dans son attente. Comme ce prince, qui se reposoit sur la treve, avoit licencié la plus grande partie de ses troupes, les François en prirent occasion de faire des courses en Hainaut, en Flandre, & ils pénétrerent dans le duché de Luxembourg au nombre de vingt mille hommes: en Hainaut ils brûlerent Solesme & s'emparerent de Beaumont: autre part ils prirent des villes, ruinerent des châteaux & firent le dégat. L'archiduc repasse de Hollande en Hainaut, & les chasse de Beaumont, ensuite il se rend dans le Luxembourg, où il trouve le comte de Chimay & ses autres généraux occupés à les repousser; il parvient à re-

Marie de Bourgogne

prendre Longwi, Stavelot, la Savée & d'autres places. Ce prince passe derechef en Hollande, où sa présence est plus nécessaire que jamais, il entre ensuite dans le duché de Gueldre à la tête d'une armée, & s'y fait reconnoître souverain malgré les intrigues de Louis XI. Son inauguration se fit à Nimegue & à Zutphen avec les cérémoniens accoutumées.

Quelque agréable que fût à l'archiduc la réduction de ce duché, sa joie fut bientôt troublée par une irruption subite des François, qui s'emparerent du Cateau Cambresis, & firent des courses jusqu'à Condé. Cette invasion, à laquelle Maximilien ne devoit pas s'attendre, fut suivie d'un événement infiniment plus fâcheux, & de toute autre importance: Marie de Bourgogne, son épouse, ayant monté une haquenée pour prendre le divertissement de la chasse du héron, près de Bruges, tout à coup son cheval prend mors aux dents & s'emporte; les sangles se cassent, l'archiduchesse tombe & se fait une contusion dangereuse au bas-ventre, partie du corps extrêmement délicate; elle étoit alors enceinte; la crainte d'alarmer son mari lui fait dissimuler son mal; la gangrene s'y met, & une fievre ardente, provenant des suites d'une fausse couche, l'emporte à la fleur de l'âge. Sa mort arriva le 25 de mars l'an 1482. On l'inhuma à Bruges à côté de Charles-le-Téméraire, son pere. Tous les Belges pleurerent la mort d'une princesse aussi accomplie; l'archiduc Maximilien, qui l'aimoit éperduement, comprit dès lors qu'il perdoit infiniment, mais il ne sentit toute la grandeur de sa perte que quand il se vit traité comme étranger par une partie de ses sujets, & que l'on chercha à le faire retourner en Allemagne.

A peine l'archiduchesse avoit-elle rendu les derniers soupirs qu'il s'éleva des troubles pour la garde-

noble,

& l'archiduc Maximilien.

noble & la curatelle de ses enfants; les états de Hainaut, de Brabant, de Hollande reconnoissent l'archiduc Maximilien tuteur; mais les principales villes de Flandre, telles que Gand, Ypres & Bruges s'y opposent, & prétendent que cette curatelle regarde les états du pays; là-dessus ils se saisissent du jeune archiduc Philippe, & de sa sœur Marguerite, leur nomment des curateurs, & font tout administrer au nom du jeune prince. Maximilien, à qui son extrême indigence ne permet point de faire valoir ses droits, parce qu'il n'a rien que ce que lui donnent ses sujets Belgiques, dévore cet affront sans pouvoir faire autre chose que se plaindre de sa triste destinée. Louis XI crut que la mort de Marie de Bourgogne étoit un de ces événements qui alloit lui procurer la paix, & lui assurer la possession de l'Artois & de la Bourgogne, en mariant Charles, dauphin de France, son fils unique, avec l'archiduchesse Marguerite: il s'en ouvrit à Philippe de Comines, & le chargea d'aller proposer ce mariage à l'archiduc; mais cet habile négociateur trouva l'archiduc inflexible, & d'autant plus opposé à la paix qu'il se persuadoit que le roi mourroit bientôt, & que la France, immédiatement après sa mort, acheteroit la paix aux dépens de tout ce qu'elle avoit usurpé sur la maison de Bourgogne. Le roi étoit effectivement malade au Plessis-les-Tours: mais, tout malade qu'il étoit, il ne désespera point de parvenir à ses fins en s'y prenant d'une autre maniere, & de contraindre même l'archiduc d'entendre malgré lui à ses propositions. La révolution arrivée en Flandre lui en facilitoit les moyens; car comme les Gantois avoient privé de leurs emplois tous ceux qui étoient attachés à l'archiduc, & qu'ils avoient conféré leurs places à gens de leur parti, le roi tâcha d'en corrompre deux seulement, & dès qu'il les eut gagnés,

L'archiduc Maximilien.

il ne douta plus du succès de son affaire : l'un étoit pensionnaire de Gand, & s'appelloit Guillaume Rim ; l'autre étoit secretaire des échevins, & se nommoit Jean Coupenoble : l'un & l'autre avoient de grands talents : le premier pouvoit tout auprès des grands, & l'autre dominoit sur le peuple. Ces deux personnages, entrant dans les vues du roi, commencerent à échauffer les esprits, & à représenter à leurs concitoyens, qu'il ne suffisoit point d'avoir la garde-noble des jeunes archiducs, qu'il falloit encore travailler au grand ouvrage de la paix, & qu'il ne falloit rien *négliger* pour l'avoir solide ; or que l'on n'en pouvoit conclure une qui auroit cet avantage inestimable, si l'on ne prenoit la résolution de marier l'archiduchesse Marguerite au dauphin Charles ; que le roi, loin de s'opposer à ce mariage, n'avoit rien plus à cœur.

Les têtes étant échauffées l'on convoqua les états de la province à Lille, & l'on examina dans les différentes séances, si ce parti convenoit : tous opinerent pour l'affirmative ; l'on résolut d'envoyer des députés au roi, & l'on supplia l'archiduc de vouloir y joindre les siens : ce prince, loin de se prêter à la demande des Flamands, en fut piqué jusqu'au vif.

Le roi accueillit favorablement les députés, & leur fit entendre qu'outre l'Artois & la Bourgogne il faudroit composer la dot de la future épouse de toutes les conquêtes que le roi avoit faites dans les autres provinces : les Flamands ne rejetterent point ses propositions, & ils étoient même disposés à accorder le Hainaut tout entier, le comté de Namur & tous les cantons où l'on parloit françois.

Malgré tout cela, le mariage souffroit encore de grandes difficultés ; car pour en assurer la validité il falloit le consentement de Maximilien, ce

L'archiduc Maximilien.

qui n'étoit pas si aisé d'obtenir, vu la haine qu'il portoit au roi, & les grands sacrifices qu'il devoit faire : deux événements préparés par le roi arracherent le consentement requis, & tirerent les Flamands d'embarras : le premier fut la révolution qui arriva à Liege : cette principauté ayant été agitée de différents troubles sous l'épiscopat de Louis de Bourbon ; il y avoit alors quantité d'exilés qui s'étoient retirés en France ; Guillaume de la Marck-Arenbergh étoit du nombre ; c'étoit un esprit inquiet, factieux & turbulent que l'évêque avoit élevé aux premieres charges ; mais qu'il avoit été obligé de proscrire pour différents crimes : ce méchant homme s'adressa à Louis XI, s'engageant à faire déclarer le pays de Liege en sa faveur s'il vouloit lui donner des troupes & de l'argent : Louis XI accepta l'offre ; les exilés rentrerent à main armée dans le pays, Guillaume d'Arenbergh tua de sa propre main l'évêque, fit aussi-tôt déclarer le pays pour Louis XI, & ouvrit l'entrée du Brabant aux armées françoises.

L'autre événement fut la prise de la ville d'Aire : Le Maréchal de Cordes avoit pratiqué les principaux officiers de la garnison, particuliérement Cohem, qui en étoit commandant, en lui promettant une pension de dix mille écus & la somme de trente mille écus pour la garnison. Pour sauver les apparences, la place se fit battre pendant huit jours, au bout de ce tems elle leur fut livrée ; l'on méprisa Cohem dès que l'on n'en eut plus besoin. Les François se trouvoient alors à même de pousser leurs conquêtes en Artois, & de le réduire tout en leur puissance.

Affoibli par ces deux revers & n'ayant ni argent, ni armée, ni même garnison suffisante dans les villes les plus exposées, Maximilien consent à envoyer ses plénipotentiaires à Arras, lieu du

L'archiduc Maximilien.

congrès, où ceux du roi, les députés de Flandre & des autres provinces devoient s'assembler. Après quelques légeres contestations sur la maniere dont la Bourgogne & l'Artois retourneroient à la France, l'on arrêta les points & articles suivants:

1°. Charles, dauphin de France, fils unique du roi, épousera l'archiduchesse Marguerite, fille unique de Maximilien.

2°. Ce présent traité conclu & publié, l'archiduchesse sera aussi-tôt remise entre les mains des députés du roi à Arras pour être élevée en France; & dès qu'elle sera nubile, elle épousera le dauphin.

3°. La future épouse aura pour dot la Franche-Comté, le Mâconnois, l'Auxerrois, le Charolois, Salins, Noyers, Bar-sur-Seine, l'Artois & le Boulonois; & toutes ces seigneuries passeront à ses enfants.

4°. En cas qu'elle n'ait point d'enfants, les dites seigneuries retourneront à Philippe d'Autriche, fils unique de Maximilien, excepté Lille, Orchies & Douai, jusqu'à ce qu'il soit prouvé que le roi n'a aucun droit sur ces villes.

5°. En faveur du mariage le roi gardera généralement toutes les villes qu'il a conquises.

6°. Quant à St. Omer, qui fait partie de l'Artois, mais qui n'a point été conquise par les armes du roi, cette ville restera en sequestre & sera gouvernée par les états du pays, jusqu'à l'entier accomplissement du mariage.

7°. Le roi, le dauphin & la dauphine se contenteront de cette dot.

8°. La garde-noble & la curatelle de l'archiduc Philippe demeureront au pouvoir des états, sans que le roi, ni Maximilien, ni le dauphin, ni la dauphine puissent jamais y prétendre.

9°. Si l'archiduc Philippe meurt sans laisser de postérité, sa sœur Marguerite, dauphine de France, héritera de ses états, nommément de la

L'archiduc Maximilien.

Flandre, du Hainaut, du Brabant, de la Hollande, du Luxembourg, & de toutes les autres seigneuries des Pays-Bas : mais aussi, si la dauphine vient à mourir sans enfants, tous les pays qu'elle aura eus en dot, retourneront de plein droit à son frere Philippe, qui sera seulement tenu de faire hommage au roi pour ceux qui relevent de la France.

10°. La Flandre restera soumise au ressort du parlement de Paris.

11°. Si le mariage susdit ne s'accomplit point en son tems, le roi renonce pour lui & ses successeurs à ses droits sur Lille, Orchies & Douai.

12°. Après la signature du présent traité, le roi rendra les conquêtes qu'il a faites dans le Hainaut & le Luxembourg, rappellera tous ses sujets du pays de Liege, & ne donnera plus aucun secours à Guillaume d'Arenbergh. (a)

Tels sont en substance les principaux articles de ce fameux traité d'Arras, conçu en quatre-vingt-douze articles : pour lui donner plus de force & d'authenticité, le roi voulut que le dauphin, la dauphine, les princes du sang, l'université de Paris le signassent ; il fallut aussi que les états des provinces des deux différentes dominations, les principales villes & les cours supérieures de justice y apposassent leur sceel ; finalement le roi & l'archiduc Maximilien y mirent le leur, après avoir juré de l'observer dans tous ses points. En conséquence du présent traité, & pour s'y conformer, l'on conduisit l'archiduchesse Marguerite à Arras, & on la remit entre les mains des gens du roi ; l'archiduc Maximilien, malgré ces engagements les plus solemnels, chercha à l'enlever sur la route ; mais les Gan-

(a) *Vide Pontum Heuterum rerum Austriacarum l. 2, cap. 1.*

L'archiduc Maximilien.

tois, avertis de ses desseins, composerent un si nombreux cortege à la jeune archiduchesse, que ce prince ne put rien entreprendre. Cette princesse fut conduite à Amboise, où l'on célébra les fiançailles : quant à la célébration des nôces, on la remit au tems où les deux époux auroient atteint l'âge de puberté.

Louis XI ne survécut guere à cette brillante cérémonie, & le dauphin monta sur le trône sous le nom de Charles VIII.

L'archiduc Maximilien se rendit alors odieux par le choix de ses ministres & par sa conduite : faute de prudence & d'intelligence il fit emprisonner à Vilvorde plusieurs bourgeois de Louvain, d'Anvers & de Bruxelles, sous prétexte qu'ayant eu des liaisons avec les Gantois, ils ne lui étoient point favorables ; il les fit même mourir, pour épouvanter les autres par ce terrible exemple. Sa cour, dit Barland, étoit pleine de mauvais génies qui ne lui donnoient que des conseils pernicieux, mais conformes à leurs passions, & qui ne cherchoient qu'à s'engraisser de la substance du peuple, ce qui excita des murmures & des plaintes dans toutes les provinces ; les choses allerent si loin que l'on n'entendoit par-tout que les invectives les plus fortes contre les Allemands, & les propos les plus séditieux. Maximilien, regardant les Flamands comme les auteurs de tous ces troubles, à cause qu'ils lui avoient enlevé la tutelle de son fils Philippe, se dispose à les dompter. De leur côté les Flamands se préparent à se bien défendre, & pour le faire avec d'autant plus de succès, ils conclurent avec madame de Beaujeu, sœur de Charles VIII, un traité, par lequel la France s'engageoit à soutenir eux & l'archiduc Philippe, comte de Flandre, envers & contre tous. Maximilien, ayant fait construire trois chariots à Malines, & y ayant

L'archiduc Maximilien.

fait monter des soldats travestis en moines, en religieuses & en marchands, se rend maître de Tenremonde (3). Gautier Rekem, commandant du château, dit de Bourgogne, à Audenarde, lui en ouvre les portes à minuit; le seigneur de Ligne surprend Grammont, & le comte de Nassau s'empare de Ninove; le roi Charles VIII écrit aux états de Hainaut & de Brabant pour leur défendre de donner aucun secours en hommes, en argent ou en munitions à Maximilien (4), & il envoie le maréchal de Cordes pour repousser le vainqueur; les Gantois sont battus près de leur ville; ils sont humiliés de la perte de cette bataille, & disposés à conclure un accommodement, par lequel ils reconnurent Maximilien tuteur de son fils, & gouverneur de la Flandre.

Tout alla passablement bien avec la France jusqu'à la fin de l'an 1491. Alors l'archiduc Maximilien ayant épousé par procureur Anne de Bretagne, fille unique & héritiere du duc François, à l'insu du roi; celui-ci n'eut pas plutôt découvert cette habile & profonde politique de Maximilien, qu'il passa en Bretagne à la tête d'une armée, enleva la duchesse Anne, épouse légitime de Maximilien, l'épousa lui-même le 16 décembre 1491 à Langeois en Touraine, & renvoya l'archiduchesse Marguerite à son auguste pere, rendant par-là inutile la fameuse convention ou paix d'Arras, à laquelle Louis XI avoit tant travaillé. Conformément aux points qui y avoient été conclus & arrêtés, Maximilien prétendit avoir Lille, Orchies & Douai, & fit ses efforts pour recouvrer la Bourgogne & l'Artois, le patrimoine de son épouse; la France, au

(3) *Pontus Heuterus rerum Austriacarum*, *lib.* 2, *cap.* 4.
(4) *Idem ibid*, *cap.* 6, rapporte la lettre du roi.

L'archiduc Maximilien.

contraire, s'obstina à conserver tout ce qu'elle avoit & même à reprendre toutes les places du Luxembourg & du Hainaut dont elle s'étoit emparée sous le regne de Louis XI. C'est delà que date cette rivalité entre la maison d'Autriche & celle de Bourbon, qui dura près de trois siecles, & qui inonda souvent nos provinces de sang & de carnage.

Tels sont les événements dont nous nous sommes engagés de rendre compte au commencement de cette histoire ; événements que nous ne pouvons point conduire plus loin, puisque ce seroit alors donner au public l'histoire générale des Pays-Bas, & nullement celle d'une province particuliere.

FIN.

Permis d'imprimer, ce 17 Novembre 1790.
L. J. PAPIN.





PIECES JUSTIFICATIVES

N°. I.

Charte de Henri IV, empereur, qui soumet le Hainaut à l'église de Liege.

IN nomine sanctæ & individuæ Trinitatis. Ego Henricus, favente Dei clementia, rex. Si Dei ecclesiis deferamus honorem, easque ab oppressoribus suis liberare curemus, certam habemus fidem, ex his rebus stabilitatem regno, nostrisque salutem provenire, tàm in hâc vitâ, quàm etiam in futurâ. Undè vulgatum & publicatum esse volumus in toto regno quod fecimus ad honorem Dei, sanctæque Genitricis Mariæ, sanctique Lamberti Ecclesiæ Leodiensis. Cùm enim castella Mont & Belmont episcopatum illum diù multùmque sæpè vexassent, adiit venerabiliter majestatem nostram Theoduinus, episcopus ejusdem ecclesiæ, interventu scilicet piæ conjugis nostræ Berthæ, Annonis Coloniensis archiepiscopi, Willelmi episcopi Ultrajectensis, Episcopi Virdunensis Theodorici, Babergensis episcopi Hermanni, episcopi Cameracensis Leberti, episcopi Vercellensis Gregorii, episcopi Sedunensis Ermenfridi, ducis quoque Lotharingiorum, Godefridi ducis Alemanniæ, Rodulphi ducis Bavariæ, Welfonis, aliorumque principum & fidelium nostrorum, ut eadem castella daremus sanctæ Mariæ sanctoque Lamberto, ob perpetuam tranquillitatem & pacem, quod libenter annuimus; memores quoque servitii quod devotè tàm mihi quàm patri meo libenter impendit; præcipuè autem fidei & fidelitatis, quàm omni tempore stabilem experti sumus in eo, erga nos & regnum nostrum. Dedimus ergo illi & ecclesiæ suæ Mont & Belmont & Marcham Valentianas, abbatias quoque sanctam Waldetru-

dem, sanctam Aldegundem cum præposituris suis, abbatiam sancti Ghisleni, abbatiam Oltmontem, præposituram sancti Vincentii, præposituram sancti Salvii, præposituram Condatensem, præposituram sancti Petri in Lodousa, præposituram sancti Landelini, præposituram sancti Joannis. Igitur præsente & annuente ipsâ comitissâ Richilde cum filio suo Balduino dedimus omnia hæc cum comitatibus, beneficiis, advocatiis, taloneis, monetis, forestibus, & omnibus appendiciis eorum, quod factum ut etiam posteris in notitiam veniret, litteris mandari jussimus easque manu propriâ roboratas sigilli nostri munimine firmari. Adelbero cancellarius vice Sigefridi archicancellarii recognovit. Dat. 5 Idus maii anno dominicæ incarnationis 1071, indictione nonâ. Anno autem ordinationis domini Henrici IV, 17 regni verò 15. Actum Leodii feliciter. Amen.

Sigillum domini IV Henrici, regis invictissimi.



N°. II.

Déclaration du roi St. Louis, qui adjuge le Hainaut aux d'Avesnes, & la Flandre aux Dampierre.

NOs in nomine Patris & Filii & Spiritûs sancti. Amen, &c. In negotio præfato taliter ordinamus & per dictum nostrum assignamus Johanni de Avesnis militi totum comitatum Haynoniæ cum omnibus pertinentiis: itâ quod Balduino fratri suo militi tenetur de eodem comitatu in portione hæreditariâ providere. Guillelmo verò Dampetræ militi assignamus totum comitatum Flandriæ cum omnibus pertinentiis: itâ quod fratribus suis Germanis Guidoni scilicet & Jehanni tenetur de eodem comitatu in portione hæreditariâ providere. Hæ autem provisiones fient secundùm consuetudi-

nem comitatuum prædictorum. Hæc siquidem pronuntiamus retentâ nobis potestate declarandi & exponendi ea quæ in dicto nostro continentur, si fortè inter partes super eo aliqua dubietas oriretur. Prænominatæ autem partes dictum nostrum, sicut prolatum est, approbaverunt, & ratum & gratum habuerunt: promittentes se dictum istud fideliter servaturas, & nullo unquam tempore contraventuras, & ad majorem securitatem litteras suas super his nobis dederunt sigillis suis sigillatas. In cujus rei testimonium præsentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda.

Actum Parisiis, anno Domini 1246 *mense julio.*



N°. III.

Acte de légitimation de Jean & de Baudouin d'Avesnes.

P*Etrus Catalaunensis Episcopus, judex à domino papâ delegatus, & Hugo abbas Lessiensis, Cameracensis diœcesis, subdelegatus ab abbate sancti Sepulchri Cameracensis, judice à domino papâ delegato, universis salutem. Cùm nobiles viri,* Joannes *de Avennis, &* Balduinus, *frater ejus, filii nobilis mulieris* Margaretæ, *Flandriæ & Hannoniæ comitissæ, causam natalium suorum impetrassent nobis episcopo catalaunensi & viro religioso S. Sepulchri Cameracensis à domino papâ delegari; procuratores eorumdem nobilium in jure proponere curaverunt, quod olim nobilis vir* Bouchardus *de Avennis pater eorum & nobilis mulier Margareta Flandriæ & Hannoniæ comitissa, mater eorum matrimonium publicè & solemniter in facie ecclesiæ ad invicem contraxerunt; ex quorum matrimonio iidem nobiles* Joannes *&* Balduinus, *dum in facie ecclesiæ reputabatur legitimum, fue-*

runt legitimè procreati. Undè petebant iidem procuratores, nomine dictorum nobilium, ut nos auctoritate apostolicâ eorum nobilium natalitia legitima declarantes, ipsos legitimè natos & esse legitimos pronuntiaremus. Quia verò nemo apparebat, qui in eodem negotio se nobilibus opponeret antedictis, nos à parte nobilium eorumdem juramenta recepimus, prout exigit ordo juris. Receptis testibus in eodem negotio productis, juratis, diligenter examinatis, depositionibus eorumdem publicatis; inspectis actis ejusdem negotii universis, ac auditis quæ ex parte dictorum nobilium fuerunt proposita coram nobis, die ad diffiniendum assignatâ, quia nobis constitit dictos Joannem & Balduinum *de Avennis intentionem suam sufficienter probavisse nos de jurisperitorum consilio, eorumdem natalitia legitima declarantes, ipsos legitimè natos esse & legitimos sententialiter diffinimus. Datum Remis, MCCXLIX, feriâ VI post octavam S. Martini hiemalis.*



N°. I V.

Litteræ Alexandri, papæ, decano Cameracensi, &c.

ALexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis decano Cameracensi, Tornacensi in Flandriâ, & G. de Faukeberg in Campiniâ Leodiensis diœcesis archidiaconis, salutem & apostolicam benedictionem.

Exhibitâ nobis dilectorum filiorum nobilium virorum Guidonis comitis Flandriæ, & Johannis domini de Dampetrâ fratrum petitio continebat, quod cum nobilibus viris Joanne ac Balduino de Avesnis fratribus uterinis, olim felicis recordationis Innocentio papæ prædecessori nostro intimantibus quod à quibusdam ipsorum æmulis ut à bonis

ad eos hæreditario jure spectantibus excludi possent, illegitimitatis eis impingebatur macula. Idem prædecessor venerabili fratri nostro Catalaunensi, qui aliàs in hujusmodi causâ procurator fuerat, ejusque collegæ, suis dedisset literis in mandatis, ut quantò magis possent de plano super causâ natalium eorumdem inquirerent veritatem, & quod canonicum esset statuere procurarent nonobstante quod super hoc inter prædictos Johannem & Balduinum ex parte unâ & quondam Guillelmum tunc comitem Flandriæ ac fratres suos ex alterâ, coram prædecessore aliquamdiù litigatum fuerat & processum, cum nihil inde terminatum fuisset, quæstione bonorum principali domino reservata. Idem episcopus & abbas de Liessies Cameracensis diœcesis cui dictus collega commiserat in hoc, sicut dicitur, totaliter vices suas, prædictis Guidone & Joanne de Dampetrâ, quos principaliter hujusmodi tangebat negotium, non citatis, nec se occultantibus, neque se per contumaciam absentantibus, cum essent in tali loco, undè commodè citari poterant... Ac nullo alio citato legitimè aut comparente, qui se jam dictis Johanni & Balduino fratribus super hoc opponerent in eodem negotio procedentes, ac eorumdem Johannis & Balduini natalia declarantes legitima, ipsos fore legitimos & legitimè genitos in ipsorum Guidonis ac Johannis præjudicium per iniquam definitivam sententiam decreverunt. Idem prædecessor sententiam ipsam dicitur confirmasse, à quâ licet nulla esset, dicti Guido ac Johannes postquàm id ad eorum pervenit notitiam, ad cautelam pro sui juris conservatione ad sedem apostolicam appellarunt. Cum autem dictus prædecessor venerabili fratri nostro... Episcopo Cameracensi & dilectis filiis abbati Cistercii ac decano Laudunensi super hoc sub certâ formâ direxerit scripta sua; iidemque judices aliquamdiù processerint in negotio memorato, antedictis Johanne & Balduino frivolè ad sedem apostolicam appellantibus, ab eisdem ac ipso Cameracensi Episcopo appellationi

deferente, ipsorum aliis conjudicibus minimè deferentibus, sed procedentibus in ipso negotio aliquando per se, aliquando per subdelegatos suos, secundùm traditam eis formam: iidem Johannes & Balduinus comparere postmodùm contumaciter renuerunt, licet sæpè citati fuerint, peremptoriè ac appellationem hujusmodi non fuerint infrà tempus legitimum cùm potuerint, prosecuti.

Quocircà discretioni vestræ per apostolica scripta mandamus; quatenùs apud Antverpiam Cameracensis diœcesis personaliter accedentes, si vobis ita esse constiterit, nonobstante appellatione præmissâ, in negotio procedatis eodem, juxta directarum ad eosdem Cameracensem episcopum & conjudices suos ipsius prædecessoris continentiam litterarum. Quòd si non omnes his exsequendis potueritis interesse, duo vestrûm ea nihilominus exsequantur.

Datum Anagniæ XII calendas novembris, pontificatûs nostri anno II.



N°. V.

Édit de la comtesse Marguerite de Constantinople, qui soumet le Beghinage au chapitre de Ste. Waudru, tiré d'un manuscrit de la tréforerie de St. Germain.

NOs Margareta, Flandriæ & Hannoniæ comitissa, notum facimus universis præsentem paginam inspecturis nos pro utilitate & bono statu hospitalis Beghinarum Cantimprati juxta montes in hannoniâ conservando in melius & in posterum providendo, disposuisse, ordinasse & etiamnum concessisse quod hospitale prædictum sit perpetuo sub regimine & ordinatione ecclesiæ sanctæ Waldetrudis Montensis; ità tamen quod ipsum hospitale cedat in perpetuum ad sustentationem & usus pauperum

Beghinarum commorantium in Cantimprato prædicto; nos verò retinuisse uti retinemus nobis plenam potestatem faciendi ordinationem in ipso & de ipso hospitali pro nostro beneplacito secundùm quod nobis melius videbitur expedire, dummodò non faciamus ibidem aliquid aut etiam ordinemus quod vergat in damnum & detrimentum ecclesiæ memoratæ. Et de præmissis omnibus tenetur nobis dare dicta ecclesia sanctæ Waldetrudis suas patentes litteras sigillo sui capituli sigillatas in cujus rei testimonium & munimen, &c. Præsentes litteras fieri fecimus & sigilli nostri appensione muniri. Datum anno Domini 1253 mense augusto.







